

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Batna -1-
Faculté de langue et littérature arabe et des arts
Département langue et culture Amazighes



Thèse de doctorat

Spécialité : Histoire de la langue

Filière : Langue et civilisation

Présentée et soutenue publiquement par :

Noumidya MEZIANI

Thème

Pour une exploitation linguistique des anciens manuscrits
Berbères et Arabo-Berbères en graphie arabe.
Essai de valorisation numérique.

Directeur de thèse : Pr. Ramdane BOUKHERROUF

Les membres du jury :

Salah BAYOU	MCA	Université de Batna 1	Président
Ramdane BOUKHERROUF	Professeur	Université de Tizi ousou	Rapporteur
Abdallah NOUH	Professeur	Université de Tizi ousou	Examineur
Salim GUETTOUCHI	MCA	Université de Batna 1	Examineur
Aissa HAMDI	MCA	Université de Batna 1	Examineur

Soutenue, le 18 juin 2025



Dédicaces

Je dédie ce travail à toutes les personnes qui ont contribué à l'écriture en langue amazighe, à celles et ceux qui ont laissé un héritage que nous explorons aujourd'hui, et à tous ceux qui ont ancré ma langue dans l'histoire.

Je l'offre à chaque individu qui se consacre à la recherche et qui travaille sans relâche pour faire avancer la langue et la culture amazighes, ainsi qu'à ceux qui ont rendu possible mon parcours en études amazighes à l'Université de Batna 1.

Je dédie également ce travail à ma famille, qui m'a transmis l'amour de l'identité et de la langue, et qui a éveillé en moi un profond attachement à cette terre sacrée.



Remerciements

J'adresse mes premiers remerciements à mes parents et mon frère, qui ont soutenu mon parcours de recherche sans hésiter un instant à m'accompagner lors de mes déplacements sur le terrain, lesquels n'auraient pas été possibles sans eux.

J'exprime également ma gratitude à la famille AGOUN, qui m'a ouvert leur bibliothèque familiale pour explorer et plonger dans le monde des manuscrits. Un remerciement particulier à Monsieur Ahmed AGGOUN pour sa grande confiance en moi et sa foi dans la recherche scientifique. Il n'a pas hésité un seul instant à m'aider, en me donnant une copie du manuscrit "Al Ḥawḍ" avec lequel j'ai passé de nombreuses heures.

Mes remerciements vont aussi à mon directeur de recherche, le Professeur Ramdane BOUKHERROUF, qui a cru en moi tout au long de ces années de recherche, me prodiguant ses encouragements, ses mots de soutien et ses orientations chaque fois que l'occasion se présentait.

J'exprime également ma profonde gratitude à mon estimé docteur Malek BOUDJELLAL, qui m'a assistée et guidée chaque fois que je me suis tournée vers lui.

Enfin, je remercie tous ceux qui m'ont aidée, de près ou de loin, qu'il s'agisse d'institutions ou de personnes. Je tiens à remercier particulièrement l'Association Abi Ishaq Ibrahim Atfayech de Ghardaïa et Monsieur Amine BAHAJ pour leurs efforts sincères.



Résumé

Cette thèse a pour objectif d'exploiter linguistiquement des manuscrits arabo-berbères rédigés en caractères arabes. En choisissant comme échantillon d'étude le manuscrit '*Al-Ḥawḍ*' Ibrahim Awzal, nous avons procédé à l'extraction de plusieurs termes juridiques berbères à partir du texte afin de constituer un glossaire terminologique des termes juridiques et de mettre en lumière les caractéristiques de ces termes. Cela nous offre un regard nouveau sur la situation linguistique du droit berbère. La thèse se fixe également pour but de souligner l'importance de la numérisation des manuscrits, thème que nous approfondissons à travers une expérience de numérisation menée durant les années 2021 et 2022 sur une copie d'*Al-Ḥawḍ* découverte à Tiout, dans l'ouest de l'Algérie.

Mots clés : Manuscrit, Arabe, Berbère, Histoire, juridique, numérisation.

Agzul

Deg tezrawt i nexdem, iswi-nney yella d asyafa utlayan (exploitation linguistique) I warraten n tmaziyt yettwarin s usekkil aërab, nefren arrat n Lḥuḍ n umyaru amusnaw Ibrahim awzal seg warraten n tmaziyt bac ad yelli d asentel n tezrawt-aya , neksa-d agraw n wawalen yeenan azref seg uḍris-nnes , deg yiswi bac ad nuc amawal n tesniremt azerfan , ula ad nutlay yef wawalen aya yella ayen d-ucen tamuylt tatrart yef waddad n tutlayt tazerfant tamaziyt.

Iswi n tezrawt-aya d asneri deg ayen yeenan asemḍen n warraten n tmaziyt , yef waya nessegzi-d tirit-nney yellan tella jar n useggas n 2021-2020 , deg mi nsawa asemḍen i tunyilt n Lḥuḍ yellan nuf-it di temnaḍt n Tiyut deg tama n umalu n Ddzayer.

Awalen imsurta : Arrat, Terabt, tamaziyt, amezruy, azref , asemḍen .

Abstract

This thesis aims to linguistically exploit Arabic-Berber manuscripts written in Arabic script. By choosing the manuscript '*Al-Ḥawḍ*' by Ibrahim Awzal as a study sample, we extracted several Berber legal terms from the text in order to create a terminological glossary of legal terms and to highlight the characteristics of these terms. This provides us with a new perspective on the linguistic situation of Berber law. The thesis also aims to emphasize the importance of digitizing manuscripts, a theme we explore through a digitization experience conducted during the years 2021 and 2022 on a copy of *Al-Ḥawḍ* discovered in Tiout, in the west of Algeria.

Keywords: Manuscript, Arabic, Berber, History, Legal, Digitization.

Sigles et abréviations

Fig . : figure

Tab. : tableau

P. : page

Cha : Chaoui

Kab : Kabyle

To : Touareg

Mz : Mزاب

Chl : Chleuh

MC : Maroc central

d. : décidé

f. : folio

s.d : sans date

H : Hégrie

Liste des figures

Liste des figures

N°	Chapitre	Titre	Page
Fig. 1.1(1)	II	La dédicace bilingue a Massinissa Libyque écriture et langue libyque. (Salem Chaker,2008, p 11)	49
Fig. 1.1(2)	II	al-‘Azib N-Akis , Atlas (Maroc)découvert par Maloum. Extrait de : Encyclopédie Berbère -17/1996.	50
Fig. 1.1(3)	II	Tableau des écritures libyco-berbères : d’après K.-G. Prasse, 1972, p. 153-154.(Chaker,2008)	51
Fig. 1.1(4)	II	Tableau des écritures libyco-berbères : d’après K.-G. Prasse, 1972, p. 153-154.(Chaker,2008)	52
Fig. 1.2	III	Gravure de la station de Tiout	84
Fig. 1.2.1	III	Oued Tiout	86
Fig. 4	III	Échantillon des manuscrits de la Khizana, Tiout.	92
Fig. 5.1 (1)	III	manuscrit exposé au Musée de Tiout	93
Fig. 5.1 (2)	III	Musée de Tiout	93
Fig. 5.2 (1)	III	Coffre des manuscrits en bois	94
Fig. 5.2 (2)	III	Le contenu du coffre	94
Fig. 5.3	III	Armoire de conservation de manuscrit Berbère	95
Fig. 6.2.1	III	exemple de dommage biologique	97
Fig. 6.2.2	III	exemple de dommages physico-chimiques	98
Fig. 8. (1)	III	Manuscrit Al-Ḥawḍ copie de Tiout	100
Fig. 8. (2)	III	Extrait du manuscrit Al-Ḥawḍ Copie de Tiout	100
Fig. 5.1	IV	Manuscrit de Tiout	130

Liste des figures

Liste des figures

Fig. 5.3	IV	Un extrait du manuscrit de Tiout montrant les couleurs utilisées et illustrant l'écriture maghrébine	131
Fig. 5.5.1	IV	Numérotation utilisée dans le manuscrit de Tiout	132
Fig. 5.6	IV	Phonèmes spécifiques à la langue berbère, inexistants en langue arabe	133
Fig. 5.7	IV	Les mesures du manuscrit de Tiout	134
Fig. 5.8	IV	Le colophon de la copie de Tiout	135
Fig. 5.9	IV	La couverture du manuscrit Tiout	136
Fig. 8.5(1)	IV	Les colophons des copies 6	148
Fig. 8.5(2)	IV	Les colophons des copies 9	148
Fig. 8.5(3)	IV	Colophons de la copies 13	149
Fig. 8.5(4)	IV	Colophons de la copie de Tiout	149
Fig. 2	V	L'écriture style maghrébin <i>mujawhar</i> (copie Al-Ḥawḍ Tiout)	156
Fig. 1 (1)	V	Extrait de la copie N°3 ,	157
Fig. 1 (2)	V	Extrait de la copie Ms 013	157
Fig. 1 (3)	V	Extrait du Al-Ḥawḍ copie Tiout, folio 331	158
Fig. 1 (1)	Annexe	contenu du document "Amqoun" des tribus des Aït Tiroukt et des Aït Aghlal Sekkoum	224
Fig. 1 (2)	Annexe	Contenu d'un document expliquant le choix d'un juriste pour trancher entre deux parties	225

Liste des tableaux

Liste des tableaux

N°	Chapitre	Titre	Page
Tab. 1.2 (1)	I	Extraits de texte à partir des Riwāyats	31
Tab. 1.2 (2)	I	Extraits de texte à partir des Riwāyats	32
Tab. 2.2.1	II	Extraits de texte de Aznag	65
Tab. 2.2.1	II	Extraits des vers d' Awzal	66
Tab. 3.1	II	Les sujets sur lesquels l'auteur(afa Omar) a basé la classification des matières de catalogue.	71
Tab. 7(1)	III	Un échantillon de quelques manuscrits de la Khizana	98
Tab. 7(2)	III	Un échantillon de quelques manuscrits de la Khizana	99
Tab. 3.2 (1)	IV	Texte intégral de l'introduction du manuscrit Tiout	116
Tab. 3.2 (2)	IV	Texte intégral de l'introduction du manuscrit Tiout	117
Tab. 3.2 (3)	IV	Texte intégral de l'introduction du manuscrit Tiout	118
Tab. 3.5	IV	Texte de conclusion du manuscrit de Tiout	127 128
Tab. 7.1	IV	Graphiques représentant la dynamique de reproduction des copies d'al ḥawḍ	141 142
Tab. 8.4 (1)	IV	Tableau descriptif des manuscrits examinés	146
Tab. 8.4 (2)	IV	Tableau descriptif des manuscrits examinés	147
Tab. 1	V	Graphie utilisée dans le manuscrit Al-Ḥawḍ De Tiout	153
Tab. 4.2	VI	Les chiffres berbères et les calculs des parts.	183
Tab. 5.1	VI	Les exemples de l'unité et stabilité de la terminologie juridique berbères.	191



Sommaire

Dédicaces	3
Remerciements	4
Résumé	5
Introduction générale	11
Chapitre 1 La dimension berbère dans les manuscrits arabo-berberes	28
Chapitre 2 Les manuscrits berbères : aperçu historique.....	43
Chapitre 3 Enquête de terrain et établissement des données et des metadonnées.....	81
Chapitre 4 Le manuscrit Al-Ḥawḍ : Présentation et variantes	106
Chapitre 5 La notation en graphie arabe : choix et caractéristiques	150
Chapitre 6 La dimension amazighe dans le manuscrit	170
Essai d'extraction d'un lexique Juridique.	
Conclusion générale	209
Bibliographie.....	218
Annexes	225
Table des matières.....	228

Introduction générale

1. Contexte de la recherche

Les manuscrits sont considérés comme l'une des sources historiques et culturelles les plus importantes qui enregistrent l'évolution de la pensée, de la langue et des arts à travers les âges. Ce sont des documents écrits à la main, pouvant dater de différentes périodes, et contenant diverses connaissances, notamment en littérature, sciences, histoire, religion et philosophie. Depuis le Moyen Âge, les manuscrits ont joué un rôle vital dans la préservation du patrimoine humain et sa transmission aux générations futures. Bien que les moyens d'écriture et de publication aient évolué, les manuscrits conservent encore une grande valeur en tant que sources de savoir et de recherche.

L'importance de ces documents nous a incité à inscrire notre recherche dans une perspective historique et linguistique qui étudiera l'évolution de la langue à travers des périodes historiques successives. Dans cette étude, les manuscrits sont abordés comme témoins de la langue berbère, qui a été utilisée dans divers domaines éducatifs et religieux en Afrique du Nord. Cependant, notre analyse se concentre sur la région du Souss à travers l'étude du manuscrit *Al-Ḥawḍ* de Mohammed Ben Ali Awzal. Elle aborde également l'histoire des manuscrits berbères à travers une sélection des textes berbères les plus célèbres, écrits à l'époque médiévale et contemporaine.

L'étude des manuscrits berbères est née grâce aux Berbérisants qui ont découvert et mis en lumière certains manuscrits berbères et arabo-berbères dans plusieurs travaux. Par la suite, des collections mondiales ont été créées aux Pays-Bas, en France, au Maroc, en Tunisie et en Algérie.

1.2. Les études antérieures et le manuscrit d'*Al-Ḥawḍ*

Les pays du Maghreb disposent d'une multitude de manuscrits berbères et arabo-berbères, apparus avec l'émergence des entités politiques berbères. Ces manuscrits datant du Moyen Âge constituent aujourd'hui un trésor linguistique important, car ils révèlent l'évolution de l'écriture berbère à travers divers sujets écrits. La langue préservée dans ces manuscrits représente une précieuse matière scientifique pouvant être exploitée linguistiquement en tant que ressources précieuses. Dans les cultures principalement orales, comme la culture amazighe, les manuscrits revêtent une grande importance, car ils contiennent des données précieuses (Menadi, Jermouni,

2014, p.149). Ces textes peuvent aujourd'hui être exploités pour combler les besoins linguistiques, tels que les termes spécialisés. L'importance de notre recherche réside essentiellement dans l'étude et l'exploitation du manuscrit berbère *Al-Ḥawḍ* de l'auteur Awzal (d. 1748) pour la création d'un lexique des termes juridiques.

Les études antérieures sur les manuscrits berbères nous ont permis d'acquérir des informations précieuses sur les documents conservés dans des collections à travers le monde. Au cours des deux dernières décennies, des articles, des actes de colloques et des catalogues de manuscrits berbères, ainsi que des ouvrages édités, ont été largement publiés. Ces travaux importants constituent une base de données qui a remis en valeur ces documents longtemps négligés. La numérisation a également permis aux chercheurs d'accéder plus facilement à diverses bibliothèques et collections mondiales, facilitant ainsi l'accès à certains manuscrits berbères et arabo-berbères connus. À travers une analyse littéraire des études antérieures, il est possible de se faire une idée générale des travaux les plus importants qui ont contribué à l'établissement des bases de la codicologie berbère, tout en offrant un aperçu des œuvres souvent consultées comme des références précieuses. Ces travaux sont variés, car incluant divers catalogues et études sur l'histoire et l'évolution de la langue berbère. Leur exploitation permettra de mettre en lumière leur dimension linguistique.

Le travail de catalogage est considéré comme un processus essentiel dans l'organisation et la classification des informations et des documents, facilitant ainsi leur accès et leur récupération. Cela inclut la création de catalogues et de listes contenant des informations descriptives aidant à l'identification des manuscrits, et il est indispensable dans l'archivage pour préserver l'histoire des documents.

Dans le domaine des manuscrits berbères, les catalogues réalisés autour des manuscrits berbères ont franchi des étapes importantes, bien qu'ils aient connu un retard par rapport aux catalogues d'autres manuscrits mondiaux. Au cours du XXe siècle, plusieurs chercheurs ont contribué à rendre les informations sur les manuscrits berbères accessibles. Le premier guide des manuscrits berbères, qui traitait des manuscrits chleuhs à la Bibliothèque nationale de Rabat, a été réalisé par la chercheuse Paulette Galand Pernet en 1972 (Saadouni, Stromer, 2020, p. 59). Plus tard, précisément en 1995, le chercheur néerlandais Nico den Boogert a établi un catalogue de la collection Arsen Roux en France. Ce catalogue exhaustif de la collection Arsen Roux constitue une référence complète, dont les informations ont été adoptées par de nombreux

chercheurs intéressés par les manuscrits arabes et berbères, notamment parce qu'il contient des informations détaillées sur tous les manuscrits dans toutes leurs versions, soigneusement examinées par le chercheur. Il comprend également une bibliographie de certains auteurs berbères qui ont écrit ces manuscrits.

En 2002, le même chercheur a établi un autre catalogue des manuscrits berbères conservés à l'Université de Leyde au pays Bas, qui est une bibliothèque riche en manuscrits berbères. Ces manuscrits ont été acquis à la suite de missions diplomatiques ou achetés par des intermédiaires. Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Leyde est l'un des plus riches en termes de nombre de manuscrits berbères qu'il contient.

Nous avons également assisté, après ces deux catalogues, à des travaux de catalogage de certains manuscrits berbères réalisés par des chercheurs berbères tels qu'Ahmed Bouzid El Kansani en 2005, à travers une bibliographie sélective des œuvres amazighes écrites en caractères arabes. La même année, un catalogue des manuscrits arabes et amazighs a été publié par les chercheurs Mohammed El Kadiri en collaboration avec Ahmed Ait Belaid et Adel Qaibal.

En ce qui concerne les manuscrits kabyles inclus dans la collection de Mouhoub Oulahbib, un catalogue a été publié en 2010 par Aissani et Mecheched. Ce catalogue contient une vaste collection de manuscrits conservés dans la bibliothèque, classés par thème : fiqh, droit, médecine, et divers autres sujets. Le catalogue inclut également des images de la bibliothèque et de certaines pages des manuscrits exposés, chaque manuscrit étant accompagné d'informations essentielles telles que le titre, le nom de l'auteur et la taille du manuscrit. La bibliothèque contient également certains manuscrits berbères récemment découverts, dont certains ont été étudiés, comme le manuscrit de la *'Aqida Sanusiyya* .

La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc a publié un catalogue de manuscrits amazighs en 2015, qui comprend 54 manuscrits couvrant divers sujets comme le tawḥīd et le soufisme. De plus, "*le guide descriptif des manuscrits et documents amazighs : les sources écrites en caractères arabes dans la région du Souss*" a été réalisé par Omar Afa en 2015. Ce catalogue s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste, dans lequel l'auteur cherche à répertorier les manuscrits amazighs dans les pays du Maghreb et à Siwa, en Égypte, avec un financement de l'Institut royal de la culture amazighe. La partie consacrée à la région du Souss, dans le sud du Maroc, a été réalisée (Saidi, 2020, p. 143).

En ce qui concerne le domaine de l'édition (investigation) des manuscrits berbères ou des études philologiques réalisées par certains chercheurs intéressés par la langue berbère, nous avons remarqué la publication de certains textes dans plusieurs revues internationales et ouvrages. L'édition de manuscrits est l'une des études les plus importantes, en particulier dans le domaine des manuscrits islamiques ou arabes. Par exemple, l'étude d'un manuscrit arabe repose principalement sur l'étude profonde (investigation), ce qui signifie qu'étudier un manuscrit non exploité vise à en extraire le texte original. Le processus d'édition passe par plusieurs étapes, notamment la comparaison des différentes versions du manuscrit, la vérification de l'attribution du manuscrit à son auteur et la confirmation du titre correct. Grâce à ces comparaisons, l'éditeur peut extraire le texte le plus proche du manuscrit original en cas d'absence de celui-ci. Cette opération vise à extraire le texte et à faciliter sa lecture pour le lecteur, permettant ainsi aux chercheurs de l'exploiter.

Au début des travaux précédents publiés sur les documents et textes, l'objectif principal des recherches n'était pas d'éditer les versions ou de les comparer, car ces travaux ne connaissaient pas bien la méthode de comparaison en raison du peu de versions découvertes. De plus, l'étude d'un seul manuscrit suffisait pour le chercheur qui tentait toujours d'explorer d'autres titres. Parmi les premières œuvres qui ont connu une exception notable, on trouve le manuscrit "*El Khabar N sidi Ibrahim Umasat Fi Sous*" écrit par Ibrahim El Masi au XIXe siècle sous la direction de W.B. Hodgson. Ce manuscrit qui contient un ensemble d'informations sur le Souss a été rédigé en deux versions : une version berbère et une version arabe. Hodgson l'a traduit en anglais à partir de la version arabe et l'a publiée dans *le Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland* en 1837. Des années plus tard, F.W. Newman a publié le texte amazigh original, accompagné de sa transcription en caractères latins dans la même revue en 1848, complétant ainsi la publication (Hodgson, 1837, p. 115 ; Newman, 1848, p. 215 ; Omar Afa, 2008, p. 08). La traduction du manuscrit ne s'est pas arrêtée là, puisque le berbérisant R. Basset a également ajouté en 1882 une traduction en français à la liste des publications sur ce manuscrit unique, car il a été écrit et traduit par son auteur. Ce manuscrit se distingue par son contenu, qui renferme des informations très précieuses sur les dates, les événements, le système éducatif, les finances et tout ce qui concerne les différentes régions du Souss, fournissant des informations anthropologiques, historiques, et bien d'autres.

La même méthode a été adoptée par Brand Slane en 1856 pour la traduction du manuscrit *Bahr al-Dumû'* et par J.D. Lucieni en 1897, publié dans *le Journal Asiatique*. En 1960, Stricher a publié la même œuvre traduite en français, ainsi que de nombreuses autres œuvres qui ont traité des textes traduits jusqu'au début de l'émergence des éditions de manuscrits, où l'on a également réexaminé ou, du moins, réviser les travaux antérieurs en travaillant sur les mêmes copies. Les manuscrits arabo-berbères ont été ajoutés à la liste des matériaux à étudier. Par exemple, l'œuvre d'Omar Afa en 2008 sur l'édition de *Al-Majmû' al-Lâ'iq 'ala Mushkil al-Wathâ'iq* d'Omar Ibn 'Abid Allah Ibn Ali al-Nafisi, datant d'environ le XVIIIe siècle, qui est un dictionnaire arabe-amazigh. L'édition de *Bahr al-Dumû'* en 2009 a également été réalisée par le même éditeur, ainsi que *Sirr al-Kalām* en langues amazighes et arabes, par Omar Afa et traduit par Ibrahim Charaf al-Din et Ibrahim iaaza en 2014. En ce qui concerne les textes berbères, nous avons le *Nasīhat al-Jashīmī* en langue amazighe avec la traduction arabe, par l'auteur Abdel Rahman Al- Jashīmī, édité par Omar Afa et traduit par Bouzid al-Kansani en 2013.

Une étude, édition et traduction du manuscrit amazigh *Mandhūmat Taznakt* de l'auteur Hassan al-Tamudiziti a été réalisée par Mohamed Al-Haṭī en 2015. En ce qui concerne les articles qui étudient les manuscrits, il existe une variété d'études allant des études descriptives et documentaires, comme l'étude d'El Mounadi (2016), qui examine les manuscrits non catalogués à la bibliothèque de Leyde. Le chercheur y présente un ensemble de titres qui n'avaient pas été répertoriés à la bibliothèque de Leyde après 2002. Cette contribution vise à fournir une description des manuscrits amazighs conservés dans la bibliothèque de l'Université de Leyde, qui ne sont pas inclus dans les catalogues.

Quant aux études historiques sur les manuscrits ou celles qui traitent du contexte historique des manuscrits en termes de temps et de lieu, et qui analysent les conditions culturelles et sociales ayant conduit à leur production, nous trouvons deux travaux très importants qui s'inscrivent dans le cadre de notre recherche, à partir desquels nous avons pu former une idée globale sur le contexte historique de notre manuscrit. Le premier travail est un article de Mohammed El Medlaoui (2016) qui aborde le genre *al mazighi*. L'étude comprend une section historique qui examine l'origine du terme et du genre littéraire, ainsi que la fonction socio-culturelle de ce genre. Le chercheur présente *al mazighi* comme un système éducatif, révélant son contexte historique, ses débuts et son évolution, en citant des extraits et des phrases de divers textes d'illustres figures de ce genre, comme Aznag, Awzal, El Darqawi, et d'autres.

La seconde moitié de l'étude se distingue par la présentation des principales caractéristiques de la langue *d'al mazighi*, avec plusieurs exemples pertinents pour notre recherche, étant donné qu'il a choisi le même auteur que celui que nous sommes en train d'étudier.

Le deuxième travail réalisé par Abou El khattir Aboukacem Afulay (2021), à travers un article sur le rôle de la zaouia de Tamgroute dans le développement de la tradition amazighe, est également pertinent dans le cadre de notre recherche, car il traite de la même zaouia où l'auteur du livre *Al-Hawd* a étudié. Cette étude s'inscrit dans les études littéraires et historiques, en se concentrant sur la littérature écrite en amazigh et l'influence des zaouias dans la formation de cette littérature dans des contextes sociaux et historiques.

Les études linguistiques, qui ont exploité des textes de manuscrits berbères ibadites et qui ont suscité un grand intérêt, notamment après la publication par Bossoutrot en 1900 du vieux dictionnaire berbère à travers le texte de Al-Mudawwana d'Abū Ghānim al-Khurāsānī, traduit en berbère, ont donné lieu à une série d'articles. Des chercheurs comme Motylinski (1897 ; 1905) se sont concentrés sur les manuscrits berbères ibadites, ainsi que Lewicki (1934 ; 1936 ; 1960 ; 1961 ; 1990). Ould Braham s'est également distingué par une série d'études sur la langue berbère ibadite contenue dans certains manuscrits arabo-berbères et berbères du Moyen Âge, avec des travaux tels que ceux de 1987 et 1988. De plus, il a publié deux articles très riches en nouvelles informations et nouvelles versions du livre al-Mudawwana en berbère en 2008 et 2009.

Par ailleurs, Al-Mudawwana a fait l'objet de plusieurs études à travers les travaux de Vermendo Brugnattelli (2011 ; 2013 ; 2014 ; 2016). D'autre part, les manuscrits écrits en kabyle ont été étudiés par Aissani Djamil (1998) ainsi qu'un article conjoint de Aissani Djamil et Mechehed Djamel Eddine (2008). La dernière contribution est le produit de Gutova Evgeniya en 2016.

Notre recherche se concentre sur l'étude de l'une des œuvres de Mohamed Ben Ali Awzal (décédé en 1748). Nous présenterons donc un bref aperçu des travaux ayant étudié les œuvres d'Awzal écrites en berbère. L'œuvre la plus étudiée est le manuscrit *Bahr al-Dumû'* (La Mer des Larmes), qui traite des sermons. Elle a été étudiée pour la première fois par Barone de Slane en 1856, qui l'a traduite en français, puis par J.D. Lucien en 1897, qui a également effectué une traduction en français. En 1960, B.H. Stricher a réalisé une nouvelle traduction de *Bahr al-Dumû'*, après une première traduction en arabe par Ibrahim El-Kounki El-Soussi, un employé de la bibliothèque générale, afin de permettre à l'Institut des études supérieures de

la traduire en français (Afa, 2009 , p. 13). Plus tard, le manuscrit a été étudié par le chercheur néerlandais Nico den Ven Boogert en 1995.

La chercheuse Dr. Khadija Kamayssen a également soutenu une thèse de doctorat intitulée *La doctrine et le soufisme dans la pensée de Mohamed Ben Ali Ouzzal* en 1995, qu'elle a publiée en 2015 sous forme de livre, où elle a édité et traduit toute *la Manduma*. Quant au manuscrit *Al-Hawd*, il semble qu'il ait été commenté par Al-Hassan At-Tamoudizti (décédé en 1899), puis édité et commenté par Al-Rahmani Abdallah Al-Jashtimi (1934-1984). Le livre a été publié en 1977 dans le cadre des publications de *l'Association marocaine pour la recherche et l'échange culturel*.

1.3. Sujet choisi et objectifs de la thèse

Le choix d'un sujet d'étude est l'un des facteurs clés pour réussir une recherche académique de qualité. En 2021, mon directeur de thèse, m'a proposé de travailler sur une thèse portant sur les manuscrits berbères et arabo-berbères. Grâce à sa vision à long terme concernant l'importance de l'étude de ces manuscrits, qui coïncide également avec ma spécialité en doctorat " l'histoire de langue ", il s'est avéré pertinent de me consacrer à ce genre de documents. Des objectifs ont été définis, et les résultats obtenus ont été très satisfaisants. Ce choix s'appuie sur plusieurs motivations, tant personnelles qu'académiques.

D'un point de vue personnel, mon intérêt pour les manuscrits berbères repose sur leur valeur en tant qu'ancien patrimoine scientifique, préservé comme un trésor précieux. Je me suis sentie motivée d'investir tous mes efforts dans l'exploitation de cet héritage écrit. J'ai également souhaité entreprendre une recherche de terrain, partageant avec mon directeur la même ambition : explorer un sujet qui nous plonge dans une époque révolue où l'écriture en berbère a laissé un riche patrimoine, aujourd'hui considéré comme une ressource scientifique inestimable.

La deuxième raison réside dans la nouveauté de ce sujet, qui n'a pas encore été exploré en profondeur dans les thèses doctorales. L'étude d'un manuscrit nécessite avant tout un chercheur capable de travailler avec persévérance pour lire le manuscrit, en rechercher les différentes copies, les comparer, et en extraire la version la plus proche de l'original ou de la source. Ce processus requiert un guide complet pour traiter les manuscrits, en particulier les manuscrits berbères, qui sont encore relativement méconnus et présentent des caractéristiques

spécifiques. Notre conviction que nous pouvions relever ce défi scientifique exceptionnel a été une motivation majeure pour entreprendre cette recherche unique.

Sur le plan académique, les études berbères manquent cruellement de spécialistes dans le domaine des manuscrits berbères, notamment en Algérie. Nous disposons de très peu d'informations précises sur ces manuscrits, et la plupart d'entre eux n'ont pas encore été découverts ou étudiés. Cela nous a conduit à penser qu'il est essentiel de poser les bases d'une approche scientifique dédiée à l'étude des manuscrits berbères, en encourageant des thèses et des projets de recherche qui visent à révéler et exploiter ces sources écrites.

Le deuxième motif académique pour le choix de ce sujet est que les manuscrits constituent un patrimoine historique et culturel de la langue berbère, notamment dans ses variantes chleuh et ibadite, qui occupent une place importante en raison de la tradition d'écriture dans ces deux variantes. De plus, des découvertes récentes en Kabylie ont mis au jour des manuscrits en kabyle, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives sur la possibilité de découvrir d'autres manuscrits dans les régions berbérophones d'Algérie, comme l'a confirmé notre étude. L'exploitation des manuscrits en langue berbère, qu'ils datent du Moyen Âge ou de la période allant du XVe au XVIIIe siècle, représente une étape cruciale pour mettre en évidence la dimension berbère de ces écrits. À l'heure actuelle, il est indispensable d'enrichir et de fournir des ressources scientifiques accessibles aux chercheurs et aux étudiants.

Après avoir consulté plusieurs manuscrits berbères célèbres, notre choix s'est finalement porté sur le manuscrit *Al-Hawḍ* pour l'étudier, notamment après en avoir obtenu une copie lors de nos recherches sur le terrain (voir chapitre 3). Dès le début de notre travail sur cette thèse, notre premier objectif a été la numérisation des manuscrits berbères afin de préserver ces documents, qu'ils soient sous forme physique ou numérique.

La première étape de notre recherche a consisté à numériser le manuscrit, à la fois pour le conserver et pour faciliter notre étude.

L'objectif central de cette étude est d'exploiter linguistiquement le manuscrit *Al-Hawḍ* pour extraire un lexique juridique berbère à partir de son contenu, dans le but de fournir un corpus terminologique berbère en matière de droit, permettant ainsi de mieux comprendre la dimension linguistique de cette langue.

En parallèle, notre recherche ambitionne de retracer l'histoire de l'écriture berbère en mettant en avant le patrimoine écrit berbère, depuis le Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine, tout en rédigeant une brève histoire des principaux manuscrits connus. Enfin, nous souhaitons analyser les règles de transcription utilisées par les différents scribes ayant recopié le manuscrit *Al-Hawd*, et mettre en lumière les normes suivies pour l'écriture en caractères arabes à travers les différentes copies existantes de ce manuscrit.

1.4. Problématique de recherche

Notre objectif à travers cette étude est d'exploiter un manuscrit berbère jurisprudence pour extraire un lexique juridique regroupant des termes légaux. En nous inspirant du travail de Bossoutrot en 1900, qui a établi une liste de termes anciens à partir du manuscrit *Al-Mudawwana* d'Abu Ghānīm, nous avons également consulté l'étude de Nait Zerrad et Salem Djemai en 2021, qui ont utilisé le dictionnaire arabo-berbère d'Ibn Tunart pour extraire les noms des animaux qui y sont mentionnés. Cette démarche a permis de mettre en lumière la dimension linguistique berbère du manuscrit, révélant une certaine diversité linguistique issue des dialectes nord-africains, même si la majorité du texte est en chleuh.

Le domaine scientifique manque de travaux de ce type, qui exploitent des textes berbères anciens pour extraire des termes spécifiques dans des domaines particuliers. Par conséquent, l'étude des textes à notre disposition et leur exploitation semblent particulièrement pertinentes aujourd'hui. Comme le souligne Hodgson (1837) dans son analyse des manuscrits berbères : « *La langue berbère mérite d'être étudiée, en raison de son ancienneté (...), cet objectif ne peut être atteint qu'à travers l'examen d'exemples écrits* » (p. 115). C'est exactement ce que nous entreprenons pour traiter certaines problématiques.

La problématique de cette recherche s'articule autour de deux axes principaux, combinant une dimension historique et une dimension linguistique.

Le premier axe concerne les aspects des métadonnées du manuscrit, notamment la date de sa rédaction, l'identité de son auteur et les conditions de sa production.

Quant au second axe, il se focalise sur le contenu linguistique du manuscrit, en particulier sur l'organisation textuelle et les termes juridiques qu'il contient.

!

À partir de ces deux axes, nous soulevons les problématiques et interrogations suivantes :

- Quelles sont les métadonnées que l'on peut extraire du manuscrit, et comment peuvent-elles être comparées à celles des autres copies étudiées?
- Comment le texte du manuscrit est-il organisé ? Quelles sont les caractéristiques de cette organisation aux niveaux des chapitres, des sections ou de son organisation interne ?
- Quelles sont les caractéristiques linguistiques du système de notation en caractères arabes tel qu'il apparaît dans la copie berbère étudiée ?
- Quelles sont les caractéristiques linguistiques de la terminologie juridiques berbères ?

1.5 Les hypothèses

Notre recherche repose sur plusieurs hypothèses :

Tout d'abord, nous pensons que les métadonnées du manuscrit présentent, dans l'ensemble, une certaine similarité, notamment en ce qui concerne les types de papier utilisés, les couleurs appliquées, ainsi que la mention du nom de l'auteur, qui figure dans toutes les copies. Toutefois, des différences subsistent d'un exemplaire à l'autre en ce qui concerne les noms des copistes et les modalités d'écriture.

Deuxièmement, il semble que l'organisation textuelle ait été conservée dans l'ensemble des copies, selon la structure de la version originale. Cette organisation, sous forme de chapitres ou de sections, reflète une conscience claire de la part de l'auteur des ouvrages juridiques classiques, tout en respectant la structure du livre source ayant fait l'objet de la traduction.

Sur le plan linguistique, nous supposons que chaque manuscrit présente des traits spécifiques en ce qui concerne l'utilisation de l'écriture arabe.

Cependant, toutes les copies semblent s'accorder sur l'usage d'un alphabet enrichi (lettres diacritées), permettant de transcrire les sons berbères de manière distinctive et originale.

Nous partons du principe que le manuscrit renferme des termes berbères courants, utilisés dans un contexte juridique qui leur confère une spécificité linguistique unique, contribuant ainsi à l'extraction d'un lexique juridique spécialisé. Les termes juridiques varient d'un domaine à l'autre en raison de leur diversité linguistique ; certains secteurs comportent un

nombre significatif de termes empruntés à l'arabe, que l'auteur n'a pas cherché à créer, en particulier ceux liés au droit islamique.

De plus, les domaines auxquels les Berbères se réfèrent dans leur système social et culturel comprennent un plus grand nombre de termes juridiques en berbère. Nous anticipons qu'à partir du texte juridique, il sera possible d'extraire des matériaux juridiques berbères ayant des caractéristiques propres, qui étaient comprises dans le cadre légal tel que l'auteur les a envisagées. Cela indiquerait que l'auteur a réussi à traduire et à transmettre le même sens, établissant ainsi indirectement un lexique juridique spécialisé dans des domaines juridiques, sociaux et culturels.

Enfin, cette étude lexicographique mettra en évidence la dimension berbère du manuscrit, qui utilise des termes ayant parfois une fonction similaire dans d'autres dialectes berbères, mais aussi des termes qui sont spécifiques au dialecte chleuh.

1.6 Perspectives théorique et méthodologique

Cette recherche s'inscrit dans un cadre théorique relevant des linguistiques historiques, où un manuscrit berbère est étudié comme source principale dans le but de créer un lexique juridique spécialisé en vocabulaire légal. Nous avons analysé le texte d'un ouvrage juridique berbère, copié à travers différentes périodes historiques, en identifiant les époques marquées par une production abondante de textes en berbère.

Cette étude vise à comprendre l'évolution de l'écriture berbère au fil des siècles, en commençant par le Moyen Âge, en mettant l'accent sur les caractéristiques distinctives de chaque période en fonction de son rôle et de son statut. Nous observons également comment les contextes culturels et politiques ont influencé la langue, et nous examinons la manière dont l'auteur a utilisé des sources arabes pour rédiger un texte juridique en berbère.

De plus, nous analysons les termes juridiques et leurs variations entre les différentes copies étudiées, en tenant compte des diverses raisons qui expliquent ces différences, notamment les dates de rédaction des manuscrits.

Concernant la méthodologie adoptée dans cette étude, un programme de travail a été élaboré, débutant en 2021, visant à cartographier les zones susceptibles de contenir des manuscrits berbères à exploiter et à étudier. Les régions ciblées incluent les wilayas de

Ghardaïa, d'El-Bayadh et de Naama ; le but est de mener ici un recensement sur le terrain afin de découvrir de nouvelles copies ou des bibliothèques privées non encore exploitées.

Dans un premier temps, nous avons choisi de nous rendre à Ghardaïa, à l'association Ibrahim Atfich, spécialisée dans la numérisation des manuscrits ibadites, afin d'acquérir des compétences en numérisation, un aspect essentiel de notre recherche. En plus de cette expérience, nous souhaitons obtenir certaines copies numériques de manuscrits arabes berbères célèbres ou même de manuscrits ibadites rédigés en berbère. Finalement, nous avons décidé de concentrer nos recherches dans la wilaya de Naama (dans la commune de Tiout), où nous avons obtenu des résultats satisfaisants. Nous avons pu découvrir une bibliothèque privée qui renfermait un livre berbère parmi ses ouvrages.

Ainsi, pour se lancer dans notre recherche, nous avons effectué deux visites à Naama. La première avait pour objectif de vérifier la provenance du livre, dont nous ne disposions que de peu d'informations, fournies par son propriétaire, tout en numérisant le manuscrit. La seconde visite était destinée à mener un entretien avec le propriétaire pour confirmer l'historique de la bibliothèque et du manuscrit, ainsi qu'à dresser un inventaire des autres ouvrages de la bibliothèque.

Dans ce travail de terrain, qui était divisé en deux parties, nous avons utilisé deux méthodes de collecte de données : la première consistait à réaliser des entretiens semi-directifs avec les propriétaires des manuscrits, et la seconde, à inventorier la bibliothèque afin de connaître son contenu et les titres des manuscrits qui y sont conservés.

Le manuscrit que nous étudions est resté sans titre, car il lui manque une petite partie de ses premières pages. C'est pourquoi le stage que nous avons effectué en France en 2023 a été très utile pour déterminer l'identité du manuscrit et de son auteur. Ce stage s'est déroulé à la Bibliothèque nationale de France, dans le département des manuscrits, où nous avons trouvé des copies de notre manuscrit conservé.

Au cours de notre séjour, nous avons réalisé une analyse documentaire des copies afin de les comparer avec celle que nous possédons, dans le but de vérifier la concordance des textes et l'intégralité de leurs parties. Sur la base des correspondances que nous avons établies, nous avons retranscrit le manuscrit afin d'en extraire les termes juridiques. Nous avons commencé par diviser le manuscrit selon ses domaines juridiques, que l'auteur avait également organisés sous forme de chapitres, chaque chapitre portant sur un sujet présenté sous forme de texte juridique.

Nous avons extrait uniquement les termes juridiques, car c'est l'objet de notre recherche, afin de créer un lexique juridique berbère spécialisé. Ce lexique est bilingue (berbère-français, français - berbère), en nous appuyant sur certaines références traitant du dialecte chleuh. Nous avons également utilisé la traduction accompagnant le manuscrit numéro 3 traduit entre les lignes en arabe pour mieux comprendre certains termes.

Après avoir extrait le contenu lexical du texte, nous avons présenté quelques exemples des principales caractéristiques des termes juridiques. À ce propos, nous avons expliqué dans le chapitre la différence et le lien entre la jurisprudence et le droit. Bien que notre texte soit essentiellement juridique, les termes extraits sont utilisés dans les deux domaines. Cependant, nous avons davantage concentré notre attention sur les termes juridiques, en excluant les termes juridiques religieux. Le chapitre est accompagné d'un échantillon du dictionnaire que nous avons créé, en version berbère-français et français-berbère. Certaines des caractéristiques des termes que nous avons abordés sont celles des termes à significations multiples, et le dictionnaire comprend également des termes liés au langage juridique.

1.7 Organisation de la recherche

Cette thèse se divise en six chapitres principaux, abordant le sujet de manière à passer du général au particulier. Dans l'introduction, nous avons discuté des travaux antérieurs sur les manuscrits berbères en général, puis spécifiquement sur le manuscrit de notre recherche. Nous avons également expliqué les motivations qui nous ont conduit à choisir ce sujet, en nous appuyant sur des raisons à la fois académiques et personnelles. Nous avons formulé la problématique de notre recherche, qui se concentre sur trois points principaux étudiés dans cette thèse, accompagnés de quelques hypothèses établies au début de notre travail.

Le premier chapitre de la thèse traite de la dimension berbère dans les manuscrits arabo-berbères, des dénominations attribuées à la langue berbère dans les manuscrits, ainsi que des sources arabes et maghrébines. De plus, nous présentons un aperçu général des différents manuscrits berbères mentionnés dans les ouvrages historiques.

Dans le deuxième chapitre de la thèse, intitulé « Les manuscrits berbères ; aperçu historique », nous avons exploré l'évolution des manuscrits berbères depuis le Moyen Âge jusqu'à la période contemporaine.

Cette étude s'est concentrée sur les thèmes présents dans ces manuscrits, qui ont été influencés par les transformations sociales, culturelles et politiques que la région de l'Afrique du Nord a connues. Nous avons examiné le rôle de l'écriture berbère à chaque étape de l'histoire de cette région, montrant comment cette pratique a évolué, passant d'une fonction liée à des enjeux politiques et culturels, parfois en adaptation à la religion au détriment de la culture berbère, à une fonction éducative et guide pour la diffusion de la religion au sein de la communauté. Ce changement s'est manifesté particulièrement à travers l'écriture *almazighi* durant la période contemporaine, allant du 15^{ème} au 18^{ème} siècle.

Le chapitre comprend également une analyse des contenus des manuscrits berbères, en se concentrant sur la diversité des thèmes abordés. Nous avons ainsi classé les principaux sujets des manuscrits les plus célèbres, qui ont été répertoriés dans différents catalogues.

Le troisième chapitre de la thèse, intitulé « Enquête de terrain et établissement des données et des métadonnées », aborde la recherche sur le terrain réalisée dans la région où a été découverte la version étudiée. Nous avons choisi de consacrer un chapitre entier à la recherche sur le terrain pour une raison principale : la découverte d'une copie d'un manuscrit berbère dans une bibliothèque privée en Algérie est un événement exceptionnel. Ce qui rend la situation encore plus singulière, c'est notre tentative d'exploiter ce manuscrit matériellement et de le numériser pour mener à bien notre étude, dans le cadre d'une initiative individuelle, sans encadrement institutionnel.

Ce chapitre est divisé en deux parties : une partie théorique et une autre pratique.

- La première partie traite des raisons qui nous ont conduits à choisir cette localité pour la recherche, suivie d'une explication détaillée des deux visites effectuées sur le site où le manuscrit est conservé, sur une période de deux ans. L'objectif de ces visites était de vérifier l'existence de manuscrits berbères dans la région. Nous y présentons des détails sur la méthodologie employée, tant en ce qui concerne les entretiens réalisés que sur notre approche du manuscrit. Nous fournissons également des informations sur l'histoire de la bibliothèque où le manuscrit a été trouvé, ainsi que sur les dommages subis par celle-ci et par le manuscrit lui-même, accompagnés d'échantillons des livres conservés dans cette bibliothèque.

- La seconde partie du chapitre contient des détails sur le processus de numérisation du manuscrit, expliquant comment nous l'avons préparé pour la numérisation, ainsi que les étapes traversées durant cette opération. Cela a abouti à la création d'un manuscrit numérique, accessible et sécurisé, permettant de préserver l'original, ce qui était notre objectif depuis le début.

Le quatrième chapitre se concentre spécifiquement sur le manuscrit d'Al-Hawḍ, qui a été l'objet de notre étude. Ce chapitre aborde l'histoire et l'origine de ce manuscrit, ainsi que la biographie de son auteur, Awzal, et met en lumière ses contributions scientifiques.

Il contient également une analyse du contenu du manuscrit, en commençant par son introduction et en parcourant les différentes sections. L'auteur a divisé l'ouvrage en deux parties : une dédiée aux rites et l'autre aux transactions, ainsi qu'aux divers préceptes juridiques qui concernent la communauté berbère. Le chapitre présente les 55 chapitres dans lesquels le manuscrit est structuré.

Ensuite, le chapitre aborde la version que nous avons numérisée, en détaillant son contenu et les informations principales à son sujet à travers la création d'une fiche technique.

Nous avons également exposé les différentes copies existantes et conservées dans plusieurs bibliothèques à travers le monde. Un point essentiel de cette étude a été évoqué concernant le processus de sauvegarde, lequel constitue une étape importante dans la préservation et la transmission des manuscrits, permettant ainsi de conserver et de reproduire l'original.

Pour illustrer ce processus, nous avons inclus des graphiques montrant la reproduction du manuscrit, ainsi qu'une comparaison et une description de cinq versions du manuscrit d'Al Ḥawḍ, dont nous avons extrait le corpus utilisé pour notre recherche.

Le cinquième chapitre aborde les règles utilisées pour la notation de rédaction du manuscrit d'Al- Hawḍ. Il commence par un aperçu général de l'écriture en caractères arabes et de son histoire, avant d'examiner l'alphabet utilisé pour rédiger le manuscrit, y compris les lettres innovantes qui ont été introduites pour mieux correspondre à la prononciation berbère. Ce chapitre étudie les différences entre les versions en termes d'écriture et les règles qui varient d'un copiste à l'autre, ainsi que selon les périodes historiques, dans le cadre d'une étude diachronique de l'évolution de l'écriture berbère en caractères arabes.

Le sixième et dernier chapitre de la recherche présente une étude qui met en évidence la dimension amazighe du manuscrit d'Al- Ḥawḍ à travers l'extraction d'un lexique des termes juridiques. Ce chapitre se divise en trois sous-titres :

- Domaines du droit : Cette section présente les différents domaines couverts par le droit, y compris les questions civiles et pénales, et souligne l'importance de ces domaines dans la vie quotidienne de la communauté amazighe.
- Termes juridiques : Ce segment se concentre sur l'analyse des termes juridiques utilisés dans le manuscrit, en mettant en lumière la façon dont ces termes sont formés et leurs significations précises dans le contexte amazighe.
- Caractéristiques des termes juridiques : Cette section aborde les caractéristiques distinctives de la traduction juridique amazighe, telles que le plurilinguisme et les influences culturelles, et explore comment ces caractéristiques reflètent les valeurs et concepts juridiques au sein de la communauté.

Ce chapitre vise à fournir une compréhension globale de la relation entre la culture amazighe et la pratique juridique, en mettant l'accent sur l'importance de développer un lexique complet qui contribue à la documentation de ce patrimoine linguistique et cognitif. Il a également pour objectif d'explorer comment l'auteur a adapté les termes juridiques lors de sa traduction du texte de l'arabe au chleuh.

Chapitre 1

La dimension berbère dans les manuscrits arabo-berberes

Introduction

Le premier chapitre de cette thèse s'ouvre sur une exploration de la dimension linguistique dans les manuscrits arabes berbères, visant à mettre en lumière ces écrits rédigés à des périodes historiques précoces. Certains de ces manuscrits ont été documentés dans les livres de voyageurs et les biographies écrites par des Arabes ou des Maghrébins, ce qui en fait des sources précieuses pour comprendre l'état linguistique et culturel en Afrique du Nord à travers les âges.

Ce chapitre se concentre sur deux points principaux qui méritent d'être valorisés et redécouverts sous un nouvel angle : le premier consiste à repérer les passages ou allusions concernant la langue berbère ou l'élément berbère dans les sources historiques. Ces sources contiennent souvent des informations indirectes, mais elles recèlent des données précieuses sur la situation linguistique qui prévalait en Afrique du Nord. Le second point réside dans la redécouverte des premières écritures berbères ou de ce qu'il en reste, souvent mentionnées dans les anciens livres traitant de personnages et d'événements historiques, et qui peuvent nous offrir de nouvelles perspectives sur l'histoire et l'évolution de la langue.

Le chapitre est divisé en deux grandes sections : la première aborde les différentes dénominations attribuées à la langue berbère et à ses divers dialectes, tant par les écrivains que par certaines figures historiques. La seconde section traite des manuscrits berbères mentionnés dans les anciens livres historiques, qui ne nous sont parvenus aujourd'hui que par le biais de ces sources. Ces manuscrits nous ont fourni quelques mots et phrases berbères, ainsi que des informations sur les premières écritures berbères. Même si ces écrits sont mentionnés en arabe, ils demeurent d'une grande valeur car ils révèlent les caractéristiques intellectuelles et politiques de la société berbère à ces périodes historiques

1.1.La dénomination de la Langue berbère dans les manuscrits

De nombreuses sources écrites nous ont révélé, après la conquête islamique, des termes utilisés pour désigner la langue berbère et les parlars utilisés par les Berbères avec leurs différents dialectes, et ce, dès le début du VIII^e siècle à travers les sources arabes et andalouses. Plus tard, des sources berbères ont également montré les appellations par lesquelles les Berbères désignaient leur langue, qui, elles aussi, variaient.

L'importance de l'exploitation des sources écrites pour connaître les appellations attribuées à la langue dans notre sujet de recherche réside dans la possibilité de découvrir des informations nouvelles et précieuses, cachées dans les plis des textes qui ne traitent peut-être

pas directement de la langue, mais à travers lesquelles nous pouvons tirer parti des descriptions et des événements historiques au profit de l'histoire de la langue.

Les sources arabes nous offrent des données riches sur les Amazighs, que ce soit d'un point de vue anthroponymique ou toponymique, ainsi que d'autres aspects (El Ouafi 2021 , p.2). En raison du manque d'informations fournies sur la langue berbère en tant que langue, ces sources sont devenues précieuses, malgré le peu (l'indigence) des données linguistiques et anthropologiques qu'elles contiennent en particulier pendant les premières périodes islamiques en Afrique du Nord. La plupart des auteurs se sont concentrés sur les généalogies et les ethnies, sans accorder d'importance à la langue. Ainsi, toute référence à la langue parlée par les Berbères revêt aujourd'hui une importance capitale pour comprendre comment les désignations ont évolué et varié à travers les différentes périodes historiques. Nous nous concentrons ici sur les appellations utilisées depuis le début du Moyen Âge jusqu'au XXe siècle.

Ces sources et références dont nous parlons sont bien sûr des œuvres de géographes, d'historiens, d'auteurs de recueils de biographies, mais aussi de juristes et de théologiens. Les premières sources arabes qui ont mentionné les Berbères dans les débuts de l'ère islamique et au Moyen Âge se divisent en deux catégories : celles qui nomment la langue en fonction de l'ethnie, et celles qui la désignent en fonction de la tribu. D'autres encore associent la langue à la géographie. Cependant, toutes ces références renvoient à une seule et même langue : la langue amazighe.

1.2. Le berbère

Le nom de la langue berbère est associé à deux théories principales concernant l'origine et la signification du terme. Certaines études indiquent que le mot "Berbère" dérive du mot grec "Barbaros", qui était utilisé pour désigner les personnes non grecques ou vivant en dehors de la cité. En revanche, d'autres études suggèrent que le terme a une origine latine ; il était employé pour désigner une personne ne parlant pas le latin. En arabe, le terme fait référence à quelqu'un qui parle une langue incompréhensible. Cependant, cette utilisation a été contestée par certains locuteurs de la langue, en raison de ses connotations négatives ou de contextes qui diffèrent de ses véritables significations, notamment à l'époque moderne.

Malgré cette controverse, il reste important de suivre les traces de ce terme dans les sources et références historiques. L'usage de ce terme pour désigner les personnes ou la langue

qu'elles parlaient a pris du temps à se répandre. Il a été largement utilisé dans le contexte des peuples d'Afrique du Nord, et ce nom porte des connotations culturelles profondes.

Le terme "*Al Barbaria*"(berbère) a été utilisé dans de nombreuses sources arabes, où certains auteurs ont mentionné la langue parlée en utilisant des termes tels que "*al llisan al barbari*" (la langue berbère) ou "*al kalam al barbari*" (le discours berbère).

Al-Bakri (1014-1094) dans son ouvrage *Al-Masālik wa Al-Mamālik* (Les routes et les royaumes) a utilisé l'appellation "*Al Barbaria*", que ce soit en mentionnant des noms de régions ou en parlant des Barghwata. Al-Bakri est un géographe de type "de bureau", c'est-à-dire qu'il tirait ses informations des archives de Cordoue et de ce qu'il appelait "*les livres de la grande bibliothèque*", vraisemblablement la bibliothèque de Cordoue (Tixier, 2011, p. 369), fondée entre 853 et 887. Au XIIe siècle, al-Darjini (décédé en 1229), dans son ouvrage *Tabaqāt al-Mashāyikh bi Al-Maghrib*, a mentionné la langue berbère à travers plusieurs récits de personnages issus de différentes classes sociales, comme dans les récits : de (Al-Darjini, 1974).

Récits (Riwāyat)	Extraits de texte
Ayān Ibn Wasīm (p.302)	« <i>qala lahu al chaikhu bil barbarīyati</i> » ...Le cheikh lui dit en berbère
Abū 'Uthmān al-Mazātī (p. 309)	« <i>qala lahu baṭman bi lisāni al barbarīyat kalāman tarjamtuhu bil ʿarabiyati</i> » « ...Il lui a dit en berbère des paroles que j'ai traduites en arabe »
Abū 'Uthmān al-Mazātī (p. 311)	« <i>haḍa al qawlu bi kalāmin barbarīyin mawzun</i> » « ...Cette parole est en berbère poétique »
Mahdī al-Nafūsī (p. 314)	« <i>inamā waḍaʿaha waḍiʿuha bi lisani al barbarīyi li yatanāqalahā al barbaru</i> » « ...Celui qui l'a formulée l'a fait en berbère pour que les Berbères la transmettent »
Abū Sāhil al-Fārsī p. 351	« <i>jamieu mā ḥuḍiḍa min ḍalika fa inamā huwa bi lissān al Barbar</i> » « ...Tout ce qui a été conservé de cela est en berbère »

Tab. 1.2 (1) : Extraits de texte à partir des Riwāyats

<p>Cheikh Abū Maqdūl al-Zanzafī p.420</p>	<p>« ..Ina ak̄tara ma yurwa eanhu inama huwa bi lliṣāni al barbariy » « ..La plupart de ce qui est rapporté de lui est en berbère »</p>
<p>Abū ‘Ammār ‘Abd al-Kāfī p. 488-489</p>	<p>« ..suaāl : ma al ḥukm fī man qāla ina allāh laysa b ikich ? Al jawāb : in kāna barbariyān aw miman yaerifu al lissān al barbari fa huwa ka man qala ana allāh laysa bi ilāh , wa man qala ḍalika fa huwa mucrik” « ..Question : Quel est le jugement pour celui qui dit que Dieu n'est pas Ikich ? Réponse : S'il est berbère ou parmi ceux qui connaissent la langue berbère, c'est comme s'il avait dit que Dieu n'est pas un Dieu et celui qui dit cela est un polythéiste »</p>
<p>Cheikh Sulaymān Ibn ‘Alī p. 519</p>	<p>« ..ila ana achεārhu fī al waεḍi qad ruwiyat wa intafaεa bihā wa lahu qasidatun waεḍiya bi lissāni al barbari wa hiya muqfat wa inaha lamin al εaja ‘bi” « .. Ses poèmes de prêche ont été rapportés et ont été utiles. Il a composé un poème de prêche en berbère, qui est rimé, et c'est l'une des merveilles »</p>

Tab. 1.2 (2) : Extraits de texte à partir des Riwāyats

Comme nous le constatons, ce sont les mêmes récits qui parlent de la rédaction en berbère, et nous avons mentionné ce sujet dans le chapitre deux. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les connotations que porte ce nom. Les Amazighs ne se sont pas désignés eux-mêmes ni leur langue par le terme "*Barbariya*". Bien qu'al-Darjini, qui est un Berbère ibadite et qui connaît la diversité des dialectes chez les Amazighs, les ait mentionnés, il a utilisé dans la plupart de ses récits le terme "*Barbariya*". Il est donc possible que l'utilisation de ce terme soit due au fait qu'il s'inscrit dans le cadre de l'identité générale des personnages berbères, surtout lorsque l'incident est rapporté par un élément extérieur à la communauté berbère, comme dans le récit d'Abū Sāḥil al-Fārsī.

Le même terme a été mentionné par l'historien marocain Ibn Abi Zar' al-Fassi (décédé en 1326) dans son livre *Al-Anis al-Mu'tarif bi-Rawd al-Qartas fi Akhbar Muluk al-Maghrib wa Tarikh Madinat Fès*. Ce livre retrace l'histoire des sultans des idrissides, des Maghrawa, des Almoravides, des Almohades et des Mérinides. Le terme est mentionné à l'époque de la dynastie almohade, lors de sa discussion sur l'imamat et le prêche, où il indique que les Almohades ne font appel qu'aux gardiens de la langue berbère. C'est une indication précieuse sur la place du berbère à l'époque des Almohades, abordant le sujet de la langue de manière spécifique et non de façon indirecte, comme c'est souvent le cas dans d'autres sources historiques.

Une autre source andalouse mentionne la langue sous le nom de barbariya, il s'agit d' *Al-Hullal al-Mawshiya*, un ouvrage d'un auteur andalou anonyme du XIVe siècle. En parlant des œuvres d'Ibn Tumart, l'auteur dit :

«*Il a écrit un livre qu'il a intitulé Al-Qawa'id et un autre qu'il a nommé Al-Imama (...) et il les a rédigés en arabe et en berbère, et il était le plus éloquent des gens en langue arabe et en langue berbère.* » (Zakar, Zamama, 1979, p. 110)

Ibn Khaldoun n'a pas hésité non plus à utiliser le terme, que ce soit pour désigner l'ethnie ou la langue. Il a consacré une grande partie de ses écrits aux Berbères, que ce soit dans les sections où il en parle directement ou dans d'autres chapitres où il les mentionne, les différenciant des Arabes et des non-Arabes.

Si nous remontons plus tôt au Xe siècle, nous trouvons une source, celle du géographe Ibn Hawqal (décédé en 988), auteur de *Surat al-Ard* (L'image de la terre), où il utilise le terme "lughat al barbar" (p. 82) pour désigner la langue parlée par les Amazighs. Malgré sa grande connaissance des tribus berbères telles que les Sanhaja, les Zenata et d'autres, qu'il mentionne en détail, il n'indique pas ce qu'on appelle précisément la langue, mais la présente dans son cadre large. Le même terme est utilisé à plusieurs reprises dans le livre des Cheikhs d'al-Darjini, dans le récit d'Abū Sāḥil al-Fārsī (p. 357) et dans le récit d'Abu Ammar Abd al-Kafi (p. 485). Néanmoins, le mot "*lughā*" équivaut au mot "*llisan*" dans le sens général en arabe.

1.3.L'Ajamie

D'un autre côté, un certain nombre d'auteurs ont désigné la langue berbère par le terme "Ajamie" ou "langue ajamie" pour faire référence à la langue parlée dans le Maghreb, ainsi qu'à toutes les langues non arabes. Ce terme a également été utilisé par des auteurs berbères dans les livres arabes qu'ils ont écrits pour désigner la langue berbère.

L'expression "*llisan al ajamie*" a été utilisée dans les œuvres d'Ibn Samak (955), d'Ibn al-Adhari al-Marrakchi (décédé au XIIIe siècle), d'Ibn al-Khatib (décédé en 1374) et d'al-Martini (vers le XVIIIe siècle).

1.4.Llisan al zanati, al sanhaji, al masmoudi et llugha Nafousia

Certaines œuvres nous ont révélé l'idée de la diversité dialectale de la langue berbère, à travers la détermination de la langue parlée par certaines personnalités berbères. Cette classification présente dans ces ouvrages est basée sur les tribus berbères : Zenata, Sanhaja, Masmouda. De plus, il a été noté la mention de la langue nafousie, parlée dans la montagne Nafusa en Libye, ainsi que la langue des Almoravides. Ces références visaient soit à prouver l'appartenance tribale de la personnalité mentionnée ou de l'auteur en question, soit à définir un aspect lié à la perception et à l'affirmation du changement qui a été évoqué. Toutefois, il s'agit généralement d'une indication d'appartenance.

Ainsi, al-Darjini a identifié deux variétés dans son livre *Tabaqat*, à savoir la langue sanhaja, mentionnée dans le récit d'Abu al-Khatib Abd al-Salam (al-Darjini, p. 404), puis la langue nafousie dans les récits d'Abu Uthman al-Mazati (p. 308). D'autre part, dans une source orientale, le juge Ibn Khalkan, Abu al-Abbas Shams al-Din Ahmad (décédé en 1282), évoque Yusuf ibn Tashfin et la langue qu'il parlait. Comme il est bien connu, cette personnalité est célèbre pour avoir un interprète qui traduit l'arabe pour lui. Bien qu'il comprenne le sens des paroles ou le contexte de la discussion, l'interprète l'accompagnait lors de ses rencontres. Ibn Khalkan dit : (al Ouafi, 2021, p. 09)

«*Il avait un scribe qui connaissait les deux langues, arabe et almoravide, et qui lui lisait les lettres qui lui étaient adressées* » (Khalkan, t. 7, p. 114).

Quant à Ibn al-Nuqach, dans *Al-Durra al-Mufrada fi Sharh al-Aqidah al-Murshida* au sujet de la dynastie almohade et d'Ibn Tumart, il mentionne : « (...) *Il venait à chaque groupe dans leur langue, et chaque faction par sa porte. J'ai même vu qu'il avait une doctrine en berbère et en*

masmoudi, et il persévérerait ainsi jusqu'à ce que la voie religieuse de la millette hanif ait pris de l'ampleur » (al Ouafi, 2021, p. 24).

1.5. Le parler occidental (*al-lisān al-ġarbī*)

Le terme " *llugha al ġarbī* " ou " *al-lisān al-ġarbī* " est apparu avec la dynastie almohade et a été mentionné dans trois sources principales du Moyen Âge : Abd al-Malik Ibn Ṣāhib al-Ṣalāt (1198), al-Bayḍāq (d.1160) et Ibn al-Qaṭṭān (d. 1231) (Ghouirgate, 2021, p.139) Les Almohades ont choisi de désigner leur langue par l'appellation "langue occidentale" au lieu de "langue berbère", car cette dénomination portait des connotations inappropriées pour une utilisation politique. De plus, le terme "langue occidentale" met en évidence comment la langue était utilisée comme un outil d'identité et d'appartenance (ibid, p. 139).

1.6. Al mazighi – le parler mazigh – Awal Amazigh

Concernant les sources berbères écrites depuis le début du XVe siècle jusqu'au XXe siècle, elles se distinguent par le fait qu'elles ont utilisé plusieurs désignations pour faire référence à la langue dans laquelle les manuscrits berbères ont été rédigés. Le terme "Al mazghi" est le plus couramment utilisé pour désigner l'écriture en variante chleuh, qui a eu une riche production écrite. Ces références apparaissent dans les préfaces des manuscrits et parfois à la fin des écrits.

Pour commencer avec les premières écritures en Al mazighi, le terme a été mentionné par des auteurs tels qu'Aḏnag (d. 1005 H / 1596), (El Ouafi ,2021, p 27) , Awzal (1070 H – 1162 H), (Boogert ,1997, p 311), (Afa, 2009, p 30) , Muhammad al-Tizghati(Boogert, p, 50) , al-Hassan al-Irzani, al-Madani al-Tughmawi(Boogert,p 43),(El Medlaoui,2016, p.254) et al-Arusi(ibid, p. 248). Cette dénomination permet d'identifier le nom que les Amazighs donnent à leur langue et provient des auteurs amazighs eux-mêmes. Elle exprime un sentiment d'appartenance et une volonté de ne pas se conformer à l'utilisation du mot "al barbariya", que Hassan al-Wazzan (d.1550) estime être une appellation attribuée par les Arabes. Il considère que les Amazighs ont appelé leur langue Awal Amazigh (Haji, al-Akhdar, 1983, p. 36-39).

2. En marge des vieux livres : à la recherche des manuscrits perdus documentés

Les manuscrits berbères ont toujours été associés à l'arrivée de l'islam en Afrique du Nord et à l'émergence des États et des émirats maghrébins. Il s'agit là d'une réalité indéniable. On peut même qualifier certaines périodes de révolutions intellectuelles traduites par des manuscrits écrits en berbère. Ces textes portent en eux la culture berbère et les empreintes distinctives de la société berbère. La plupart de ces manuscrits étaient d'inspiration religieuse, en l'absence de manuscrits à contenu littéraire berbère. Il semble que le thème religieux était le plus répandu, marquant un tournant dans leur vie et devenant le principal centre de leurs préoccupations écrites.

Les sujets religieux ont connu un grand succès, et ces manuscrits religieux ont été créés pour diverses raisons, notamment politiques et sociales. À travers une collection de livres anciens d'historiens comme Al-Bakri et Ibn Khaldoun, nous avons obtenu des informations sur les premiers textes berbères produits par des personnalités exceptionnelles, qui ont fondé une religion indépendante à connotation berbère. Les écrits ibadites nous ont également transmis quelques récits concernant des écrits berbères qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

El khatir Aboulkacem Afulay considère que les kharijites se sont tournés vers l'écriture en amazigh comme une partie de la compétition politique et idéologique (2021,p.34), car la production écrite ou la vie intellectuelle est toujours liée à la réalité de l'homme et aux changements qui l'entourent, qu'ils soient sociaux, religieux, culturels ou économiques. Tous ces facteurs permettent à l'individu de produire, et la nature de cette production change en fonction des transformations qui surviennent dans sa vie.

Depuis l'arrivée de la religion introduite en Afrique du Nord via la Libye vers 642 après J.-C., de nombreuses résistances ont éclaté entre les nouveaux arrivants et les populations locales. Ces résistances ont perduré, entre avancées et reculs, jusqu'à ce que l'islam atteigne le Maroc et même les confins de ses campagnes. Durant ces périodes, plusieurs émirats et petits États islamiques ont vu le jour, certains berbères et d'autres où les Arabes ont également participé.

Le premier royaume berbère indépendant fut l'émirat de Barghawata, établi vers 744 jusqu'à 1058 après J.-C., qui a marqué les premières transformations religieuses et culturelles au Maroc sous la direction de leur chef Abu Mansur ibn Salih Tarif.

Al-Bakri (1040-1094 après J.-C.) mentionne dans son livre *Les Routes et les Royaumes* la religion Barghawatie instaurée par Ibn Tarif, né 100 ans après la mort du Prophète (Al-Bakri, 2003, p.323). Cette religion, bien que dérivée de l'islam, incluait des règles et des lois très différentes de celles de l'islam conventionnel. Abu Salih Zamur ibn Musa ibn Hisham ibn Ward Yazan al-Barghawati, qui atteignit Cordoue en 352 H, parle de Barghawata et de la nouvelle religion inventée par Salih ibn Tarif, affirmant qu'il était un homme de savoir et de vertu qui prétendait être prophète et établit une religion pour eux. Ibn Tarif créa un Coran particulier, composé de 80 sourates en berbère (ibid, 323).

Cependant, aucun des textes législatifs rédigés par Ibn Tarif – qui pourraient être utiles sur le plan linguistique – ne nous est parvenu, à l'exception de quelques mots et phrases transmis par Al-Bakri, lui-même connu pour consigner des récits oraux et des événements historiques célèbres. Le Coran barghawati est considéré comme l'un des premiers textes berbères écrits dont nous avons entendu parler, mais que nous n'avons jamais obtenu. Malgré la diffusion de la religion barghawatie à travers les générations, il semble que le sort de ses écrits ait été scellé avec celui de la religion elle-même. Une fois que la religion a disparu, toutes les traces de son existence ont également disparu, sauf quelques mots transmis oralement et consignés plus tard par Al-Bakri dans son livre, tels que des expressions de louange à Dieu, des formules de début de prière, et d'autres phrases rapportées

En revanche, Al-Bakri nous fournit des informations sur la situation linguistique à Barghawata, où il semble que la langue berbère prédominait, tandis que l'arabe y occupait une place faible. Lorsque la délégation barghawatie s'est rendue à la cour du calife omeyyade à Cordoue sous le règne d'Abd al-Rahman III (qui régna de 916 à 976), un traducteur était nécessaire pour comprendre leur discours (Ghouirgate, 2015, p. 581). Bien que ces informations semblent indigentes pour les historiens, elles restent extrêmement précieuses, elles sont extrêmement précieuses pour ceux qui s'intéressent à la linguistique historique, car la langue berbère a longtemps été marginalisée dans les ouvrages historiques. Nous avons à peine des informations sur la situation linguistique depuis l'arrivée des Phéniciens jusqu'à celle des Arabes, n'était-ce les fouilles archéologiques qui ont permis de sauver la situation. Même si les mots mentionnés par Al-Bakri sont peu nombreux, ils nous donnent des indices supplémentaires qui soutiennent ce qui a été abordé par les chercheurs Van den Boogert, Martin Kossmann, Salem Chaker, et Mehdi Ghouirgate sur les termes religieux utilisés par les Berbères, qui ont

été traduits de l'arabe au berbère tout en conservant le sens initial de la langue source. La traduction était littérale, et ces mots ont adopté la morphologie berbère.

Al-Bakri nous a transmis des expressions de louange à Dieu mentionnées par Zamur, comme suit : (Al-Bakri, 2003, p.323)

اسمن ياكوش = Au nom de Dieu

مقر ياكوش = Le grand Dieu

ايجن ياكوش = L'unique Dieu

وردام ياكوش = Nul n'est semblable à Dieu

Une expérience similaire a émergé dans la région de Ghomara, documentée par Ibn Khaldoun dans son ouvrage *Kitāb al-Ibar wa Dīwān al-Mubtada' wa al-Khabar fī Ayyām al-'Arab wa al-'Ajam wa man 'Asārahum*, à propos d'un autre prétendu prophète nommé Ḥamīm ibn Minallāh ibn Ḥarīr ibn 'Umar ibn Raḥfū Azruwāl ibn Majkasa. Ḥamīm, qui prétendit être prophète en 925 après J.-C. sur le mont Ḥamīm, près de Tétouan, composa un Coran qu'il récitait à ses adeptes dans leur langue. Ibn Khaldoun nous a transmis un petit extrait de ce texte, mais celui-ci était en arabe. Aucun autre fragment des paroles de Ḥamīm ne nous est parvenu. Ḥamīm fut tué en 927 après J.-C. aux environs de Tanger, laissant derrière lui un fils nommé Aissa, qui joua un rôle important par la suite à Ghomara. On rapporte de lui le texte suivant :

"Ô Toi qui clarifies la vue, regarde dans ce monde, épargne-moi les péchés, Toi qui as fait sortir Moïse de la mer, je crois en Ḥamīm et en son père Abu Khalaf de Dieu, et je crois en ma tête, mon esprit, ce que cache ma poitrine, ce que mon sang et ma chair entourent, et je crois en la suite de la tente de Ḥamīm, sœur d'Abu Khalaf de Dieu."

(Ibn Khaldoun, 2009, p.1663)

C'est tout ce qui a été transmis de Ḥamim.

Les livres mentionnent de nombreuses figures historiques qui ont prétendu à la prophétie et ont présenté au peuple berbère des textes en berbère et en arabe berbérisé, tels que Ibn Tumart, qui se prétendait le Mahdi et qui rédigea un livre en berbère contenant 7 parties correspondant aux jours de la semaine. Selon ses dires, quiconque ne le mémorisait pas n'était pas un véritable croyant. Ce texte devint pour les tribus des Masmuda ce que le Coran est pour les autres musulmans. En plus du livre sur le Tawhid (l'unicité de Dieu), Ibn Tumart écrivit

deux autres ouvrages intitulés *Al-Qawa'id* (Les Règles) et *Kitab al-Imama* (Le Livre de l'Imamat).

Ibn Tumart était un homme sage, alliant religion, science et politique en lui-même. Il alla jusqu'à voyager vers l'Orion pour rechercher la religion et les érudits, en quête de savoir et de connaissance. Il encouragea les savants et était un stratège politique dans la création de l'État Almohade. Il réussit en grande partie à convaincre la société de la nécessité de l'imamat religieux, qui était le slogan politique et le pilier essentiel de la religion, nécessitant croyance et soumission. Parmi les fondements de son règne figuraient l'utilisation du berbère comme langue de lecture et langue religieuse, ce qui était une stratégie particulièrement astucieuse.

Quant aux livres ibadites, certains personnages ibadites qui ont écrit en berbère au IX^e siècle ont été préservés, tels qu'Abou Sahl al-Farisi. Dans son ouvrage *Kitab al-Tabaqat*, al-Darjini parle d'Abou Sahl al-Farisi, ou comme il le mentionne sous son vrai nom, Abou Sahl al-Nafousi, et non pas d'origine perse comme le suggère le nom. Il est né de parents rustomides, et son père était le fils de Maimoun ibn Abd al-Wahhab. Al-Darjini, qui classe Abou Sahl al-Farisi dans la sixième classe (250 H – 300 H), raconte qu'il a pris le deuil pour les savants et les gens de religion comme sujet, et a composé des poèmes sur eux, qui se sont répandus dans les régions éloignées en langue berbère. Al-Darjini ajoute : « *Consulte ses recueils pour en être le traducteur, et ne les abandonne pas si tu ne trouves pas de traducteur* » (al-Darjini, p. 352). Il ajoute également une section qui est considérée comme la plus importante dans son discours sur cette personnalité, en disant :

"D'après Abou Zakariya Yahya ibn Abou Bakr, un homme arabe, esclave affranchi de la tribu des Louata, nommé Saïd, se rendit dans la campagne et arriva au lieu d'Abou Sahl, à Marsa al-Khazar, et il est dit à Marsa al-Dajaj, ce qui est plus précis, situé dans les îles des Bani Mazghenane¹. Il le reçut avec honneur et lui demanda sur les gens de la prédication. Saïd répondit : Quel genre de discours leur plairait-il ? Abou Sahl lui dit qu'il devait leur composer un discours en berbère contenant des exhortations, des rappels et des avertissements. Abou Sahl était éloquent en berbère." (al-Darjini, p. 352)

¹ C'est une appellation sous laquelle la ville d'Alger était connue au Moyen Âge, sous le nom de "Jazā'ir Banī Mazghannā" ou encore "Jazā'ir Banī Mazghannān", en référence à la tribu amazighe des Banī Mazghannān. La première mention écrite documentée de cette appellation remonte au 10^e siècle, par le voyageur Ibn Hawqal al-Nasibi (décédé après 977 ap. J.-C.) dans son livre *Ṣūrat al-Arḍ*. Cette appellation a disparu des écrits à partir du 14^e siècle. Voir l'article de Zineb Moussaoui et Alaoua Amara, 2009.

<https://journals.openedition.org/insaniyat/2110>

Cela montre que la diffusion du savoir et de la littérature en berbère était souhaitée parmi les gens du Maghreb central à l'époque où la tribu des Louata avait une importance historique. Al-Derjini ajoute des informations sur la production berbère fournie par Abou Sahl, qui comprenait la rédaction de 12 livres de sermons contenant des passages sur l'histoire des adeptes de la prédication (al-Darjini, p. 352). Ces œuvres étaient si précieuses qu'elles furent volées, et il en resta 6 parties. Al-Derjini précise : « *Lorsqu'il voulait les lire, il enroutait sa tête dans ses vêtements et les lisait aux gens. Un jour, il en lut un extrait et l'offrit aux gens de la prédication. Cela incita les cheikhs Khalouf et Wahnin à demander qu'ils soient écrits par les azzabas. Cependant, le destin des livres restants fut scellé avec l'incendie du château de Bani Derjini, et il ne subsista que ce que les azzabas avaient appris, soit 24 chapitres* » (al-Darjini, p. 352).

Les premières tentatives de rédaction des textes berbères, qui ont complètement disparu mais dont il reste des traces dans certains livres, visaient à établir un contrôle politique et social sur toute la région berbérophone. Le Mahdi Ibn Tumart a réussi dans ce domaine durant l'époque des Almohades, tout comme Abou Tarif et ses fils (pour une période limitée). La raison principale de cette production était d'imposer une domination politique et sociale sur la société berbère. Malgré le fait qu'Abou Tarif avait ordonné l'obéissance au calife en Andalousie, le désir de contrôle était principalement local.

Cependant, ces tentatives n'ont pas réussi à perdurer et ont pris fin avec la disparition de leurs écrits, ne laissant que ce qui est mentionné dans les livres historiques. Nous pouvons considérer ces écrits comme une des premières expériences berbères issues d'une scission que l'on pourrait classer parmi les kharijites, ayant débuté au début de l'ère islamique, du VIIe au Xe siècle. Cependant, leur succès n'a pas été aussi durable que celui des ibadites dans le Maghreb oriental et central.

Nous pouvons considérer les écrits qui ont tenté de rivaliser avec le Coran et la religion islamique comme un prolongement des résistances berbères au nouveau culte. On peut dire que l'islamisation profonde a nécessité plusieurs siècles dans le Maghreb (Benhima, 2011, p.322), où le berbère était largement dominant, l'arabe étant à peine enraciné dans les zones urbaines et parmi les élites religieuses et politiques. Quant aux figures historiques ibadites du IXe siècle, leurs manuscrits ont disparus soit à cause des pillages et des incendies, soit à cause de la politique de traduction en arabe adoptée par les élites ibadites aux XIe et XIIe siècles. Par exemple, la traduction par al-Derjini des récits en berbère, comme le récit de Baṭman, a vu disparaître le texte berbère. Les changements historiques, tels que la chute des dirigeants et des forteresses,

ont conduit à la perte définitive de ces manuscrits, comme c'est le cas pour le recueil d'Abou Sahl al-Farisi.

Après avoir examiné les informations fournies par les écrits de al-Bakri, Ibn Khaldoun et al-Derjini, ainsi que les événements historiques entourant ces époques, nous pouvons conclure que :

- La production des premiers textes berbères était une extension de la résistance culturelle de la société berbère pendant plusieurs siècles.
- Les textes reflètent l'état linguistique de la société berbère qui a adopté l'écriture et la production en berbère au cours des premiers siècles après l'arrivée des musulmans en Afrique du Nord. Ces manuscrits ont joué un rôle crucial en transmettant les connaissances nouvelles et en exprimant l'identité culturelle et personnelle berbère.
- Les auteurs de ces textes étaient convaincus de la nécessité d'utiliser le berbère comme fondement culturel et social, facilitant ainsi la transmission des connaissances dans la langue maternelle, et le berbère demeurait une langue majoritaire. Il est intéressant de noter le scepticisme exprimé par Yassir Benhima sur la langue utilisée par les premiers musulmans pour diffuser leurs enseignements et les diverses campagnes de propagande et sectes (2011, p.322) Il semble également que nous puissions remettre en question l'ampleur de l'arabisation à laquelle les Berbères ont été soumis après l'arrivée de l'islam, dont les phases semblaient longues et lentes.

Récapitulation

Ce chapitre traite des appellations de la langue amazighe dans les manuscrits et les sources arabes, en mettant l'accent sur l'évolution historique de ces désignations et leurs différences. L'étude commence par une analyse des sources arabes et andalouses qui mentionnent la langue amazighe depuis le VIII^e siècle de notre ère, en passant en revue les différentes appellations attribuées à la langue, telles que "berbère", "ajamie", "la langue occidentale" et "mazigh". Elle examine également les désignations tribales comme "Zenatiyya", "Sanhadja" et "Masmuda", qui reflètent la diversité dialectale de la langue amazighe.

L'étude explore aussi les sources berbères écrites en langue amazighe depuis le XV^e siècle jusqu'au XX^e siècle, mettant en lumière l'utilisation du terme "mazigh" pour désigner l'écriture en langue amazighe, particulièrement dans la région de Souss au Maroc. Elle aborde

également certaines tentatives précoces d'écriture de textes religieux et politiques en amazighe, telles que le "Coran de Berghouata" et les écrits d'Ibn Tumart, qui faisaient partie de la résistance culturelle et politique contre l'hégémonie arabe.

Dans la deuxième partie du chapitre, les manuscrits berbères perdus, documentés dans les sources historiques, sont explorés. L'étude commence par une discussion sur les premiers manuscrits berbères apparus avec l'arrivée de l'Islam en Afrique du Nord, en examinant certains textes religieux rédigés en amazighe, comme les écrits d'Ibn Tumart et des Berghouatis. Elle aborde également les écrits ibadites rédigés en amazighe au IXe siècle, dont il ne reste que des références dans les sources historiques.

L'étude conclut que ces premières tentatives d'écriture des textes berbères faisaient partie d'une résistance culturelle et politique contre l'hégémonie arabe, et que la langue amazighe était une langue principale dans la société berbère pendant longtemps après l'arrivée de l'Islam. Elle souligne également que le processus d'arabisation a été lent et progressif, et que la langue amazighe est restée la langue de communication principale dans de nombreuses régions.

Chapitre 2

Les manuscrits berbères : aperçu historique

Introduction

Le patrimoine berbère écrit en caractères arabes constitue l'un des témoins restants de la langue berbère, qui a connu plusieurs évolutions à travers l'histoire. Ce patrimoine s'étend depuis le milieu du Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine, au XIXe siècle, où un nombre considérable de manuscrits berbères a été découvert. Les études des berbérissants à partir du milieu du XIXe siècle ont contribué à revitaliser ces manuscrits berbères, qui avaient longtemps souffert d'une marginalisation involontaire, due à l'apathie culturelle qui a frappé l'Afrique du Nord face aux nombreuses crises que ces peuples ont traversées. Cette situation s'est prolongée jusqu'au milieu du XXe siècle, entraînant des dommages qui ont touché à la fois les bibliothèques et les ressources humaines chargées de préserver cet important héritage. Nous faisons ici référence aux événements qui ont affecté les manuscrits berbères à l'époque moderne, et dont l'étendue des dégâts reste inconnue jusqu'à aujourd'hui, que ce soit en raison des incendies qui ont détruit des bibliothèques ou des pillages qu'elles ont subis, comme la bibliothèque de 'Abd al-Jabbār al-Fīgīgī à Figuig, au Maroc. Il y a eu également des incidents de contrebande et d'incendie de zawiyas et de leurs manuscrits, tels que l'incendie de la bibliothèque Mouhoub Oulhabib à Béjaïa et celle de la zaouïa Qadiriyya à Tiout. Ces événements ne représentent qu'une petite partie de ce qu'ont subi les manuscrits berbères conservés dans ces bibliothèques. Malheureusement, nous n'avons pas pu connaître leur contenu avant qu'elles ne soient brûlées ou pillées.

L'histoire de la langue berbère nécessite une nouvelle impulsion à travers l'étude des manuscrits berbères, qui présentent une grande diversité de variantes et de thématiques. L'étude de l'histoire des manuscrits requiert une analyse approfondie et sérieuse ainsi que l'utilisation de nouveaux moyens d'exploration des copies, ce qui permettrait d'enrichir leur histoire et de valoriser leurs textes. Certains de ces textes sont rares, avec parfois un seul exemplaire existant, conservé en France ou aux Pays-Bas. Il convient ici de souligner l'importance des informations contenues dans ces manuscrits.

Ce chapitre s'inscrit dans le cadre d'une tentative de rédaction de l'histoire des manuscrits berbères, et offre un aperçu de leur origine, leur production et leur contenu, en mettant l'accent sur les manuscrits les plus connus en Afrique du Nord.

Il apporte également des réponses à certaines questions qui préoccupent tout passionné des manuscrits berbères, telles que :

- Quelles sont les étapes par lesquelles sont passés les manuscrits berbères ? Et quel alphabet a été adopté pour écrire ces manuscrits ?
- Quels sont les contenus présentés par ces manuscrits ? Y a-t-il eu des influences sociales, religieuses ou culturelles qui ont affecté la nature du contenu ?
- Quelle était la fonction de ces manuscrits et pourquoi ont-ils été créés ?

1. Aperçu sur l'écrit en berbère

L'écriture est considérée comme la forme ultime de consolidation des idées et de l'expression orale de l'homme. Elle est le moyen et le lien qui unit les êtres humains en permettant l'échange d'idées et d'informations à travers des symboles communs. L'écriture est la fenêtre directe de l'homme qui lui a permis de revenir dans le passé et de comprendre les sociétés anciennes. Elle est comme un écran donnant sur l'histoire, à travers les inscriptions, les fresques, l'art rupestre, et les manuscrits laissés jusqu'à aujourd'hui.

On peut la définir ainsi :

" la plus haute forme de représentation du langage et de la pensée que l'homme ait inventée". (Ouazar, 2007, p.125).

L'écriture a traversé plusieurs étapes pour devenir la forme que nous utilisons aujourd'hui, représentant les sons qui constituent l'unité de base du mot. L'apparition de l'alphabet que nous connaissons aujourd'hui a été précédée par des phases au cours desquelles l'écriture s'est développée, avec des influences réciproques entre elles. Tout comme les langues ont emprunté les unes aux autres et partagé des éléments, l'écriture est apparue sous une forme que l'on peut considérer comme le visage commun à toutes les écritures anciennes du monde. Cependant, le degré de créativité et de complexité variait d'une écriture à l'autre. Ce qui a été dit s'applique également à notre langue berbère, qui a elle-même connu des évolutions, tant internes (développement de la langue elle-même) qu'externes (les dénominations attribuées à la langue et à son écriture). L'écriture en berbère a connu une diversité alphabétique tout au long de son histoire, depuis la première alphabet d'origine locale jusqu'aux alphabets étrangers apportés par les communautés, que l'on peut résumer ainsi : le libyco-berbère ou tiffinagh, l'arabe, et le latin.

1.1 Ecriture libyco-berbère

En plus des écrits introduits par les communautés étrangères grecques, italiennes et puniques, des inscriptions libyco-berbères ont été trouvées dans toute l'Afrique du Nord et dans le Sahara. Cette diffusion indique l'unité linguistique de l'Afrique du Nord avant l'arrivée des Phéniciens, en dehors de toute influence étrangère (Farhati, 2007, p.316). Cependant, il semble que les sources historiques aient négligé l'existence de cet alphabet, et que les premiers chercheurs² qui l'ont découvert n'aient pas eu suffisamment d'informations pour travailler à son déchiffrement. Ils se sont donc contentés de le comparer à l'alphabet Tifinagh des Touaregs. Ainsi, les avis des explorateurs entre le XVIIIe siècle et le début du XXe siècle étaient partagés, certains considérant cet alphabet avec respect, d'autres le remettant en question en réfutant son origine locale, le rattachant plutôt à l'alphabet phénicien ou à une origine sémitique. Par exemple, Cohen (1958) le rattache à une origine sémitique, tandis que J.G. Février et A. Haniteau le considèrent comme dérivant du phénicien. D'un autre côté, H. Lhote et Malika Hachid (2000) soutiennent que son origine est locale, bien que Galand (2001) pense que même si elle est locale, elle a été influencée par l'alphabet phénicien. En raison de l'impossibilité de trouver des sources écrites parlant de cet alphabet dans son intégralité dans tous les livres historiques, y compris ceux en arabe, on se réfère toujours aux inscriptions et à leur étude pour comprendre la genèse de cet alphabet dont les périodes sont variées, rendant difficile la datation précise de son origine. Cependant, l'archéologue M. Hachid (2000) estime que cet alphabet est apparu entre 1000 et 1500 avant J.-C., en même temps que l'alphabet phénicien (p. 173-190).

De nombreuses hypothèses et conclusions ont été émises dans plusieurs travaux sur l'origine et la genèse de l'alphabet libyco-berbère, mais celles-ci ne relèvent pas de notre étude pour être approfondies ici.

A propos de l'origine de cet alphabet remarquable et comme il est bien connu chez tous les linguistes et archéologues, une langue ne naît pas prête à l'emploi. L'écriture n'est pas, non plus, inventée soudainement, ni standardisée immédiatement par ceux qui la maîtrisent. Elle a traversé des étapes, prenant le temps nécessaire pour être comprise de manière collective et unifiée.

² La première inscription libyenne a été découverte en 1631 dans la ville de Dougga. Il s'agit d'un texte bilingue en punique et en libyque. Plus tard, en 1843, des questions ont commencé à émerger sur la similitude entre cet alphabet et celui du tifinagh à travers les travaux de G. M. de Saulcy et ceux de M. Boissonnet en 1845.

La chercheuse Karima Ouzar (2007) a proposé une hypothèse aux lecteurs et aux chercheurs concernant le début possible de l'alphabet libyque. Elle lie l'écriture libyque à ce qu'on appelle l'art rupestre³. Ainsi, la chercheuse associe l'écriture libyque à l'art rupestre, comme une forme préliminaire à partir de laquelle l'écriture libyque a évolué. Salem Chaker et Slimane Hachi ont été les premiers à mentionner cela (voir Chaker et Hachi, 2000, p. 5). Nous résumerons l'hypothèse de la manière suivante :

La décoration picturale a précédé l'écriture en raison du besoin des sociétés de l'époque, et cela était largement répandu (Cohen Marcel, 1958, p. 02). Cohen Marcel estime que l'écriture s'est essentiellement développée à partir du dessin ou de la gravure. Le processus de l'art rupestre a évolué grâce à la simplification des formes et des designs. Cette simplification consistait en une abstraction géométrique des formes, c'est-à-dire une réduction de l'image et une simplification du trait, qui étaient les caractéristiques principales des périodes cabalienne et camélienne en Afrique du Nord. Dès le début de la période cabalienne, l'art rupestre s'est orienté vers l'abstraction géométrique, qui se manifestera plus tard sous forme de symboles. Ces symboles, ou cette phase de l'art, apparaissent sous forme de représentations humaines, de lignes, de triangles, et d'autres formes que l'on retrouve dans l'alphabet libyque. (Ouzar,2007,pp.125-126)

Ainsi, l'art rupestre a constitué un point de départ initial qui a précédé l'alphabet ou le croisement des mots. C'était une étape au cours de laquelle l'homme berbère transposait des images de la réalité sur les parois, puis réduisait ces images en signes picturaux symbolisant une idée. En parlant de cet art rupestre répandu en Afrique du Nord, de nouveaux sites ont été découverts en 2021 dans l'Aurès, dans la commune de Bouzina et à Merouana, qui s'appelaient Masaba à l'époque romaine. La découverte de ces nouveaux sites pourrait permettre aux archéologues de mieux comprendre l'évolution de l'art rupestre dans les régions habitées par les Amazighs. Il est possible que ces données nous fournissent des informations pour combler les lacunes concernant le développement de l'art rupestre et la manière dont l'homme libyen a transformé ce qu'il dessinait en alphabet par la suite.

³ Il s'agit de peintures ou de gravures artistiques réalisées sur des roches. Cet art remonte à la Préhistoire (du Paléolithique au Néolithique). Les archéologues ont divisé l'art rupestre en grandes phases principales, en se basant sur le type de scènes représentées, à savoir : la phase du buffle antique, la phase des bovidés, la phase des chevaux et la phase des chameaux. (Référence : Yefsah Nadia, 2018, p. 83)

Chaker et Hachi (2000) indiquent que l'écriture libyque était presque considérée comme une écriture nationale Amazighe, car elle est documentée dans toutes les régions où la langue Amazighe est utilisée, c'est-à-dire de la Libye à la côte atlantique, et de la mer Méditerranée au sud du Sahara. Ces inscriptions se trouvent également dans les îles Canaries, ce qui signifie partout où les Amazighes sont présents (Chaker et Hachi, p. 1 et 2). Bien que les spécialistes reconnaissent la diversité de cette écriture, classée comme suit : libyque orientale, c'est-à-dire en Tunisie et au nord de l'Algérie, dont la plus célèbre est l'inscription de Dougga (figure 1) ; libyque occidentale, c'est-à-dire à l'ouest de l'Algérie et au Maroc, dont la plus célèbre est le texte libyque d'Azib Nkis dans les montagnes du Haut Atlas au Maroc (figure 2) ; saharienne, au sud de l'Algérie et du Maroc. Cette diversité nous rappelle la diversité des dialectes amazighs d'aujourd'hui (figures 3 et 4). Cependant, cet alphabet se distingue : par une profonde unité dans la forme, la valeur et la méthode, comme l'affirme Lionel Galand en 1989 (Chaker et Hachi, p. 2).

Le nombre de lettres de l'écriture libyque orientale est de 24, celui de l'écriture occidentale de 35, celui de l'écriture saharienne de 34, et celui du tifinagh moderne de 26. En 1998, une lettre inhabituelle a été découverte dans les environs de l'oued Tit, au nord de la ville de Tamanrasset ; il s'agit de la lettre " ج " (Yefssah, Escid, 2023, p. 13). Les textes puniques qui accompagnaient l'écriture libyque ont aidé à comprendre la libyque orientale et à déchiffrer ses symboles, la rendant plus compréhensible que les écritures libyques occidentale et méridionale, ces dernières étant plus complexes car écrites sans accompagnement d'une deuxième langue. L'écriture libyque se distingue par sa méthode d'écriture, qui peut être soit horizontale de droite à gauche, soit verticale de haut en bas. Camps estime que la forme ancienne de l'écriture libyque est celle écrite verticalement (Farhati, 2007, p. 317). Il n'existe donc pas de règle fixe concernant les directions dans lesquelles la libyque est écrite, et en plus de l'attachement des mots les uns aux autres, l'écriture libyque semble difficile à lire !

Les Touaregs ont réussi à préserver l'écriture libyque, bien qu'elle diffère quelque peu de l'ancienne, tout en conservant la même morphologie. Ils l'ont appelée Tifinagh, tandis que l'écriture libyque s'est éteinte assez tôt. Le Tifinagh a aidé les chercheurs à mieux comprendre l'écriture libyque ancienne. L'utilisation des symboles tifinagh ne se limitait pas seulement à l'écriture, mais elle est devenue une partie intégrante de la culture quotidienne des Amazighes, en particulier chez les femmes. On retrouve l'utilisation de certains symboles dans les tatouages, le tissage et même la décoration de la poterie.

Cela témoigne de l'étendue géographique et temporelle de l'écriture libyque ancienne, qui a commencé à l'époque préhistorique, en passant par les âges néolithiques, jusqu'à la civilisation numide. Elle a été préservée chez les autres communautés amazighes non touarègues sous la forme d'une anthropologie culturelle enracinée dans les temps préhistoriques, sans être utilisée pour écrire de longs textes.

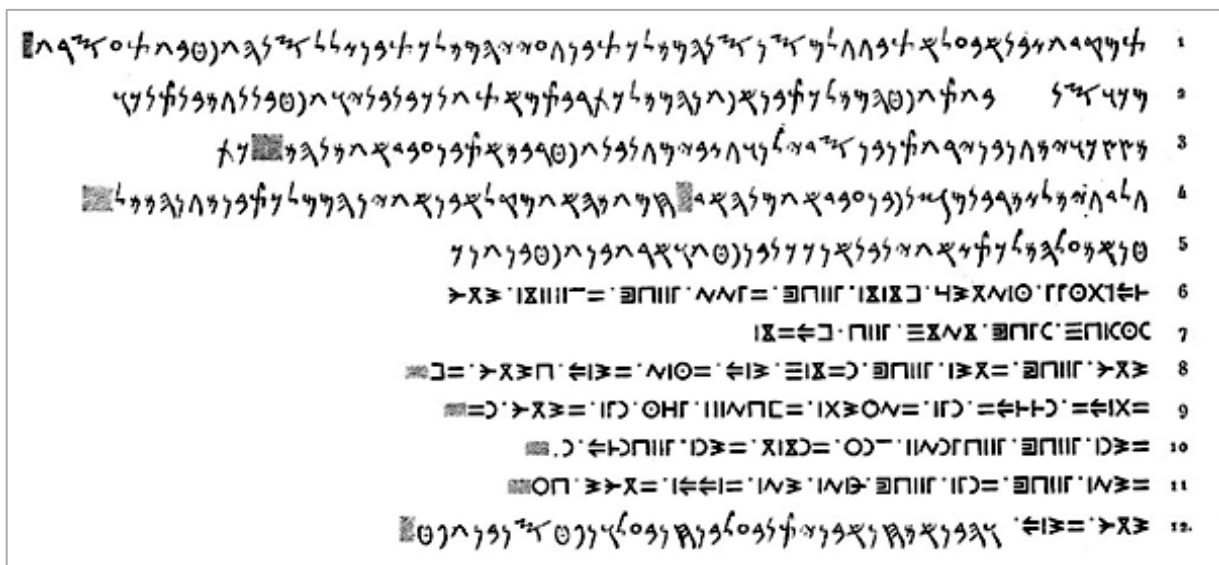


Fig .1.1 (1) : la dédicace bilingue a Massinissa Libyque écriture et langue libyque.
 (Salem Chaker,2008, p 11

Deuxième forme : Aazib Nkis.



Fig .1.1 (2) : al-'Azib N-Akis , Atlas (Maroc)découvert par Maloum.
Extrait de Encyclopédie Berbère -17/1996.

val.	lib.	lib.	sahar.							
eur	E	W	H	Gh.	D	Y	W	N	ar.	
b	⊙	⊙⊙	⊙□	⊙⊙⊙⊙⊙	⊙	⊙	⊙⊙⊙	⊙	⊙⊙⊙⊙	⊙⊙⊙⊙
d	∩	∩	∩∩?	∩∩∩∩∩	∩	∩	∩∩∩	∩	∩∩∩∩	∩∩∩∩
d			∩∩?	∩	∩	∩	∩?	∩	∩	∩
f	× ×	×								
f		∩	∩	× ∩ ∩	∩	∩	∩∩∩∩	∩	∩∩	∩∩
g	1	1	∩∩∩∩	× × × ×	∩	∩	∩ ∩	∩		
g		∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩	∩		∩		
h	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩
h	∩??									
h				∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩ ∩		∩ ∩ ∩
h	∩	∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩ ∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩
i	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩
m	∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩
n	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩
n		∩ ∩		∩						
n							∩	∩?		
q	∩?	∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩
q	∩?	∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩ ∩ ∩	∩ ∩	∩ ∩
r	∩	∩ □	∩ □	∩ □	∩	∩	∩	∩	∩	∩ □
s	∩	∩ × ∩								
s	∩	∩	∩	∩ □	∩	∩	∩	∩	∩	∩ □
s		∩	∩ ∩ ∩							
s	∩	∩ ∩	∩ ∩ ∩	∩ ∩ ∩ ∩	∩	∩	∩ ∩		∩ ∩	∩ ∩
s	∩	∩								

Fig 1.1 (3) : Tableau des écritures libyco-berbères : d'après K.-G. Prasse, 1972, p. 153-154. (Chaker,2008)

1.2 - L'écriture de la langue amazighe à l'époque contemporaine

À l'époque contemporaine, la langue amazighe a connu des choix différents en ce qui concerne l'alphabet utilisé pour l'écriture et l'enseignement dans les trois pays d'Afrique du Nord qui l'enseignent : la Libye, l'Algérie et le Maroc. L'alphabet tifinagh a commencé à être développé et amélioré pour la première fois par l'Académie berbère dans les années 1970, avec la création du néo-tifinagh, qui comprenait l'ajout de certaines lettres et de voyelles. Cependant, bien que le tifinagh proposé par l'Académie soit basé sur les variantes touarègues, cela reste une étape importante pour redonner de la valeur à cet alphabet en le sortant de sa région touarègue et en le diffusant au grand public. Cette initiative a établi un lien entre l'alphabet originel d'Afrique du Nord et l'identité amazighe à cette époque, devenant ainsi un symbole identitaire. L'un de ses caractères, le ⵝ " z ", a même été adopté par les militants associatifs et les défenseurs de la langue et de la culture amazighes comme symbole de l'identité amazighe. Ainsi, cet alphabet a davantage servi à affirmer l'authenticité et l'existence de l'élément amazigh qu'à rédiger des textes.

La position de l'Algérie concernant l'alphabet choisi pour écrire l'amazigh de manière officielle n'est pas claire, car trois alphabets y sont utilisés dans l'enseignement. Plus précisément, trois alphabets sont utilisés pour passer les examens nationaux du baccalauréat et du brevet d'enseignement moyen, à savoir : l'Arabe, le Latin et le Tifinagh. Les candidats peuvent choisir l'alphabet dans lequel ils ont été formés ou celui avec lequel ils se sentent le plus à l'aise. En ce qui concerne les universités où l'amazigh est enseigné, elles ont uniformisé leur alphabet en choisissant le latin. Cependant, aucun communiqué officiel n'a été publié à ce jour pour unifier l'alphabet utilisé pour l'écriture.

Face à cette diversité non uniformisée, avec l'utilisation du tifinagh pour les panneaux officiels et du latin pour l'enseignement, la planification linguistique en Algérie avance à un rythme lourd. Dans ce contexte, l'alphabet arabe a fait quelques progrès dans certaines régions au cours des années 1990, avec la production de quelques œuvres écrites en amazigh en caractères arabes. Cependant, l'alphabet arabe a rapidement été relégué au second plan en raison de la forte production écrite en caractères latins. En raison de son adaptation aux variantes berbères en Algérie et de sa facilité d'utilisation, la présence de l'alphabet arabe est aujourd'hui très limitée, tandis que la production écrite en tifinagh est quasiment inexistante.

Revenons au Maroc : Depuis le début de l'enseignement de la langue amazighe dans les écoles primaires en 2003, le tifinagh a été adopté comme alphabet officiel pour l'enseignement. Cette décision a été prise après une étude menée par le Centre d'Aménagement Linguistique (CAL), qui a adapté les trois alphabets en fonction de la langue et de son système, aboutissant à l'adoption du tifinagh comme alphabet officiel pour l'enseignement et l'écriture de l'amazigh. Cette décision a été prise suite aux propositions du conseil d'administration de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM). La déclaration officielle de l'Institut Royal a été publiée en 2002 .

La Libye a également connu des avancées significatives dans la planification linguistique de la langue amazighe et dans sa production, grâce à des initiatives individuelles de la part d'intellectuels et d'activistes associatifs. En 2012, les premiers cours d'enseignement de la langue amazighe ont été organisés dans la ville de Zaoura, et les activités culturelles et militantes visant à promouvoir la langue amazighe ont continué en Libye, comme la création de la première radio en langue amazighe, appelée "Kasas-FM 98,1- ".

Le rôle le plus important dans les efforts visant à planifier la langue amazighe en Libye revient à l'association "Tawalt", qui a choisi le tifinagh comme alphabet pour l'écriture et l'enseignement. Elle s'est également attachée à rassembler les archives libyennes ibadites et à cibler les enfants à travers de nombreux livrets de contes, d'exercices et de chansons, tous écrits en tifinagh. Le tifinagh a été développé pour s'adapter au dialecte nafoussi, et plusieurs polices d'écriture en tifinagh ont été proposées et développées pour l'écriture. L'association Tawalt se consacre également à la collecte et à la numérisation des manuscrits berbères ibadites, dont elle possède plusieurs copies.

Les trois alphabets – libyque (Tifinagh), Arabe et Latin – ont été utilisés pour écrire le berbère en Afrique du Nord tout au long de son histoire, depuis la période préhistorique jusqu'à aujourd'hui. Chaque alphabet a joué un rôle et rempli une fonction spécifique dans l'écriture de la langue.

- **L'alphabet libyque (Tifinagh)** a été utilisé principalement pour les rites funéraires, et appartenait donc au domaine religieux (Chaker, 2008, p. 2). Son utilisation a probablement cessé avec l'arrivée des Arabes en Afrique du Nord ou peu avant (la date exacte de l'arrêt de cette écriture n'est pas claire). L'alphabet libyque a toujours été utilisé en conjonction avec une autre langue, se trouvant dans un contexte bilingue avec le latin

ou le phénicien. On le retrouve dans des inscriptions sur pierre mentionnant des noms de personnages libyens ou des dédicaces, comme celles adressées à Massinissa à Dougga. Cependant, il n'existe pas, ou peu, de textes longs qui nous en apprennent davantage sur cet alphabet local, que Chaker appelle l'écriture nationale. Bien que les informations sur son histoire et son évolution soient rares, il a été conservé principalement par les tribus touarègues du sud sous le nom de Tifinagh, et son utilisation est aujourd'hui limitée aux jeux linguistiques, aux messages courts et aux signatures (ibid).

- **L'alphabet arabe** a été adopté avec l'arrivée des musulmans en Afrique du Nord. Son utilisation pour écrire les manuscrits berbères a commencé, et l'alphabet a été adapté pour convenir à la langue berbère en ajoutant certaines lettres. Il a été utilisé pour écrire les manuscrits ibadites, les manuscrits chleuhs et, enfin, les manuscrits berbères kabyles. Plus tard, il a également été inclus dans les travaux des berberisants français lors de leurs études linguistiques, aux côtés de l'alphabet latin (voir , delaporte,1836 , De paradise 1844). L'alphabet arabe a joué un rôle religieux de premier plan, et son apprentissage était souvent associé à l'apprentissage de l'arabe et du Coran pour faciliter la lecture. Avec l'émergence de la littérature et la propagation de l'écriture en berbère, l'utilisation de l'alphabet arabe est devenue une norme acceptée, non substituable par d'autres alphabets.
- **L'alphabet Latin** est apparu aux côtés de l'alphabet libyque dans de nombreuses inscriptions funéraires anciennes. Cependant, l'utilisation de l'alphabet latin pour écrire le berbère a réellement commencé avec les travaux des berberisants, et cette pratique a perduré longtemps dans ces travaux, produisant de nombreux manuscrits. Par la suite, l'alphabet latin a été adapté pour correspondre aux dialectes berbères en Afrique du Nord.

2. Histoire des manuscrits berbère

2.1. Les manuscrits berbères du moyen âge

2.1.1. Les manuscrits ibadites

Avec la diffusion du courant ibadite en Afrique du Nord aux VIIe et VIIIe siècles après J.-C., un nouveau cadre culturel et religieux commençait à se dessiner sur la scène maghrébine. Ce courant apparut pour la première fois à Oman en réaction aux pratiques des dirigeants de l'État omeyyade (661-750 ap. J.-C.), jugées inappropriées par les ibadites. En l'an 140 de l'Hégire (757 ap. J.-C.), les ibadites prirent le contrôle de Tripoli,

et leur influence se répandit rapidement. Le Djebel Nefoussa devint alors un centre intellectuel pour ce courant. L'année suivante, ils s'emparèrent de Kairouan.

Après la fondation de l'État ibadite à Tahert, en Algérie, en 761 ap. J.-C., sous la dynastie rostémide, l'ibadisme se propagea davantage dans les régions berbérophones. Cependant, cet État fut renversé par les Fatimides en 909 ap. J.-C. Malgré cela, l'ibadisme persista au Maghreb central, bien que son territoire se soit réduit, se concentrant principalement dans la vallée du Mzab, sur l'île de Djerba en Tunisie, ainsi que dans le Djebel Nefoussa en Libye. Ces régions sont restées les bastions de l'ibadisme en Afrique du Nord.

La science et la jurisprudence ont commencé à se répandre au sein de la société berbère ibadite, prenant de l'ampleur avec l'émergence de savants et de juristes, y compris des femmes érudites issues de la communauté berbère nefoussa. En hommage et par respect pour ces érudits ibadites, leurs histoires et récits se sont propagés parmi les gens, touchant l'ensemble des communautés ibadites. Au fil du temps, certains savants ont entrepris de consigner les vies et récits de ces cheikhs. Cette vénération pourrait être liée à la culture berbère, qui accorde une grande importance aux sages de la communauté. Ce respect se reflète dans le système social berbère en Afrique du Nord, et s'est manifesté plus tard dans la société ibadite sous la forme des *Halqāt al-Azzaba*, un cadre religieux et politique structuré, fondé au XI^e siècle (Sahli, 2021, p. 414).

De plus, le fait que la société berbère ibadite privilégiait la transmission orale a facilité la conservation et la mise par écrit de ces récits. Cette pratique a pris deux formes principales : le "*Kitāb al-Siyyar*" (livre des biographies) et le "*Kitab al-Tabaqāt*" (livre des générations), qui consigne les noms, les lignées et les vies des cheikhs, ainsi que les questions jurisprudence qui leur ont été posées, en plus des miracles qui leur étaient attribués.

Avec le temps, ce genre littéraire, représenté par les *Tabaqat al-Ulama* (générations des savants), s'est également développé chez les Soussis, comme dans *Tabaqat al-Houdhiki*, un recueil moderne relatant les biographies des cheikhs et leurs lignées, bien que plus tardif. Ce type de littérature a été largement utilisé par les ibadites pour établir une base scientifique et sociale. Le plus célèbre de ces ouvrages est *Tabaqat al-Machayikh bi-al-Maghrib*, du cheikh Abou Abbas Ahmed ibn Saïd al-Darjini (m. 670 H/1271 ap. J.-C.).

Parmi les ouvrages célèbres consacrés aux biographies des érudits ibadites, deux se distinguent particulièrement pour avoir conservé d'anciens textes berbères : *Siyar al-Wasīyānī* et *Siyar al-chyākh*, aussi connu sous le nom de *Siyar Ashyākh Jabal Nefūssa*. Les auteurs de ces deux livres vivaient à la même époque, au XIIe siècle après J.-C. Le premier ouvrage est attribué à *al-Rabī' Sulaymān ibn 'Abd al-Salām ibn Ḥasan al-Wasīyānī*, originaire de Wasīyān ou Wasin, de la tribu des Zénètes de la région du Djérid (Lewicki, 1934, p. 277). Le second livre est dû à *Maqrīn ibn Muḥammad al-Buḥtūrī*, originaire du Jabal Buḥtūr en Libye.

Le *Siyar al-Wasīyānī* contient divers récits et informations sur les Ibadites. Ce livre est rédigé en arabe, mais il inclut également certains textes berbères écrits en caractère arabe. La plupart de ces récits proviennent du Djebel Nefoussa et sont en variante nefoussienne. Ces textes se réfèrent à des personnages ibadites connus, incluant des récits de femmes telles que *Aṣīl*, *Tujnit*, et Sarah, ainsi que d'autres passages initialement en berbère mais traduits en arabe avec le temps, perdant ainsi les versions berbères originales. Ce phénomène pourrait être dû à la grande diffusion des copies et au fait que l'inclusion des textes en arabe a contribué à l'abandon du berbère.

Les premiers passages berbères mentionnent le personnage ibadite connu sous le nom de *Abū 'Uthmān al-Maztī al-Daghmī*, également appelé *Baṭman*, et sa fille *Manzou* au IXe siècle.

Le texte relate un incident célèbre impliquant *Abū 'Uthmān et le loup parlant*. Le texte parle :

D'une période de famine qui a touché le Djebel Nefoussa, durant laquelle Abū 'Uthmān avait stocké de l'orge dans une pièce. Lorsqu'il se rendit au puits pour puiser de l'eau, il ne trouva personne pour l'aider. Là, il rencontra un loup qui lui parla en langue berbère, lui demandant de l'aide. Le loup répondit qu'il cherchait à rassembler sa propre nourriture et qu'il ne stockait pas de provisions pour toute une année. Abū 'Uthmān interpréta cela comme un signe de Dieu et décida de faire des dons de tout ce qu'il possédait aux gens (al-Darjini, p. 308-309).

Texte (dialogue entre *Abū 'Uthmān* et le loup)

وَأَرْسَدْتُوسَ غَاسِ شَكِّ غَفَّتْ وَأَمَانٌ كَلْدُ أَطْفَ أَيْدِيكَ ابْتِلَافٌ أَنْوَلِي "

« Approche-toi et tiens-moi (la bouche de l'outre), car je ne trouve personne d'autre : ici »

Le loup répondait en berbère : « *أُولَ أَنْهَدُّورَتِ أَنْعَ أَبَانْتَمَانَ وَرَتَكْنِيَزِ أَمَ شَكِّ تُولِيِينِ* »

Moi, je m'efforce de me procurer ma nourriture et je ne conserve pas comme toi, o
Abū 'Uthmān, Porge de la saison » (ibid , p 281)

(extrait du manuscrit n° 277. II , p 196,
l'Université de Lwów (Pologne)
Lewichi Tadeusz, 1934 p 280

Les passages suivants sont ceux de *Manzou*, la fille de *Batman*. Selon *Al-Darjini*, lorsqu'elle et deux autres femmes se rendirent auprès de *Batman* pour demander des vœux à Dieu, les trois souhaits concernaient le dévouement au service des autres dans l'espoir d'obtenir des bénédictions divines. *Manzou* fit le vœu de trouver un mari qui lui ferait subir des souffrances et des duretés intolérables, afin qu'elle puisse patienter et recevoir une récompense de Dieu pour sa patience. *Batman* pria pour elle, et elle épousa un homme de la tribu des *Mazat* qui la maltraita. Elle endura des épreuves qu'elle ne pouvait supporter. Un jour, une caravane passa par la région, et elle fut entendue en train de chanter en berbère des vers exprimant son désir de retourner chez elle et de retrouver sa famille. Les paroles furent rapportées par les membres de la caravane à *Jadu*, et parvinrent aux oreilles de *Abū Zakariyā' al-Sidrātī*. Reconnaissant qu'il s'agissait de la fille du cheikh, il se rendit avec lui pour rendre visite à la fille. C'est alors que l'on trouve le seul texte de *Abū Zakariyā' al-Sidrātī* en berbère dans son dialogue avec *Manzou*. Les textes de *Batman* dans le *Siyar al-Wasīyānī* comptent cinq textes, tandis que *Manzou* en possède trois.

En plus des textes et passages de *Batman*, sa fille *Manzou* et *Abū Zakariyā' al-Sidrātī*, *al-Wasīyānī* a compilé dans son livre de nombreux passages concernant diverses personnalités, débutant au IXe siècle après J.-C., tels que le récit *ibn Abi Masur al-Yarsani* et *Abi Amr al-Nimili*. Il poursuit jusqu'au XIe siècle avec des récits comme *Abū al-Khayr al-Zawāghī*. Le livre comprend également des textes dont la date ou les personnages restent inconnus, comme *Hatif yukallim Acil*. Le nombre total de textes berbères dans le *Siyar al-Wasīyānī* s'élève à 23.

Les récits berbères dans le *Siyar al-Wasīyānī* représentent un exemple clair de la réalité linguistique vivante, constituant non seulement des informations linguistiques, mais dépassant cette dimension pour devenir également socio-linguistiques. Ces récits abordent à la fois des aspects linguistiques et sociaux, révélant les relations sociales au sein de la communauté berbère et montrant comment les femmes religieuses occupaient une place significative dans ces histoires.

Un autre ouvrage similaire est le *Siyar Achyākh Jabal Nefūssa*, rédigé par *Maqrīn ibn Muḥammad al-Buḥtūrī*, tandis que *al-Rabī' Sulaymān ibn 'Abd al-Salām ibn Ḥasan al-Wasīyānī* a écrit le *Siyar al-Wasīyānī*. Le *Siyar Achyākh Jabal Nefūssa*, publié au XIIe siècle, est une source précieuse pour les biographies, l'histoire, et la jurisprudence, se concentrant sur les érudits et leurs récits. Il se distingue du *Siyar al-Wasīyānī* par le fait qu'il conserve les textes berbères sans les traduire en arabe. Selon Omar Ben Loukman Hamou Souleyman Bouassabane (2017), les textes berbères non traduits étaient destinés à une audience sociale spécifique. Cela suggère que l'auteur a choisi de ne pas traduire ces textes en arabe car il s'adressait principalement aux berbérophones, même si l'ensemble du livre était en arabe, laissant ainsi les textes en berbère tels quels.

C'est tout à fait naturel et cela nous renseigne sur l'utilisation courante du berbère dans le Djebel Nefoussa. Étant donné que tout le monde parlait cette langue, il n'y avait pas de problème à avoir des textes sans traduction. Cependant, cela peut poser des difficultés aujourd'hui pour comprendre ces textes, car la langue utilisée est relativement ancienne. Ainsi, une recherche approfondie avec les anciens du Djebel Nefoussa est nécessaire pour en comprendre le sens, ce qui a été le cas pour Bouassabane. Il a admis qu'il ne comprenait pas la plupart des textes et a dû chercher leur signification en Libye et au Maroc, étant donné que la langue diffère de celle utilisée par les Ibadites en Algérie.

Pour comprendre la genèse des écrits comme le *Siyar al-Buḥtūrī*, il est pertinent de se référer aux conditions scientifiques de l'époque. Au XIIe siècle, un mouvement scientifique a émergé au sein de la communauté ibadite berbère, qui était alors établie dans le Maghreb central et oriental. Il y avait un lien étroit entre les Ibadites du Djebel Nefoussa, ceux de Djerba et ceux de Urujlan (Bouassabana, 2009, p. 81).

La période allant du Ve au VIe siècle de l'Hégire a été marquée par des voyages pour la recherche de la science, avec des échanges de livres juridiques et d'autres ouvrages entre le Machreq et le Maghreb. Un exemple notable de ces échanges est mentionné par al-Darjini , qui rapporte le voyage d'*Abū 'Abbās Aḥmad ibn Muḥammad al-Faristālī* au Djebel Nefoussa pour enquêter sur une question juridique. Il a trouvé des cargaisons de livres provenant de l'Orient, totalisant 33 000 livres (Bouassabana, 2009, pp. 81-82). Cela illustre le dynamisme scientifique de l'époque. La région ibadite se distinguait par la rédaction de récits et de questions juridiques transmises oralement, à la fois pour des raisons éducatives et sociales.

2.1.2 - Les Manuscrits chleuhs

D'autre part, parallèlement à l'épanouissement du patrimoine berbère chez les Ibadites, la production en berbère a commencé à émerger à travers diverses écritures. Cela est attesté par des témoignages dans des ouvrages qui mentionnent la production berbère de plusieurs personnages historiques. Cependant, seuls quelques fragments nous sont parvenus, tels que le Qur'ān Barghawāṭa du IIe siècle de l'Hégire, suivi de *Ḥammîm* au IVe siècle, puis Ibn Tumart au VIe siècle de l'Hégire, dont nous avons déjà discuté des circonstances entourant l'émergence de ces écrits.

En dehors de l'émergence des écrits des Kharijites dans le Maghreb occidental, qui étaient motivés par des rivalités politiques et d'autres raisons d'écriture, il convient également d'aborder la question de la langue et de l'éducation parmi les populations et les étudiants (Talabas) berbères au début de l'expansion de l'islam dans le Maghreb occidental. Cela représente le lien entre l'enseignement religieux et la rédaction en berbère au Moyen Âge.

Il semble que pendant de nombreuses années, l'idée selon laquelle l'arabisation chez les Berbères se serait produite rapidement a été véhiculée, sans que cette notion soit réellement discutée dans les cercles académiques historiques. De nombreux détails et informations fournies par les livres et les sources arabes sur la langue berbère ont été négligés. Ces sources, bien que modestes, offrent des données sur son utilisation dans des cercles savants ou par des personnalités historiques célèbres, ou encore mentionnées dans des récits qui ne mettaient pas délibérément l'accent sur ce sujet, mais qui, aujourd'hui, constituent des sources importantes en l'absence de documents plus riches en informations.

Nous mentionnons quelques-unes de ces sources, telles que *Al-Bikri*, *Ibn Khaldoun*, le *Kitāb al-Tashuff* et le *Kitāb al-Mustafād*. Il est souvent constaté dans les études récentes que la distinction entre l'islamisation et l'arabisation linguistique des Berbères n'a pas été suffisamment clarifiée, bien que chacun de ces processus ait pris des temps différents pour se consolider dans certaines régions et être rejetée dans d'autres. Selon Benhima (2011), bien que l'adoption de l'islam par les Berbères ait été relativement rapide en général, cet engagement est resté superficiel et une islamisation approfondie a nécessité plusieurs siècles dans le Maghreb occidental, où la majorité de la population était berbère. Nous avons donc observé, avant l'apparition des écrits kharijites, que l'usage de l'arabe dans l'éducation au Moyen Âge progressait également lentement, du moins dans les zones rurales, en raison de l'instabilité des populations musulmanes. Il n'y avait donc pas de lien nécessaire entre l'islamisation et l'arabisation. Il est donc logique de conclure que les leçons orales étaient données en berbère plutôt qu'en arabe, bien que les livres fussent en arabe. Les savants et juristes qui avaient appris l'arabe pour enseigner les valeurs religieuses dans les communautés berbères ont d'abord enseigné la religion dans la langue locale avant qu'elle ne devienne plus tard la langue écrite dans ce domaine. Cela est dû à la difficulté d'apprendre la langue religieuse comparée à la langue quotidienne ou à l'arabe dialectal. Par exemple, Ibn Tumart a eu des difficultés à enseigner la sourate *Al-Fatiha* dans la région de Darnah après avoir construit une mosquée à son retour de l'Orient en 541 H, car ces régions n'avaient connu l'existence des écoles religieuses qu'avec lui (askan, 2004, p. 92). Cela nous donne un petit aperçu de l'état linguistique prévalent dans ces zones, où l'adaptation à l'arabe n'était pas facile. De même, le juriste *Sālim ben Salāma* (m.586) était capable d'expliquer la *Mudawwana* en langue berbère.

Cependant, il semble qu'il y ait eu des initiatives individuelles de la part de ceux qui pouvaient apprendre l'arabe. Ibn Malik mentionne qu'Ahmad al-Qudai a dû, en raison de difficultés financières en 653, se rendre à "Haha" et dans ses environs pour enseigner l'arabe aux fils de l'un des chefs berbères pendant sept mois (Ibn Malik, p. 459). Même pour ceux qui avaient appris l'arabe, les interprétations et les hadiths demeuraient abstraits. Ibn Khaldoun note que "*beaucoup de savants étrangers, dans leurs leçons et assemblées, préfèrent ne pas lire les interprétations des livres mais les lire à voix haute, afin de réduire la charge des obscurités et faciliter la compréhension du sens*" (Ibn Khaldoun). Le début de l'enseignement réel ou effectif en arabe a commencé avec l'arrivée de l'islam au Maghreb à la fin du premier siècle de l'Hégire,

se limitant d'abord à l'enseignement et à la mémorisation du Coran, et à un nombre restreint de fils des Mawali – les tribus Zanata alliées aux conquérants – (Askan, 2004, p. 15)

2.2. Les manuscrits berbères de l'époque moderne (du XVIe au XX siècle)

2.2.1. L'écriture al mazighi

Au cours de cette longue période, s'étendant du XVIe au XXe siècle, le patrimoine écrit en berbère a connu un grand essor tant en termes de quantité que de qualité de la production. De plus, un genre littéraire distinct est apparu, connu sous le nom de Imazighi. Selon *Abuoulkacem Afoulay*, al mazighi est le terme utilisé pour désigner la production écrite en berbère, en particulier dans les régions où la variante chleuh est parlée. Il dérive du mot Amazigh, signifiant la langue, et par extension, tout livre ou texte écrit dans cette langue (p. 32, 2021).

Mohamed El Medlaoui le définit comme "*tout ce qui est écrit en berbère tachelhit et transcrit en alphabet arabe depuis le début de la seconde moitié du Moyen Âge jusqu'au milieu du XXe siècle. Tout au long de cette période, l'alphabet arabe (...) a été le système d'écriture utilisé pour transcrire ces œuvres littéraires*" (El Ouafi, 2020, p. 25).

Le terme amazigh a été utilisé comme un type d'écriture particulier, et cela revient à la caractéristique principale que ce mot représente, à savoir l'écriture en langue amazigh. Ce nom est venu à une époque où les livres en arabe étaient largement répandus parmi les étudiants (talabas), servant ainsi à définir ce type d'écriture.

Le contenu écrit en al mazighi variait de la religion à la médecine et même à la littérature, mais ce terme a été le plus souvent utilisé pour désigner les manuscrits religieux, en particulier les ouvrages de jurisprudence. L'évolution de ce genre littéraire a conduit à l'adoption de noms dérivés pour désigner des fonctions et des situations spécifiques, tels que amazighi, se référant à aux étudiants soufis accompagnés ou non d'un instrument de musique, qui récitaient des textes rimés dans les marchés ou lors de réunions religieuses et le terme Tamazight a également été utilisé pour désigner le sermon en arabe (al-Khatir, 2021, p. 32).

De nombreux érudits ont mentionné al mazihi dans leurs écrits, comme *Ibrahim Aznag* (décédé en 1596), *Awzal* (décédé en 1748), et d'autres auteurs célèbres de cette période. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, le terme est resté associé à ce genre littéraire chez les Amazighs, comme en témoignent les écrits de *Darqawi* (décédé en 1910) et de nombreux poètes et prédicateurs ayant écrit en berbère chleuh. *Awzal* a évoqué le *fiqh al mazihi* pour désigner le droit en berbère dans son livre *al-Hawḍ*, et il est considéré comme le grand pionnier de ce genre littéraire, dont les écrits ont reçu beaucoup d'attention et de reconnaissance de la part des étudiants. *Ibrahim Aznag* a exprimé son avis sur l'écriture en berbère et son enseignement dans son livre *al mazihi* (copie de la Bibliothèque de Rabat, 127 q), où il défend ce type d'écriture et invite les personnes non arabophones à s'y intéresser, comme le montre ses poèmes (el Ouafi, 2020, p. 26).

ماني خ سوا يان يسنّ كُرا د يان يجهلن	Comment peuvent-ils être égaux, celui qui sait et celui qui ne sait pas
ور سوا يازال د بيض لعيلم يگا نور	Le jour et la nuit ne sont pas égaux, car la connaissance est une lumière
يان ور يژضان ي لعارابي ائن يفهم	Celui qui ne peut comprendre l'arabe
يغز لمازغي لعوام يلا كيسن لبايان	Qu'il lise le mazihi destiné au grand public, car il y trouve des éclaircissements

Les manuscrits ont été utilisés comme moyen de préserver et de diffuser la pensée et la religion dans la société. Avec l'utilisation du berbère pour les rédiger et traduire la religion aux étudiants, le berbère est devenu un outil facilitant le transfert de connaissance et d'enseignement. Cependant, il est important de considérer le contexte linguistique et culturel de l'époque où el mazihi est apparu pour comprendre les conditions de sa création et son objectif. Il semble que les difficultés rencontrées par les étudiants pour comprendre le fiqh en arabe, même pour les locuteurs natifs, surtout avec la propagation des systèmes et des résumés, ont conduit à l'utilisation du berbère pour faciliter la compréhension du fiqh et de la religion. Par exemple, la région de Taroudant a connu un soutien scientifique pour l'enseignement de l'arabe, avec souvent deux enseignants dans de nombreux villages : l'un pour enseigner le Coran, ses sciences et ses lectures, et l'autre pour enseigner la charia et l'arabe (el Soussi, 1966 p.240). Cela indique l'enseignement linguistique et scientifique dans la région.

Il est donc possible que les érudits aient voulu surmonter la barrière linguistique en fournissant des matériaux scientifiques dans la langue maternelle des berbérophones, ou peut-être pour attirer un public qui préférerait étudier dans sa langue maternelle. Pour clarifier les choses, il est essentiel de savoir d'abord à quel public ce genre littéraire était destiné afin de déterminer le public cible de l'écriture el maziyi.

El Medlaoui (2016) indique que l'écriture Imaziyi était principalement destinée à être récitée devant un public d'adultes non instruits ou lue par ceux qui connaissent seulement l'alphabet (p. 247). Elle n'était pas destinée à la classe cultivée et aux érudits, car ceux-ci maîtrisent l'arabe. Cette idée semble également avoir été celle de El Aroussi lorsqu'il a traduit⁴ *le Murchid al-Mu'in* en berbère pour *Abi 'Achar* (d. 1631). *El 'Aroussi* a écrit dans son introduction : (El Medlaoui, p. 247-248, 2016)

- | | |
|--|---|
| (10) yan issnn agwmmay, hann
yufa gis lhqq nns. | (10) Chacun qui connaît l'alphabet
a accès à sa part de ce savoir. |
| (11) ayllix nzra lyaqin idrus
bahra d-lhazm | (11) Ayant remarqué le très peu de motivation
et d'assiduité [chez les gens], |
| (12) ndmx labyat n-lmuršid s-
lklam n-imaziyn | (12) J'ai mis en vers les distiques d'Ibn ʿašir
dans la langue des Imaziyn (i.e. Berbères). |
| (13) yan-as isllan, ifhm-t; ur
ihtažža ma-ys immaln | (13) Celui qui en entend, les comprendra et
n'aura point besoin d'autrui pour lui
expliquer; |
| (14) aynna-isn gis išklñ, isaqqsa
ayt leilm. | (14) Ce qu'il y trouve de peu explicite, qu'il
en demande l'interprétation auprès des
gens de savoir! |
| (15) iεamiyn– ula!ssibyan– zund
nkkin a-mmu-t!udaεx | (15) C'est à l'attention du commun du peuple
comme moi même, mais aussi pour les
petits enfants, que j'ai composé cet
ouvrage; |
| (16) ayt leilm ur htažžan s-ušlhiy
ilmmusn | (16) [car] Les gens du savoir n'ont pas besoin
d'un Chleuh crasseux. |

⁴ Une copie des deux premières pages du manuscrit en format PDF a été consultée par le chercheur Mohamed Medlaoui après qu'elle lui a été remise par le chercheur Mohamed Saadouni (Université de Leiden).

- | | |
|---|--|
| (17) lmitl inu ur-as iɛdil
a-nn!ittar f-ayt lɛilm | (17) Il ne convient pas à quelqu'un de mon
acabit de parasiter les [cercles des] gens
de savoir |
| (18) ašku ssuqq mmu ur!ittaf yan
lflus nns | (18) Car un souk pour lequel on ne dispose
pas de [ce qu'il faut comme] sous, |
| (19) ad-t iffuy.walkin!nrža x-
!rbbi ad-ax!isamḥ | (19) On se doit de le quitter; mais nous gardons
espérance en Dieu pour qu'Il nous pardonne |
| (20) inna x-nxssa, infeu srs yan-t
iḡran ula kra-ys issfldn | (20) Là où nous aurions fait des insuffisances [dans
cet ouvrage], et pour qu'Il rende cet ouvrage
bénéfique pour quiconque l'aurait lu ou
entendu! |

Et si nous remarquons les vers de Aḡnag, il a également utilisé le terme "al 'awam", qui signifie le "peuple ordinaire", pour indiquer que cet art littéraire leur était destiné. Cependant, il semble que cette idée ait rencontré une opposition plus tôt de la part d'un certain groupe, qu'il s'agisse du peuple ou des savants, concernant l'enseignement et l'écriture en berbère. La défense qu' Aḡnag a écrite dans certains de ses vers suggère qu'il y avait un débat dans les cercles académiques sur l'utilisation du berbère pour enseigner la jurisprudence et la religion. Il dit : (al-Ouafi, 2021, p. 26-27), (V. Boogert, 1997, p. 49)

Mani gh ila l-ktab ⁵ ynnan ur yzri iyan?	Où se trouve le livre qui interdit cela?
Émel din n Rabbi ila qewem s lmâzigh	L'explication de la religion aux gens en langue amazighe
Yes ur ytaff Rasulou Allah terjman	Le Prophète de Dieu n'avait-il pas des traducteurs
Wi lli t-binnenn agharas ila d miwin	Ceux qui expliquent la religion aux gens
Kuyan mlin s agharas s wawel d as	Ils montrent le chemin à chacun dans la langue qu'il comprend
Isawal ur as mḡtûm n l'arbiya	Sans exiger qu'il maîtrise la langue arabe

Tab. 2.2.1 : Extraits de texte de Aḡnag

⁵ Le livre fait référence aux sources religieuses telles que le Coran ou les sources de la Sunna, à partir desquelles les juristes et les savants tirent des jugements dans divers sujets

Le débat sur la légitimité de l'utilisation de la langue berbère a déjà été mentionné par *al-Wanšarīsī* (1430-1508) lorsqu'il a parlé de la question posée par une personne aux érudits à propos d'un non-arabophone, se demandant s'il pouvait prier en berbère. Ils ont répondu par l'affirmative, affirmant que Dieu comprend toutes les langues (1981, vol. 1, p. 186). Il semble que ce genre littéraire, même s'il avait initialement pour objectif, comme l'a souligné El Madlaoui, de s'adresser principalement aux non-instruits pour faciliter leur compréhension de la religion, a réussi et a gagné en popularité à certaines périodes de son histoire. Il a ensuite acquis, avec les confréries, une place importante (nous l'expliquerons plus en détail plus tard). De plus, l'abondance des œuvres en berbère nous a révélé une classe d'érudits qui croyaient à l'idée d'écrire en berbère, non pas uniquement pour simplifier les enseignements religieux aux gens simples, mais par le désir d'écrire dans cette langue en tant que telle, convaincus de sa beauté linguistique, comme l'a exprimé Awzal

Awzal : vers 4-5 (v. Boogert, 1997 : 311 ; Afa, 2009 : 30 ; Medllaoui ,2016 :249)

(1) kigan a-yad any addrn lktab	(1) Il y a longtemps qu'on nous évoquait un livre
(2) n- !lmaweida lirzzmn imzgan thyu lqlub	(2) D'édification morale, qui ouvre les oreilles et anime les cœurs,
(3) s- !nnadm n-tmaziyt-ann ifulkin igan ležb	(3) Qui soit composé en versification dans cette langue amaziy belle et merveilleuse.

Tab. 2.2.1 : Extrait des vers d'Azṛnag

Les manuscrits écrits en Al mazighi se sont principalement concentrés sur le dialecte soussi, en raison du grand nombre de producteurs dans cette langue et de la forte présence des confréries maraboutiques dans la région du Souss, à propos de l'écriture en soussien, Laoust dit :(1921, p .06)

« C'est en tasousit que le grand poète berbère, Sidi Hammou, a composé ses poèmes. C'est en tasousit également que sont écrits les quelques rares manuscrits berbères que nous possédons »

Et il ajoute à propos du groupe ciblé et de l'objectif derrière leur écriture en soussi en disant :

« Au reste que des traduction d'ouvrages de théologie musulmane dues à quelque tolba animés de prosélytisme religieux » (ibid)

2.2.2 -Le rôle des zaouïas dans l'enrichissement de la production al mazghi

Le Souss était le centre intellectuel de la berbérie, produisant des centaines de savants et de juristes. À partir du IXe siècle, on constate une augmentation du nombre de savants et d'étudiants dans cette région. Le savoir y a prospéré encore davantage avec l'accession des Saadiens au pouvoir, autour de 1554-1603, lorsque la région a atteint son apogée intellectuelle, notamment après l'allégeance des habitants du Souss à l'émir saadien. Les relations favorables entre ces derniers ont offert une base stable pour la production scientifique.

Ainsi, les grandes zaouïas ont vu le jour sur les contreforts de l'Atlas moyen et grand, ainsi que dans les plaines de la vallée du Drâa (Al-Manouni, 1991, p. 82), comme la fondation de la zaouïa Nassiriyya à Tamgroute en 1557 par *Abū Ḥafṣ 'Umar ibn Aḥmad al-Anṣārī*. Cette dernière a joué un rôle important dans la formation de nombreux savants qui ont écrit en berbère. Ces productions berbères ont été ultérieurement encouragées par les étudiants, qui ont bénéficié de l'approbation des zaouïas, lesquelles ont elles-mêmes grandement profité de ces écrits.

Plus tard, après l'accession des Alaouites au pouvoir à partir de 1664, les zaouïas ont consolidé leur influence dans la société plus que jamais auparavant, et les savants et juristes berbères ont bénéficié d'un soutien mutuel. En échange, ces érudits ont représenté la voie soufie dans leurs écrits, qu'ils ont adoptée comme approche, à l'instar de Awzal (1710-1748) et d'autres. Outre la présence manifeste du soufisme à travers l'ascétisme de ces prédicateurs, il semble que les grands savants et cheikhs aient acquis une place importante dans ces écrits dès le XVIIe siècle. Ils y sont mentionnés soit pour leurs bénédictions, soit pour leur influence sur les auteurs, soit pour avoir donné des ordres de rédiger en Al mazighi.

Certaines œuvres précisent en effet qu'elles ont été rédigées à la demande des chefs de zaouïas ou de grands cheikhs ou enseignants, comme *Aznag*, qui mentionne avoir écrit sous l'ordre de son maître *Sīdī 'Alī ibn Muḥammad ibn Wīs 'adān* (El-Khatir, 2021, p. 35.). On retrouve également des références récurrentes au cheikh Ben Nasir dans les écrits *d'Awzal*, ce dernier allant jusqu'à composer des éloges pour son maître qui lui avait demandé d'écrire en amazigh (voir l'introduction de Al-Ḥawḍ).

Les leçons dispensées dans ces zaouïas ont eu un impact sur les écrits berbère portant sur la variété, la production et de contenu. Nous avons vu de nombreux auteurs qui ont écrit sur

des sujets de jurisprudence et de prêche. L'objectif de l'écriture à cette époque était d'enseigner les valeurs islamiques aux membres de la société et d'harmoniser leurs pratiques selon les enseignements de ces savants, dans le cadre de l'expérience de réforme sociale de la société berbère.

Cette période a également vu des traductions de livres célèbres, connus des étudiants berbères dans leur version arabe, puis traduits en berbère, obtenant ainsi une renommée et une valeur qui rivalisaient avec la version arabe, comme les œuvres d' *Aẓnag* et celles d' *Awzal* dans sa traduction du *Mukhtaṣar al-Khalīl*. Mokhtar Soussi rapporte avoir consulté une lettre *Ibn Mas'ūd* adressée à ses étudiants de Sous, leur demandant d'assister aux cours sur *Ṣaḥīḥ al-Bukhārī* et le *Mukhtaṣar al-Khalīl* ainsi que sur *al-Majmu'* de l'émir, deux ouvrages qui furent plus tard traduits en berbère. Cela témoigne de l'encadrement et des enseignements que recevaient les étudiants, et qui furent eux-mêmes traduits à différentes périodes.

Au cours de la même période, les productions berbères se sont diversifiées, couvrant divers domaines tels que la médecine, le hadith, la biographie prophétique, le droit successoral et les mathématiques. Ces œuvres furent traduites par les érudits d'Illigh (Soussi, 1960, pp. 36, 37, 53) dans leur école illighienne située aux environs Mjaṭṭ dans la région d'Asfi. Cette école adoptait également le soufisme dans son approche. Sous la direction de ses savants, plusieurs ouvrages furent traduits en chleuh, notamment les *Arba'in Nawawia*, *Riyāḍ al-Ṣāliḥīn*, et le *Nour al-Yaqīn*, qui fut traduit en deux volumes. Mokhtar Soussi mentionne (ibid, p. 36) que des femmes connaissaient la *Sira* (biographie prophétique) en variante chleuh, ce qui rappelle les femmes du Djebel Nafoussa qui furent parmi les premières à apprendre et maîtriser la religion, au point que leurs récits occupaient une place importante dans les ouvrages biographiques comme ceux de *al-Buḥtūrī* et *al-Wasīyānī*.

3. Le contenu des manuscrits berbères

3.1. Problématique de la classification typologique des manuscrits berbères

Les sujets et contenus des manuscrits berbères en Afrique du Nord ont varié de manière inégale, influencés par les évolutions sociales, culturelles et politiques que la région a traversées du Moyen Âge jusqu'au XXe siècle. Bien que la plupart de ces manuscrits puissent être classés dans la catégorie religieuse, il est difficile d'établir une classification précise. Pourtant, il devient indispensable de procéder à un inventaire détaillé des textes

amazighs, incluant les correspondances, les dossiers administratifs et autres documents divers, notamment ceux conservés en Algérie (Mechehed, 2016, p.329). Ce besoin est d'autant plus pressant que la recherche manque cruellement de données sur les manuscrits et l'écriture berbère, en raison de l'absence d'une classification adéquate, dans les bibliothèques publiques et privées du Maghreb, les manuscrits amazighs ne sont pas distingués des manuscrits arabes, qu'ils soient entièrement rédigés en berbère ou en une combinaison de berbère et d'arabe (Mechehed, 2016, p .316.).

Les chercheurs rencontrent aujourd'hui de nombreux défis dans la recherche de manuscrits berbères, en raison de classifications inappropriées ou même de leur absence dans certaines collections. Par exemple, un chercheur ne peut pas choisir un manuscrit à étudier simplement en consultant les catalogues, en particulier lorsque sa recherche est spécialisée dans un domaine précis. Cela l'oblige souvent à parcourir les index à la recherche de tout titre qui pourrait faire référence à son sujet de recherche, ce qui rend la tâche très laborieuse. La difficulté est accentuée lorsque les titres sont vagues, comme *Manzūma* Berbère , qui peut traiter de n'importe quel sujet, ou lorsque les titres sont trompeurs, tels que *Al-Sūrā lil-Sa'āda bi-l-Ḥusni wa Ziyāda* , qui cache en réalité un dictionnaire arabe-berbère.

Il est donc essentiel de comprendre les causes de cette problématique, qui peut non seulement entraver l'étude des manuscrits berbères, mais aussi entraîner leur mauvaise classification et la sous-évaluation de leur valeur. Lorsque l'on parle de codicologie berbère, il est crucial de ne pas se tromper dans la description et la classification des manuscrits, car cela affaiblit la valeur scientifique du document. Certains manuscrits berbères sont particulièrement rares, n'existant parfois qu'en un seul copie, notamment lorsque le sujet traité est non traditionnel, comme dans les domaines de l'astrologie ou de l'astronomie.

La classification des manuscrits est une étape fondamentale dans le processus de catalogage. C'est une démarche académique qui requiert du temps et des efforts pour lire et comprendre le contenu du document. Les manuscrits berbères, cependant, font face à une double difficulté : d'une part, la complexité intrinsèque de cette tâche, et d'autre part, la barrière linguistique, car la langue berbère diffère souvent de celle maîtrisée par les responsables de cette opération. En conséquence, deux problèmes majeurs se posent pour les manuscrits berbères, tant dans les bibliothèques que dans les collections privées :

- Une mauvaise classification, où le manuscrit est mal attribué, mal catégorisé ou reçoit un titre inapproprié ou trop général.

- La perte des manuscrits berbères, qui se retrouvent noyés parmi les manuscrits arabes.

Ces deux problèmes résultent de plusieurs facteurs. La principale cause de la mauvaise classification réside dans le manque d'experts maîtrisant la langue berbère et connaissant bien les manuscrits berbères, indispensables pour effectuer un tri et une classification précis. La plupart des classifications sont généralement réalisées par des employés ayant une expérience administrative ou bibliothécaire, mais sans expertise académique. Par conséquent, peu d'attention est accordée à la diversité linguistique ou au contenu des manuscrits, ce qui augmente le risque d'erreur. Cela est particulièrement vrai pour les manuscrits berbères auxquels les copistes n'ont pas attribué de titre, et qui se retrouvent avec des désignations générales comme "Manuscrit berbère" ou "Poème berbère", classés alors uniquement en fonction de la langue et non du sujet.

La perte des manuscrits berbères au sein des collections de manuscrits arabes est également fréquente, surtout pour les manuscrits bilingues, en berbère et en arabe. Si ces derniers ne sont pas examinés avec soin, ils risquent d'être classés avec les manuscrits arabes, en raison du fait que les deux langues utilisent l'alphabet arabe. Si la classification est effectuée rapidement, il est probable que le manuscrit ne soit pas entièrement vérifié.

Abdellah Bounfour a abordé la problématique de la classification des manuscrits berbères au Maroc. Il fait référence à Galland Bernier, qui a qualifié ces œuvres de "manuscrits poétiques".

Selon Bounfour (2010), cette appellation s'applique à la majorité des manuscrits en chleuh. Il propose également de diviser ces manuscrits en deux catégories : d'une part, les manuscrits familiaux issus d'archives privées⁶, et d'autre part, les manuscrits contemporains, qui contiennent une variété de contenus religieux et littéraires.

⁶ Il convient de souligner que les manuscrits familiaux, faisant partie des archives familiales écrites en berbère à l'aide de l'alphabet arabe, comprennent des documents officiels des familles ou des lois coutumières spécifiques à une région. Ces documents peuvent être principalement rédigés en arabe, tout en intégrant des phrases ou des expressions en berbère. Néanmoins, ces manuscrits n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent dans les études anthropologiques et linguistiques, car ils sont considérés comme un héritage familial. De plus, leurs propriétaires sont souvent réticents à les dévoiler aux chercheurs, craignant qu'ils ne soient utilisés à des fins inappropriées par des personnes affiliées aux tribus locales.

Je voudrais mentionner une expérience vécue par un collègue lors de ses recherches sur les manuscrits liés aux lois coutumières dans la région de Timimoun. Il a parfois rencontré des difficultés pour accéder à ces précieux documents écrits, se contentant alors de la transmission orale de ce riche patrimoine par leurs propriétaires.

Il est important de souligner que la plupart des études et publications se sont concentrées sur des manuscrits célèbres, principalement à caractère religieux. En revanche, les manuscrits littéraires ou ceux abordant les contrats de mariage, les coutumes et les traditions sont souvent laissés de côté dans la recherche, tout comme les manuscrits médicaux. Cette situation s'explique principalement par le manque de ressources disponibles dans les bibliothèques et le désintérêt pour ces sujets. Par conséquent, il y a un vide concernant ces manuscrits, qui pourraient pourtant apporter des contributions précieuses aux linguistes et aux anthropologues. Même s'ils existent (nous n'avons pas d'informations précises), il est probable qu'ils n'aient pas été classés de manière adéquate.

Les études précédentes mettent en évidence plusieurs types de classifications élaborées par différents chercheurs. Ces classifications varient selon le numéro dans la bibliothèque ou la collection, selon les thèmes ou selon la langue. Parmi celles-ci, nous trouvons la classification de Van den Boogert, réalisée en 1997 et 2000 dans ses deux catalogues. Ce chercheur s'est concentré sur une description minutieuse des manuscrits, en fournissant tous les détails qu'il pouvait observer et comprendre. Il a examiné soigneusement chaque copie et, grâce à ses compétences, a élaboré un index précis mentionnant le type de papier, le nombre de copistes (qu'ils soient un ou deux), le titre du manuscrit et, surtout, son contenu, en indiquant le sujet auquel il appartient. Cependant, il a opté pour une classification générale basée sur le numéro du manuscrit dans la bibliothèque.

À l'inverse, un exemple de classification thématique a été proposé par le chercheur Omar Afa dans son étude de 2015, qui se distingue par les domaines qu'il a classés, présentés de la manière suivante :

Autres sciences	Sciences pures	sciences humaines.	sciences religieuses.
Les fouilles, la divination, et d'autres catégories	Chronologie, astronomie, agriculture, sol et eau. Médecine, pharmacie et astrologie.	Langue, littérature et dictionnaires Biographies, histoire, actualités, voyages et récits.	Sciences du Coran, des Hadiths et de la Jurisprudence Soufisme, prêche, guidance et invocations

Tab. 3.1 Représente les sujets sur lesquels l'auteur a basé la classification des matières du catalogue (Saïdi, 2020, p. 144).

En plus de la classification thématique choisie par Omar Afa, un catalogue des manuscrits de la région des Kabyles a été réalisé en 2014 par la collection Mohoub Oulhabib, suivant la même méthode. Cela facilite la recherche des sujets dont on souhaite étudier les manuscrits.

La dernière méthode de classification repose sur la langue, et elle inclut souvent dans son index ou dans le titre de la recherche le terme "manuscrits berbères" ou "manuscrits arabes". À l'intérieur de l'ouvrage, il est courant de trouver des manuscrits berbères mentionnés par des annotations telles que "contient des mots berbères" ou "rédigé en berbère". De même, des travaux ont été réalisés sous cette classification, comme le catalogue de la Fondation du Roi Abdul-aziz Al Saoud, qui a intitulé son index "Catalogue des manuscrits arabes et amazighs" en 2005. Le chercheur Saïdi (2020, p. 140) met en avant la difficulté de rechercher des manuscrits berbères, souvent intégrés aux manuscrits arabes, ce qui oblige les chercheurs à passer beaucoup de temps à les retrouver. Il a donc suggéré d'inclure un tableau simple répertoriant uniquement les manuscrits berbères, afin que le lecteur puisse facilement connaître le numéro du manuscrit dans la bibliothèque.

Bien que nous puissions choisir la méthode la plus adéquate pour classer les manuscrits berbères par thème, ce qui semble faciliter la recherche, il est essentiel d'examiner attentivement le contenu du manuscrit pour en assurer une classification précise. À cet égard, des divergences apparaissent entre les chercheurs concernant la classification de certains manuscrits religieux. En effet, il est difficile pour un chercheur de procéder à cette classification sans avoir personnellement consulté le manuscrit. Il convient également de mentionner la question de la traduction dans les manuscrits berbères, dont un nombre significatif a été traduit de l'arabe. Certains portent des titres identiques à ceux de la langue source, tandis que d'autres auteurs ont choisi de leur donner des titres distincts. Par exemple, dans leur article de 2014 sur les manuscrits non catalogués de la bibliothèque de Leyde, les chercheurs El Mounadi et Jermouni ont classé ces manuscrits par thèmes, incluant l'histoire, les récits, la vie du Prophète, le soufisme, la prédication, ainsi que la langue et le lexique, la médecine et la chimie, et enfin la traduction. La distinction réside dans cette dernière catégorie, où des œuvres telles que le "Bourda" et le "Ḥawḍ", parmi d'autres textes religieux, sont considérées comme des traductions plutôt que comme des manuscrits religieux, ce qui exclut d'autres ouvrages religieux. Cela souligne l'origine de ces livres, qui étaient en réalité des traductions d'œuvres juridiques arabes

bien connues dans le monde islamique. Toutefois, la question demeure : s'agit-il réellement de traductions littérales, ou ces ouvrages représentent-ils des adaptations qui ne reflètent pas les caractéristiques et la personnalité du traducteur ?

Concernant ce sujet, Evgeniya Gutova a précédemment souligné la traduction de la doctrine sanousie en kabyle. En comparant le texte de la langue source avec celui de la langue cible, elle a constaté que la traduction n'était pas littérale, mais plutôt un résumé de la doctrine sanousie, et que son contenu comportait des phrases absentes de la version originale, dont l'origine reste incertaine : proviennent-elles de l'auteur ou s'agit-il de commentaires tirés d'une autre version ? (2016, p. 267) Par conséquent, je pense que la classification des livres traduits devrait se faire sur la base des thèmes, accompagnée de notes indiquant qu'il s'agit d'une traduction spécifique, tout en nous laissant la possibilité de décrire le contexte historique ou l'origine de l'ouvrage.

Il semble donc approprié de classer les manuscrits considérés comme des traductions selon leurs thèmes, et non selon leur source ou leur type littéraire, qui sont souvent similaires. Il est bien connu que de nombreux manuscrits berbères, en particulier religieux, ont pris la forme de systèmes en prose et en vers, plutôt que de simples traductions. En effet, de nombreux livres religieux, surtout entre les XVIe et XVIIIe siècles, étaient des traductions, ce qui a marqué une véritable révolution dans le domaine de la traduction. Ainsi, l'étude des manuscrits berbères nécessite une attention accrue sur le classement des manuscrits connus et découverts, ainsi que sur la réalisation d'études concernant le catalogage et les méthodes scientifiques les plus appropriées pour le classement. Cela pour plusieurs raisons qui aident en somme le chercheur dans son travail :

- Faciliter l'accès à des collections spécifiques de manuscrits, ce qui est d'une importance capitale pour la recherche spécialisée.
- Permettre aux chercheurs de rechercher des manuscrits d'un certain type ou d'une certaine période à l'aide des catalogues de classement.
- Créer des catalogues et des bases de données pour faciliter l'accès aux manuscrits berbères selon les recherches. Par exemple, le catalogue électronique des manuscrits de la Bibliothèque du Roi Abdul-Aziz à Casablanca souffre d'un mauvais classement des manuscrits berbères, tant au niveau des titres que de leur mélange avec les manuscrits arabes.

- Le classement peut révéler la fonction des manuscrits dans leur société d'origine, que ce soit à des fins religieuses, éducatives ou administratives.

Nous avons essayé, à partir des classifications par thèmes et selon les études précédentes, de proposer une liste de plusieurs manuscrits berbères célèbres avec toutes leurs variantes. Ces manuscrits sont répertoriés dans différentes bibliothèques européennes et nord-africaines.

3.2. Différents types des manuscrits berbères

3.2.1.les manuscrits religieux

Les manuscrits religieux ont représenté la plus grande part en termes de nombre de titres et de copies. Ahmed El Mounadi estime que la plupart des textes et manuscrits rédigés par les Amazighs marocains et qui nous sont parvenus étaient liés aux domaines de la religion islamique. Cela s'explique par le fait que l'élite savante appartenait au cœur des institutions religieuses, et de ce fait, les écrits étaient généralement orientés vers le service des objectifs et des questions liées à l'éducation religieuse des gens dans leur vie quotidienne (El Mounadi, 2015, p. 93).

Les manuscrits religieux comprenaient des textes juridiques, de la théologie, des sermons, des interprétations des hadiths, des louanges du Prophète et des prières. Ces manuscrits ont joué un rôle important dans la religiosité des membres de la société, car ils simplifiaient les sciences religieuses pour les personnes parlant berbère. En ce qui concerne les manuscrits juridiques, beaucoup d'entre eux étaient des traductions de l'arabe vers le berbère. Quant aux louanges religieuses et aux prières, il s'agissait le plus souvent d'une production purement berbère, y compris pour les manuscrits berbères marocains. Pour les manuscrits berbères ibadites, la plupart d'entre eux étaient des productions originales en berbère, surtout ceux qui nous sont parvenus ou qui ont été produits au début du XIXe siècle.

Les manuscrits religieux constituent une excellente ressource pour étudier la langue berbère, notamment les premiers textes produits en berbère ancien. De plus, les préfaces de ces manuscrits – si elles existent – peuvent nous fournir des données historiques très importantes, notamment celles qui parlent de la société ou des livres les plus lus à cette époque.

Ci-dessous, nous avons présenté une liste de titres de manuscrits religieux selon les thèmes :

3.2.1.1 - La biographie du Prophète et les louanges prophétiques

- *Al-Manzūma fī Madh ar-Rasūl wa as-Sīra an-Nabawiyya* : Ibrahim ibn Muhammad at-Takūchī (d. 1136 H)
- *Hadiyat al- 'Ishq fī Mawlid Sayyid al-Khala'iq* : Al-Madani at-Taghmawi (début du 14ème siècle de l'Hégire) (El Mounadi, 2015, p. 97)
- *Madh ar-Rasūl* : 'Abdallah ibn Ibrahim al-Boushkīrī (décédé vers 1265 H) (Al-Ma'sūl, vol. 18, p. 147) (El Mounadi, 2015, p. 97)
- *Al-Qašīda al-Boushkīrīya* : Muhammad ibn 'Abdallah al-Boushkīrī al-Akmarī al-Baqīlī
- *Qašīda fī Madh ar-Rasūl* : Ibrahim ibn 'Abdallah at-Tamaroutī (milieu du 19ème siècle)
- *Al-Maw'iza* : Al-Madani at-Ta'mawi
- *Akragh Lamadh Nik Asidi Rasūl* : Lḥassan al-Māzigī al-Irazānī

3.2.1.2 -Unicité et théologie

- *'Aqīdat ad-Dīn* : Ibrahim Aznag (décédé en 1005 H)
- *Al-Manzūma fī at-Tawhīd wa aṣ-Ṣalāh* : Muhammad ibn Yahyā ibn Muhammad at-Tazīkhtī (décédé en 1858) (Al-Soussi, p. 111 ; El Mounadi, p. 94)
- *Manzūma fī aṣ-Ṣalāh* : Abū 'Abdallah ibn Ibrahim A'ljī al-Waltītī al-Bāqīlī (décédé en 1271) (El Mounadi, p. 94)
- *Manzūma fī Ṣifāt Allāh Ta'ālā* : 'Abd ar-Raḥmān at-Tamīlī
- *Manzūma fī Qawā'id al-Islām* : Aḥmad ibn Muhammad al-Wādshī
- *Manzūma fī at-Tawhīd* : Muhammad ibn 'Abdallah az-Zarqarūrī
- *Al- 'Aqīda al-Mubāraka* : Shaykh Sa'īd ibn 'Abd al-Mun'im al-Ḥāḥī
- *Manzūma fī aṣ-Ṣalāh* : Abū 'Abdallah Muhammad ibn Ibrahim al-Waltītī al-Bāqīlī
- *Lfaḍāyil n-Tazalit* : Al-Madanī al-Ḥāḥī (Saidi, 2021, p. 148)
- *Lakhbār n-Dūnith d l-Khirat* : 'Abd al-Karīm ibn Aḥmad al-Qaṭīb at-Taghmawi al-Ḥāḥī ar-Rakrākī (décédé en 1881) (Kamaissin, 2021 ,p. 06)

3.2.1.3- La jurisprudence et règlements religieux

- *Al-Hawḍ* : Muhammad ibn ‘Alī al-Hawzālī
- *Traduction de Al-Murshid al-Mu‘īn* : Muhammad ibn ‘Abdallah ibn Dawūd at-Tamsawtī (décédé après 1752) (Kamaissin, p. 07)
- *Al-Ḥkam n-Dīn* : Muhammad ibn Yaḥyā Gūjūī at-Tīzghtī (décédé en 1214 H / 1799) (Kamaissin, p. 07)
- *Manzūma fī al-Wuḍū’ wa al-Ghusal wa at-Tayammum* : Muhammad ibn Muhammad al-A‘raj (décédé en 1878)
- *Lmanjā’ n Lḥawḍ* : al-Ḥassan ibn Mubārak ibn Muhammad at-Tamuddīzī (décédé en 1878)
- Traduction du premier quart du livre de l'Émir égyptien sur la jurisprudence malikite : *‘Alī ibn Aḥmad ad-Darqāwī al-Ilghī* (décédé en 1911)

3.2.1.4 Prédication et orientation

- *Manzūma al-Wa‘z* : Muhammad ibn Yaḥyā al-Azarīfī (décédé en 1750)
- *Baḥr ad-Dumū’* : Muḥammad ibn ‘Alī Awzāl (décédé en 1748)
- *Naṣā’ih* : Muḥammad ibn ‘Alī Awzāl
- *Manzūma Naṣā’ih n-Tāytchīn* : Sa‘īd Ayybūrīk (18e siècle)
- *Manzūmāt de prêches* : Muḥammad n-Ayt Ḥassayn, al-Hanā’ī at-Ṭāṭī (décédé en 1878) (Kamaissin, p. 08)
- *Naṣā’ih n-Timghārīn* : Auteur inconnu
- *Manzūma Naṣā’ih* : Muḥammad ibn Aḥmad ibn ‘Abd ar-Raḥmān ibn Muḥammad al-Ḥassan at-Tamūdzaṭī (El Mounadi, p. 99)

3.2.1.5 Exégèse, ḥadith et sciences religieuses

- *‘Ulūm ad-Dīn*
- *Al-Murshid al-Mu‘īn ‘alā al-Ḍarūrī min ‘Ulūm al-Dīn* : Al-Ḥusayn al-‘Arūsī
- *Traduction des Arba‘īn an-Nawawīyya* : Muhammad al-Mukhtār as-Sūsī (1900-1963)
- *Traduction du sens de la sourate Al-Fātiḥa* : Muhammad ibn Sa‘īd al-Margīṭī (décédé en 1678)

3.2.1.6 Soufisme et domaines spirituels

- *Al-Burda* : ‘Abdallah ibn Yaḥyā al-Ḥumaydī
- *Al-Anwār as-Saniyya fī al-Alfāz as-Saniyya d’Ibn Juzay al-Gharnatī* : Muhammad al-Mukhtār as-Sūsī
- *Sirāj al-Anwār* : al-Madani at-Taghmawī
- *Adhkār et louanges de Sidi Tijani* : al-Madani at-Taghmawī
- *Baḥr ad-Dumū’* : Muhammad ibn ‘Alī al-awzālī
- *Al-Wāridāt at-Tijaniyya wa shurūṭ aṭ-Ṭarīqa* : Sa‘īd ibn Muḥammad an-Nazīfī
- *L’ilm n-Ṣūfiyya* : al-Ḥassan ibn Mubārak at-Tamūdzaṭī
- *Qaṣīda min al-Iḥyā’ d’Al-Ghazālī* : Abū Bakr ibn Aḥmad at-Tākmūtī (décédé en 1799) (Kamaissin, p. 08)
- *Sharḥ ‘Aqīdat as-Sulūk* : al-Ḥassan ibn Mubārak at-Tamūdzaṭī (1898) (même source)

3.2.2. Les manuscrits linguistiques

- *Mu‘jam ‘Arabī Amazīgh* : ‘Abdallah ibn Shu‘ayb al-Hilālī
- *Kitāb al-Asmā’* : Ibn Tunārt
- *Al-Majmū’ al-Lā’iq ‘alā Mushkil al-Wathā’iq* : ‘umar ibn ‘Ubayd Allāh ibn Abī Ḥasan al-Roudanī
- *Sīrat al-Akābir fī Dhikr Ba‘ḍ Lughāt al-Barābir* : Auteur inconnu
- *Mu‘jam Asmā’ al-‘Aqāqīr* : Auteur inconnu
- *Mu‘jam ‘Arabī Amazīgh* : Auteur inconnu
- *Makhṭūṭ Asmā’ al-‘Aqāqīr* : Aḥmad ibn Ya‘qūb al-Samlālī
- *Al-Arjūza al-‘Arabiyya al-Amazīgh* : Sa‘īd ibn Sulaymān Ikrām
- *Al-Surā li-Sa‘āda bi-l-Ḥusni wa-Ziyāda* : Ibrāhīm ibn ‘Alī al-Asāfīnī al-Aqāwī (environ 1776) (arabo-berbère)

La plupart de ces manuscrits s’inscrivent dans le cadre de dictionnaires ou de glossaires, ce sont des œuvres écrites dans un but éducatif, que ce soit pour enseigner l’arabe ou pour enseigner le berbère. Parmi les manuscrits les plus célèbres qui ont suscité l’intérêt des chercheurs, on trouve *Kitāb al-Asmā’* du juge connu sous le nom d’Ibn Tunārt ou Abū ‘Abd Allāh Muḥammad ibn Ja‘far an-Naḥwī, qui est le premier lexique berbère et remonte au XIIIe siècle.

On trouve deux types de lexiques berbères manuscrits. Le premier type est un lexique général qui aborde tous les sujets pertinents pour l'apprenant et qui est souvent divisé par thèmes, comme dans *Kitāb al-Asmā'*, *Mu'jam 'Arabī Amazīgh* de l'auteur 'Abdallah ibn al-Shu'ayb al-Hilālī. Bien que les titres ne soient pas toujours clairement définis dans sa division, il est organisé par champs sémantiques sur divers sujets, tel que *Al-Arjūza fī Sīrat al-Akābir fī Dhikr Lughāt Ba'd al-Barābir* d'auteur inconnu et *Al-Arjūza al-'Arabiyya al-Amazighiyya* de Sa'īd ibn Sulaymān Iqrūman.

Le deuxième type de lexique est un dictionnaire spécialisé dans un domaine particulier, comme le *Mu'jam Asmā' al-'Aqāqīr*, qui donne les noms des plantes médicinales en berbère et en arabe, par *Aḥmad ibn Aḥmad 'Abdallah al-Samlālī at-Tāzmūtī*. Les deux types visent à enseigner la langue berbère, et la plupart d'entre eux se présentent sous forme d'arjūzāt en prose, un genre littéraire très répandu dans les manuscrits berbères.

3.2.3. Les manuscrits de médecine et chimie

- *Ṭibb n-Tachelhit* : Muḥammad ibn 'Alī al-Bā'iqīlī (16e siècle) (Saīdī, p. 147)
- *Kitāb fī al-Ṭibb, Alfāz Amazīgh* : Al-Ḥusayn al-Shīshāwī
- *Traduction de Mukhtaṣar al-Ṭibb ash-Shūshāwī* : Muḥammad ibn Aḥmad al-Awzālī (Saīdī, p. 148)
- *Mukhtaṣar al-Ṭibb ash-Shīshāwī* : Aḥmad al-Rasmūkī
- *Arjūza fī al-Ṭibb* : Abū 'Abd Allāh Muḥammad ibn al-Khaṭīb al-Salmānī al-Andalusī
- *Kitāb fī al-'ilāj wa al-'Aqāqīr* : Muḥammad ibn 'Abd ar-Raḥmān at-Taylākātī al-Ḥāmidī (né en 1048 H)

3.2.4. Les manuscrits historiques

Il est difficile de les trouver, ou l'on peut dire que ce type de manuscrits n'a pas reçu l'attention qu'il mérite en matière de conservation ou même de production. Cela peut être attribué à plusieurs raisons, car la culture berbère repose beaucoup sur la transmission orale, ce qui réduit le nombre de ces manuscrits, surtout que la production berbère s'expliquait par divers facteurs. De plus, la littérature n'a pas trouvé sa place dans cette production écrite en raison du fait qu'elle n'était pas éducative. En d'autres termes, il n'y avait pas de place pour cette littérature dans les zaouias et les écoles coraniques, car le contenu éducatif dominant était religieux et non littéraire.

Nous avons déjà soulevé la question de la possibilité de l'existence de ces manuscrits malgré le fait qu'ils ne

nous soient pas parvenus. Voici les principaux manuscrits qui traitent de la littérature :

- *Sīdī Hamū*
- *Kitāb al-Shulḥā'*
- *Al-Manāqib wa al-Maghāmirāt al-'Ajība li-Sīdī Aḥmad 'Ummūsā* : Ibrāhīm ibn Muḥammad al-Kūnkī

Conclusion

En conclusion, ce chapitre met en évidence les évolutions et transformations des manuscrits berbères. Les analyses effectuées contribuent à approfondir notre compréhension de la production de ces écrits ainsi que des contextes dans lesquels ils ont émergé, des contextes qui ont profondément influencé leur contenu. Les livres anciens nous ont fourni des informations précieuses sur les premières écritures berbères, rédigées après l'introduction de l'Islam en Afrique du Nord. Les sources anciennes, enrichies de données historiques, sociales et politiques, nous éclairent sur les circonstances qui ont favorisé l'apparition de ces écrits et les différentes étapes qu'ils ont traversées. Les premiers écrits, notamment, apparaissent comme une forme de compétition politique, mais aussi comme une résistance culturelle. Ces motivations sont particulièrement évidentes dans les écrits des Berghouat et dans ceux qui ont suivi, grâce à l'impulsion de figures historiques et de leaders connus au Maroc.

Si l'on remonte encore plus loin, on trouve aussi des écrits berbères dans les régions ibadites de Libye, de Tunisie, et bien sûr d'Algérie. Ces écrits vénéraient les personnalités berbères ibadites, reconnues pour leur « baraka » (bénédiction), et respectées pour leur statut prestigieux. Les récits de ces figures étaient transmis en berbère, bien que beaucoup aient été perdus au fil du temps. Cependant, certains livres de biographies ont conservé des fragments et des extraits d'événements racontés en berbère, ainsi que des références à des cheikhs ibadites qui ont écrit dans cette langue.

Globalement, on peut diviser la production des manuscrits berbères en deux grandes périodes : la première durant le Moyen Âge, et la seconde à l'époque contemporaine. Ces deux périodes ont vu une grande variété dans le contenu des manuscrits, incluant des ouvrages de jurisprudence, des récits, des prêches, des études linguistiques, et même de l'astronomie. C'est

surtout la deuxième période qui se distingue par cette diversité, conséquence de la révolution des traductions qui s'est produite dans la région de Souss au Maroc. Ces traductions, réalisées par des cheikhs renommés dans diverses zaouïas, ont permis de rendre accessibles de nombreux textes arabes. Les zaouïas ont joué un rôle fondamental dans la production littéraire, dont la fonction principale était de rendre les sciences religieuses accessibles au grand public et aux étudiants des écoles religieuses.

Ce genre littéraire était appelé « mazighî ». De plus, ce rôle a été bénéfique pour les zaouïas, en leur permettant de gagner des partisans, notamment après avoir attiré les masses populaires en leur offrant nourriture, boisson et enseignement. Ces mêmes zaouïas ont également eu une influence politique importante, soutenant et renforçant le pouvoir en place.

Chapitre 3

Enquête de terrain et établissement des données et des metadonnées

Introduction

Le travail sur les manuscrits est l'une des recherches les plus difficiles dans le domaine des sciences humaines, en particulier lors de la collecte d'informations et de matériaux bruts nécessaires à la recherche ou à l'étude. Il est rare qu'un travail ne soit pas confronté à des difficultés, surtout lorsqu'il s'agit d'études sur le terrain menées par le chercheur pour obtenir des copies de manuscrits anciens, ce qui nécessite des efforts considérables pour se déplacer sur de longues distances, en consacrant beaucoup de temps aux lieux riches en manuscrits et en Khizanas⁷ anciennes, qui sont considérés comme de véritables trésors aux yeux de tout chercheur ou étudiant.

En Algérie, l'étude des manuscrits berbères est considérée comme un sujet relativement nouveau malgré son importance, car nous en sommes encore au début de nos démarches pour atteindre le stade de la recherche de nouvelles copies, en plus du manque d'indexation et de numérotation moderne des manuscrits berbères et arabo-berbères⁸. C'est le véritable problème auquel les chercheurs sont confrontés à leurs débuts, car les manuscrits ne sont pas accessibles aux étudiants et aux chercheurs en général. Malgré la création du Centre national des manuscrits⁹ à Adrar en 2006, la langue des manuscrits n'était pas une priorité.

Au début de notre travail en 2021, nous devions de mener une enquête sur le terrain dans plusieurs régions d'Algérie susceptibles de contenir des manuscrits berbères ou arabo-berbères. Pour cela, nous avons choisis des zones berbérophones où il existe des Khizanas familiales. Il s'agissait des zones dans lesquels contenant des manuscrits où nous nous attendions à trouver de nouveaux manuscrits berbères où dont nous avons entendu parler. Nous avons visité les wilayas de Ghardaïa, El Bayadh et El Naâma durant l'année 2022. Notre choix final a porté sur la municipalité de Tiout dans la wilaya d'El Naâma comme point central de notre étude pour plusieurs raisons que nous mentionnerons dans ce chapitre.

⁷Le mot "khizana" est utilisé en référence au mot français "bibliothèque", un terme très courant dans la recherche sur les manuscrits islamiques.

⁸Il existe trois types de manuscrits berbères : des manuscrits écrits en berbère, des manuscrits traduits de l'arabe en berbère et des manuscrits mixtes contenant les deux langues, où l'une prédomine souvent sur l'autre.

⁹ Centre National des Manuscrits créé par décret exécutif numéro 6-10 datant de janvier 2006.

Nous avons consacré un chapitre entier de notre recherche sur l'étude de terrain que nous avons menée, laquelle étude a abouti à l'obtention d'une copie datant de 1767 du manuscrit *Al-Ḥawḍ* et *Bahr al-Dumū* ' , document que nous avons numérisé et nous avons Aussi catalogué le contenu de la Khizana des dizaines de manuscrits, avec une explication détaillée de la méthode adoptée pour ladite opération.

Étant donné que l'enquête de terrain est un outil important pour réaliser la thèse, surtout quand il s'agit d'une recherche sur les manuscrits inédits, dans ce chapitre, nous avons clarifié les objectifs de l'étude et la méthodologie adoptée, ainsi que l'importance de l'étude en présentant les résultats et en les traitant en fonction de l'objectif de la recherche, sans négliger de présenter le contenu de la Khizana et son histoire.

1-Enquête de terrain

1-1-Le choix du terrain d'étude

Nous avons choisi la municipalité de Tiout comme lieu de recherche sur le terrain afin d'étudier et de recueillir des informations sur une ancienne copie du manuscrit d'*Al-Ḥawḍ* appartenant à M. Aggoun, qui réside à Tiout et gère la Zaouia Qadiriyya dans cette région. Il possède une Khizana contenant des documents et des manuscrits anciens appartenant à la famille et héritée de ses ancêtres.

1-2-Aperçu sur Tiout

La municipalité de Tiout est située à 10 km à l'est de la circonscription d'Aïn Sefra, relevant de la wilaya de Naâma à l'ouest de l'Algérie. Tiout est considérée comme une extension des montagnes de l'Atlas saharien, située entre le mont Aïssa au nord-ouest et les monts Jara et Maqtar au sud. Sa superficie est de 25 kilomètres carrés et sa population est d'environ 8 000 habitants selon les dernières statistiques municipales. Tiout se caractérise par un climat froid en hiver et chaud en été.

La région de Tiout est riche en eaux souterraines et sources naturelles, ce qui a permis aux habitants de mener autrefois une vie agricole fructueuse et prospère, notamment dans le domaine de la phoeniciculture.

Tiout est une région touristique dans les oasis du désert de l'Atlas, riche en art rupestre, avec des rochers ornés de dessins et de gravures préhistoriques exprimant l'homme lui-même, sa vie et la nature qui l'entoure.

Ces gravures rupestres sont très similaires à celles présentes dans de nombreuses régions algériennes, notamment la région de l'Atlas saharien, le sud d'Ouargla, l'est de Constantine, Tassili n'Ajjer et Hoggar, toutes des régions où l'on trouve de nombreux de ces dessins qui témoignent encore de l'existence d'une vie humaine ayant des racines préhistoriques



fig. 1.2 : Gravure de la station de Tiout

Photo. Prise par la doctorante 09-01-2022

Ce domaine artistique a connu de nombreux développements au fil de l'histoire et de l'évolution de la vie. Découvert pour la première fois par le capitaine Koch et Dr Jacquot lors d'une mission militaire française sous le commandement du général "Cavaignac " en 1847 , (Lhote et Lohoreau, 1968, p 07) . La plupart des dessins de la région de Tiout représentent de manière très précise les différentes formes d'animaux de l'époque, similaires à ce qui se trouve à Tassili n'Ajjer dans le sud de l'Algérie. Les dessins comprennent des lions, des girafes, des taureaux et des autruches, ainsi que des scènes de la vie quotidienne des habitants. De plus, le musée municipal de Tiout abrite de nombreux artefacts collectés dans la région, notamment des têtes de flèches en quartz et des figurines en pierre (amulettes en pierre) et des colliers d'œufs d'autruche (décennies de d'œufs d'Autriche), tous témoignent d'une stabilité humaine dans la région pendant une période considérable, malgré la présence de nombreuses de ces traces, la région n'a pas reçu sa part d'études archéologiques et historiques à époque actuelle. Nous avons essayé de rechercher toute information utile et abondante disponible sur la région, mais elle

était à peine mentionnée historiquement, peut-être en raison du fait qu'elle était une région unie avec le Figuig au Maroc à de nombreuses reprises jusqu'à leur séparation dans le traité de Lalla Maghnia en 1845 lors du tracé des frontières des deux pays. (M. Declerq, 1880-1917, p. 271)

Tiout est célèbre pour son antique palais, érigé au Xe siècle après Jésus-Christ, qui constitue l'un des joyaux architecturaux de la wilaya de Naâma. Comme beaucoup d'autres palais dans la région sud Oranie, ils étaient conçus comme un ensemble résidentiel comprenant de nombreuses habitations. Typiquement, ces palais possédaient plusieurs portes : une pour l'entrée souvent surveillée par un gardien, une pour la sortie et une porte secrète utilisée pour évacuer les habitants en cas de besoin, comme cela était le cas pour le palais de Boussemgoun à El Bayadh. Pour le palais du Tiout seuls les Berbères résidaient à l'intérieur du palais, tandis que les nomades arabes traversaient la région à l'extérieur.

Le palais de Tiout est construit sur une colline entourée d'une oasis de palmiers, chaque habitant du palais possède un jardin l'irrigation se fait selon un calendrier organisé et convenu. Le palais de Tiout, ou "Ayrem Tiout" (comme l'appellent les habitants locaux) en référence au mot "palais" en berbère, possède trois portes connues sous le nom de Bab Sidi Ahmed ben Youssef, Bab Hilal et Bab Al-Khamir.

Les habitants de Tiout parlaient autrefois le berbère, mais de nos jours, ils ne le parlent plus, à l'exception de quelques personnes âgées entre elles, les jeunes ne la comprennent pas. Lors de notre visite au palais, nous avons constaté que le nombre de locuteurs ne dépasse pas une centaine environ, ce qui est un pourcentage très faible par rapport aux langues en voie de disparition selon les critères de l'Atlas mondial des langues de l'UNESCO.

1-2-1-Toponymie

Selon la population locale, le mot "Tiout" est le pluriel du mot "Tiṭ", qui signifie "source" en langue amazighe. Elle justifie ce nom par le fait que "Tiout" contient de nombreuses sources et des eaux souterraines (selon les habitants).

Malgré son importance en tant que point de passage et route pour les caravanes de pèlerins venant du Maroc, est à peine mentionnée dans les livres des linguistes comme René Basset (1886) et le livre du voyage de cheikh *Abū 'Abd Allāh Muḥammad ibn 'Abd al-Salām al-Nāṣirī* (1823). Cela complique la tâche du chercheur en toponymie du lieu. Si l'on examine la signification du terme "Tiout" dans la mémoire collective, on constate que le sens couramment accepté est celui des "sources" en raison de la croyance répandue que "Tiṭ", signifiant source

ou œil, était l'ancien nom de la région de Tiout. Cependant, la forme reconnue dans toutes les variations linguistiques amazighes est que le pluriel de "Tiṭ" est "Tiṭṭawin". Si nous extrayons la racine linguistique du mot "Tiout", nous trouvons que c'est "i" ou "y", tandis que la racine linguistique du mot "Tiṭ" est "ṭ" (t). Cette variation nous pousse à rechercher une signification totalement différente de la toponymie "Tiout". Dans certaines variations amazighes, nous trouvons le mot "Tiout" dans la variante Chaouia, signifiant "Brouillard", prononcé également "Tagut". D'autre part, dans la variante Kabyle, il se prononce "Agu". Ceci suggère que le sens de "brouillard" est plus probable que celui "d'œil" (Saad , 2017, p. 212-213).



Fig. 1.2.1 : Oued Tiout

Photo. Prise par la doctorante 09-01-2022

En réalité, nous ne pouvons parvenir à une conclusion définitive qu'après avoir visité le site en question et l'avoir examiné d'un point de vue géographique, une étape fondamentale pour comprendre la vérité derrière le nom et ses racines. Le site qui a immédiatement attiré notre attention était un vallon appelé "Oued Tiout" au sommet de celui-ci, des eaux chaudes jaillissent pour former un brouillard autour de la région. On peut imaginer l'ampleur du brouillard pendant les jours de neige et de froid intense dans le passé. Ce lieu à Tiout semble être la raison de son appellation, probablement en référence à "Tiout" signifiant le brouillard. Il existe plusieurs dénominations similaires en Algérie, telles que Ain Yagout, que les locaux appellent "Tiṭ n Tagut".

1-3-L'étude de terrain

L'étude de terrain que nous avons menée en 2022(du 03 au 07 janvier) et 2023(du 30 janvier au 02 Février) visait à réaliser une enquête sur le terrain pour explorer la wilaya de Ghardaïa et la commune de Tiout dans la wilaya de Naâma à la recherche de manuscrits Berbères etArabo-berbères et à recueillir des informations quant à leur histoire.

L'étude vise également à numériser les manuscrits familiaux qui contiennent des dimensions berbères. Ces manuscrits sont presque détruits en raison de la négligence ou d'un mauvais stockage.

On a entrepris un inventaire de ces manuscrits et noté leur état de conservation, en espérant découvrir de nouvelles copies des manuscrits Berbères et Arabo-berbères.

Les enquêtes du terrain ont eu lieu en janvier 2022 et janvier 2023. Étant donné que la wilaya de Ghardaïa est l'une des régions les plus riches en manuscrits ibadites en Algérie, dont la plupart ont été étudiés et numérisés dans des bibliothèques et archives locaux. Nous avons choisi de nous y rendre en premier lieu afin de bénéficier de leur expérience dans le domaine des manuscrits et de leur préservation.

Notre départ a eu lieu en janvier 2022 à partir de mon lieu de résidence situé à Biskra, vers la wilaya de Ghardaïa, afin de rendre visite à l'association Cheikh "Abi Ishaq Ibrahim Atfich" au service du patrimoine, fondée en 1995. Cette association s'intéresse aux manuscrits ibadites et vise à les numériser et à travailler sur des copies non étudiées.

La visite a duré trois jours, au cours desquels nous avons examiné 14 catalogues que l'association nous a présentés, ces derniers sont des résultats du travail de cette institution et de nombreux chercheurs et vérificateurs de manuscrits (de 2002 à 2020). Nous avons obtenu des copies de manuscrits ibadites¹⁰ contenant certaines phrases en berbère, la plupart étant des manuscrits vérifiés et connus. Une thèse de doctorat a été réalisée à leur sujet en 2004, mais la partie d'étude linguistique berbère du manuscrit a été négligée en raison de l'absence d'un spécialiste du berbère capable de traduire avec précision et d'étudier son contenu linguistiquement, surtout que les récits dans les manuscrits étaient en Nefoussienne.

¹⁰Les manuscrits que nous avons demandés sont les volumes 1, 2 et 3 de "Sīyer al-Wasfīyânî".

A la fin de notre enquête à Ghardaïa nous avons décidé de continuer la route vers la commune de Tiout wilaya de Naama, afin de rencontrer le fils du propriétaire d'un ancien manuscrit Berbère que nous avons contacté auparavant.

1-3-1-Première sortie à Tiout

Notre arrivée à Tiout a eu lieu le 06 janvier 2022 où on a rencontré la famille AGGOUN, propriétaire du manuscrit berbère. Ce dernier nous a été remis et un environnement de confort et de travail nous a été fourni pour étudier cette version. Le manuscrit était conservé dans un morceau de tissu dans une armoire de la maison familiale. Son contenu était inconnu de la famille, et tout ce qu'ils savaient à son sujet était qu'il était écrit en berbère chleuh. Comme le manuscrit n'avait pas de titre, ils ne pouvaient pas en connaître le contenu, c'est pourquoi le fils du propriétaire du manuscrit, A. AGGOUN, a appelé les chercheurs en Berbère pour l'étudier dans un appel sur les réseaux sociaux.

Notre examen du manuscrit a été prudent, craignant des dommages à ses fragiles pages anciennes. Nous avons commencé par le photographier, page par page, et tout le processus nous a pris une nuit entière de travail. Le lendemain, nous avons mené une interview enregistrée avec le propriétaire du manuscrit, Abdellah AGGOUN, également connu sous le nom de cheikh Oukacha qui est responsable de la gestion de Zaouia Qadiriya¹¹ depuis sa résidence actuelle à Tiout.

Notre séjour à Tiout nous a permis de consulter le manuscrit Berbère et collecter quelques informations relatives au propriétaire et le manuscrit et de numériser ce dernier, en outre nous avons créé des nouveaux contacts et gagné la confiance du propriétaire du manuscrit qui possède une Khizana riche en documents et manuscrits anciens. Le manuscrit est une copie *Al-Hawḍ* et *Bahr al-Dumū* écrite en Berbère.

1-3-2-Deuxième sortie à Tiout

Nous sommes retournés le 30 janvier 2023, et c'était la deuxième visite à Tiout qui a pour but d'enquêter et de collecter des informations sur l'histoire de la fondation de la Khizana et photographier son contenu, établir un inventaire et numériser les documents et autres.

¹¹Zaouia fondée dans la wilaya de Ouargla, dans le sud-est de l'Algérie, en 1844..

Nous sommes retournés le 30 janvier 2023, et c'était la deuxième visite à Tiout qui a pour but d'enquêter et de collecter des informations sur l'histoire de la Khizana et photographier son contenu, établir un inventaire et numériser les documents et autres manuscrits en outre mener des entretiens avec les habitants afin de recueillir autant de données linguistiques de la région.

A. AGGOUN nous a présenté le contenu du Khizana, à l'exception de deux manuscrits qui étaient avec un chercheur et deux manuscrits sur lesquels il travaillait lui-même. La Khizana se compose de livres et de documents datant du XVI^e siècle.

Nous avons également visité le musée local, où l'on y conserve des manuscrits, y compris des documents offerts par la famille, tels que des contrats municipaux de la période coloniale et des documents contenant les lois coutumières de la région. Le musée était récemment créé, aucun catalogue n'a été encore établi pour les manuscrits conservés, et la plupart des documents présentés aux visiteurs se trouvaient à l'intérieur de vitrines d'expositions accompagnées de petites étiquettes identifiant ces documents

2-Méthodologie d'enquête

Lors de nos deux visites à la municipalité de Tiout, nous avons procédé par des entretiens semi-directifs pour avoir des réponses aux questions relatives à l'histoire du manuscrit et du Khizana familiale. Nous avons suivi une méthode d'observation directe, de description et d'inventaire, et comme le propriétaire du manuscrit était conscient de l'importance de cette version, notre première entrevue a été avec lui personnellement. Nous avons commencé par des présentations tout en expliquant notre intérêt d'étudier son patrimoine familial ainsi que les objectifs de l'étude. Après son accord à enregistrer, photographier, et à exploiter le manuscrit, nous avons commencé par poser des questions sur sa vie, sa famille et sur l'héritage et parcours culturel de la famille. Enfin, nous sommes passés à la partie la plus importante de l'enquête, historique de la possession et fondation du Khizana, sa connaissance à propos du manuscrit et de son contenu. Les questions étaient directes et claires sur l'histoire du Khizana et du manuscrit.

Durant l'entretien on a utilisé le dictaphone pour enregistrer les informations audio, et un smartphone pour enregistrer les documents et manuscrits en vidéo présentés par le possesseur.

Tout en prenant notes des informations que le propriétaire du Khizana considérait comme pertinentes pour notre étude dans un carnet de notes pour les analyser plus tard.

En raison de ses réponses précises et de ses ajouts d'informations précieuses sans sollicitation, on a lui donné le temps de parler de ce qu'il voulait, que ce soit en rapport avec le Khizana ou avec Zawia Qadiria qu'il dirige actuellement depuis chez lui.

L'interview a duré environ 4 heures, au cours de laquelle il nous a présenté divers manuscrits et documents en sa possession, que nous avons photographiés et interrogés sur leur source.

La numérisation du manuscrit "Al Ḥawḍ" a pris une nuit entière de travail, au cours de laquelle nous avons utilisé un smartphone avec caméra qualité de 48 mégapixels et une règle de 30 cm pour prendre les dimensions des manuscrits lors des deux visites.

Ce travail s'inscrit dans l'un des objectifs de notre thèse, qui est la numérisation des manuscrits Berbères et Arabo-berbères.

Lors de la deuxième visite à Tiout, nous avons commencé par une interview avec A.AGGOUN membre actif dans le mouvement associatif et culturel de la région et fils du possesseur du manuscrit. En tant que secrétaire général de la municipalité de Tiout, il nous a aidés à affiner toutes les informations que nous avons obtenues lors de la première visite. L'ajout le plus important lors de cette visite a été l'histoire du Khizana.

L'entretien s'est déroulé facilement et nos questions étaient directes, portant sur le domaine d'étude. Juste près, nous nous sommes déplacé dans une maison privée où A.AGGOUN a placé l'armoire d'archive, contenant plusieurs manuscrits et des documents.

Nous avons inventorié le contenu de l'armoire tout en prenant des photos et des notes et pour prendre les dimensions des manuscrits on a utilisé une règle de 30 cm. Pour l'inventaire nous avons créé des cartes numérotées pour faciliter la numérotation des manuscrits, de sorte que chaque manuscrit était accompagné d'un numéro placé sur chaque image que nous avons prise.

Après avoir terminé avec chaque manuscrit, il a été soigneusement rangé selon la méthode de stockage trouvée, que ce soit dans du tissu ou dans un sac, et remis à sa place. Tous les manuscrits qui ont été inspectés lors de l'inventaire ont été examinés avec des gants pour éviter tout type de pollution pouvant causer des dommages, en particulier ceux qui ont été fragiles à cause de leur exposition à l'eau et l'humidité. L'inventaire a pris environ 5 heures.

3-Histoire du fond bibliothécaire

La khizana des manuscrits de la famille AGGOUN remonte au père de Cheikh Abdellah AGGOUN, qui a construit la Zaouia Al-Qadiriya dans le village de Messif, situé à environ 20 km de Tiout, dans la circonscription d'Ain Sefra, dans la wilaya de Naâma, au milieu du XIXe siècle. Il a rassemblé le plus grand nombre de manuscrits religieux, scientifiques, comptables et divers documents. Le document le plus ancien conservé dans la Khizana remonte à la fin du XVIe siècle. Cette dernière comprend des livres et des manuscrits anciens, plus le contenu du Khizana d'Al-Qadiriya. Ses livres ont été collectés au fil des siècles et ont été transmis de père en fils jusqu'à ce que le fils nommé Abdellah, connu sous le nom Chikh OUKACHA, prenne en charge de la préservation des manuscrits jusqu'à nos jours. La famille AGGOUN a connu plusieurs déplacements entre la municipalité de Tiout et le village de Messif durant la période coloniale française. Le coffre, qui pesait l'équivalent de deux ânes, a été caché par le père propriétaire et enterré dans le jardin familial à Messif, par crainte qu'il ne soit incendié en raison de l'aide et des provisions qu'ils fournissaient aux moudjahidines, et ce qui s'est effectivement produit.

Les habitants de Messif ont été transférés au camp de regroupement situé à la ville de Naâma, tandis que le coffre-fort est resté enterré jusqu'après l'indépendance en 1962, lorsque les habitants sont retournés à Tiout et Messif. Ensuite, Chikh OUKACHA a déterré le coffre-fort, dont la moitié était immergée dans l'eau, et l'a conservé dans sa maison jusqu'à ces dernières années, où la famille a fait don de certains documents au musée municipal de Tiout. De plus, son fils A. AGGOUN a transféré un bon nombre de manuscrits et de nombreux documents à son domicile, tandis que le cheikh a conservé quelques manuscrits rares dans sa maison en particulier le manuscrit Berbère qu'il considérait comme un grand trésor rare qui lui est cher.

4- Le contenu de la Khizana

La Khizana regroupe des documents de différents sujets et de nombreux manuscrits de différents ornements, plus un manuscrit Berbère et une vingtaine de livres et des centaines de documents conservés de manière dispersée, divisés en plusieurs groupes :

- Un groupe est stocké dans un coffre en bois spécial contenant des livres religieux, de jurisprudence, de croyance, des règles successions, des copies du Coran, d'histoire et biobibliographies, les prêches, la littérature et la poésie, la plupart étant des ouvrages des

cheikhs et d'imams renommés dans le monde islamique, qui ont écrit dans l'école malékite et hanafite, en plus d'autres documents stockés dans un porte-documents contenant des actes de propriété, des réconciliations, des actes notariés, ainsi que des livrets sur la science des calculs et de la comptabilité.

- Quant à l'autre partie conservée dans une armoire spéciale dans la maison familiale, elle contient plusieurs exemplaires du Coran de tailles différentes, et le manuscrit Berbère concerné par notre étude ainsi que des documents et des manuscrits rares lithographiés et imprimés.



Fig.4 : échantillon des manuscrits de la Khizana, Tiout.

Il existe également une autre collection que le propriétaire de l'armoire garde pour lui-même, dont nous ne connaissons pas le contenu, et il y a peut-être d'autres livrets contenant des dimensions Berbères selon les déclarations du propriétaire lors de notre première entrevue. Le contenu total est d'environ 20 livres et des centaines de documents que nous n'avons pas pu compter et trier. En plus il existe quatre autres manuscrits en possession de A. Aggoun et un autre chercheur en étude.

Les propriétaires de la bibliothèque continuent à s'intéresser à la collecte des manuscrits. Il convient de noter que la bibliothèque n'est pas répertoriée et que ses manuscrits n'ont pas été numérisés jusqu'à présent, leur situation ne diffère pas du sort de tous les manuscrits du sud de l'Algérie, sujets à la marginalisation et qui n'ont pas eu l'attention qu'ils méritent. La moitié de la bibliothèque a été perdue lorsqu'elle a été ensevelie sous terre, mais ce qui est vraiment regrettable, c'est la perte de nombreux livres à l'heure actuelle en raison de leur prêt à des chercheurs sans retour, un acte honteux dans la recherche scientifique qui pousse de nombreux propriétaires de bibliothèques à ne plus ouvrir leurs portes aux chercheurs.

5. L'état de conservation

Le concept de conservation vise à fournir des conditions appropriées pour stocker les manuscrits, ainsi qu'à préparer des conditions adéquates pour assurer leur sécurité, les préserver et les éloigner de toute source de dommages potentiels. Pendant notre étude sur le terrain, nous avons pris de nombreuses photos montrant les contenants de stockage et l'état actuel des manuscrits afin de les analyser. Ainsi, lors de l'évaluation de l'état de stockage et des dommages qui ont touchés les manuscrits, nous nous sommes appuyés sur deux références principales pour comprendre les conséquences néfastes du stockage inapproprié sur les manuscrits en notre possession. La première référence est un article écrit par Jeanne-Marie Dureau, secrétaire de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques en France, en 1980, sur les principes directeurs de la conservation et de la restauration, élaborés par l'IFLA¹² lors de son congrès international en 1979. La deuxième référence est un rapport publié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en partenariat avec la Direction générale de la Recherche scientifique et du Développement technologique algérien en 2011 sur un projet national de restaurations des vieux manuscrits Algériens.

5.1. L'état de conservation au musée

L'état de conservation des documents et manuscrits offerts par la famille Aggoun au musée municipal ressèment créer est acceptable. Ils ont été conservés dans des présentoirs en verre fermés à clé permettant aux visiteurs de les voir sans les toucher. Les documents fragiles sont conservés dans des pochettes en plastique, le lieu d'exposition est à l'abri de l'humidité, de la lumière intense et de la chaleur élevée, les visiteurs sont guidés par le responsable du musée qui veille sur le respect des conditions de la visite et de la conservation des documents.



Fig 5.1(1) : un manuscrit exposé au Musée de Tiout



Fig 5.1 (2) : Musée de Tiout

¹² IFLA : Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques.

5.2. L'état de conservation chez le propriétaire

Après que les manuscrits ont été retirés de la région de Messif et amenée à Tiout, la moitié du chargement a été trouvée endommagée, tandis que le reste présentait des dommages variables, certaines pages étant plus endommagées que d'autres.

Les manuscrits restants ont été stockés dans un coffre en bois fermé, chaque livre étant enveloppé



Fig. 5.2 (1) : coffre des manuscrits



Fig. 5.2 (1) : le contenu du coffre

soit dans un sac en plastique, soit dans un tissu, le tout soigneusement emballé. Les manuscrits sont empilés de manière inappropriée, ce qui contredit les conditions de préservation recommandées, notamment la ventilation et l'inspection régulière qui permet de détecter les premiers signes de dommages biologiques ou chimiques.

Il convient de mentionner que la boîte en fer est stockée dans une pièce fermée d'une autre maison, non loin de la résidence principale de la famille. La pièce est peu éclairée, ce qui en fait un lieu de stockage idéal pour réduire la dégradation des matières organiques des manuscrits. En ce qui concerne la ventilation, elle est presque inexistante, ce qui entraîne l'accumulation d'humidité et d'odeurs nocives, en particulier avec une température très basse en hiver et élevée en été, ainsi qu'une accumulation de poussière dans l'espace de stockage.

L'évaluation de l'état de conservation des manuscrits dans la boîte est presque acceptable, et il est recommandé de prendre des mesures d'amélioration pour renforcer l'état de leur préservation en prenant plusieurs mesures, notamment :

- Fournir un espace de stockage approprié maintenant des températures et une humidité stable.
- Nettoyer et entretenir les manuscrits au besoin.

- Indexer les manuscrits et créer un registre de l'état de chaque manuscrit pour détailler leurs état actuel et tout changement futur.
- Utiliser des étagères et stocker les manuscrits verticalement pour les livres.
- Utiliser des pochettes fabriquées à partir de matériaux non acides pour conserver les documents.
- Améliorer le système de purification de l'air.
- Numériser les manuscrits pour réduire l'utilisation des originaux.

5.3. L'état de conservation du manuscrit Berbère ‘ Al Ḥawḍ ‘

Le propriétaire du manuscrit accorde une grande importance à cette copie, qui jouit d'un statut élevé et précieux, similaire à celui de manuscrits précieux conservés hors de la vue du public. Il a rangé la copie ‘ Al Ḥawḍ’ avec les manuscrits du Coran, dans une armoire en bois, dans la maison familiale, sous sa surveillance permanente.



Fig. 5.3 : Armoire de conservation de manuscrit Berbère

Le manuscrit est conservé dans un environnement propre qui répond aux conditions de stockage, étant à l'abri de l'humidité, de la chaleur excessive, de la lumière vive et des manipulations.

Malgré les conditions de stockage appropriées, il nécessite un nettoyage et une restauration en raison de la détérioration de son état causée par les mauvaises conditions de stockage qu'il a subies, ce qui nous a poussés à le numériser afin de réduire l'utilisation de la copie originale."

6. Les dommages infligés aux manuscrits de la khizana

Les dommages infligés aux manuscrits de la Khizana résultent de diverses causes, et leurs effets sont évidents sur les documents et les manuscrits. Certains de ces dommages sont causés par les actions humaines, tandis que d'autres résultent de l'influence de l'environnement environnant.

6.1. Les dégradations physiques d'origine humaine

Les dommages causés par l'homme sont principalement matériels, résultant d'une mauvaise conservation ou de manipulations manuelles répétées, voire de négligence. Les étapes de stockage et de préservation de la bibliothèque que nous étudions étaient inappropriées et ne répondaient pas aux conditions nécessaires. La famille propriétaire a été contrainte de les enterrer dans le jardin de manière rapide et peu soignée pendant la période coloniale, par crainte de les voir incendiées. Cela a exposé leur contenu à l'humidité, comme en témoignent les nombreuses taches d'eau saillantes sur plusieurs pages.

Les dommages continuent depuis leur sortie de sous terre après l'indépendance jusqu'à aujourd'hui, résultant des conditions naturelles entourant le lieu de stockage en plus de la méthode de préservation elle-même. Cela peut être dû au frottement des documents et des manuscrits, à empiler les uns sur les autres, aux manipulations brutales lors de leur sortie et de leur retour à leur lieu de conservation, ainsi qu'à la présence de poussière dans le lieu de stockage.

Il est à noter que la main de l'homme a également touché certains manuscrits par des écritures dans les marges avec des stylos à encre, ou par des altérations dues aux taches d'encre ou à la saleté résultant de la négligence. Ou bien à une utilisation précipitée et rugueuse lors de l'examen des manuscrits ou des documents, nous avons également remarqué des traces de tentatives de restauration primitives sur certains manuscrits.

6.2. Les dommages dus à la nature et à l'environnement

Les dommages causés par la nature et l'environnement sont provoqués par des facteurs biologiques organiques et physico-chimiques qui affectent les manuscrits, provoquant des déformations visibles et palpables sur les feuilles et les couvertures et entraînant leur désintégration.

6.2.1. Dommages biologiques

Il n'est pas nécessaire que la croissance des insectes se fasse directement sur le manuscrit ; parfois, ces insectes et organismes se trouvent dans le lieu de stockage, surtout si l'environnement est en bois, ce qui les conduit à se propager à travers les manuscrits, en particulier s'ils sont empilés les uns sur les autres.

On observe plusieurs indicateurs de ces dommages, qui se manifestent par :

- Des résidus de déjections d'organismes et d'insectes sous forme de petites taches sur les feuilles
- Des trous au milieu du manuscrit ou sur le papier lui-même.
- La désagrégation des couvertures et l'érosion des feuilles.



Fig. 6.2.1 : exemple de dommage biologique

6.2.2. Dommages physico-chimiques

Ils sont causés par une humidité élevée, une exposition à la lumière intense et des températures élevées, entraînant l'adhésion des feuilles et la formation de grumeaux. Cela a été constaté lors de notre examen des manuscrits en vue de les photographier, une tâche qui a nécessité beaucoup de temps et une extrême prudence pour mener à bien le processus sans causer de dommages ni altérer le papier.

Les indicateurs des dommages physico-chimiques observés se manifestent par :

- La présence de feuilles sèches, jaunâtres, gonflées et présentant des altérations dans leur structure, facilement cassables.
- La formation de taches de poussière sur les pages des feuilles.
- La corrosion du papier avec perte de texte.
- La décoloration de l'encre.

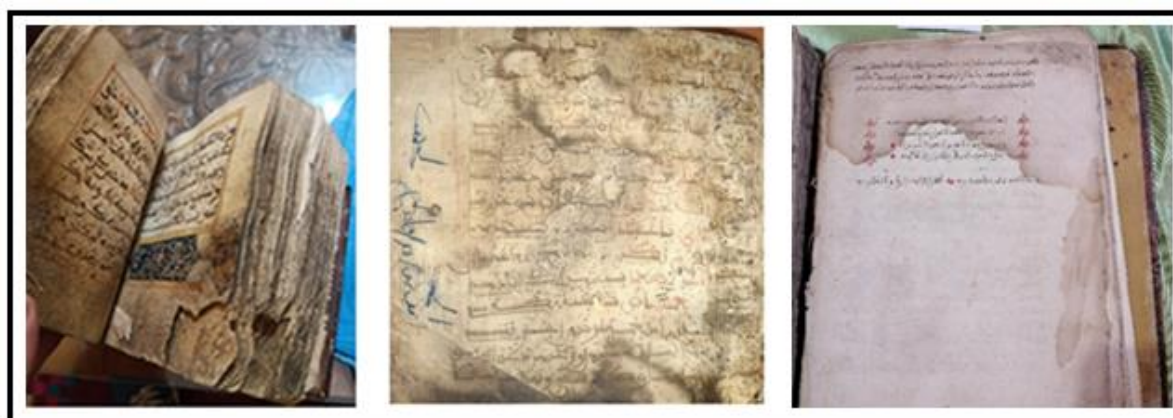


Fig. 6.2.2 : exemple de dommages physico-chimiques

7. Un échantillon de quelques manuscrits de la Khizana

Titre de manuscrit	Description
<p>N°01 Kitâb al-<i>Hawq</i> et <i>Bahr al-Dumū</i> كتاب الحوض و بحر الدموع</p>	<p>Auteur : Muḥammad ibn 'Alī ou Souci ou Zali (1680-1748d). Copiste : Meh'ammed ben Youcef ben Lembarek el-Sifawi. Date de copie : 1181 h – 1767 m Nombre de feuillets : 448 recto verso. L'encre : noire et rouge. Nombre de lignes : 11 à 16. Remarque : les deux manuscrits sont en berbère</p>
<p>N° 02 Copie du coran</p>	<p>Date de copie : Rabee' al awwal 1297 H Nombre de feuillets : 448 rectos verso L'encre : noire et rouge Nombre de lignes : 11 à 16</p>
<p>N° 03 Kitâb al- <i>Ajrūmiya</i> كتاب الأجرومية</p>	<p>L'auteur : Abū 'Abd Allāh Muḥammad ibn Ajrūm Nombre de feuillets : 270 L'encre : noire et rouge Nombre de lignes : 25</p>

Tab.7(1) : Un échantillon de quelques manuscrits de la Khizana

<p>N°4</p> <p>Kitâb al-amr bi ta‘a wa el-naher ‘an al-ma‘sîa</p> <p>كتاب الأمر بالطاعة و النهي عن المعصية</p>	<p>L’auteur : Al-Imam Abû ḥamid al-Ghazâlî (1058 -1111 m) (450-505 h)</p> <p>Nombre de feuillets :</p> <p>L’encre : noire et rouge</p> <p>Nombre de lignes : 25</p>
<p>N°5</p> <p>charḥ mukhtassar al-khalîl</p> <p>شرح مختصر الخليل</p>	<p>Copiste : Abd Allāh ben mûhamed ben al-marzûq</p> <p>Date de copie : 19 Shawwaal 1266 H</p> <p>L’encre : noire et rouge .</p> <p>Nombre de lignes : 23</p>
<p>N° 06</p> <p>charḥ Nûdm al-Sîyyar</p> <p>شرح نظم السير</p>	<p>L’auteur : Muḥammad Sa‘îd al-Muqni‘</p> <p>Nombre de feuillets : 183</p> <p>L’encre : rouge et noire</p> <p>Nombre de lignes : 23</p>
<p>N°07</p> <p>Charḥ chamayel</p> <p>شرح الشمائل</p>	<p>L’auteur : Muhammed ben Qâsim ben Muhemmed Jâsus abû Abd Allāh (1678-1768 m) (1089-1182 h)</p> <p>Nombre de feuillets : 242</p> <p>L’encre : noire, rouge , vert et jaune.</p> <p>Nombre de lignes : 27</p> <p>Remarque : en bon état.</p>
<p>N ° 08</p> <p>Manuscrit Al-Du‘aa wa al-Madh</p> <p>الدعاء و المدح</p>	<p>Nombre de feuillets : 169</p> <p>L’encre : vert, rouge, jaune, noire.</p> <p>Nombre de lignes : 5 à 8 .</p>
<p>N°21</p> <p>Matn el ‘achmawi fi madhab al-imam Malik</p> <p>متن الشماوي في مذهب الإمام مالك</p>	<p>Auteur : Abd al-Bārī al-‘Āshmawī (mort 10 H)</p> <p>Nombre de lignes : 21</p> <p>Nombre de feuillets : 6</p> <p>L’encre : noire</p>
<p>N°22</p> <p>Bayan al-khilaf wa tach’hir wa al- istiḥsan</p> <p>بيان الخلاف والتشهير و الاستحسان</p>	<p>Auteur : Abd al-Raḥmân ben abi Qâsim ben Muḥammad (1082 H)</p> <p>Nombre de lignes : 26</p> <p>Nombre de feuillets : 14</p> <p>L’encre : noire et rouge</p>
<p>N°23</p> <p>‘la al -awliya’ alqaytûssiriwa</p> <p>Burhani</p> <p>على الأولياء ألقيت سري و برهاني</p>	<p>Auteur : abd al-Qadir al- Jilani (1165-1077)</p> <p>Nombre de lignes : 16</p> <p>Nombre de feuillets : 3</p> <p>L’encre : crayon</p>

Tab.7(2) : Un échantillon de quelques manuscrits de la Khizana

8-La numérisation du manuscrit *al Hawḍ*

La numérisation des manuscrits est une opération cruciale et nécessaire, car les manuscrits sont menacés de détérioration et de disparition, étant considérés comme des réservoirs de mémoire, des trésors préservant l'histoire, la culture d'une nation. Le processus de numérisation est l'un des objectifs de notre thèse, se concrétisant par l'expérience de la valorisation numérique du manuscrit *d'al ḥawḍ* que nous avons entre les mains.

L'importance de cette démarche réside dans la possibilité offerte aux chercheurs d'obtenir une nouvelle copie du manuscrit *d'al ḥawḍ* des fins d'étude.



Fig. 8. (1) : Manuscrit *d'Al Hawḍ*
Copie de Tiout



Fig. 8. (2) : Extrait du manuscrit *d'Al Hawḍ*
Copie de Tiout

De plus, elle présente une expérience de numérisation d'un manuscrit berbère dans le cadre d'une initiative individuelle en dehors de toute supervision institutionnelle. En effet, la numérisation est généralement réalisée au sein d'institutions spécialisées ou de bibliothèques par leurs bibliothécaires.

La numérisation des manuscrits est l'une des méthodes de préservation permanente des manuscrits rares détenus par des particuliers et conservés de manière primitive qui ne répond pas aux conditions nécessaires de préservation.

Selon Doug Hodges, qui a présenté un concept adopté par la Bibliothèque nationale du Canada, « *la numérisation est le processus de conversion du contenu intellectuel disponible sur un support de stockage physique traditionnel, tel que des articles de revues, des livres, des manuscrits, des cartes, en format numérique* » (Adel Ghazal, 2012 , p.206).

Il existe deux modes de numérisation, l'un est en mode image où l'ordinateur ne reconnaît pas les caractères, et il n'est donc pas possible de faire des recherches par mot. L'autre en mode texte où l'ordinateur reconnaît les caractères et il est alors possible de faire des recherches par mot.

Nous avons choisi le format image comme la méthode de numérisation du manuscrit, ceci nous permettra d'obtenir les détails les plus précis de l'encre, du papier, des tissus et des palimpsestes¹³.

8-1-Les raisons de la numérisation du manuscrit

Les raisons sont variées et comprennent plusieurs motivations et vise à :

- La protection et préservation contre les manipulations constantes du manuscrit et le protéger contre les dommages potentiels liés aux facteurs environnementaux.
- Éliminer la nécessité pour les chercheurs de se rendre physiquement sur le site où la copie originale est conservée.
- Faciliter la consultation à distance et élargir la portée de l'accès à ce document.
- Sauvegarder et archiver électroniquement le contenu intellectuel du manuscrit en créant une version numérique.
- Partager plus largement le contenu du manuscrit, favorisant la diffusion de la connaissance et la recherche collaborative.
- S'inscrire dans une démarche d'adaptation aux évolutions technologiques, exploitant les outils numériques pour assurer la préservation et la transmission du contenu culturel et historique contenu dans le manuscrit.
- Offrir la possibilité d'expérimenter différentes méthodes d'analyse, de recherche et de traitement du contenu du manuscrit, ouvrant de nouvelles perspectives pour les chercheurs et les étudiants.

¹³ Textes écrits sur d'autres textes anciens effacés

8-2-Les objectifs de la numérisation

Les objectifs de la démarche de numérisation du manuscrit Al-Hawd sont divers et englobent des considérations cruciales pour les détenteurs de ces manuscrits ainsi que pour les chercheurs spécialisés dans le domaine des manuscrits Berbères. Parmi les objectifs prépondérants figurent :

- La préservation continue du manuscrit par la création d'une reproduction numérique exhaustive.
- Le transfert du contenu du manuscrit de son support physique vers une copie électronique.
- La présentation du manuscrit sous une forme numérique plutôt que sa version originale, dans le but d'éviter tout risque de détérioration ou de perte.
- La restauration numérique du manuscrit.
- La diffusion du manuscrit dans son format numérique, facilitant ainsi l'accès pour les chercheurs et leur permettant d'optimiser leur temps et leurs efforts.
- L'ajout d'une copie numérique supplémentaire, suivant le modèle observé dans les bibliothèques telles que la Bnf et Leyde.
- L'initiation des premières étapes d'un processus visant à la création d'une base de données pour les manuscrits Berbère numérisés en Algérie, englobant toutes les données et métadonnées.

8.3. Phases de la numérisation

8.3.1. Étapes préliminaires à la numérisation

Le processus de numérisation d'un manuscrit est précédé par plusieurs démarches entreprises par le chercheur, débutant par l'obtention de l'autorisation du possesseur du manuscrit. Cette étape est suivie par la sélection d'équipements appropriés et par des méthodes de précautions visant à prévenir tout dommage au manuscrit lors de la numérisation.

Dans notre numérisation du manuscrit du Hawd, nous avons fait usage du logiciel CamScanner installé sur notre Smartphone, cet appareil ayant été choisi est concéder parmi les moyens de numérisation sécurisés.

Le programme se distingue par sa rapidité dans la numérisation, la capture d'images et la capacité à définir la zone à photographier, ainsi que par une ample espace de stockage pour les images numérisées.

Avant le processus de numérisation, nous avons examiné le manuscrit pour évaluer son état et identifier les éventuels obstacles à la numérisation. Nous avons constaté que certaines pages étaient collées, et nous les avons séparées avec précaution. Ensuite, nous avons évalué l'état du manuscrit avant la numérisation et nous avons consigné ces observations dans une fiche technique et descriptive, en particulier en ce qui concerne l'état physique, l'écriture et l'encre, afin de détecter d'éventuels changements résultant du processus de numérisation.

8.3.2. Etape de photographie du manuscrit

Une équipe composée de deux personnes était dédiée à cette opération : le premier, expert en photographie, avait pour tâche de capturer les images de manière professionnelle, tandis que le second, assistant, était chargé de manipuler le manuscrit, de tourner les pages et de les préparer pour la prise de vue.

Les caractéristiques de l'appareil de notre smartphone sont les suivantes :

Modèle de l'appareil.....	OPPO A93
Focale	F/1.7
Temps d'exposition.....	1/50 secondes
Vitesse ISO.....	ISO-1712
Compensation.....	0 étape
Longueur de la focale	5mm
Mode de contrôle de logiciel	Moyen du pois central
Mode flash	Flash obligatoire

Caractéristiques du programme CamScanner

Le programme présente les fonctionnalités suivantes

- Permet l'accès à des outils de retouche de base pour recadrer/recentrer automatiquement l'image.
- Offre des outils pour ajuster la luminosité et les couleurs des documents scannés.
- Fournit la possibilité de classer et de marquer les documents scannés en utilisant des tags, des notes ou des filigranes.

L'orientation du manuscrit à un angle d'ouverture de 90 degrés a été délibérément choisie, le positionnant sur une surface de couleur déférente à celle des feuilles. La méthode de capture a été fixée en adoptant une prise de vue depuis le dessus, en maintenant une distance constante entre l'appareil photographique et la page ciblée. Par la suite, une série de pages a été photographiée à des fins de test des équipements et de qualité de l'image. Cette approche permet de mettre à l'épreuve le processus de numérisation, de calibrer les paramètres ainsi que l'angle de la prise de vue si nécessaire, assurant ainsi que le résultat final réponde aux normes exigées en termes de

lisibilité, de précision et de fidèle restitution de l'image d'origine du manuscrit.

Après avoir obtenu des résultats initiaux satisfaisants, les paramètres antérieurs ont été confirmés, et le processus de capture a été lancé en débutant par la prise de vues du revêtement externe sous divers angles, dans le but de mettre en évidence l'épaisseur du manuscrit. Ensuite, nous avons entrepris la photographie interne du manuscrit, couvrant l'intégralité des 448 pages. Cette opération a nécessité un investissement temporel important en raison de la condition ancienne et fragile du manuscrit, ainsi que de l'adhérence de certaines pages, exigeant une manipulation délicate du manuscrit.

Le processus de capture a inclus la totalité du manuscrit, y compris les pages blanches, en ajoutant des fonds blancs derrière les pages endommagées afin de mettre en évidence et de délimiter leurs frontières d'origines.

8.4. Phase de traitement des images

Cette phase implique une série d'opérations que nous avons exécutées sur les images, comprenant le réglage de paramètres tels que l'équilibre des couleurs, le contraste, la luminosité et la saturation dans le but d'améliorer leur qualité. Nous avons également intégré des éléments

d'amélioration, éliminé des imperfections, recadré les images, ajusté leurs dimensions, corrigé leur orientation, éliminé les parties indésirables, le tout à l'aide du logiciel PhotoFiltre. De surcroît, une numérotation exhaustive des pages a été ajoutée en fonction de la séquence du manuscrit. En fin, toutes les images traitées et modifiées ont été sauvegardées dans un fichier auquel un nom spécifique a lui été attribué sur l'ordinateur.

8-5-Phase de Stockage

Le stockage numérique revêt une importance cruciale en tant qu'étape finale de la démarche de numérisation, résultant de plusieurs opérations antérieures complexes et méticuleuses. La phase de stockage requiert une attention soutenue et une concentration accrue. Cette phase permet la préservation permanente du manuscrit, facilitant ainsi sa diffusion et son partage avec la communauté scientifique. Après avoir terminé le processus de la numérisation du manuscrit et le traitement des images, nous avons procédé à son archivage au format PDF, l'enregistrant sur un disque dur CD-ROM, et créant plusieurs répliques identiques.

Conclusion

À travers les informations fournies dans ce chapitre sur l'étude de terrain que nous avons menée au cours de deux séjours des deux dernières années 2022-2023, au cours de laquelle nous avons enquêté sur des points de recherche dans des foyers de familles Berbérophones, nous sommes arrivés à plusieurs résultats tangibles.

Nous avons enquêté dans la région de Beni Mzab et constaté que leurs manuscrits sont en excellent état, bien préservé, entretenu et numérisé pour la plupart. Cependant, à El Bayadh, nous n'avons trouvé que des documents très modestes dans la municipalité de Boussemghoun contenant des toponymes en berbère. Par conséquent, nous avons concentré notre thèse sur la région de Tiout de la wilaya de Naama, où nous avons trouvé une khizana contenant un manuscrit berbère (une compilation des manuscrits *Kitâb Al-Hawḍ* et *Bahr al-Dumū*) dont l'auteur est Meh'ammed ibn 'Alī ibn Ibrahīmou Souci ou Zali, c'est sur ce manuscrit que nous avons décidé de porter notre étude.

En plus de l'enquête de terrain et de l'inventaire, nous avons procédé à numériser tous les manuscrits, c'est une action de préservation et de sauvetage d'un manuscrit rare dont les conditions de stockage et conservation était inappropriés et constituait un risque au dangers pour sa conservation future Nous avons alerté les personnes qui détiennent ces manuscrits que l'état de stockage, d'entretien et de préservation ne répondent pas aux normes requises.

Chapitre 4

Le manuscrit Al-Ḥawḍ : Présentation et variantes

Introduction

Dans le cadre de cette étude, nous avons fait appel à cinq copies du manuscrit Al-ḥawḍ . La première copie nous l'avions découvert à Tiout en 2022, daté de 1764. L'exemplaire n°9 a été copié en 1784, tandis que la copie n°3 a été copiée récemment. Nous avons eu l'occasion d'examiner ces deux derniers à la Bibliothèque nationale de Paris (BnF), au niveau département des manuscrits. De plus, nous avons consulté en ligne l'exemplaire n°6 copié en 1749, qui appartient également à cette bibliothèque, ainsi que le plus ancien, répertorié sous le numéro 13 copié en 1733 dans l'index des manuscrits arabes et berbères de la collection Arsène Roux à la MSSH Aix en Provence.

Nous avons eu recours à ces copies pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la copie de Tiout avait perdu ses 15 premières pages en raison de conditions de stockage inadéquates, ce qui signifie que l'introduction était manquante. Par conséquent, le manuscrit n'était pas connu au début de notre étude, ce qui nous a conduits à effectuer une recherche approfondie à la Bibliothèque nationale de France. L'un de nos objectifs était d'identifier le manuscrit et connaître son auteur, ce que nous avons réussi à faire.

Ensuite, en rassemblant ces copies, en les comparant et en les utilisant, nous avons cherché à nous rapprocher le plus possible de la forme originale du manuscrit, écrite de la main de l'auteur. Cette démarche était d'autant plus pertinente que certaines de ces copies dataient de l'époque de l'auteur Awzal 1721. Nous avons ainsi pu détecter toute altération du texte original et évaluer dans quelle mesure ces copies ont préservé l'authenticité du texte initial, en particulier la troisième copie.

Dans ce chapitre, nous avons cherché à ce que notre étude englobe toutes les informations concernant l'aspect matériel du manuscrit Al-Ḥawḍ, ainsi qu'à présenter les dates de production du manuscrit au fil des années pour illustrer les caractéristiques du mouvement de copie berbère aux dix-septième et dix-huitième siècles de notre ère. Cela visait à valoriser les données des copies à travers ces dates.

Le chapitre comprenait également l'aspect historique du livre, en discutant de son origine et de la manière dont l'auteur est passé du texte original en arabe au texte traduit en berbère, en plus de présenter le contenu du livre.

La biographie d'Awzal ont suscité un intérêt notable à partir de la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle à travers plusieurs travaux présentés par des chercheurs, comprenant des informations sur sa vie et so parcours. Parmi ces travaux, on trouve ceux de Van den Boogert en 1995, de Khadija Kmaissin en 1998, d'Omar Afa en 2009, et d'autres encore. Le succès de la diffusion du livre Al-Hawd et de ses autres œuvres en berbère peut être attribué à l'étude de l'auteur sous zaouïa Naciria à Tamegroute, qui marque le début de son parcours académique et a joué un rôle majeur dans le succès d'Awzal.

Le chapitre comprenait également une vue d'ensemble des lieux où les copies manuscrites sont conservées dans les bibliothèques à travers le monde, notamment en Algérie, au Maroc, en Espagne, en France, aux Pays-Bas et même aux États-Unis. Il abordait également la possibilité d'accéder à ces copies et leur disponibilité pour les chercheurs.

La question était de savoir si le nombre de copies conservées pouvait donner lieu à une étude mettant en valeur la production en berbère dont a bénéficié cette œuvre unique et précieuse, à la fois l'importance de ce manuscrit sur le plan de la linguistique qui est une traduction ou un passage du texte arabe a un texte élaboré en berbère, l'extraction et l'adaptation d'un texte de jurisprudence islamique en arabe au berbère (aspect religieux) qui n'est pas le but de notre étude.

1-Histoire et origine du manuscrit *Al-Ḥawḍ*

Le livre *Al-ḥawḍ* est considéré comme une traduction entreprise par Awzal du livre *Charḥ Mukhtasar d'Al- Khalīl* du cheikh *al-Khalīl ibn Ishaq al-Jundi* (d. 1374 - 767 H), comme l'a clarifié Awzal dans l'introduction de son livre en mentionnant qu'il a suivi le livre et lui a donné un autre titre qu'il a appelé " *Al-ḥawḍ* ".

Awzal a suivi le *Mukhtasar d'Al- Khalīl*, qui est considéré comme l'un des piliers des livres de jurisprudence sunnite malékite, et son auteur y a passé 20 ans de rédaction sur diverses questions de jurisprudence, résumant ainsi sa connaissance à travers un système de jurisprudence en prose divisé en 60 chapitres et 63 sections contenant plus de 1000 questions traitées.

Awzal a suivi la même approche que *Mukhtasar d'Al- Khalīl* dans son écriture même type littéraire connu sous le nom de La prose poétique *al-maṇḍūma*, qui est l'une des méthodes les plus populaires d'enseignement de la jurisprudence. Cette méthode facilite la

mémorisation pour les étudiants et les enseignants, même si elle ne possède ni rimes ni versets, contrairement à la méthode poétique.

Le livre *Mukhtasar d'Al- Khalīl* s'est largement répandu et a connu un grand succès, ayant été étudié à plusieurs reprises par de nombreux érudits et savants de l'islam oriental et occidental.

Le Cheikh Ahmad ibn Nasser a mentionné la propagation du manuscrit *El Mukhtasar*, lors de son voyage Nassirien de 1709-1702 où il a documenté les principales zaouïas qu'il a traversées et a consacré un paragraphe dans son livre dans laquelle il a mentionné le livre *Mukhtasar Al-Khalīl*, où il dit : "*Ensuite, de là, nous sommes arrivés à Ain El Madi le dimanche après-midi, le neuvième jour de Rajab, le quatrième de septembre, et nous avons été accueillis par ses habitants en grand nombre, et nous y sommes restés jusqu'au lundi (...) et tous les habitants d'Ain El Madi aimaient le savoir et la connaissance et lisaient le Mukhtasar Al-Khalīl* (Melouki,A. 2009, p 130).

La meilleure preuve de la diffusion du *Mukhtasar Al- Khalīl* au Maroc, en particulier dans le sud, est le nombre copies disponibles dans la zaouïa de Tamgroute qui sont restés jusqu'au XXe siècle, selon le catalogue des manuscrits de la bibliothèque Naciria à Tamgroute en 1985.

Awzal n'était pas le seul érudit magrébin à travailler sur le *Mukhtasar Al- Khalīl*. Il a été précédé par *Abu Al-Faḍl Muhammad ibn Muhammad ibn Marzouq al-Hafīd al-Tilimsani* (d. 842 H - 1439), qui a été le premier à l'introduire au Maroc, ainsi que par *Abu Ishaq Ibrahim ibn Faidah al-Zawi al-Qacentini* (d. 887 H - 1482), *Abu Abdullah Muhammad ibn Ahmed ibn Ġazi Al-Othmani Al-Meknassi* (d. 919 H - 1513), et *Abu al-Abbas Ahmad Baba ibn Ahmed ibn Umar al-Tunbukti al-Sanhāji* (1032 H) (Belagoun,A. 2019, p 460-461). Tous étaient des érudits qui ont expliqué le *Mukhtasar Al- Khalīl* et ont renommés en modifiant le genre du titre en y gardant *Mukhtasar Al- Khalīl*. Contrairement à Awzal, qui lui a donné un titre différent et indépendant, l'appelant *Al-Ḥawḍ*. Le traducteur n'a pas mentionné la raison de ce titre, mais il est probable qu'il ait été nommé en référence au *Al-Ḥawḍ* mentionné dans l'islam, promis par Dieu à Son Prophète au paradis. Il est connu pour son eau pure, que le Prophète a souhaité pour ses adeptes, disant que celui qui boira de son eau ne connaîtra jamais la soif, selon le *Saḥīḥ d'Al-Targīb et Al-Tarhib*. Awzal a utilisé la même expression, disant :

" سَمِعْتُ لَكْتُابَ إِنْو سَلْحُوضٍ وَنَيْزِ سِ إِسْوَانِ أَرْسَرَ تِيَاغَ أَرِيْفِ إِثْهَنَا "

"smiy laktab inu s Lḥud wina zg-s iswan ar sar tyay arif ithana"

Le livre *Al-Ḥawḍ* s'est largement répandu et a rencontré une popularité parmi les membres de la société berbère religieuse car il était dans leur langue, facilitant ainsi leur pratique religieuse et leur compréhension. Ainsi, Awzal a réalisé son objectif de traduction après avoir compris que la meilleure façon d'enseigner la religion était d'utiliser la langue maternelle de la société Soussi. De plus, l'étude d'Awzal à la zaouïa de Tamgroute a contribué à la diffusion du livre, car il a reçu une légitimité de la part de la zaouïa pour devenir un juriste reconnu.

Le 9 avril 2010, un séminaire intitulé "*L'érudit Mohammed ben Ali Akbil Awzali, pionnier de la traduction des sciences religieuses en amazigh*", a eu lieu au siège d'Iyrem province de Taroudant. Ce jour-là, l'école Ikbiln a présenté plusieurs manuscrits d'Awzal ainsi que des documents familiaux d'Awzal. Parmi les objets exposés figurait une lettre envoyée par le cheikh Ben Nasser à Awzal à son retour de la zaouïa de Tamgroute, une lettre de recommandation dans laquelle Ben Nasser soulignait l'importance de valoriser Awzal en tant que fils de la zaouïa. Ainsi, Awzal jouissait d'une bonne réputation parmi eux, sans oublier son appartenance à une famille savante bien établie mentionnée dans le livre *Souss Al-Alima* 1960.

Awzal a fondé une école dans son village appelée l'école Ikbiln pour l'enseignement de la religion islamique, où il a écrit la plupart de ses livres. L'école a continué à fonctionner même après sa mort. Parfois, les élèves quittaient l'école pour étudier ailleurs, selon *Al Mokhtar Al-Soussi* dans son livre *Souss Al-Alima*. Et peut-être que c'était l'une des premières étapes que le livre a franchies en dehors du village de la Casbah, sans oublier la relation continue entre Awzal et la zaouïa de Tamgroute. Ainsi, la possibilité de copier le manuscrit s'est accrue, compte tenu de sa relation étroite et amicale avec son cheikh Ben Nasser, à tel point qu'il a écrit un livre dans lequel il le loue. Par conséquent, la diffusion du livre parmi les adeptes de la zaouïa n'était pas difficile à imaginer, étant donné que le *Mukhtaṣar al-Khalīl* était bien connu, et sa version en berbère n'était pas étrange pour eux, car elle a connu le même succès parmi les étudiants berbérophones. Ainsi, la diffusion du livre a couvert la plupart du sud du Maroc, et je pense que son expansion a dépassé le Maroc et atteint le sud-ouest algérien, si l'on se fie à la copie découverte à Tiout. Il serait possible qu'il y ait d'autres versions, et même d'autres manuscrits en berbère dans la région d'Ain Sefra (sud-ouest Algérie) mais faute d'investigations ceci ne peut être confirmé. Sachant que le sud-ouest Algérie est sous influences des zaouïas.

2-Biographie de l'auteur

Muḥammad, 'Alī, Ibrāhīm, Sūsī, Uzālī est né entre 1670 et 1680. Il est originaire de la tribu des Indouzal et a été surnommé Akbil en référence à sa famille. (Al-Mokhtar, d . p 147,1960), dans le village de Al-Kasbah, dans la province de Taroudant, au sud du Maroc.

Dans l'introduction de son livre *Al-Hawḍ*, l'auteur a fait référence à son nom et à ses origines en disant :

« *إنا عيسمك ايحتاجان اد اس اعفو لباري محمد وعلي وبراهيم وسوس اوزالي*
 « Ina ismg ihtajn ad as-yaefu al-Bari ﷻ Muḥamd u eli u Brahim u Susi u Zali »

Cela signifie :

" Le serviteur ayant besoin du pardon de Dieu ﷻ Mohamed fils d'Ali fils d'Ibrahim Ouzali."

Quand Awzal a atteint l'âge de vingt ans, il a quitté son village pour se rendre à la Zaouïa Naciria de Tamgroute, près de l'oued Drâa, fondée sous la supervision d'*Abū Ḥafṣ 'Umar ibn Aḥmad al-Anṣārī* en 983 de l'Hégire.

À l'époque, la Zaouïa était sous la supervision d'*Aḥmad ibn Muḥammad ibn Nāṣir al-Dar'ī* (1057 H). Il n'existe aucune information ou source qui fait état des premières années de la vie d' Awzal avant son départ du village, à l'exception des informations non vérifiées fournies par l'historien Mohammed Al-Mokhtar Al-Soussi dans son livre *Souss Al-Alima* sur la raison de son départ. Beaucoup de chercheurs considèrent ces informations non fiables en raison du manque de référence ou de source pour soutenir cette histoire.

Awzal a été formé sous la direction de son cheikh Ahmed ben Mohammed ben Nasser et a acquis une position éminente parmi les étudiants. Il a appris la voie soufie Naciria et cette orientation soufie transparaît dans ses écrits, influencé par l'environnement éducatif de la Zaouïa à travers La prose poétique sur la jurisprudence malikite. Awzal a documenté certaines informations sur lui-même dans ses œuvres, telles que son nom complet, qui est répété dans les manuscrits *d'Al-Ḥawḍ et Tanbīh al-Ikhwān 'alā Tarīk al-Bid'ah wa al-'iṣyān* ainsi que dans *Bahr al-Dumū* (La mer des larmes). Il a également évoqué la situation religieuse de son village par rapport à celle de la Zaouïa Naciria en disant : "À mon retour de la Zaouïa Naciria - puisse Allah la perpétuer dans la connaissance et la piété et nous compter parmi ceux qui aiment ses habitants, les prennent pour modèle et en tirent profit dans les deux mondes amen - à notre village, j'ai trouvé ses habitants, hommes et femmes, ses juges et ses étudiants, commettant des innovations et des abus sans fin..." (Stitou,A, p. 22, 2001).

Cela fait partie des raisons qui l'ont amené à composer des ouvrages religieux en langue berbère (soussi), tels que le fiqh (jurisprudence) et les prêches, pour faciliter la compréhension de la religion islamique par ses compatriotes et éviter les coutumes et les innovations, comme il l'a souligné.

Le savant Al-Huḍayki (d .1189 H / 1775) a parlé de Awzal dans son livre *Al-Tabaqat*, disant : *"Il était - Que Dieu soit satisfait de lui - parmi nos éminents savants, une bénédiction pour notre pays, et l'un de ceux sur qui les affaires de la communauté reposaient. Il était une référence et un recours dans les questions et les crises. Les gens ont profité de sa sagesse, et il a œuvré pour le bien de la nation en les guidant et en veillant à l'application des enseignements religieux"*.

Il a également ajouté :

"Il a écrit pour les gens des livres de conseils, dont certains étaient en vers et en prose, en arabe et en berbère." (Al-Huḍayki, 2006, p. 363) Ainsi, l'érudit Al-Huḍaykia résumé la valeur d'Awzal dans sa société et parmi les savants, confirmant sa production dans les deux langues, l'arabe et l'ajami ¹⁴.

Awzal est décédé en 1162 H- 1749 à la suite d'une épidémie, laissant derrière lui un fils nommé Ibrahim et un petit-fils nommé Mohammed ben Saïd, tous deux suivant les traces de Awzal dans le conseil et la réforme. La famille Awzal est considérée comme l'une des familles les plus éminentes de Souss.

2.1- Les ouvrages de l'auteur

Après son retour de la Zaouïa Naciria à Tamgroute, où il a puisé dans la quintessence de la connaissance islamique et de la jurisprudence, Awzal est devenu un érudit et un prédicateur. Il a composé de nombreux ouvrages dans les deux langues, l'arabe et le berbère (Chleuh).

Les livres de Mohammed ibn Ali ibn Ibrahim Awzal ont attiré l'attention de nombreux chercheurs des deux derniers siècles, notamment *Bahr al-Dumū'*, qui a été édité et publié à plusieurs reprises. Ses livres ont été copiés et largement diffusés au Maroc et à l'étranger.

¹⁴ Un terme ancien utilisé pour désigner ceux qui ne sont pas arabes, que ce soit des personnes ou des langues, l'auteur fait référence à la langue Berbère.

2.1.1- Les ouvrages en langue Berbère

2.1.1.1- Al Ḥawḍ

Al Ḥawḍ c'est une traduction de l'arabe vers le berbère du livre *Mukhtasar al-Khalīl* du *cheikh Khalīl ibn Ishaq al-Jundi* (d . 1374). Le livre est divisé en deux parties : la première partie porte sur les rituels religieux, tandis que la seconde est consacrée aux transactions entre individus. Le livre Al- Ḥawḍ s'est répandu parmi les étudiants en sciences religieuses tout comme le *Mukhtasar al-Khalīl*. De nombreuses copies du Al-Ḥawḍ ont été retrouvées dans de nombreuses bibliothèques européennes et marocaines, ainsi qu'en Algérie.

2.1.1.2- Baḥr doumu'

C'est un livre pour la prédication, la version la plus ancienne, traduite par Stricher, est conservée à la Bibliothèque nationale d'Algérie, datant de l'année 1142 H. Kmaissin Khadija a examiné une copie datée de l'année 1143 Hégire et une autre datée de 1168 H, a été examinée également par le chercheur Omar Affa (Saïdi,A, p. 153, 2020). De nombreuses copies se trouvent dans plusieurs bibliothèques : au Maroc, aux Pays-Bas, en France, en Algérie, et même aux États-Unis (à Philadelphie).

2.1.1.3- Naṣaḥt

C'est un livre pour la prédication berbère, qui a été publié et traduit en anglais par le chercheur néerlandais Nico van den Boogert en 1995.

2.2- Ses œuvres en Arabe

2.2.1- Tanbīh al-Ikhwān 'alā Tark al-Bida' wa al-'iṣyān

C'est une Traduction en arabe du livre *Naṣaḥt*, divisé en quatre chapitres avec une introduction et une conclusion. L'auteur y traite des innovations lors des fêtes, des rappels des festins et des saisons, des innovations du jour de l'Achoura, des innovations des cérémonies funéraires, avec quelques innovations et phénomènes sociaux contemporains de son époque à Souss (Stitou, 2020 , p. 13).

Il existe trois copies du manuscrit, l'une d'entre elles se trouve dans la Bibliothèque Hassania et deux autres dans la Bibliothèque Nationale de Rabat, la plus ancienne au Maroc datant de l'année 1780.

3- Contenu du manuscrit

Awzal a divisé son livre Al-Hawd en deux parties : une partie consacrée aux actes d'adoration, également appelée *Fiqh al- 'Ibādāt* , qu'il a appelée les règles de l'islam « lqawa'iid n Lislam », et une autre partie consacrée au fiqh des transactions entre membres de la société, traitant de toutes les questions et décisions concernant les affaires sociales et commerciales. Chaque partie possède son propre colophon.

Le livre contient 54 chapitres, et chaque chapitre comprend des sections et des sous-titres, ces derniers étant écrits en rouge. Les chapitres sont regroupés en trois systèmes abordés par l'auteur, en ce qui concerne le fiqh des transactions : le système financier, le système civil et le système commercial. Quant au fiqh des actes d'adoration, il comprend trois types : l'adoration du cœur, l'adoration du corps et l'adoration financière.

Le livre comprend une introduction, une conclusion et des dispositions à la fin du livre. Awzal utilise les mots suivants pour exprimer ses jugements afin de clarifier le jugement sur la question traitée :

إِجُوزُ Ijuz = permis .	أَرِيحَلُّ ar iḥl = recommandé,
إِحْلَافٌ ihlla Rbi = mieux vaut	أَحْرَمٌ iḥaram = interdit ,
أَرْتِيلِزْمٌ ar tilzm = obligatoire,	أَتْيَاوَكْرَهٌ tyaw krah = déconseillé

3.1-Début du manuscrit

L'auteur introduit son livre par la formule "Basmalah" (Au nom de Dieu) et l'invocation de bénédictions sur le Prophète, puis il mentionne son nom complet et ses origines, disant :

عِينَا عَيْسَمَكْ عَيْحْتَاجَانْ ءَادْ ءَاسْ عَيْعَفُو لِبَارِي ۞ مُحَمَّدٌ عَوْعَلِي عَوْبِرَاهِيمِ وَسَوْسْ ءَاوَزَالِي

Ina ismg iḥtajen ad-as-yeefu al-Bari ۞ Muḥamd u eli u Brahim u Susi u Zali

Traduction :

A dit l'esclave nécessitant le pardon d'Allah ۞ Muhammad ibn Ali ibn Ibrahim As-Sūsī Awzali.

C'est la même formule reprise dans son livre Bahr al-Dumū' (La Mer des Larmes) et Tanbīh al-Ikhwān 'alā Tarīk al-Bida' wa al-'iṣyān.

En général, les auteurs musulmans commencent leurs livres par la formule basmala (Au nom d'Allah) pour bénir le début du livre, suivi du nom complet de l'auteur tel qu'il est coutume de le faire. L'auteur a répété l'écriture de la formule basmala puis a écrit l'introduction de son livre.

3.2-Introduction du manuscrit

L'auteur a débuté son introduction par la formule basmala (Au nom d'Allah) et a expliqué le contenu de son livre ainsi que sa méthode d'organisation, consistant à organiser les chapitres selon les principes de l'islam, comme il l'a dit :

لفاو عيد نليسلم و يدفبني و باب سلباب على ترتيب دفتنن

Lqawa'iid n lislam wid f ybna و باب s l bab εla tartib d f tdran

التاوحيد التصلالت اولئك دوضوم و الحج اينفلا لغيرنس ارتيلزم

Tawḥid tẓalt u zaka d uẓum و d ḥaj ayn fla lẓir nns ar tilzm

Il a ensuite parlé des personnes chargées de ces règles, qui sont définies par l'âge de la maturité, de la raison et applicables aux femmes et aux hommes, les obligeant ainsi à appliquer la religion ou ces règles. Awzal a ensuite évoqué les sources de son livre, notamment le livre *Mukhtaṣar al-Khalīl*, où il a dit :

سید خلیل ادیبوین لُقوال لِشَهْرَنِينِ غُلُكُتَابِ لُمُخْتَصَرِ نَنَّا نِ اَتَبَعُ

“Sidi xalil ad ywin lqwal licharnin y lktab Lmuxtaṣr nttan I tabeṣ”

Il a mentionné le titre de son livre Al-Ḥawḍ, en écrivant:

" سَمِعُ لَكُتَابِ اِنُو سَلْحُوضُ "

" Smiy laktab inu s Lḥuḍ "

Ce qui signifie que son livre a été nommé Al-Ḥawḍ, soulignant ainsi la valeur de son livre en disant :

« wana zgi-s iswan ar sar tyay arif ithana”

" وَنَزُكِيْسُ اِسْوَانُ اِرْسَرُ تِيَاغُ اَرِيْفُ اِثَنَا "

Il a ensuite conclu son introduction en mentionnant son cheikh Ahmad ibn Nasser et en demandant pour lui, ses parents et ses proches le paradis, ainsi qu'en demandant le pardon d'Allah pour lui à la fin de l'introduction. Ainsi, l'auteur a complété tous les éléments de l'introduction du manuscrit, mais s'est contenté de mentionner le titre du livre dans le texte de l'introduction et non au début du manuscrit.

L'introduction d'Al-Ḥawḍ diffère de celle de *Mukhtaṣar al-Khalīl* en ce que Mukhtasar a ajouté dans son introduction ses sources, ses références, et sa méthode d'explication des règles et des termes utilisés pour clarifier le jugement.

Texte intégral de l'introduction

Texte du manuscrit Al-Ḥawḍ

Transcription graphie arabe	Transcription graphie latin
1- بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ	1-Bismi allah al-raḥman al-raḥim
2- وَصَلَّى اللّٰهُ عَلٰی نَبِیِّهِ مُحَمَّدٍ وَآلِهِ وَصَحْبِهِ	2-Wa sala allah ʿala nabiyyihi Muhammad wa alihi wa saḥbihi.
3- اِنَّا اِیْسَمِیْ اِحْتِجَانِ اِدَا اِسْغَفُ الْبَارِ	3-Inna ismī iḥtajjan ad as-yaʿfu al-Bari
4- مُحَمَّدٍ اَعْلٰی اِبْرَاهِیْمِ اَوْسُوْسِ اَوْزَالِ	4-Muḥamad u ʿli u Brahim u Sus u Zali
5- بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ	5-Bismi allah al-raḥman al-raḥim
6- نَبْدِیْیْسِ لَكْتَابِ نَرَبِّ لَقْرَانِ الْعَظِیْمِ اَسْنَبْدِیْ	6-Nabda yyis laktab n Rabbi Laqran al ʿaḍim s anbdi
7- نَصْطَفُوْرَسْ اَصْلُوْنَا وَ السَّلَامُ عَلٰنَبِیْ	7-naṣṣṭfur-as aṣalatu w salamu ʿla nabi
8- مُحَمَّدٌ رَسُوْلٌ دِیَانٌ یَّتَابَعُنْ	8-Muḥammad rasul d yan titabeʿan
9- الْبَارِ تَعْلٰی عَاوْنِ اَوْسِ یَدْنُوْ	9-Al –Bari taʿala ʿawni awsi yadnawi
10- لَقَاوْ عِیْدٌ نَلِیْسَلْمٌ وَ یَدِیْبْنِیْ	10-Lqawaʿid n lislam wi da f-yabna
11- اَلْبَابِ سَلْبَابِ عَلٰی تَرْتِیْبِ دَبِیْنِیْ	11-Lbab s lbab ʿla tartib da f bna
12- التَّوْحِیْدُ التَّضَالُّتُ اَوْلَزَكُ دُوَاضُوْمٌ	12-tawḥid tʿzalat ula zaka d uzum
13- د الْحَجِّ اِیْنِفَالًا لِّغَیْرِنَسِ اِرْتِلْزَمٌ	13-d lhij ayn flla lyir-nns ar tilzm
14- لَمْكَلِیْنِ اَبُوْرَضِّ رَبِّ دُغَیَانُ	14-lmukalfin a fraḍ rabi duḡyan

Tab.3.2 (1) : Texte intégral de l'introduction du manuscrit Tiout

15- إما الصبيبن دلهابلين اور تيلزم	15-ima şabin d lhablin ur tilzm
16- سيلان زك نلمال الازمتن اختلا	16-silan zaka n lmal ilazmitn ixtla
17- وتاكسن اسوا الين ابيورضن اتيجا	17-wanna gis iswa ilan afifraḍ atiga
18- لعافل ايكن شروظ تناكليف اختلا	18-leaql aygn curuḍ nanakilf ixtila
19- د لبولع د لبولوع نداعوات زيدنت	19-d lbuluē d lbuluy n daewat zyndti
20- تيمتر لبولوع سبست كراط كسنت	20-timitr lbuluy safsat kraḥ gsanat
21- ار كازن الثمين يناكسنت كن	21-irgazn d tutmin yan gisnt ggn
22- شاعر اضلن اخسن غلعاورث اغكيس	22-caer idln ixsn y leawrat ay gis
23- نغء ليختلم غيطسن اسرواغورين	23-nay liḥtilam ayiṣ asru ay turgn
24- نغيك كرنسن اسروختور لدغيان	24-ny ig kra nsan asru x tur ldyyan
25- الثامن دمر او اسكسن لماشهور اخكلن	25-tamn d mraw u sgsn lamachur ixkmln
26- سناعتمر ضانت سئوتصت اختصرا	26-s na ietimr zlant s tyutšt ix tḍra
27- لحيض نعر واغكسضرا اتنبلع	27-lḥiḍ nyara wa ygisḍra atn tḥlay
28- تيمتر يسنين دديون لكثوب ضعبنت	28-timitr yḍnin da diwin laktub ḍaefant
29- اكورون لقال ضعبنين علمشهور	29-akurawn laqwal ḍaefnin yalmachuri
30- سيد خليل ادوين لقال لشهرين	30-sidi xalil ad yawin laqwal licharnin
31- غلكتاب لمختصار نتان اتبع	31-y laktab lmuxtaṣr natan I tabey
32- سمع لكتاب انوا سلحوض ونزكسن	32-samiy laktab inu s Lḥuḍ wana sgis
33- اسوان ار سر تياغ اريب ائها	33-iswan ar sar tyay arif ithana
34- لعيلم اكنوان اغنلا ورل اغواكال	34-leilm ignwan aynila urili aywakal
35- يعورل لئها يتوين ارتديميص	35-yan eurill lḥna yatwu yan ar tidyumu

Tab.3.2 (2) : Texte intégral de l'introduction du manuscrit Tiout

36- امتى يلى اغواكال اسكوين ابهمت	36-amta yalla aywakal aswin ifhmt
37- ضَلَبَاتُ الْأَفْوَامِ سَنِيثُ كِبَاتِ الرَّجِّ عَرَبٌ	37-ḍalbat laqwaṃ snit gat rja ṡrabbi
38- البار تعلى يا و هاب يا الله رب	38-al bari taēala ya wahab ya allah Rabi
39- وَ هَبْ لِعِلْمِ إِيْفَانِ تَهْدُوتَنِّعُ الْبَارِ	39-wahb leilm ifyan tahdut-any al Bari
40- تُبَكِّمِ الرِّضْنَكِ دُوَيْنَ رَسُولِ اللَّهِ د الشَّيْخِ	40-tfkim rḍa-nnk d win rasul allah d ccix
41- سيد أحمد امحمد اونصر الشيخ ندرى	41-sidi Aḥmad Amḥamd u Naṡr ccix n dari
42- درضى نلولدائىن دماثنشيهن	42-d rḍa n lwaldin d matnicabhan
43- لُبْرَكْتَنِ ائوفا ايذغندا	43-lbaraktn anufa ay dynda
44- اريد لعلم الاذبولس ايذنبا	44-arid leilm ala d fuls aydnna
45- لعنايت ن سيد احمد اتحم لير	45-lenayt n sidi Aḥmad atihmu al-bari
46- ادنغز غزف ربى لعمرنس ازندس	46-ad nyiz yuzuf Rabbi laemar nns azan-dis
47- الخير ايكاس رضانس افوكت البلا	47-al xir ifkas rḍa-nns afkut al bala
48- اسموننغ ديس رب غلوردوس نلدنت	48-asmun-any dis rabbi ṡ l fardaws naldunt
49- تك دلولددين د الحباب بلزيم	49-tk d lwaldin d laḥbab b lzim
50- البار تعلى يامغيث يا الله ربى	50-al bari taēala ya muyit ya allah rabbi
51- دبر فل تعبت لعفو دارك اغلا	51-dbr ful taēut lefu dark iyila
52- اسمك محمد اعلى اوزال	52-ismg Muḥamd u eli Uzal
53- لمديب امعصي تغيرتس البار	53-lmudnib imeṡi tyafirt-as al bari
54- البار تعلى يا قريب يا الله ربى	54-al bari taēala ya qarib ya allah rabi
55- كيين ايكين لكريم اديتحمبر اتعونتي	55-ginn ign lkarim ay ad ytaḥmbr ateawntti

Tab.3.2 (3) : Texte intégral de l'introduction du manuscrit Tiout

3.3-Première partie du manuscrit (jurisprudence des actes d'adoration)

Introduction

Le premier volume du livre commence par la section sur le monothéisme (Tawḥid) et se termine par la section sur le Hajj, ce qui signifie que Awzal a ainsi achevé l'exposition des cinq piliers de l'Islam. Cette première partie, consacrée aux actes d'adoration, comprend 30 chapitres, dans lesquels chaque pilier est présenté dans un groupe de chapitres. La majorité des chapitres sont consacrés à la prière, ce qui permet une bonne séparation des étapes précédant la prière, telles que la purification rituelle et les invalidations de la prière.

3.3.1- La liste des rubriques (liste et explication)

a - Les actes d'adoration du cœur :

لِبَابِ تَوْحِيدِ أَسْنَرِ اِيْتَدْتَوِ عَوْنِكَيْسِ أَوْ سَكَيْسِ اِبَابْنُو الْبَرِّ

- Al-bab n tawḥid as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari

Ce chapitre traite de la foi en Dieu et de la foi du cœur.

b- les actes d'adoration corporels

لِبَابِ نَوْمَنْ أَسْنَرِ اِيْتَدْتَوِ عَوْنِكَيْسِ أَوْ سَكَيْسِ اِبَابْنُو الْبَرِّ

- Al-bab n waman as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari

Ce chapitre traite des types d'eau et des règles de l'ablution avec elle.

لِبَابِ نَمِيْعَسَنْ اَسْنَرِ اِيْتَدْتَوِ الْاَمِيْلَسَنْ عَاوْنَتْنَعِ اَلْوَجْدُ رَبِّ

- Al-bab n mayysan as nra a-tt-id-nawi ala mayllsn εawn-any a lwaḥd rbbi

Ce chapitre aborde les règles concernant l'impureté liée au sang des animaux et à leurs excréments

لِبَابِ نِيْعِسَنْ نِيْسَرَبِ اِيْتَدْتَوِ تَغْسَانِيْرَنْ اَيْضَالُ الْاَلْبُقْعَا

- Al-bab niyisn ninsraf a-tt-id-nawi ttayssa n yan iran a yazzall ala lbuqea

Ce chapitre traite de la purification des vêtements pour la prière.

لِبَابِ ثَلُوْضُ اَسْنَرِ اِيْتَدْتَوِ عَوْنِكَيْسِ أَوْ سَكَيْسِ اِبَابْنُو الْبَرِّ

- Al-bab n luḍu as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre comprend les six piliers de l'ablution et ses pratiques recommandées.

لِبَابِ ثَلْدَبْ نِيَاِرَانْ اِدَكْ بَرَّا اسْرِيْعْ اِيْتَدْتَوِ عَوْنِكَيْسِ الْبَرِّ

- Al-bab n ladab n yan iran ad yik brra asriy a-tt-id-nawi εawni gis al-bari.

Ce chapitre comprend les règles et les bonnes pratiques concernant l'accomplissement des besoins naturels.

لِبَابِ نَمَيْرِضَانَ لَوْضُو اِتْدَنْو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِكَيْسِ اَبَانُو الْبَرِ

- Al-bab n mayrzan luḍu a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari
Ce chapitre traite des annulations de l'ablution.

لِبَابِ نَلْعُسَلْ دَاغَنْتَانْ اِتْدَنْو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِكَيْسِ اَبَانُو الْبَرِ

- Al-bab n lyusl day nttan a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari

Un chapitre complémentaire aux deux précédents explique comment effectuer l'ablution après avoir annulé celle-ci.

لِبَابِ نَنْيَمُّمِ ءَاَسْنَرَا يِتْدَنْو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِكَيْسِ اَبَانُو الْبَرِ

- Al-bab n ttayamum as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.
Les conditions du Tayammum, dans cas de : voyage, les funérailles, le manque d'eau, spécifient comment effectuer le Tayammum, ses causes et ce qui annule son effet.

لِبَابِ نَلْجَرَحِ اسْنَرَا يِتْدَنْو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِكَيْسِ اَبَانُو الْبَرِ

- Al-bab n ljiraḥ as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Il aborde les conditions du Tayammum et de l'ablution dans les cas de blessures et de l'accident, en précisant les raisons du choix et ce qui annule chacun d'eux.

لِبَابِ نَلْحَضِ اَلْاَنْفَاسِ اِتْدَنْو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِكَيْسِ اَبَانُو الْبَرِ

- Al-bab n lḥiḍ ula nfas a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari
Il traite de deux sujets concernant les femmes musulmanes, à savoir les menstruations et la période de post-partum (lochies).

لِبَابِ نَلْفَتْ نِتَضِلًّا يِتْدَنْو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِكَيْسِ اَبَانُو الْبَرِ

- Al-bab n luqt n tiḥilla a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.
Il montre comment connaître les heures de prière.

لِبَابِ نَسِيْرُ الْعَاوِرِ الْاَلَسْتِقْبَالِ اسْرِيْعِ اِتْدَاوِيْعِ عَوْنِيكَيْسِ الْبَرِ

- Al-bab n sitr al εawra ala listiqbal asari-γ att-dawi-γ εawni gis a bab inu al-bari.

Il aborde la manière de couvrir pendant la prière et ses conditions, ainsi que la direction de la Qibla et comment la déterminer.

لِبَابِ نَنْصَلِيْتِ اسْرِيْعِ اِتْدَنْو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِكَيْسِ اَبَانُو الْبَرِ

- Al-bab n tazallit asariy a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.
Il traite des obligations de la prière, ou de ses piliers, qui sont au nombre de 15, avec une explication détaillée de chacun.

لِبَابِ تَدْبِيرِ خُتَاظِلِّيَّتِ اَتْدَنْو عَوْنِيكِيْسْ اَوْسِيكِيْسْ اَبَانُو الْبَرِّ

- Al-bab n ttiddi x tazallit a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari

Ce chapitre explique la manière de se tenir debout et assis pendant la prière.

لِبَابِ نَلْعَرْمِ نَتَاظِلِّيَّتِ اَتْدَنْو عَوْنِيكِيْسْ اَوْسِيكِيْسْ اَبَانُو الْبَرِّ

- Al-bab n lɣrm n tazallit a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Il explique les conditions de validité de la prière et énumère des situations et des cas où les conditions de validité sont expliquées et où elles sont annulées.

لِبَابِ نَسْهَوِ خُتَاظِلِّيَّتِ اَتْدَنْو عَوْنِيكِيْسْ اَوْسِيكِيْسْ اَبَانُو الْبَرِّ

- Al-bab n ssahw x tazallit a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari .

Ce chapitre traite des règles concernant l'oubli d'une des pratiques recommandées de la prière, que ce soit par omission ou par ajout.

لِبَابِ نَتَوْفَلِ دَعْنَتَانِ اَتْدَنْو عَوْنِيكِيْسْ اَوْسِيكِيْسْ اَبَانُو الْبَرِّ

- Al-bab n nwafl day nttan a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari .

Dans ce chapitre, les prières surrogatoires sont expliquées, ainsi que leur statut. Il s'agit des prières supplémentaires par rapport aux prières obligatoires, qu'elles soient avant ou après les prières obligatoires.

لِبَابِ نَلَمِّمِ اسْنَرَايْتْدَنْو عَوْنِيكِيْسْ اَوْسِيكِيْسْ اَبَانُو الْبَرِّ

- Al-bab n limam as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari .

Ce chapitre traite des règles concernant la prière derrière l'Imam, c'est-à-dire la prière en congrégation.

لِبَابِ نَلْعَرْمِ نَتَاظِلِّيَّتِ نَسْفَارْتِ اَتْدَنْو عَوْنِيكِيْسْ اَوْسِيكِيْسْ اَبَانُو الْبَرِّ

- Al-bab n lɣrm n tazallit n ssfart a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre aborde les questions liées à la prière durant les voyages, en présentant les règles qui s'y rapportent.

لِبَابِ نَلْحَكَمِ نَتَاظِلِّيَّتِ نَلْجَمْعَا اَسْرِيْعِ اَتْدَنْو عَوْنِيكِيْسْ اَبَانُو الْبَرِّ

- Al-bab n laḥkam n tazallit n ljamεa asriy a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre traite des conditions nécessaires à l'accomplissement de la prière du vendredi, ainsi que des conditions spécifiques à sa prière et des questions variées qui lui sont liées.

لِبَابِ نَتَاظِلِّيَّتِ نَلْعِيدِ اَتْدَنْو عَوْنِيكِيْسْ اَوْسِيكِيْسْ اَبَانُو الْبَرِّ

- Al-bab n tẓallit n lεid a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre aborde les règles de prière pour les deux fêtes religieuses, l'Aïd al-Fitr et l'Aïd al-Adha, et explique également la manière de les accomplir.

لِبَابِ نَلْحَنِيزِ اسْرِيْعِ اَتْدَنْوِ عَوْنِيْكِيسْ اَوْسِكِيْسْ اَبَانُوْ اَلْبِرِّ

- Al-bab n ljiniz a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre traite de la prière funéraire et des règles qui régissent cette pratique religieuse.

c-L'adoration financière

لِبَابِ نَزْكَ نَلْمَالِ اسْرِيْعِ اَتْدَنْوِ عَوْنِيْكِيسْ اَوْسِكِيْسْ اَبَانُوْ اَلْبِرِّ

- Al-bab n zaka n lmal asriy a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari .

Ce chapitre traite des règles concernant l'obligation de la Zakat sur la richesse dans les transactions locales, l'or, l'argent et les biens commerciaux lorsqu'ils atteignent le seuil, c'est-à-dire après une année complète.

لِبَابِ نَزْكَ نَلْبَدَانِ اسْرِيْعِ اَتْدَنْوِ عَوْنِيْكِيسْ اَوْسِكِيْسْ اَبَانُوْ اَلْبِرِّ

- Al-bab n zaka n lbdan asriy a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre comprend les règles relatives à la Zakat al-Fitr.

d- Les actes d'adoration corporels

لِبَابِ نُوْضُمِ ءاسْتَرَايْتْدَنْوِ عَوْنِيْكِيسْ اَوْسِكِيْسْ اَبَانُوْ اَلْبِرِّ

- Al-bab n uzum 'as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari .

Ce chapitre aborde les conditions, les piliers et les règles du jeûne.

لِبَابِ نَلْحُجِّ اَلْاَلْعُمْرَا اَيْتْدَنْوِ عَوْنِيْكِيسْ اَوْسِكِيْسْ اَبَانُوْ اَلْبِرِّ

- Al-bab n lhijj ala lεumra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre traite des conditions, des piliers et des règles du Pèlerinage et de l 'umra.

3.4- La deuxième partie du manuscrit (jurisprudence des transactions)

Dans la deuxième partie du Ḥawḍ , l'auteur commence par la formule "Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux" et rappelle au lecteur son nom complet. Cela témoigne de sa stratégie de structuration du livre, visant à préserver les droits d'auteur en cas de perte d'une partie et la conservation d'une autre. Cette deuxième partie est consacrée aux chapitres sur les transactions entre les membres de la société, ainsi qu'aux règles concernant les questions sur lesquelles la société diverge dans la réalité, en particulier celles qui sont répandues dans la société berbère et qui nécessitent une régulation des droits et des devoirs, comme la vente, l'agriculture et les loyers.

Le début de cette partie commence par le chapitre sur l'indemnité du sang (diya) et se termine par le chapitre sur l'héritage. Ce segment qui comprend 30 chapitres, a été classé selon les domaines, tout en maintenant l'ordre des chapitres tel que Awzal l'a établi.

3.4.1-Les chapitres : La liste des rubriques (liste et explication)

a- La justice et les sanctions

لُبَابُ نُدَّكَتْ ءَاسْنَرَايْتَدْنُو عَوْنِيكَيْسِ اَوْ سَكَيْسِ اَبَايْنُو الْبَرِّ

- Al-bab n ddakt as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre traite des différentes formes de compensation dues pour le meurtre, les blessures, les dommages, la levée d'une entrave et les règles de toutes ces compensations.

b- La jurisprudence alimentaire

لُبَابُ نُمِيْحَالَانْ اَسْرِيْغْ اَيْتَدْنُو الْاَمُوْرْحَلِيْنْ عَوْنِيكَيْسِ الْبَرِّ

- Al-bab n ma yḥllan asriy a-tt-id-nawi alamur ḥllin εawni gis al-bari.

Ce chapitre couvre tout ce qui est licite à manger.

لُبَابُ نَضَحِيْثُ الْاَلْعَفِيْفَتْ اَيْتَدْنُو عَوْنِيكَيْسِ اَوْ سَكَيْسِ اَبَايْنُو الْبَرِّ

- Al-bab n dḥiyt ala lεaqqit a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre aborde le sujet du sacrifice offert pour le nouveau-né.

c- Le serment

لِبَابُ تَتَكِيْلَا اَسْرِيْغْ اَيْتَدْنُو عَوْنِيكَيْسِ اَوْ سَكَيْسِ اَبَايْنُو الْبَرِّ:

- Al-bab n tgilla asriy a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari .

Ce chapitre traite des différents types de serments, de leurs expiations et de leurs règles.

d- La lutte sainte

لِبَابُ نُلْعَزُّ الْاَلْجِزْيَا اَتَدْنُو عَوْنِيكَيْسِ اَوْ سَكَيْسِ اَبَايْنُو الْبَرِّ

- Al-bab n lyzu ala ljizya a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari

Ce chapitre traite du sujet du jihad et du paiement de la jizya par les non-musulmans.

e- La jurisprudence des affaires personnelles

لُبَابُ نَنْكَحْ اَسْنَرَايْتَدْنُو عَوْنِيكَيْسِ اَوْ سَكَيْسِ اَبَايْنُو الْبَرِّ

- Al-bab n nkaḥ as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari

Ce chapitre aborde les conditions de validité et les piliers du mariage.

لَبَابُ نَمَغْرُوبِينَ اسْرِيغُ اَتْدَنُو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِيكَيْسِ اَبَابِنُو الْبَرِّ

- Al-bab n myriwin asriy a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari
Ce chapitre traite des règles concernant la célébration des mariages.

لَبَابُ نُولِبِ (نَطْلَاف) اَوْلُوينُ رَجْعِي اسْرِيغُ اَتْدَاوِيغِ عَوْنِيكَيْسِ الْبَرِّ

- Al-bab n ulf awlawin rrjεi asriy a-tt-id-awiε εawni gis a bab inu al-bari
Ce chapitre aborde les piliers du divorce (talaq) et de la réconciliation (rajaa), ainsi que leurs règles.

لَبَابُ نَلْحَكْمِ نَلْعِدَّ اسْرَايْتَدَنُو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِيكَيْسِ اَبَابِنُو الْبَرِّ

- Al-bab n lhukm n lεidda as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari
Ce chapitre traite des règles concernant le délai d'attente (الْعِدَّة) que la femme doit observer après le divorce ou le décès de son mari.

لَبَابُ نَلْمَفْقُودُ دَلِيلًا دُ ظُهُرُ دُ اللَّعْنُ دُ رِّضَاغُ عَوْنِيكَيْسِ الْبَرِّ:

- Al-bab n lmafqud d alila d llaεan d rrdαε εawni gis a bab inu al-bari
Ce chapitre aborde diverses questions telles que les règles du délai de viduité pour la femme, les biens perdus d'un homme voyageur, l'allaitement d'un enfant par une femme qui n'est pas sa mère et les conditions de validité, ainsi que le sujet de la malédiction (la'ân) et du serment (al-dhihâr).

لَبَابُ نَنْبَقَاتِ اسْرِيغُ اَتْدَنُو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِيكَيْسِ اَبَابِنُو الْبَرِّ

- Al-bab n nafaqat asriy a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.

Ce chapitre traite des types de dépenses qui sont fournies à l'épouse après le divorce, lorsqu'elle réintègre le foyer conjugal.

f- La jurisprudence financière et commerciale

لَبَابُ نُلْبِيغِ (لَبِيوع) ءَا سَنْرَايْتَدَنُو عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِيكَيْسِ اَبَابِنُو الْبَرِّ

- Al-bab n lbiε 'as nra a-tt-id-nawi εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari
Ce chapitre présente ou énumère toutes les lois financières liées à l'achat et à la vente, les règles de vente, ses piliers, et tous les contrats qui doivent être conclus entre le vendeur et l'acheteur. Il est l'un des plus longs chapitres, dans lequel sont examinées en détail toutes les marchandises licites à vendre, leur mode de vente, ainsi que les règles de rupture des contrats et de la rétractation.

لَبَابُ نُرَطَالِ ءَا اَغْبِدِيغُ اَتْدَاوِيغُ عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِيكَيْسِ اَبَابِنُو الْبَرِّ

- Al-bab n rтал aybdiy a-tt-id-awiε εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari
Ce chapitre traite du sujet de l'emprunt, de ses conditions et de ses règles.

لَبَابُ نَلْمَفَصَّاتِ اسْرِيغُ اَتْدَاوِيغُ عَوْنِيكَيْسِ اَوْسِيكَيْسِ اَبَابِنُو الْبَرِّ

- Al-bab n lmuqşşat asriy a-tt-id-awiε εawni gis u sgi-s a bab inu al-bari.
Ce chapitre aborde les règles concernant les situations d'emprunt mutuel entre deux personnes.

لَبَابُ نَزْهْنُ أَيَادُ سَرِيْعَ اِتْدَاوِيْعَ عَوْنِيْكِيْسِ الْمَصَاوِرِ الْمُهَيْمِيْنِ

- Al-bab n rhn ayad asriy a-tt-id-awiḡ εawni gis al-muṣawr al muhaymin.

Ce chapitre traite des six piliers de l'hypothèque et de ses règles.

لَبَابُ تَلْمَذِيْنِ دُ لْمَحْجُوْرُ اِتْدَاوِيْعَ دُ صَوْلُحِ الْاَلْحَوَالِ عَاوْنِ الْبَرِّ

- Al-bab n lmdyun d lmḥjur a-tt-id-awiḡ d ṣulḥ al ḥwal εawni al-bari.

Ce chapitre couvre les règles concernant les personnes endettées, ainsi que le sujet de l'interdiction des transactions financières et d'autres types de tutelles. Il traite également des restrictions sur les dons et d'autres sujets liés à la conciliation.

لَبَابُ نُضْمْنُ اَوْ وَ تُوْشْرُكْ دِ لْمُوْرَاْعِ دُ لُوْكَلاَتْ عَوْنِيْكِيْسِ الْبَرِّ

- Al-bab n ḍmn u tuṣrk d lmuzaraεa d lwakalaat εawni gis al-bari.

Ce chapitre traite des aspects authentiques de la garantie et des règles qui en découlent. Il aborde également les sujets de la copropriété, de l'agriculture sur les terres et des procurations.

لَبَابُ تَلْفِرَاْرُ اَوْ لَأَلْوَادِعَ دُلْعَارِيَا دُلْعَصْبِ اِدِكِيْسِ اِيْعُوْنُ الْبَرِّ

- Al-bab n lqirar ula lwadiεa d lεarya d lyaṣb ad gis a yiεawn al-Bāri.

Ce chapitre traite de la compensation pour les dommages causés aux terres ou aux agricultures, ainsi que des règles relatives aux dépôts ou aux biens déposés chez quelqu'un d'autre, et du sujet de l'emprunt de fruits à quelqu'un qui n'en est pas le propriétaire. Il aborde également les règles concernant l'usurpation, c'est-à-dire prendre injustement les moyens de subsistance d'une autre personne.

لَبَابُ نُسْبُوْعِ الْاَلِ لْفُسْمْتِ اِتْدَاوِيْعَ دُ لْفِيْرَضِ دُ لْمُسَاَقَتِ عَاوْنِ الْبَرِّ

- Al-bab n ccufε ala lqsmt a-tt-id-awiḡ d lqird d lmusaqat εawni al-Bari.

Ce chapitre traite du sujet et des règles de la préemption et du partage dans le commerce, ce qui signifie les partenaires commerciaux.

لَبَابُ تَلِجْرَاتِ دُ لْكَرِيْبِيْ دُ لْجُعْلِ اَسْرِيْعِ اِتْدَاوِيْعَ عَوْنِيْكِيْسِ الْبَرِّ

- Al-bab n lijarat d lkrii asriy a-tt-id-awiḡ εawni gis al-Bari

Ce chapitre couvre les règles concernant les locations, les baux et les contrats de partage de récolte, qui sont des sujets liés aux transactions financières immobilières.

لَبَابُ تَلْمَوَاتِ دُ لْحُبُوْسِ اِتْدَاوِيْعَ دُ لْهَيْبَاتِ دُ صَدَقَاتِ عَوْنِيْكِيْسِ الْبَرِّ

- Al-bab n lmwat d lhbus a-tt-id-awiḡ d lhibat d ṣadaqat εawni gis al-Bāri.

Ce chapitre traite de quatre sujets : les biens des défunts, les dons, les aumônes et les legs.

g- La jurisprudence des peines

لُبَابُ نَلْفَطُ دُ لَأْفُضِيَّاتِ اِتِّدَاوِيْعِ دَلْحُكَّامِ نَشْهَدَاتِ عَوْنِيْكَيْسِ الْبَرِّ

- Al-bab n laqta d laqdiyyat a-tt-id-awiḡ d lḥkam n ccahadat εawni gis al-Bari

Ce chapitre traite de trois sujets principaux : le Larcin, qui signifie prendre de l'argent ou de la nourriture d'un terrain pour le restituer à son propriétaire ou l'occuper indûment ; les règles judiciaires et le jugement des témoignages.

لُبَابُ نِدْمُنْ لَالْبُعَاثِ اِتِّدَاوِيْعِ الْاِرْزُدِ الْاَرْتَى عَصْمَا نَفْسُ الْبَرِّ

- Al-bab n idammn lalbuyat a-tt-id-awiḡ ila rrid al-zzina εsma nafs al-Bari.

Ce chapitre couvre ce qui est appelé la jurisprudence des peines, et comprend trois sujets principaux : le sang, c'est-à-dire les blessures ou le meurtre ; les agresseurs البعات, ceux qui sortent du jugement de l'Imam et rejettent ses décisions ; l'apostasie, le zina (fornication) et la préservation de soi contre cela.

لُبَابُ نَلْفَدْفُ اَوْ لَأَسْرَفُ دَلْحِ رَبَا د لُحْمَرُ الْاَكْرُ سَهْلُكُنْتُ لِبْهَيْمِ

- Al-bab n laqadf ūla ssarf dlḥi riba d lkhāmr alakra shlknt lbhaym

Ce chapitre aborde les questions de la diffamation, de l'usure, de l'alcool, ainsi que les règles concernant ce que les animaux ont endommagés en termes de l'agriculture ou de nourriture, et les responsabilités due par locataire et le propriétaire.

h- La question de la libération des esclaves

لُبَابُ نَلْحَكْمِ نَيْسْمِيَانِ اِتِّدَاوِيْعِ الْاَلْوَصَايَا عَاوْنِ يَالْوَاجِدِ رَبِّي

- Al-bab n lḥkam n yismgan a-tt-id-awiḡ ala-lwaṣaya εawni ya al-Waḥid Rabbi.

Ce chapitre traite des règles de la libération des esclaves et de ses conditions.

i- La jurisprudence des successions

لُبَابُ نَنْيَسُوِيْنِ اِسْرِيْعِ اِتِّدَاوِيْعِ عَوْنِيْكَيْسِ اَوْسِيْكَيْسِ اَبَابِنُو الْبَرِّ

- Al-bab n tyasiwin asriḡ a-tt-id-awiḡ εawni gis u sgis a bab-inu al-bari.

Ce chapitre traite des règles de l'héritage, de ses conditions et des personnes concernées en fonction des liens de parenté.

3.5. Conclusion

1- S leawn n rbbi d lbarkt ¹⁵ n cix n dri	1- سَلْعَاوُنْ رُبِّ دْ لِبْرَكْتْ نَشِيخْ نَدْرِي
2- bn Nnaṣar sidi ḥmad ¹⁶ da yuṣṣan ay kmml imma nkkin urakk rjiy ¹⁷ isizwar	2- بِنْ نَاصِرْ سِيدِ حَمَادْ دَ يُوَصِّنْ اِيَكْمَلْ اِمَا نُكِّنْ اَرْكُ رُجِيْعْ اِسِرْوَر
3- bla ¹⁸ smus lqawaeid libdiy ¹⁹	3- بِلَا سُمُسْ لَقَاوَعِيْدْ لِيْبِدِيْغْ
4- kiggan d lfiqh igis smany ar drusi	4- كِيْجَانْ دَلُوْفَهْ اِكِيْسْ سَمَانْغْ اِرْدُرُوْسْ
5- s lmanṭuq d lmanaṣuṣ d ljul n lmaf ²⁰	5- سَلْمَانْطُفْ دَلْمَنْصُوْصْ دَلْجُلْ نَلْمَبْ
6- illa mayattn daya rantakk ²¹ ifhamn	6- اِلَامِيْتِنْ دِيَا رَنْتَكْ اِبِهْمَن
7- leilm d listiemal ²² aygga lmaqṣud gis	7- لَعِيْلِمْ دُ السْتِيْعَمَالْ اَيْكِيَانْ لَمْفَصْدُ كِيْسْ
8- iga lfiqh n rabbi iṣfa izddi g niti	8- اِيْكَ اَلْبِيْفَهْ نَرَبِ اِصْفَا اَزْدِ كِيْنِتِ
9- iffyt walim grawatt ukan imaziyn	9- اِفْعَتْ وَاَلِمْ كِرْوَاتْ اَكَاْنْ اِيْمَزْغَن
10- tckrm rabbi dayawnt ²³ atixalfn ura d nikki	10- تَشْكُرْمْ رَبِّ دِيَاوَنْتْ اِتْخَلْفَنْ اُرْدِيْكَ
11- d chyax-annay da yawd yullan targi ²⁴	11- دَشِيْحْنُغْ دِيَاوَنْدِيُوْلُنْ تَرْكِي
12- zyudra lelan ²⁵ uern tkcmawn ar lbyut iswa uḥcmu ula tawtamt simi zgis	12- زُعْدْرَا اِعْلَنُ ¹⁴ وُعْرُنْ تَكْشَمَاوُنْ اِرْلِيْتْ اِسُوْ وُحْشَمُوْ اَلَا تَوْتَمْتْ سِيْمِ زُكِيْسْ
13- ala maḍun ula yani yran ayaswi	13- اَلَا مَاضُنْ اَلَا يِيْرِنْ اَيَسُو
14- d yamkad aygan lenayt n ccix iynit tdhri ²⁶	14- دَعْمَكَادْ اَيْكِنْ لَعْنَايْتْ نَشِيْحْ اِغْنِيْطَهْر
15- al bari taēala arḍu fl-asan a yalah any	15- اَلْبَارِ تَعْلَى اَرْضُوْ وِلَاسِنْ اَيْلَاهَنْغْ
16- ala sflany ala sfmmusalaman ajmaein	16- اَلَا سْفَلَنْغْ اَلَا سْفَمْمُسَالَمَنْ اَجْمَعِيْن
17- al-bari taēala rḍu s flas a yalh nny ²⁷	17- اَلْبَارِ تَعْلَى رَضُوْ سْفَلَاْسْ اَيْلَهَنْغْ
18- ala sfl-nny ula sfimuslmn ajmaein ²⁸	18- اَلَا سْفَلَنْغْ اَلَا سْفِيْمُسَلْمَنْ اَجْمَعِيْن
19- al-bari taēala yaxir allah rabbi	19- اَلْبَارِ تَعْلَى يَاخِيْرُ يَاللّٰهُ رَبِّ

Tab.3.5 : Texte de conclusion du manuscrit de Tiout

¹⁵ Lbarkt dans la copie 3 s'est écrit **Slbarkt** لِبْرَكْتْ = سَلْبِرَكْتْ

¹⁶ ḥmād dans la copie 3 s'est écrit **Aḥmād** حَمَادْ = اَحْمَادْ

¹⁷ Rjiy dans les copies 3,6, Tiout et 9 est remplacé par **damay** رُجِيْعْ = دَمَعَاغْ

¹⁸ بلا

¹⁹ لِيْبِدِيْغْ

²⁰ La phrase n'existe pas dans la copie 3,6, Tioute et 9

²¹ Dans la copie 3 on a ajouté le mot Yan (يَانْ)

²² listi'mal dans la copie 3, Tiout et 9 a été remplacé par **la'mal**

²³ Dans la copie 3 ce mot est remplacé par **dawan** (دَوَانْ)

²⁴ Dyan, tan, iwalan, walayan, tingin

²⁵ Aryatou yan اَرِيْتُوْ يَانْ

²⁶ Ighint yez'am

²⁷ Ce mot utilisé dans la copie 3 est Yallah rabbi (يَاللّٰهُ رَبِّ)

²⁸ Le mot n'existe pas dans la copie 3

20- şrrf axir n ləmmr-inu s lxir ayxtm	20- صَرْفٌ ءَاخِرٌ لِّلْعَمْرَيْنِ سَلْحِيرٌ أَيُّخْتِمُ
21- tnfəati s Imazyid tnfəutis dayi	21- تَنْفَعَاتٍ سَلْمَرٌ غَيْبٌ تَنْبَعْتِسُ دَعِ
22- imuslmn kull watn ydyid ula d yinni	22- اِمُوسَلْمُنْ كُلُّوْتِنْ غَدْعِيْدُ الْاَدْعِنَّ
23- tzzallt f uḥbib- nnk igan aḥbib nay	23- تَضَالَّتْ فُحْبِيْبُكَ اِيْكَانُ اُحْبِيْبِنِغ
24- tsllmt fllas kra tkkit ttwjad ttnit	24- تَسَلَّمْتُ فُلَسْ كَرَا تُكَيِّتُ تُوَجِدْتِيْت
25- tarḍut flaşḥab-nns ula lmuḥibin	25- تَرَضُوْتُ بِلَصَحْبَانَسُ الْاَلْمُحِيْبِيْنِ
26- tamttnk ginit winn gn	26- تَامَتْنُكَ كِيْنِيْتُ وَنَكِيْنِ
27- s lfaḍl-nnk ya rabbi da lkaram daggk	27- سَلْبَاضَلْنُكَ يَا رَبِّ دَ الْكَارَمِ دِيْكَ
28- lkamal-nns iqḍat rbbi y Jumad lawal n waḥḍ u əacrin tigrā n mya d dfiḍ.	28- لِكَاْمَلْنَسُ اِغْضَاْتُ رَبِّ غُجْمَدِ لَوْلُ نُوَاخْدُ اَعْشَرُنْ تِيْكَرَا نَمِيَا دِ دِيْبُض.

Tab.3.5: Texte de conclusion du manuscrit de Tiout

4- Provenance du manuscrit de Tiout

Pour réaliser toutes les étapes de l'étude du manuscrit, le chercheur doit connaître toutes les étapes par lesquelles le voyage du manuscrit est passé, depuis sa création, son écriture, sa copie, jusqu'à son voyage vers la bibliothèque où il a été découvert.

Le manuscrit de Tiout ne portait pas le nom de la première bibliothèque où il a été initialement conservé ni le nom de son premier propriétaire. Tout ce que nous savons, c'est que sa première présence était dans la bibliothèque de la zaouïa Qadiriya à Messif, puis il a été transféré à Tiout avec son nouveau propriétaire. Pendant notre recherche sur le terrain, lors de l'entrevue que nous avons eue avec le propriétaire, il nous a informés que : "Le manuscrit appartenait à mon grand-père qui possédait la bibliothèque à Messif et gérait alors la zaouïa Qadiriya", sachant que la famille propriétaire se déplaçait souvent entre les deux villages et lorsqu'on lui a demandé s'il était possible qu'il ait été copié à Tiout ou à Messif, il n'avait pas de réponse.

Pendant notre inventaire de la bibliothèque, nous avons trouvé des manuscrits provenant d'autres bibliothèques que nous n'avons pas pu identifier, ni connaître leurs propriétaires. Cela signifie que la bibliothèque est principalement composée de manuscrits achetés ou donnés legs, ce qui est soutenu par le propriétaire en montrant l'intérêt de la famille pour l'acquisition de copies.

Beaucoup de manuscrits de la bibliothèque appartiennent à des érudits marocains tels que *Abu Al-Qāsim Jāsoūs* et d'autres juristes, ce qui témoigne de l'ampleur du mouvement culturel ou de l'aspect culturel, religieux et intellectuel commun dans la région berbère entre les deux pays, l'Algérie et le Maroc, le long des frontières entre Tiout et Figuig, sans parler de l'aspect linguistique chleuh dans la région. Beaucoup de voyages littéraires bien connus ont documenté ces relations et les bonnes connexions qui les ont unis lors de leur voyage pour le pèlerinage, et ces voyages littéraires tels que le Voyage Nassirien 1709 - 1710, le Grand Voyage Nassirien 1782 et le Voyage Al-Ayachia 1661-1663 ont tous documenté les interactions qui ont eu lieu entre eux et les cheikhs, les zaouïas et le peuple, ainsi que le niveau culturel et intellectuel des deux parties.

Ce qui a attiré notre attention lors de la lecture de ces trois voyages est une phrase mentionnée dans le livre du Voyage Nassirien de 1709 à 1710, où cheikh Ben Nasser a mis en lumière le processus de copie qui a eu lieu à l'époque en mentionnant un incident où les Cheikhs d'Aïn El Maadi ont demandé à recevoir une copie du *Ġanima* de son père pour la copier (Melouki, 2009, p.131). Cela nous permet de découvrir un aspect de la circulation des manuscrits maghrébin dans la région, qui se faisait non seulement par des processus d'achat et de vente, mais aussi par l'étude des étudiants dans différentes zaouïas, transportant ainsi les livres d'un lieu à un autre, et cela au XVIIIe siècle.

La plupart des copies du manuscrit Al-Ḥawḍ, pour lesquelles nous connaissons le lieu où elles ont été copiées ou stockées avant d'arriver dans les bibliothèques du monde entier, étaient toutes des copies locales marocaines et aucun manuscrit n'aurait été copié en dehors du Maroc. Par conséquent, nous supposons que la copie de Tiout a été réalisée au Maroc et a été apportée à Tiout par les pèlerins marocains ou par l'un des étudiants en sciences religieuses qui l'a apportée à la bibliothèque. Cette hypothèse reste valable jusqu'à ce que nous connaissions l'appartenance de copiste que nous n'avons pas pu identifier ou révéler.

Dans le colophon, le nom du copiste, appelé *Yūssef Ibn Al Mubārak Al Sifāwī*, est mentionné, mais le lieu de la copie ou l'appartenance du copiste n'est pas spécifiée. Bien que nous supposions qu'il appartient à la communauté rurale de Essifa dans la province de Errachidia, dans la région de Draa-Tafilalt, en raison du dernier nom que porte le copiste et qui ressemble au nom de la communauté, cela reste simplement des hypothèses jusqu'à ce qu'elles soient confirmées.

5-Notice du manuscrit de Tiout

5.1- Signalisation rapide du manuscrit

Cette copie est conservée dans une armoire appartenant à la famille Aggoun à Tiout dans la circonscription d'Aïn Sefra dans la wilaya de Naâma. Ce manuscrit fait partie d'une collection complète contenant un grand nombre de manuscrits maghrébins. La copie a été réalisée en 1758 par le copiste *Yūssef Ibn Al Mubārak Al Sifāwī*. La copie est écrite en Tachelhit avec des caractères arabes et rédigée en noir, illustrée en rouge, ainsi que les titres des chapitres. Le manuscrit a été numérisé en 2022 lors de notre recherche de terrain visant à explorer les copies berbères de l'ouest algérien. La copie est toujours conservée dans l'armoire de la famille.

Le manuscrit est un traité juridique traduit en berbère à partir du célèbre livre de jurisprudence malékite *Mukhtaṣar al-Khalīl*. Le manuscrit a été traduit par l'auteur et juriste connu, *Mohammed ben Ali Awzal*, en 1710. Le manuscrit est divisé en deux parties : une partie consacrée à la jurisprudence des actes de culte et une partie consacrée à la jurisprudence des transactions, elle-même subdivisée en plusieurs chapitres.



Fig.5.1 Manuscrit de Tiout

Source : photo prise par la doctorante 06-01-2022

5.2-Support

Le support utilisé dans ce document est le papier à deux types de grammage différent.

5.3- Encre

Les encres utilisées sont le noires et le rouge

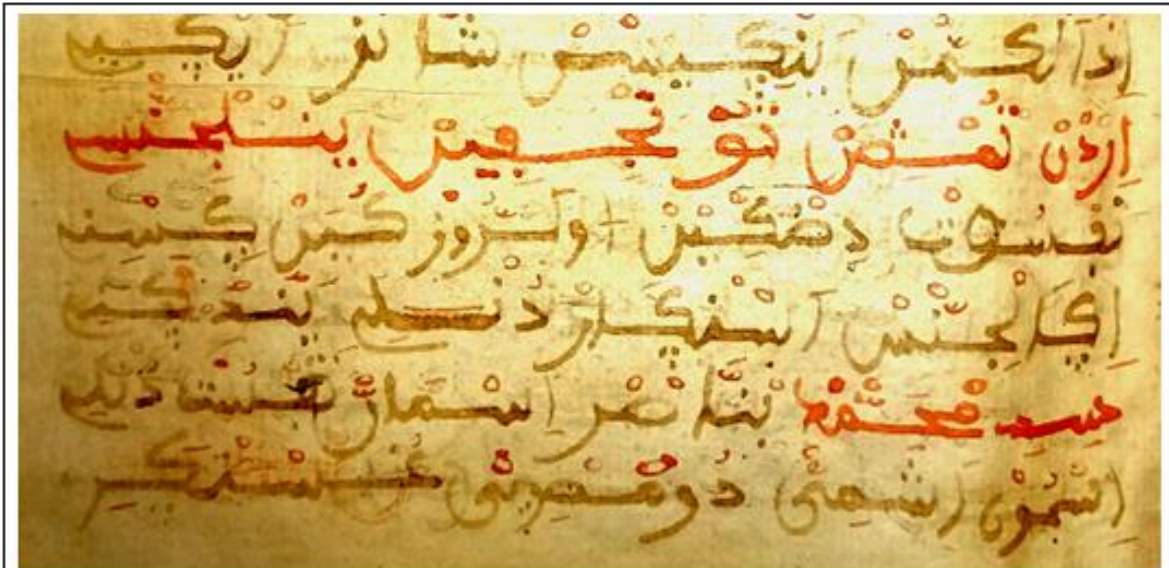


Fig. 5.3 : Un extrait du manuscrit de Tiout montrant les couleurs utilisées et illustrant l'écriture maghrébine

Source : Mauscrit Tiout numérisé par la chercheuse

5.4-Qualité de la copie

Il s'agit d'un manuscrit très ancien, au fil du temps la couleur des cahiers au niveau des tranches de la tête et de la queue sont devenus noirâtres, la reliure est en cuir de couleur ocre, les cahiers sont reliés par un fils visible, le bloc n'est pas collé au dos, les chasses abordent le corps du volume, en tête, en coutière et en queue.

Absence de feuilles de gardes ce qui donne l'impression que la reliure n'est pas originale, elle aurait été réparée. La première et les quatre dernières pages sont endommagées.

On note aussi une décoloration des encres et des pigments, ainsi qu'une porosité et un jaunissement du papier.

Malgré le vieillissement du document et les circonstances de conservation, son état est globalement acceptable, peu de pages se sont abimées, la calligraphie est en généralement lisible.

5.5- Organisation du volume

5.5.1-Système de numérotation

Pour la pagination le copiste a utilisé la réclame (le dernier mot de la page est reporté dans la première ligne de la page suivante) pour faciliter au relieur enchaînement des cahiers dans le bon ordre.

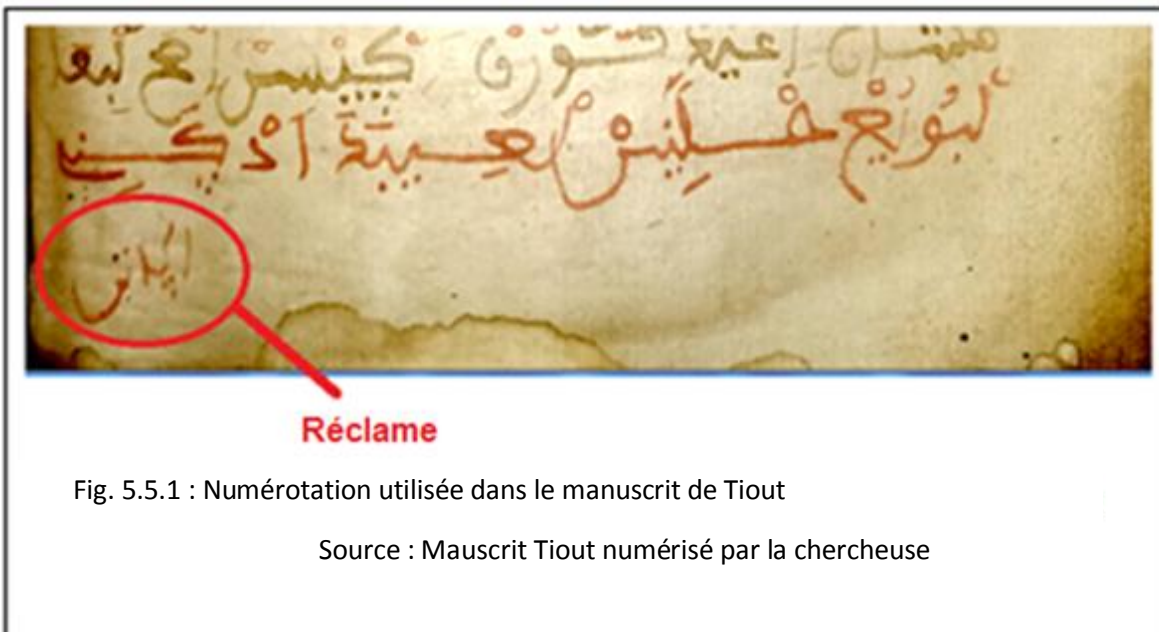


Fig. 5.5.1 : Numérotation utilisée dans le manuscrit de Tiout

Source : Manuscrit Tiout numérisé par la chercheuse

5.5.2--Cahiers

Sont composés de groupe de feuillets de deux bi-folios, reliées par un fil en quatre piqures (trous).

5.6- Écriture

Le manuscrit est écrit en berbère avec des caractères arabes de type Maghrébin vocalisés, le copiste a utilisé des lettres spéciales, les diacrités : (G = ك Z = ض) pour noter des sons ou des phonèmes spécifiques à la langue berbère, inexistantes en langue arabe.

L'écriture de tout le document est semblable, de la même main et d'un seul copiste

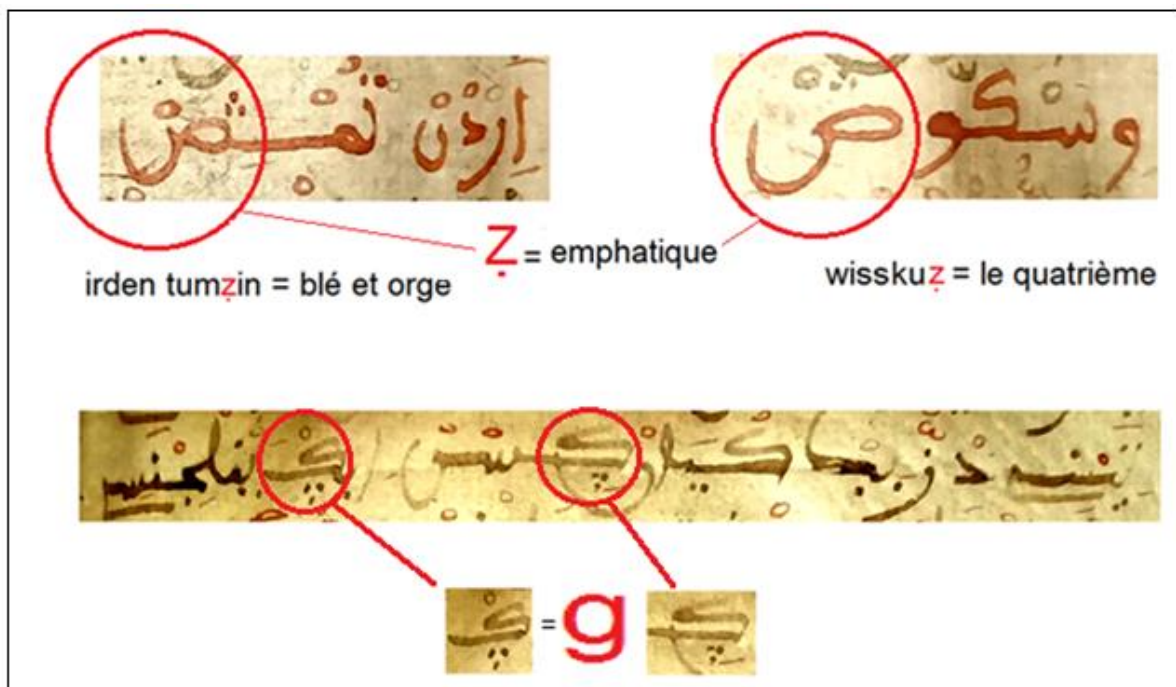


Fig. 5.6 : phonèmes spécifiques à la langue berbère, inexistantes en langue arabe

5. 7-Mise en page



Fig. 5.7 : Les mesures dumanuscrit de Tiout

- 1- Format du manuscrit 14 cm/ 14 cm
- 2- Surface de l'écriture 11 cm/ 11 cm
- 3- Nombre de ligne 11 à 15
- 4- Réclame

- Nombre de ligne dans la page
est de 11 à 16 lignes
- Surface écrite est de 11cm / 11 cm
- Titre du manuscrit : Al-Hawḍ
- A la moitié du manuscrit on trouve quatre pages blanches
- Les gloses et les commentaires sont en arabe à l'exception de quelques un au milieu du manuscrit qui sont en berbère.

5.8-Colophon du manuscrit de Tiout

La formule finale se situe dans moitié du manuscrit et écrite en caractères arabes maghrébins. Dans le colophon on ne trouve pas le titre de l'œuvre ni le nombre de copies ni le lieu où l'œuvre a été copiée, la formule mentionnée cite le nom du copiste, l'auteur, la date et rend grâce à Dieu.

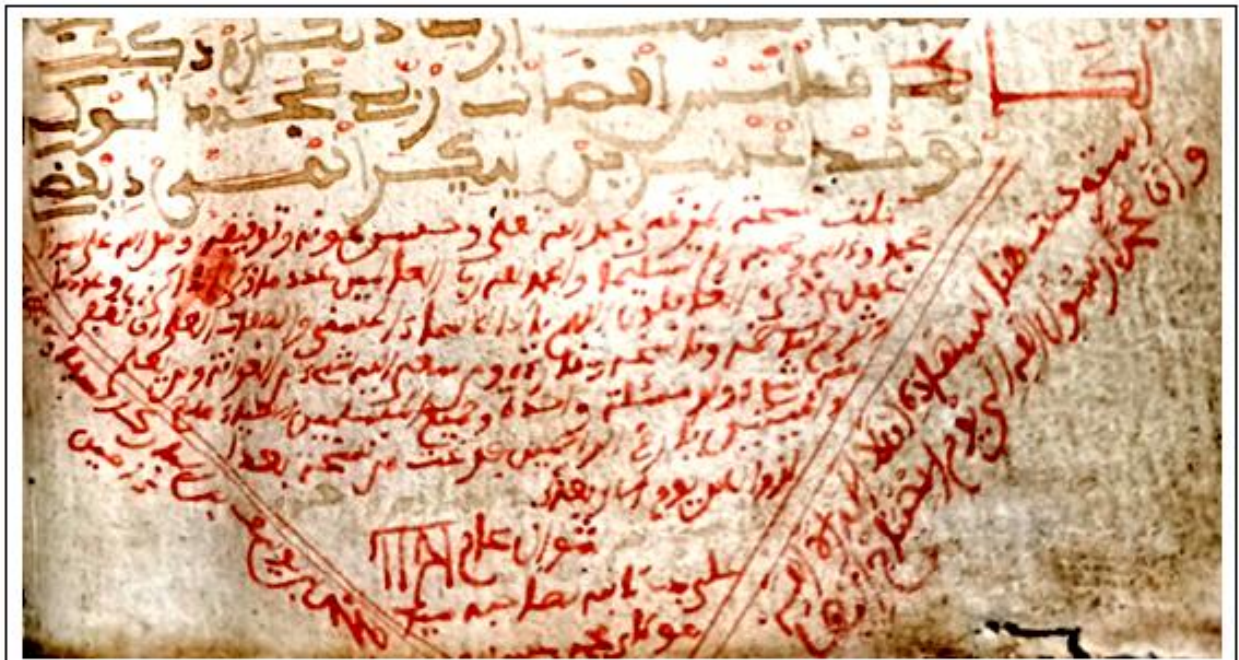


Fig. 5.8 : Le colophon de la copie de Tiout

Source : Mauscrit Tiout numérisé par la chercheuse

5.9- Reliure

La couverture est souple ne possédant pas d'aiselle et elle est en cuir de couleur marron couvrant un ensemble de cahiers reliés par un fil visible, les chasses abordent le corps du volume, en tête, en coutière et en queue.

Le bloc n'est pas collé au dos, absence de feuille de garde, ce qui nous fait croire que la reliure est refaite et non pas originale. Pour la décoration de la reliure :

- La première page de la couverture est décorée par un cadre et une étoile géométrique, tous les deux estampés.
- La quatrième page uniquement un cadre estampé.
- Le dos aussi présente un cadre estampé.

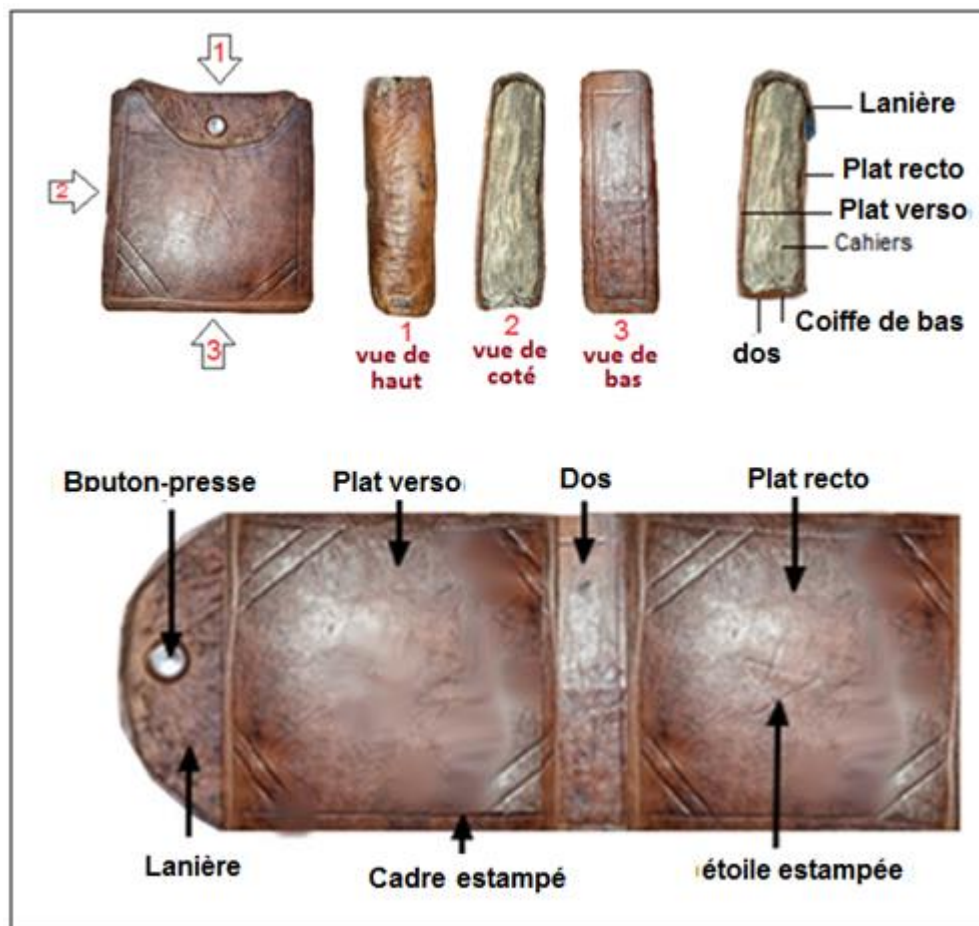


Fig. 5.9 : La couverture du manuscrit Tiout

5.10-Importance et intérêt du manuscrit

5. 10.1- intérêt historique

Ce manuscrit revêt une grande importance culturelle et historique, car il a joué un rôle essentiel dans la diffusion des enseignements religieux parmi les membres de la société pendant la période de sa copie, où il a connu une large diffusion et a été très populaire, en particulier parmi les membres de la communauté berbère. Il était l'une des meilleures méthodes d'enseignement religieux car il était écrit dans leur langue.

5.10.2- intérêt dans la recherche académique

Ce manuscrit est une ressource précieuse pour les étudiants et les chercheurs dans leurs recherches académiques, notamment dans le domaine de l'histoire de la langue et de la linguistique. Il offre un accès direct aux mots et expressions berbères authentiques, ce qui permet aux chercheurs d'étudier l'évolution de la langue au fil du temps et de mieux comprendre les aspects linguistiques de la culture berbère. En outre, il fournit également des informations sur la manière dont la langue berbère a été utilisée et enseignée dans le passé, ce qui est crucial pour une compréhension approfondie de son développement et de son utilisation contemporaine. Ainsi, le manuscrit joue un rôle important dans la préservation et la promotion de la langue et de la culture berbères, tout en étant une source précieuse pour la recherche académique dans le domaine de la linguistique et de l'histoire de la langue.

6-La présence des copies du manuscrit El Ḥawḍ à travers le monde

6.1-Algerie

La Bibliothèque nationale d'Algérie à Alger détient une copie du livre El Ḥawḍ indexée ms no 615 de la Bibliothèque nationale d'Algérie, (Mechehed, p.318 , 2016). La copie est conservée au musée de la bibliothèque et le premier volume de la copie a été traduit par Luciani en 1897 et publié dans : Revue africaine, journal des travaux de la société historique Algérienne.

6.2- Maroc

Une copie est conservée à la Bibliothèque nationale de Rabat sous le numéro 125, et une autre copie se trouve à la Fondation du Roi Abdul Aziz à Casablanca sous le numéro 191 (Ouafi 2020, p.33,34). Il y a également deux copies indexées dans l'index des manuscrits arabes et amazighs publié par la Fondation Al Saoud à Casablanca, classées sous les numéros 375 et 741 (Al-Saïdi, pp.140,141, 2020).

6.3- France

La France détient la plupart des collections de manuscrits berbères (en particulier le chleuh), qu'ils aient été pris au Maroc ou dans d'autres régions comme l'Algérie et la Tunisie. La collection Roux est l'une des plus grandes bibliothèques privées où ont été rassemblés des manuscrits berbères. Cette collection contient de nombreux manuscrits arabes et berbères acquis par Roux pendant son séjour au Maroc (Van den Boogert , p8, 1995). Parmi les ouvrages les plus importants de sa collection figuraient ceux d'Awzal. Tous les livres de la collection, qui ont été répertoriés par le chercheur néerlandais Boogert en 1995, comprenaient également d'autres titres de l'auteur, notamment *Naṣaḥt* et *Bahr al-Dumū* '. La collection contient 23 copies complètes du livre Al Ḥawḍ, le plus ancien datant de 1737 avec 207 pages, mesurant 200 x 150 (165 x 115) pour le copiste Ibrāhim ibn Abdullāh al-Hārouni al-Takerbounti, qui contient à la fin le livre *Bahr al-Dumū* ' (Boogert ; pp 30-31). La version la plus récente date de 1910. La collection est conservée à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) à Aix-en-Provence. Onze copies d'Al Ḥawḍ ont été publiées sur le site de la cité numérique de la Méditerranée.

Il existe d'autres copies conservées à la Bibliothèque nationale de Paris(BNF), dans le département des manuscrits, et ce sont trois copies portant les numéros 3 (R.C.4802), 6 (R.C.4804) et 9 (R.C.4804) dans "l'inventaire sommaire des fonds divers orientaux". Toutes ces copies sont disponibles pour consultation sur le site de Gallica.

Les manuscrits sont conservés dans les archives de la bibliothèque BNF Richelieu et peuvent être demandés dans la salle de lecture pour les chercheurs en cas de manque de clarté sur les copies sur le site, notamment en raison de la numérotation des copies en noir et blanc.

6.4-Pays-bas

La bibliothèque de Leyde contient plus de 300 manuscrits berbères (Ould brahem, 2016 , p.10) parmi lesquels de nombreuses copies de Al Ḥawḍ. Certains sont des copies photographiques et d'autres sont des copies vendues à la bibliothèque. Le chercheur Van den Boogert a publié en 2002 un index des manuscrits berbères de la bibliothèque de l'Université de Leyde, parmi lesquels figurent les copies de Al Ḥawḍ cod.or.22.319, cod.or.22.320, cod.or.22.321, cod.or.22.322, cod.or.22.501, cod.or.22.922, cod.or.23.401, cod.or.23.463. (Boogert , 2002, pp : 07,07 ,09,13 ,21 ,102,111 ,155).

6.5- Espagne

Il existe une copie d'Al Ḥawḍ conservée dans la collection Gayangos à l'Académie royale d'histoire à Madrid. Cette copie a été copiée en l'an 1162 H- 1749 (Ahmed Ait Belaid 2007, p 17).

6.6- Etats Unis

Une copie du livre Al Ḥawḍ comprenant ses deux premières parties est conservée dans la collection de bibliothèques de l'Université de Pennsylvanie, située à Philadelphie, en Pennsylvanie. Cette copie est consultable et son texte est présenté sous forme de mandūma, écrit en noir et rouge, sans colophon, avec 98 pages écrites par le copiste *Hassan ibn Al-Hussein Al-Hilali* au Maroc, datant de 1794. La copie est identifiée par le code Mss: BV 68, numérotée et accessible sur le site de la bibliothèque universitaire. Cette copie provient de la collection des bibliothèques de la Faculté René Maugé dans la section des collections spéciales²⁹.

Une deuxième copie, également appartenant à la bibliothèque, est le premier volume du livre Al Ḥawḍ, dont 7 pages ont été perdues et remplacées par 7 nouvelles pages écrites par une autre personne pour compenser ce qui a été perdu. Le deuxième volume est complet et ne porte aucune restriction ni date de copie.

À la fin, il y a le livre *Bahr al-Dumū* . Sur le bas de la marge, il y a des annotations écrites dans une autre écriture que celle du copiste, en berbère. Cette copie mesure 230 x 170 mm (170 x 90 mm) et est reliée en 187 x 235 mm. Le livre est également disponible sur le site³⁰ sous le numéro Ms.codex 1911.

²⁹ https://openn.library.upenn.edu/Data/0003/html/bv_068.html

³⁰ <https://openn.library.upenn.edu/Data/0002/html/mscodex1911.html>

7- La dynamique de la production des copies (reproduction manuscrite)

Le processus de copie des manuscrits est une étape importante qui préserve le manuscrit. Cette opération n'est pas moindre que celle de la composition, qui permet au manuscrit de se diffuser et de nous parvenir aujourd'hui. De nombreuses études sur l'histoire des manuscrits ne donnent pas de priorité ou de valeur à l'idée de la copie en tant que processus indépendant de la composition, car après la composition, le livre a besoin d'une abondance de production et de diffusion dans la région.

En ce qui concerne les manuscrits berbères en général, qu'ils soient ibadites, chleuhs, ou kabyles, tous ont bénéficié d'une production acceptable en termes de nombre de copies. Cette productivité était relativement variable et cela s'explique par plusieurs raisons. Par exemple, dans les sociétés religieuses telles que la société ibadite ou lorsque l'écriture en berbère et sa reproduction sont devenues des traditions, comme c'est le cas dans la société chleuh, la production et la reproduction étaient abondantes. Ainsi, les copistes se sont trouvés dans l'obligation de fournir des copies aux lecteurs, que ce soit dans le but de diffuser le savoir ou par respect pour les auteurs qui jouissaient d'une certaine notoriété dans la société berbère. Il convient de noter ici que la plupart des manuscrits disponibles en abondance ont un caractère religieux ou littéraire.

Cette production, qu'elle soit abondante ou limitée, permet aux chercheurs de mener des études sur l'histoire de la langue. Plus il y a de copies disponibles, plus il est possible de mener des études diachroniques basées sur la méthode comparative. Par exemple, nous pouvons mener des études sur l'évolution de l'écriture berbère en caractères arabes, l'évolution lexicale de la langue, et d'autres études définies par la disponibilité des copies.

Effectivement, de nombreux manuscrits berbères dont nous avons entendu parler, n'ont pas survécu jusqu'à nos jours. Tout ce qui nous est parvenu ce sont des écrits mentionnant leur existence passée. Ici, nous parlons du nombre de copies pour le même manuscrit, mais le simple fait d'avoir un grand nombre de copies ne suffit pas si le copiste en berbère ne maîtrise pas la langue et ne comprend pas le sujet du manuscrit qu'il recopie. Il ne doit pas non plus être un simple copieur d'alphabets et de mots. En effet, de nombreux manuscrits ibadites, par exemple, ont été transmis de manière erronée par les copistes en raison de leur méconnaissance de la signification ou de la morphologie linguistique. C'est pourquoi nous trouvons des textes remplis d'erreurs linguistiques et même d'erreurs de copie de lettres. À travers l'écriture, nous pouvons

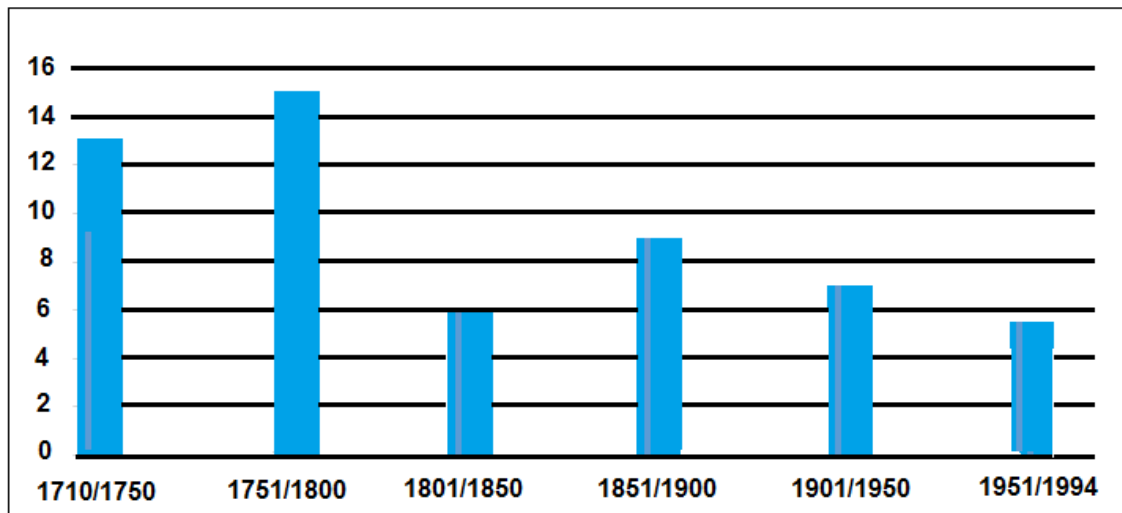
comprendre le degré de compréhension du copiste pour le manuscrit et sa connaissance de la langue.

Les index des manuscrits, y compris les copies électroniques, que nous avons examinés dans les bibliothèques mondiales, représentent des données sur le mouvement de copie des manuscrits El Ḥawḍ depuis leur composition, c'est-à-dire depuis la version la plus proche de l'époque de l'auteur jusqu'au XIXe siècle. Ce mouvement a couvert les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Toutes les dates enregistrées dans ces index nous donnent un aperçu global de la production en berbère pour cette œuvre. Grâce à cela, nous pouvons fournir une estimation et une preuve de l'étendue du succès de l'œuvre, ou jusqu'à quel point les copies des manuscrits ont évolué. Un jour, il pourrait être possible d'établir une codicologie berbère basée sur ces données, pour documenter et analyser l'évolution des manuscrits berbères.

7.1. Graphiques représentant la dynamique de reproduction des copies d'al ḥawḍ

Années	1710/1750	1751/1800	1801/1850	1851/1900	1901/1950	1951/1994
	1719	1751	1811	1864	1902	1961
	1719	1764	1816	1864	1910	1961
	1728	1768	1819	1867	1910	1964
	1730	1771	1819	1867	1910	1987
	1733	1782	1826	1870	1919	1993
	1737	1783	1849	1874	1929	
	1737	1784		1882	1941	
	1741	1786		1893		
	1743	1787		1897		
	1745	1788				
	1749	1788				
	1749	1789				
	1749	1789				
		1794				
		1798				
Nombre de copie	13	15	6	9	7	5

Tab.7.1 : Graphiques représentant la dynamique de reproduction des copies d'Al Ḥawḍ



Tab.7.1 : Graphiques représentant la dynamique de reproduction des copies d'Al Ḥawḍ

Ces graphiques représentent le total des copies réalisées depuis la rédaction par Awzal du livre *Al-Hawḍen* 1710 jusqu'aux dernières copies trouvées et datées du XXe siècle. Toutes les copies utilisées dans ces données sont des manuscrits présents dans l'index des manuscrits berbères de la bibliothèque universitaire de Leyde aux Pays-Bas, ainsi que dans l'index des manuscrits berbères de la collection Arsène Roux, les copies de la Bibliothèque Nationale, l'index de la Bibliothèque de Rabat, la Bibliothèque Nationale d'Alger et les copies de la Bibliothèque Al Saoud à Casablanca.

Ces données accessibles indiquent que la majorité des copies des manuscrits ont été enregistrées pendant la vie d'Awzal, décédé en 1775, où le nombre de copies atteignit 17 entre 1710 et 1771."

8- Comparaison des différentes copies du manuscrit Al Ḥawḍ

8.1- comparaison des copies examinées

Toutes les versions contiennent les deux premières parties du Ḥawḍ. Chaque version se distingue des autres par une caractéristique spécifique, mais elles ont toutes les mêmes chapitres, les mêmes couleurs d'encre, le même texte, et toutes sont lisibles sauf quelques-unes des manuscrits Tiout. C'est la raison pour laquelle nous avons utilisé toutes les versions pour former une image complète du manuscrit. De plus, en comparant toutes les versions, nous pourrions identifier les traits de la version originale écrite par l'auteur lui-même.

La version la plus proche du manuscrit original, ou celle copiée peu de temps après la mort de l'auteur, est conservée au Musée de la Bibliothèque nationale à Alger. Elle a été copiée six ans après le décès de l'auteur. Ensuite vient la version 6, suivie de la version Tiout, puis de la version 9, et enfin la version 3. Bien sûr, nous n'avons pas pu obtenir certaines des versions conservées à la Bibliothèque de Leyde aux Pays-Bas ni celles conservées au Maroc à la Bibliothèque nationale de Rabat.

Il existe également des copies conservées à l'école d'Ikbiln qui semblent être très anciennes, comme nous avons pu le voir dans une vidéo de la conférence (2010)³¹. Cependant, cela ne prouve pas l'ancienneté des copies tant que nous n'avons pas vérifié leur date de copie. C'est pourquoi nous espérons avoir un stage au Maroc pour examiner ces copies si elles étaient disponibles et établir une carte précise de toutes les copies et de leurs emplacements.

Les cinq copies portent le même texte, bien que la manière d'écriture diffère, surtout dans le cas de la version 3, qui semble plus récente que les autres. Par conséquent, nous présenterons quelques détails et comparerons ces copies sur la base de la description des copies et des annotations des copistes en ce qui concerne les corrections, les commentaires, la méthode d'écriture et les symboles.

8.2- Les annotations des copistes

Les copistes se servent des notes en marge pour écrire leurs commentaires, leurs corrections ou pour rectifier les erreurs dans leurs copies. En général, les copistes évitent de modifier le texte original sauf en cas d'erreur de leur part, telle que des lettres manquantes ou l'ajout involontaire d'un mot. Cela est dû au fait que toute modification ou correction apportée au texte original est considérée comme une altération de la copie initiale, ce qui rend le manuscrit altéré ou corrompu car le copiste n'a pas reproduit le même texte mais a agi dessus. Parfois, même la correction du copiste est erronée, ce qui peut conduire à la transmission d'une information incorrecte attribuée à l'auteur. Cependant, cette problématique est résolue par les chercheurs lorsqu'ils comparent différentes copies du manuscrit, ce qui révèle les altérations du texte original. Cela souligne l'importance de rassembler et de comparer plusieurs copies lors de l'étude d'un manuscrit, afin de déterminer dans quelle mesure les copistes ont fidèlement reproduit le texte et d'éviter toute altération au fil du temps.

³¹ Voir le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=syV0w8ve8Rg>

Nous n'avons trouvé aucune altération ou différences dans les titres des chapitres et des sections, ni même dans le contenu du texte, à part quelques lettres différentes et quelques mots manquants dans certaines copies.

Dans le manuscrit du Houd que nous avons (la version Tiout), le copiste a utilisé trois types de corrections :

1. Le premier type était plus fréquent au début du manuscrit qu'à la fin, et consistait en une forme de rature sur le mot. C'est un type de correction courant dans les manuscrits religieux, où le copiste raye le mot erroné dans le texte et écrit le mot correct sur le bord de la page correspondant à la même ligne. Toutes ces erreurs ont été répertoriées.

Le copiste a commis ces erreurs involontairement, par exemple en ajoutant un mot qui a été emprunté d'une autre phrase, ou en faisant une erreur en suivant la ligne à copier. Ces erreurs surviennent souvent en raison d'un manque de concentration ou de rapidité dans la copie.

2. Le deuxième type de correction consistait à écrire dans le texte, c'est-à-dire au-dessus du mot erroné. Ce style est utilisé lorsque le copiste présente une phrase par rapport à une autre lors de la copie. Le copiste a utilisé les mots *مقدم* (avant) et *مؤخر* (arrière) pour réorganiser les mots dans la phrase. Il a également utilisé ces mots dans la marge avec des flèches pour indiquer l'ordre des mots, . Il a également utilisé le mot *خطئ* (erreur) au-dessus du mot erroné et l'a corrigé dans la marge en indiquant *صح* (correct).

3. Le troisième type est utilisé pour modifier les lettres dans un mot en utilisant de l'encre pour les corriger. Parfois, une lettre est incorrecte, alors le copiste la corrige en l'encre en la mettant en gras, parfois il encercle la lettre pour montrer la correction sans l'effacer³².

³² Le texte est effacé des manuscrits selon trois méthodes courantes : l'écriture avec un trait épais au-dessus du mot, l'utilisation de l'eau et d'un morceau de tissu pour effacer les mots, et l'utilisation de certaines substances chimiques. La méthode est choisie en fonction du type de support et de la taille des mots à effacer.

Nous notons également ici que parfois, les corrections ou les commentaires se trouvent en dehors du texte original de l'auteur lui-même, après qu'il ait révisé le manuscrit. Nous distinguons cela en comparant les copies comme mentionné précédemment. Si les mêmes commentaires se répètent, cela suggère qu'ils pourraient être de la main de l'auteur lui-même. Le travail du copiste est de copier le manuscrit tel qu'il est.

Dans toutes les copies étudiées, les copistes ont utilisé la méthode de surcharge pour corriger les lettres ou les mots incorrects. Dans les copies 3, 6, 9, et 13, les copistes ont utilisé le mot "correct" pour corriger. La position du mot corrigé variait, passant du texte à la marge. La copie qui a le moins d'interventions du copiste dans le texte était le manuscrit de Roux, où toutes les corrections étaient dans la marge et étaient indiquées par une ligne reliant le mot à corriger et la mention "correct" écrite dans la marge, indiquant le mot correct. Cette copie présentait de nombreuses corrections, et nous avons noté quelques commentaires.

Dans la version 9, le copiste a principalement utilisé la méthode de rature suivie de l'écriture en dessous du mot. Pour la version 3, les corrections étaient rares, ce qui laisse penser que le copiste a travaillé très lentement et avec minutie, car les marges étaient propres et seuls quelques mots étaient reportés dans la marge tels qu'ils étaient dans la version copiée.

8.3- symbole

Symboles triangulaires

Trois points prenant la forme d'un triangle, sont largement utilisés dans les compositions poétiques. Ils ont été adoptés dans toutes les copies, mais à des degrés différents. La version 3 a été la plus utilisée pour ce symbole, accompagnant chaque composition poétique, débutant et se terminant avec elle. Dans la version Roux, le copiste les a utilisés pour séparer une phrase d'une autre lorsqu'il ne voulait pas dépasser la longueur de la phrase pour qu'elles restent cohérentes. Il ajoutait alors les deux derniers mots de la phrase précédente à la phrase suivante, en plaçant le symbole entre eux pour indiquer leur position réelle. Plus tard, il ajustait la longueur des mots pour éviter tout dépassement visuel, mais l'utilisation des trois points persistait jusqu'à la fin de la phrase.

Dans les versions Tiout et 9, les copistes les plaçaient au début et à la fin du titre des chapitres, mais leur utilisation était limitée. La couleur utilisée pour ce symbole variait, étant rouge dans les versions 6, 3, Tiout, et 9, tandis qu'elle était noire dans la version 13, comme le reste du texte, sans distinction.

8.4 – Tableau descriptif des manuscrits examinés

Description	Copie Tiout	Copie n 6	Copie n 9	Copie n 03	Copie du fond Roux (13)
La date	Shawel 1171 H - 1758 J.C	1162 H 1749 J.C	1198 H 1784 J.C	Sans date Remarque: Elle semble être récente selon l'écriture.	20 Rabī Al- awwal 1146 H 1733 J.C
La taille	140 x 140 mm	S.T	227 x 157 mm	S.T	220 x 160 mm
Lieu de conservation	La khizana de la famille AGGOUN Tiout- Algérie	Département des manuscrits Bnf-France	Département des manuscrits Bnf-France	Département des manuscrits Bnf -France	Fond Roux (Aix en Provence) France
État du manuscrit	Le manuscrit est dans un état acceptable mais la première page du manuscrit est manquante Les six premiers chapitres du manuscrit sont perdus.	Le manuscrit est en bon état ; certaines phrases sont effacées et quelques pages ont été endommagées par l'eau.	Le manuscrit est en bon état et son écriture est très claire.	Le manuscrit est en excellent état et semble neuf, propre, et son écriture est très claire.	Le manuscrit est lisible et en bon état.
Copiste	Yūsuf ibn al-Mubārak al-Şifawī	‘Alī ibn ‘Abd Allāh ibn Muḥammad ibn Aḥmad	Aḥmad ibn Abī al-Qāsim ibn Yaḥyā	Sans copiste	Ibrāhīm ibn ‘Alī al-Ḥamīdī

Tab. 8.4 (1) : Tableau descriptif des manuscrits examinés

Colophon	<p>Il contient un colophon à la fin du livre de type triangle inversé, dans lequel il a écrit une prière de conclusion et de bénédiction, son nom et la date de sa copie.</p> <p>Entre la première et la deuxième partie, il y a un autre triangle inversé dans lequel il a écrit la conclusion de la première partie, où il l'a appelé : lqawaʿid n lislam (Les règles de l'islam).</p>	<p>Le colophon à la fin du livre était une phrase encadrée par le scribe avec des ornements, il contenait le nom du scribe, la date de la copie et une prière. Entre la première et la deuxième partie du livre, des phrases ont été écrites dans la marge pour indiquer la fin de la première partie, qu'il a appelées : les premières règles.</p>	<p>Entre la première et la dernière partie, le scribe n'a pas indiqué la conclusion et n'a pas mentionné le titre des règles. Au lieu de cela, à la fin de la première partie, sur la dernière page, il est passé directement à la page suivante et a commencé à écrire la deuxième partie du livre. Cependant, il a écrit le titre : Baḥr al-Dumou' (بحر الدموع) dans la marge pour marquer son début.</p>	<p>Entre la première et la deuxième partie, le scribe a brillamment orné le colophon et a indiqué la fin de la première partie des règles. Il n'y a pas de colophon à la fin du livre et il n'y a pas de distinction entre Al-Ḥawḍ et Baḥr al-dumou' autre que dans la marge où il est écrit suivi de "قف" l'année de la copie d'Al-Ḥawḍ par Awzal.</p>	<p>Entre la première et la deuxième partie, le scribe a ajouté une simple annotation sans triangle ou ornement. Son contenu est similaire aux autres annotations des manuscrits religieux, se terminant par des remerciements à Dieu, une prière et la mention de l'auteur a noter : sous cette annotation, une prière en berbère a été rajoutée avec une écriture différente de celle du scribe, en utilisant une encre pâle.</p>
-----------------	--	---	---	---	--

Tab. 8.4 (2) : Tableau descriptif des manuscrits examinés

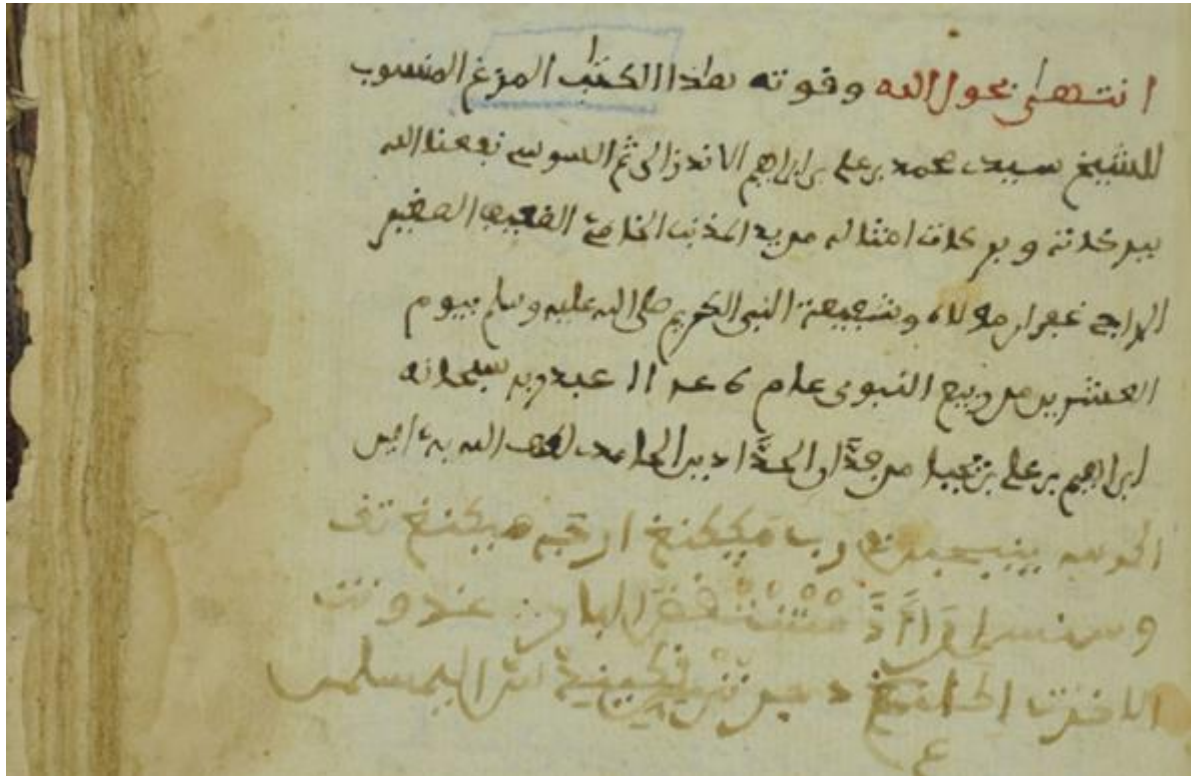


Fig. 8.5 (3) : Colophon de la copie 13

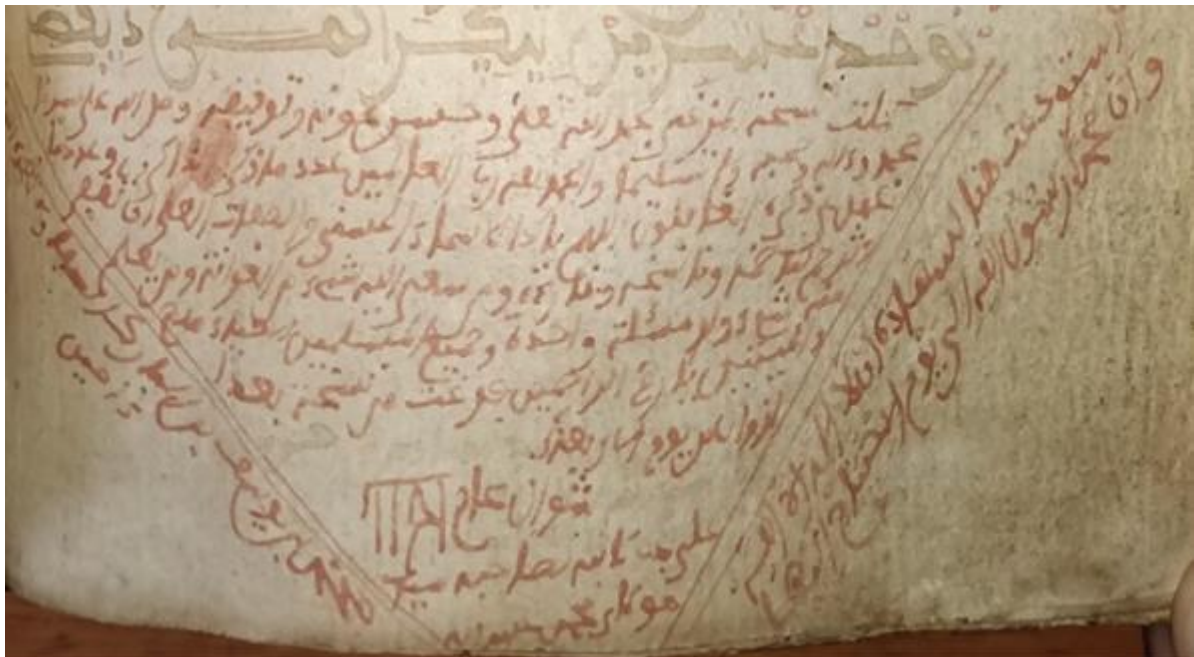


Fig. 8.5 (4) : Colophon de la copie de Tiout

Chapitre 5

La notation en graphie arabe choix et caractéristiques

Introduction

La transcription du berbère à l'aide de l'alphabet arabe constitue une pratique ancienne, particulièrement répandue dans les manuscrits juridiques et religieux du Maghreb. Dans le cadre de notre étude, il est apparu essentiel d'analyser les mécanismes de cette notation afin de mieux comprendre les stratégies d'adaptation graphique mises en œuvre par les copistes. Ce chapitre se penche ainsi sur le système graphique employé dans le manuscrit étudié, en mettant en évidence les choix orthographiques spécifiques au scripteur, les particularités de la graphie arabe maghrébine, ainsi que les procédés d'adaptation du système phonétique berbère à une écriture initialement conçue pour une autre langue.

À travers une approche à la fois descriptive et analytique, nous examinerons les caractéristiques calligraphiques, les conventions de transcription, ainsi que les particularités orthographiques, dans le but de dégager les logiques sous-jacentes à cette forme d'écriture hybride. Cette étude nous permettra, en outre, de mieux cerner les enjeux linguistiques, historiques et culturels liés à la transmission écrite du berbère dans les sources manuscrites anciennes.

1. L'alphabet berbère en caractère arabe

Avec l'expansion de l'Islam en Afrique du Nord, apportant avec lui une nouvelle culture et de nouveaux caractères écrits à la société berbère, et après avoir utilisé pendant des siècles l'alphabet latin, la société berbère n'a rencontré aucune difficulté à apprendre cet alphabet, qui a été adopté pour l'ensemble de leurs écrits en berbère. Malgré les nombreuses résistances apparues dès les débuts des conquêtes islamiques, ils ont, avec l'acceptation de la nouvelle religion, commencé à apprendre l'écriture arabe. Comme l'a décrit Omar Afa, cet apprentissage était parallèle à leur engagement à mémoriser le Coran, afin de pouvoir l'écrire (Afa et Maghraoui, 2007, p. 29). L'écriture en caractères arabes a traversé plusieurs étapes avant de produire divers styles de calligraphie arabe.

En revenant au sujet des alphabets, la langue arabe possède un alphabet de 28 lettres, tandis que la langue berbère présente une diversité en termes de nombre de lettres selon les dialectes, allant de 24 à 35 lettres. Pour représenter leur langue (le berbère) à l'aide de l'alphabet adopté, les Berbères ont utilisé deux lettres supplémentaires correspondant à leur prononciation. L'invention de nouvelles lettres concerne également d'autres langues qui ont adopté l'alphabet

arabe pour l'écriture, comme le turc, le persan, le malais et l'ourdou, qui ont ajouté des lettres adaptées à leur langue. Ces lettres supplémentaires servent à représenter des sons inexistants dans la langue arabe classique. Cette innovation se fait en utilisant les mêmes lettres avec de légères modifications, telles que l'ajout de points, comme c'est le cas pour la langue berbère, ou l'ajout d'un petit signe au-dessus des lettres pour produire un autre son.

Pour ce qui est des autres langues qui ont adopté l'alphabet arabe, les lettres ajoutées par les Berbères incluent le caractère "z", représenté par le symbole "ض", qui est semblable à la lettre "d = ض" avec deux points supplémentaires pour éviter toute confusion. La deuxième lettre est le "G", représenté par le symbole "ڭ", similaire à la lettre "k = ك", qui a évolué plus tard pour devenir "گ", puis "گ", grâce au soutien des promoteurs de l'écriture berbère en caractères arabes au début du XXe siècle au Maroc.

L'ajout de ces deux lettres mentionnées précédemment n'était pas suffisant pour représenter correctement la prononciation berbère à travers les lettres ajoutées et les lettres communes entre les deux langues. La langue berbère a dû ajouter des signes diacritiques (qui accompagnent également la langue arabe) pour représenter la prononciation de ses consonnes et de ses voyelles (également la langue arabe) pour représenter la prononciation de ses consonnes et de ses voyelles. En ce qui concerne les modifications apportées aux lettres communes entre les deux langues, les points des lettres "ف = f" et "ق = q" ont été déplacés. Ainsi, "ف = ف" a vu son point descendre sous la lettre, tandis que "ف" est devenu équivalent à "ق". Ces deux lettres, sous leur forme modifiée, étaient utilisées dans toute l'Afrique du Nord, accompagnant l'écriture maghrébine, qui était l'écriture adoptée dans tous les manuscrits berbères.

équivalent		Transcription extrait Al Ḥawḍ TIOUT	équivalent		Transcription extrait Al Ḥawḍ TIOUT
Latin	en Arabe		Latin	en Arabe	
t	ط ط	ط ط ط	a	ا ا ا	ا ا ا
d	ظ ظ	ظ ظ ظ	b	ب ب ب	ب ب ب
ε	ع ع ع	ع ع ع	t	ت ت ت	ت ت ت
ʎ	غ غ غ	غ غ غ	t	ث ث ث	ث ث ث
f	ف ف ف	ف ف ف	j	ج ج ج	ج ج ج
q	ق ق ق	ق ق ق	h	ح ح ح	ح ح ح
k	ك ك ك	ك ك ك	x	خ خ خ	خ خ خ
l	ل ل ل	ل ل ل	d	د	د
m	م م م	م م م	d	ذ	ذ
y	ي ي ي	ي ي ي	r	ر ر ر	ر ر ر
	لا	لا لا لا	z	ز ز ز	ز ز ز
g	ظ ظ ظ	ظ ظ ظ	s	س س س	س س س
z	ژ ژ ژ	ژ ژ ژ	c	ش ش ش	ش ش ش
	ٲ ٲ ٲ	ٲ ٲ ٲ	s	ص ص ص	ص ص ص
	ٴ ٴ ٴ	ٴ ٴ ٴ	d	ض ض ض	ض ض ض
	ٶ ٶ ٶ	ٶ ٶ ٶ			
	ٸ ٸ ٸ	ٸ ٸ ٸ			

Tab. 1 : Graphie utilisée dans le manuscrit Al Ḥawḍ de Tiout

François Déroche (2005) a considéré que le changement des lettres " ف " et " ق " n'a pas été clairement définie, qu'elle soit marocaine ou importée de l'extérieur du Maghreb islamique.(p.337) Cependant, étant donné que ces deux lettres ne sont pas les seules à avoir été modifiées ou dérivées de lettres déjà existantes dans l'alphabet arabe d'origine, il est probable qu'il s'agisse de lettres marocaines, portant une empreinte maghrébine, et répandues à travers toute l'Afrique du Nord.

Symboles utilisés	En berbère	Alphabet phonétique internationale	Description phonétique
ب	b	b	Labiale
ت	t	t	Dentale
ج	j	ʒ	Palatale
ح	ħ	ħ	pharyngale
خ	x	x	Uvulaire
د	d	d	Dentale
ر	r	r	Liquide
ز	z	z	Sifflante
س	s	s	Sifflante
ش	c	ʃ	Palatale
ص	ʂ	ʂ	Sifflante
ض	ʒ	ʒ	Sifflante
ض	ɖ	ɖ	Dentale
ط	ɹ	ɹ	Dentale
ع	ɛ	ɛ	Pharyngale
غ	ɣ	ɣ	Uvulaire
ف	q	q	Uvulaire
ف	f	f	Labiale

ك	k	K	Vélaire
گ	g	G	Vélaire
ل	l	L	Liquide
م	m	m	Labiale
ن	n	N	Dentale

Les voyelles

أ	a	ə	Voyelle	ارکاز
إ	i	i	Voyelle	إيکي
أ	u			
و	w	w	Semi-consonne	اؤدئم

2. La calligraphie Maghrébine

La calligraphie arabe s'est introduite au Maghreb avec la conquête islamique et a commencé à se distinguer dès le début du II^e siècle de l'Hégire. On sait, par exemple, que Salih ibn Tarif, un Berbère de la tribu des Barghawata, maîtrisait bien la calligraphie arabe (Al-Manouni, 1991, p. 17).

La calligraphie arabe s'est ensuite diversifiée en plusieurs styles, tels que le *naskh*, le *thuluth*, le *diwani* et le *koufi*, avec des styles régionaux comme le *qairawani*, l'*andalou* et, enfin, le *maghrébi*, qui s'est répandu en Afrique du Nord. Ce dernier a été adopté par les copistes berbères pour leurs écrits en langue berbère, bien que la qualité de ce style varie d'un scribe à l'autre, en fonction de leur talent, leur formation et leur expérience.

En ce qui concerne la qualité de la calligraphie maghrébine dans les manuscrits berbères, certains styles apparaissent particulièrement soignés, souvent le fait de scribes expérimentés prenant le temps de copier avec minutie. Mohamed al-Manouni, dans *Histoire de la waraqah marocaine* (1991, p. 45), mentionne qu'à l'époque des Mérinides (vers 1244 apr. J.-C.), trois styles de calligraphie maghrébine étaient courants : le maghrébin urbain, le maghrébin rural et le maghrébin andalou.

Les professeurs Omar Afa et Omar al-Maghraoui (2007, p. 34) décrivent également la diversité du style maghrébin, incluant le *koufi* maghrébin, le *thuluth* maghrébin, le *mabsut*, le *mujawhar*, et le *masnad zamami*. Chaque style était destiné à un type particulier de manuscrit : par exemple, le Coran était souvent rédigé en *koufi*, tandis que le style *masnad* était utilisé pour les prières. Le *mabsut* et le *mujawhar* maghrébins étaient fréquents dans les manuscrits berbères, reconnaissables à leurs formes circulaires, leurs angles marqués, et leurs alif allongés qui sortent de la ligne par le bas, comme le montre Fig. (05) pour ces deux caractéristiques stylistiques.

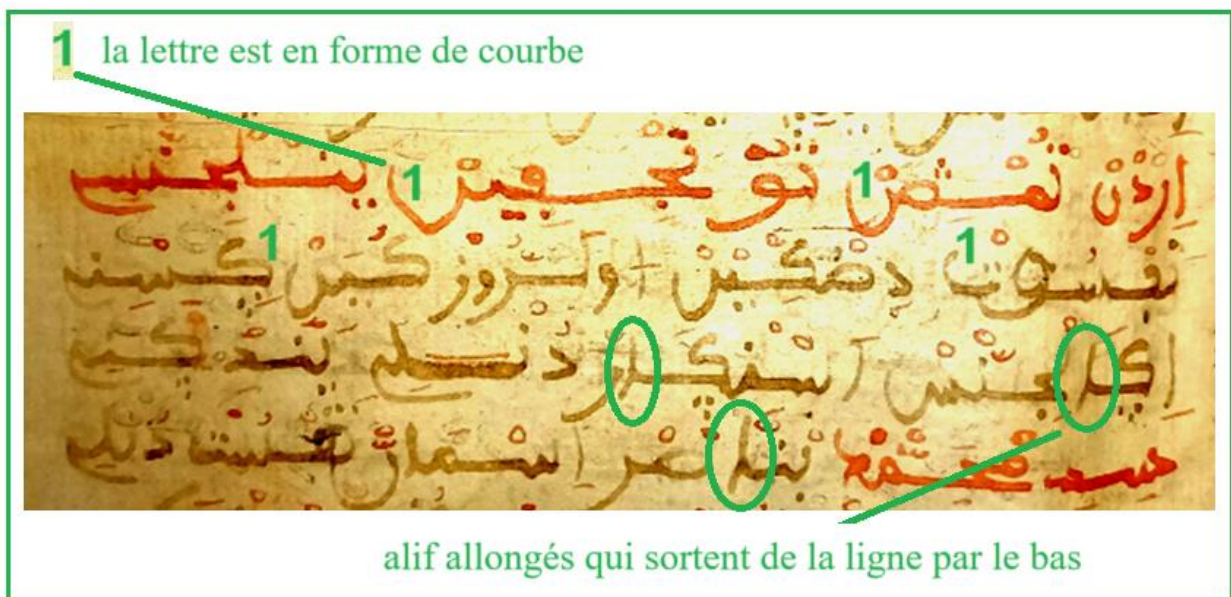


Fig. 2, l'écriture style maghrébin *mujawhar* (copie Al Ḥawḍ Tiout)

3. La méthode de transcription berbère en graphie arabe

Le style d'écriture dans les manuscrits berbères varie d'un document à l'autre en fonction du scribe et de l'époque de copie, la calligraphie évoluant avec le temps. Les différentes copies disponibles de chaque manuscrit que nous étudions illustrent bien cette évolution. Paul J. R.(2016, p.302) considère que chaque manuscrit possède son propre historique, qu'il soit matériel ou social, ainsi que ses caractéristiques uniques. Même pour un même manuscrit, des différences apparaissent lors de la comparaison entre plusieurs copies. Les particularités de chaque scribe se reflètent dans la forme de l'écriture, les règles qu'il a suivies, voire les écarts apparents aux règles, que l'on peut observer clairement dans le manuscrit. C'est pourquoi, en partant de cette idée, nous avons décidé de donner un aperçu du style d'écriture adopté dans le manuscrit étudié dans le cadre de cette thèse.

Comme indiqué dans le chapitre précédent, nous avons consulté plusieurs copies, et il apparaît clairement qu'aucune règle d'écriture fixe ne s'impose, hormis quelques aspects liés à l'utilisation des voyelles et à l'adaptation des lettres à la langue berbère. Ces copies se différencient par le style du scribe, notamment dans le découpage des mots et la séparation entre le mot principal et certains éléments comme les pronoms liés.

Par exemple, on observe des variations telles que "اخفس" et "ايخف نس" (sa tête), ou encore "يان يزنان" (fig.01) et "ينيزنان" (fig.02) qui signifie (celui qui vendu).

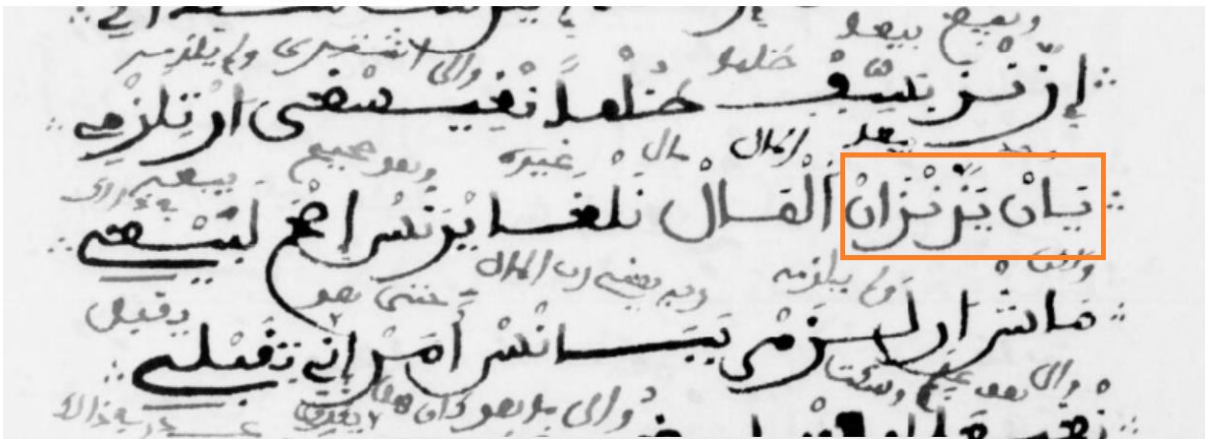


Fig.1 : Extrait de la copie N°3 , collection des manuscrits berbères de Slane, folio 87.

Source : Bibliothèque nationale de France.

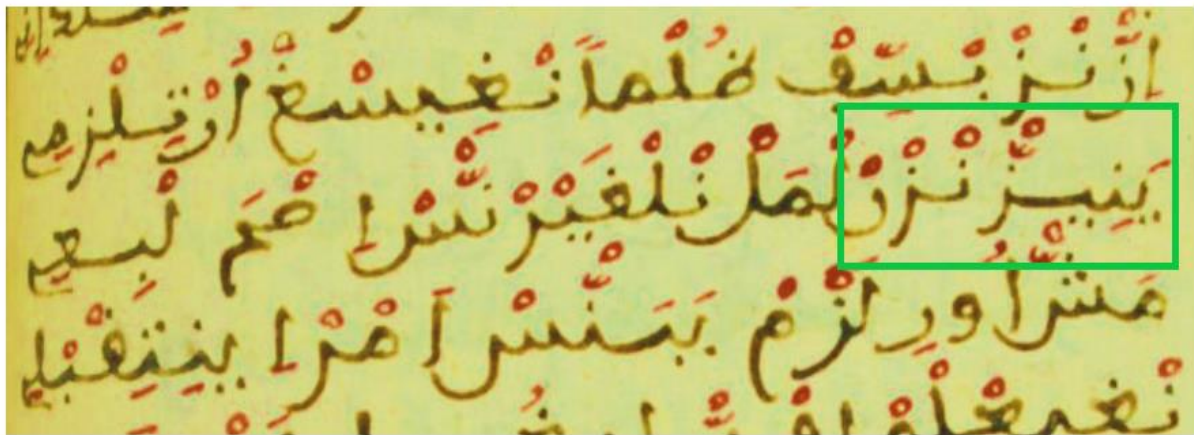


Fig.2: Extrait de la copie Ms 013 , collection de Arsène Roux , folio 162 .

Source : [e-Médiatheque - SHS](https://e-mediterranee.fr/)

Il existe aussi des différences notables entre la copie "3", plus récente, et la version plus ancienne conservée dans la collection Arsène Roux. La copie de Tiout, pour sa part, se distingue par des mots allongés, le scribe ayant rassemblé plusieurs éléments en un seul terme. En effet, la copie "3" est plus facile à lire que les autres, car dans les autres versions, la structure des mots

peut poser des difficultés au chercheur pour en comprendre le sens, surtout s'il ne maîtrise pas parfaitement le chleuh.

Pour illustrer un exemple de style d'écriture, la copie de Tiout, datée de 1764, se distingue par une belle calligraphie, soigneusement exécutée sur la majorité de ses pages, qui reflète l'attention du scribe dans son travail. Les lettres, tracées avec précision dans un style maghrébin raffiné, montrent clairement la minutie du scribe. Cette copie se caractérise par de longs mots composés de plusieurs éléments linguistiques que le scribe n'a pas séparés.

Ces constructions incluent parfois jusqu'à trois éléments combinés en un seul mot, intégrant prépositions, pronoms démonstratifs et autres unités grammaticales aux noms et aux verbes, qu'ils soient d'origine arabe ou berbère. Il convient toutefois de noter l'importance de la juxtaposition des mots, qui peut donner l'impression de mots fusionnés alors qu'il s'agit en réalité de mots très rapprochés. Ce phénomène est accentué par le style maghrébin, qui tend parfois à relier certaines lettres, comme illustré dans Fig. 03.



Fig.1(3) : extrait d'Al Ḥawḍ copie Tiout, folio 331.

Source : Numérisée par la doctorante.

3.1- Les lettres non traditionnelles

La lettre "g" est écrite " گ " et ressemble à la lettre " ك " avec trois points en dessous.

أَرْكَازُ (argaz) : l'homme

إِسْمَايْ (ismā) : esclave

La lettre "z" est écrite " ز " et ressemble à la lettre " ص " avec trois points au-dessus.

كُوزْ (kuz) : quatre

تُمْزِينْ (tumzin) : l'orge

3.2 - Transcription du lettre « f » et « q »

La lettre " f " est écrite " ب " et ressemble à la lettre "ف", mais avec le point placé en dessous.

فَئِلاَسْ (fella-s) : sur lui

أَفُوسْ (afus) : main

La lettre "ف" était autrefois utilisée pour représenter le son "q" (écrit aujourd'hui "ق" en arabe moderne), tandis que la forme actuelle "ف" représente le son "f".

أَفَاقْد (iqand) : devoir

اِسْمُوقْل (ismuql) : scruter

3.3 -Les voyelles

Les voyelles en berbère sont représentées par trois lettres : a, i, u, et en arabe par "ا", "ي", "و". Elles s'écrivent sous les formes suivantes : "ا", "ي", "و" et sont accompagnées de signes diacritiques pour indiquer la prononciation correcte. Les diacritiques sont écrits sous les formes suivantes :

- (َ) est un trait au-dessus de la lettre pour indiquer le son "a" et s'appelle "la fatḥa".
- (ِ) est écrit sous la lettre pour indiquer le son "i" et s'appelle "la kasra".
- (ُ) est un petit "waw" placé au-dessus de la lettre, appelé "la ḍamma", pour indiquer le son "u".

Ces signes diacritiques sont ajoutés à toutes les lettres qui pourraient être des consonnes pour leur donner une valeur phonétique. Dans les manuscrits berbères, et en raison de certaines particularités de la langue berbère, la "chadda" est remplacée par le signe de la voyelle double (ّ) pour éviter de doubler la lettre, ayant la même fonction qu'en arabe. La "chadda" peut être accompagnée des autres signes diacritiques, placés au-dessus d'elle, sauf pour la kasra qui est placée en dessous de la lettre. Il existe deux types de "chadda" : un type ordinaire et une "chadda marocaine" qui ressemble à un "v" minuscule (Evgeniya Gutova, 2016, p. 272).

3.4 - Spécifiés orthographiques

La hamza (ء) peut s'écrire de deux façons :

1- Sans support : elle est écrite seule, sur la ligne.

2- Avec support :

- Elle est placée au-dessus ou au-dessous de l'alif, au-dessus du waw (و)
 ءِ, ou sur le ya (ي).

Cependant, dans les manuscrits berbères, notamment ceux du XXe siècle, elle apparaît principalement sur l'alif (ا). Elle est généralement écrite avant les lettres ouvertes, c'est-à-dire celles qui prennent une "fatha" , comme dans "ma".

La "copie 3" contient de nombreux exemples de cet usage, bien que ces règles ne soient pas suivies de manière rigoureuse tout au long du texte.

أَمْرُواس (amarwas) : la dot

- La hamza est placée sous l'alif lorsqu'il y a une kasra ou une damma.

إِجُوز (ijuz) : c'est permis

3.5 - Les noms

- **Etat libre** : État absolu

أَرْكَاز (argaz) : l'homme

امغار (amgar) : le vieil homme

اكال (akal) : un terrain (une parcelle de terrain)

Il existe également un petit groupe de noms d'origine amazighe qui semblent représenter un état ancien dans la langue, sans les marqueurs traditionnels de l'appellation, tels que :

- laḥ (faim)

- fad (soit)

- beṭtu (séparation)

- kra (chose) (Chaker, 1988, p. 02)

- **État construit (annexion)**

Les prépositions élémentaires :

-L'ajout de w (و) dans le nom masculin qui suit « n » (de) :

akal → w akal

a " ا " (état libre)wa " و " (état d'annexion) :

بَبْنُوْكَال (bab n wakal) : le propriétaire du terrain

لِبَاعْڨ نْ وَاْمُود (lbaeḡ n wamud) : un peu de semence

" w " est également ajouté dans le nom suivant :

γ ou γef (sur) :

غُومَان γ waman : sur l'eau

- L'ajout de la préposition "y" pour transformer "a" en "u" :

عُغْرَاسُ y uyaras : sur la route

- L'ajout de "nay" pour les noms qui commencent par "a" ou "i", ce qui transforme "a" en "yi" :

نُغَيْسِمِڭَانِ - ney yisemgan) : ou bien les esclaves

نَغَيْسِمِڭ - ney yisemg) : ou bien l'esclave

3.6 - La liaison des mots

○ Les prépositions + noms

سَتْرَادِ s tayrad (avec salaire)

S = préposition du moyen **tayrad** = nom

عُغْرَاسُ y uyaras (sur la route)

y = Préposition **ayaras** = nom

y Préposition x (localisation spatiale)

○ Les prépositions + noms+ pronoms

سودمنس sudemnes (avec son visage)

S = préposition du moyen

Udem = nom

Nnes = pronom objet du nom ordinaire (3eme pers, singulier)

نُتْڭِمْنِسْ “ n tgumi nnes “ (de son maison)

n = Préposition (appartenance)

Tgumi = nom

nnes = pronom objet du nom ordinaire (3eme pers, singulier)

3.7 - Les constructions complexes

Les manuscrits berbères écrits en alphabet arabe présentent un type particulier de constructions grammaticales. À travers les cinq copies comparées, la copie de Tiout se distingue par la présence de mots composés longs, certains comportant jusqu'à quatre ou trois éléments, qui sont souvent séparés dans les autres copies. Cela dépend bien sûr du scribe et de sa méthode d'écriture ainsi que de son niveau de professionnalisme.

سْمَكْتَنْتَسْوِ smaktntswa → Smak = pronom interrogatif
tn = pronom objet indirect
t = pronom objet direct
swa = verbe

سمكتسُفِغ **smak tt-isufy** —————> Smak = pronom interrogatif
 tt = pronom objet direct
 issufy = prefix + verbe

سمكتپي **s mak tig** —————> Smk = pronom interrogatif
 t = pronom personnel attaché
 ig = nom

3.8 - Les emprunts arabes

Étant donné qu'un nombre considérable de mots dans le texte sont des emprunts, ces mots prennent des formes adaptées à la prononciation chleuh. Certaines lettres sont omises pour faciliter la prononciation et l'écriture, tandis que d'autres sont ajoutées

Extrait du texte	Emprunt	Signification
لَبُود Labud	لأبُدْ	il faut
لِجْرَتْ Lijart	الأجرة	le salaire
ضْمَان Dman	الضمان	la garanti
لَكْرَ Lekra	الكراء	Location

On observe dans certains mots la suppression de l'article défini présent dans le mot arabe, ne laissant qu'un seul "L", ce qui ressemble à l'éliision en français. De plus, il y a des changements dans la représentation des voyelles (fatha, damma, kasra) pour s'adapter à la légèreté de la prononciation, comme dans le cas de "al-ujratu الأجرة " qui devient « Lijart ».

Conclusion

Ce chapitre met en lumière la dimension plurielle de la transcription de la langue amazighe en caractères arabes, à travers l'étude du manuscrit « Al-Ḥawḍ » de TIOUUT et sa comparaison avec d'autres copies du même texte. L'analyse a montré que les scribes ont développé des stratégies scripturales spécifiques, que ce soit par la modification des lettres ou par l'utilisation de signes phonétiques additionnels, afin d'adapter l'alphabet arabe à la structure phonétique particulière de la langue amazighe. Cette adaptation, qui concerne l'ensemble des manuscrits berbères, se manifeste notamment par la création de symboles graphiques (comme گ et ض) permettant de représenter des sons absents en arabe, ainsi que par l'emploi des voyelles brèves et des signes de redoublement, en accord avec les spécificités phonologiques de l'amazighe.

Sur le plan linguistique, l'analyse de la structure interne des mots composés et des segments syntaxiques complexes a permis de révéler une dynamique linguistique riche. Ces manuscrits ont mis en évidence la capacité de la langue amazighe à intégrer diverses constructions grammaticales, ainsi que son interaction avec la langue arabe à travers les emprunts lexicaux et les influences syntaxiques. Par ailleurs, le phénomène de l'agglutination des éléments morphologiques (comme les pronoms et les suffixes) à l'intérieur du mot écrit reflète un mode particulier de codification graphique des fonctions grammaticales, offrant ainsi une matière précieuse pour l'étude linguistique, notamment dans les domaines de la morphologie et de la structure du mot, qui méritent une analyse approfondie à l'avenir.

Après avoir présenté des exemples concernant les méthodes d'écriture, il apparaît qu'il n'existe pas de règles unifiées pour la transcription de la langue amazighe en caractères arabes, notamment en ce qui concerne la structure des mots. Chaque copiste adopte sa propre manière, ce qui confère à chaque manuscrit des caractéristiques formelles distinctes. Toutefois, une certaine uniformité se manifeste dans l'usage des lettres diacritées, absentes de la langue berbère. Nous évoquons ici une hypothèse qu'il serait peut-être possible de confirmer un jour à travers des études comparatives des manuscrits : plus la date de copie du manuscrit est ancienne, plus on observe une tendance chez les copistes à agglutiner les mots entre eux, comme nous l'avons signalé dans ce chapitre. En revanche, plus le manuscrit est récent, plus les éléments linguistiques sont bien segmentés et lisibles. Si cette hypothèse se vérifie, il serait alors possible d'estimer l'ancienneté d'un manuscrit, voire de dater approximativement sa copie, même en l'absence d'indication explicite.

Ces résultats confirment, dans l'ensemble, que l'étude des manuscrits amazighs ne contribue pas seulement à la documentation du patrimoine culturel, mais constitue également une source fondamentale pour l'analyse de la structure linguistique et de l'évolution du système graphique en Afrique du Nord. Elle ouvre en outre de nouvelles perspectives pour la recherche en linguistique historique, tant en ce qui concerne le développement du lexique amazigh que son interaction avec d'autres systèmes d'écriture.

Chapitre 6

La dimension amazighe dans le manuscrit

Essai d'extraction d'un lexique Juridique

Introduction

Le dernier chapitre de notre thèse est consacré à l'extraction d'un lexique terminologique en jurisprudence. Pour cette étude lexicographique, nous avons exploité le manuscrit d' *Al-Hawḍ* , qui est une traduction du célèbre ouvrage *Mukhtaṣar al-Khalīl* de Cheikh *Khalīl ibn Ishāq al-Jundī* (d . 1374). Cette œuvre est l'un des textes les plus importants en matière de jurisprudence. La traduction en langue berbère, réalisée par Mohamed Ben Ali Awzal (d. 1748), est considérée comme l'un des travaux juridiques amazighs les plus réputés et jouit d'une notoriété dans les cercles berbères, comparable à celle de l'original en arabe.

Si l'on examine l'histoire des lexiques et des dictionnaires amazighs, on remarque une évolution significative à plusieurs niveaux en ce qui concerne la création et la classification du matériel lexicographique. Depuis les débuts de l'islamisation de l'Afrique du Nord, les ouvrages en arabe manquent d'informations sur la langue berbère dans son aspect lexicographique ou descriptif. Les seules informations que nous possédons des premières périodes proviennent d'œuvres qui décrivent des événements historiques et mentionnent les figures berbères marquantes. Le seul apport linguistique concernant la langue berbère dans ces œuvres se limite aux noms de lieux, qui ont été préservés dans leur forme originale avec leur prononciation correcte. D'ailleurs, certains noms de lieux ont conservé les mêmes appellations et prononciations, ce qui témoigne d'une certaine fidélité dans la transmission de la langue sans altération.

En ce qui concerne les dictionnaires ou les lexiques, pour lesquels il n'y avait pas de différence à l'époque, selon mes connaissances , le contenu étant identique et suivant une méthode spécifique de confection, le dictionnaire d'Ibn Tunart est considéré comme le premier dictionnaire amazigh connu, datant du XIIe siècle. En le parcourant, on constate que l'auteur a opté pour un format présentant des termes arabes accompagnés de leur interprétation en langue berbère, selon ses propres mots. L'ouvrage est structuré en chapitres, chacun traitant d'un domaine ou d'un thème précis, et l'auteur y regroupe les mots en fonction de cette classification thématique.

De nombreux ouvrages berbères ont suivi le modèle du lexique d'Ibn Tunart, comme par exemple le *Majmū' al-Lā'iq 'ala Mushkil al-Wathā'iq* de l'auteur Omar Ibn Ubayd Allah Ibn Abi Hassan al-Roudani (XVIIIe siècle). Cependant, certains auteurs ont préféré se concentrer sur des

compositions poétiques pour expliquer les termes, en utilisant des vers rimés ou cadencés, sans recourir à des titres définissant les champs sémantiques, mais en intégrant cette organisation dans le corps du texte. C'est le cas du lexique *Urjūzat al-Akābir fī Dhikr Ba'd Lughat al-Barābir* (auteur inconnu, vers le XXe siècle). Quant à Al-Murtini (XVIIIe siècle), dans son ouvrage *Al-Surrā li-Sa'āda bi-l-Husnā wa-l-Ziyāda*, il a choisi un classement alphabétique pour son lexique. Depuis les premières tentatives, comme celle du dictionnaire d'Ibn Tunart, nous avons vu apparaître ces classifications qui ont donné naissance à des lexiques spécialisés, incluant des termes spécifiques à des domaines tels que la géographie, les plantes, ou le corps humain. Par la suite, des lexiques spécialisés, comme *Asmā' al-'Aqāqīr* d'Ahmed Ibn Ya'qūb al-Simlali, ont également été compilés.

Notre étude d'aujourd'hui se concentre plus précisément sur la tentative de création d'un lexique berbère spécialisé dans les termes juridiques que nous avons pu extraire d'un texte de jurisprudence présenté par Awzal. Dans ce chapitre, nous nous efforçons de définir les domaines de la jurisprudence abordés dans le manuscrit, en plus de présenter les termes juridiques utilisés par Awzal dans sa traduction, ainsi que les principales caractéristiques de ces termes. Le chapitre explore également la dimension amazighe de ce manuscrit.

1- Les domaines de la jurisprudence

Le livre Al-Ḥawḍ est divisé en plusieurs chapitres, chaque chapitre portant le titre d'un sujet précis, et chaque titre commence par le mot « Bāb » (chapitre), suivi du sujet concerné. Le manuscrit comporte deux sections de jurisprudence : la jurisprudence des actes de dévotion (fiqh al-'ibādāt) et la jurisprudence des transactions (fiqh al-mu'āmalāt), à l'intérieur de ce domaine nous avons divisé le lexique en plusieurs catégories juridiques ou légales.

La section de la jurisprudence des actes de dévotion (fiqh al-'ibādāt) comprend 30 chapitres (voir chapitre 4). Il s'agit d'une branche de la jurisprudence islamique qui traite des règles religieuses liées aux actes de culte que chaque individu doit accomplir. Ce domaine englobe un ensemble d'activités culturelles visant à se rapprocher de Dieu et à organiser les relations spirituelles entre l'individu et son Seigneur. La deuxième section du livre traite de la jurisprudence des transactions (fiqh al-mu'āmalāt) et comprend 25 chapitres (voir chapitre 4). C'est une branche de la jurisprudence islamique qui étudie les règles religieuses relatives aux contrats, accords, et

transactions financières et sociales entre individus. Cette jurisprudence vise à organiser les relations entre les gens conformément aux principes religieux, contribuant ainsi à réaliser la justice et l'équité dans les interactions.

À travers l'étude de ce livre que nous avons entre les mains, nous avons divisé l'analyse lexicale en deux grandes catégories : la première concerne la jurisprudence des actes de dévotion liée à la charia, et la deuxième traite des domaines juridiques essentiels à toutes les sociétés. Nous allons nous concentrer davantage sur la jurisprudence des transactions, qui contient le plus grand nombre de termes berbères. De plus, j'ai subdivisé chacune de ces deux catégories en plusieurs domaines, chaque domaine comprenant plusieurs chapitres qui reflètent la diversité des sujets et des règles.

La section de la jurisprudence des transactions (fiqh al-mu'āmalāt) comprend cinq domaines de la jurisprudence. Le premier est la jurisprudence politique, que l'on peut aujourd'hui qualifier de jurisprudence internationale, et elle contient un seul chapitre, à savoir le chapitre sur la conquête (ghazw) et la jizya (impôt payé par les non-musulmans). De nos jours, les lois ne s'en inspirent pas en raison des lois internationales et des droits de l'homme.

Le second domaine est la jurisprudence civile, qui compte six chapitres dans le manuscrit, couvrant des sujets tels que le mariage, les célébrations, le divorce, l'idda (période d'attente après le divorce), les dépenses, et l'héritage. Tous ces sujets traitent de la validité des contrats, comme le mariage, la légitimité du divorce et l'équité dans l'héritage.

Le troisième domaine est la jurisprudence commerciale, qui comprend huit chapitres. Ces chapitres abordent des thèmes tels que les règles de vente, les types de marchandises autorisées à la vente, le prêt et les conditions de remboursement de la dette, les règles concernant le gage (rahn), ainsi que les articles prohibés. Il traite également des garanties, des partenariats, des dommages aux dépôts, et d'autres sujets commerciaux touchant aux contrats, aux partenaires et aux lois régissant les marchandises, en ce qui est permis ou interdit.

Le dernier domaine est la jurisprudence des peines, qui comprend trois chapitres traitant de la validité des témoignages, de l'adultère (zina), de l'accusation infondée (qadhf) et du prix du sang (diya).

Il y a également des chapitres que nous n'avons pas classés, comme le chapitre sur les esclaves et les règles qui les concernent, ainsi que le chapitre sur ce qui est permis à la consommation alimentaire (halal) et le chapitre sur l'offrande sacrificielle (udhiyya), qui sont généralement classés dans la jurisprudence des transactions.

2- La jurisprudence et la juridique : Interactions et distinctions

Bien que les termes « jurisprudence » et « droit » soient liés à la justice, chacun a aujourd'hui un sens spécifique. La jurisprudence est considérée comme une source du droit et exprime les décisions écrites et émises par les juges et les instances judiciaires, et elle fait référence aux questions relatives à l'application du droit par ces mêmes instances. En revanche, le droit est une partie de la jurisprudence et c'est un terme utilisé pour décrire tout ce qui concerne le droit ou le système juridique. Il fait référence aux règles, aux normes et aux processus qui régissent le comportement des individus et des sociétés.

Le terme "jurisprudence" ou « fiqh » en arabe a une connotation plus religieuse qu'un terme faisant partie du système juridique. Tout au long du Moyen Âge, de nombreux ouvrages de jurisprudence bien connus sont apparus, variant selon les écoles islamiques : malikite, ibadite, hanafite, et d'autres écoles qui ont produit ces écrits. La source principale de leur rédaction, ou ce que l'on appelle "la législation islamique" à laquelle se réfère le fiqh islamique pour établir ses lois, repose sur quatre bases : le Coran, les Hadiths, le consensus (ijma'), et l'analogie (qiyas). Ainsi, se forme un texte juridique islamique qui aborde les jugements et les cas sur lesquels on décide si quelque chose est interdit (haram), permis (halal) ou neutre (mubah).

Et puisque ces ouvrages de jurisprudence se sont largement répandus en Afrique du Nord parmi les étudiants dans les écoles coraniques (zawiyas), nous avons également vu des traductions en langue berbère, dont le Livre Al-Hawḍ. Cependant, malgré le succès de ces livres, la coutume (l'urf) occupe une place particulière chez les Berbères, car les sociétés berbères possèdent un système tribal qui rend des jugements et applique les lois selon les règles de la tribu.

Les notables chargés de cette tâche sont appelés "Inflas " (Chafik, 1996, p. 170) au Maroc, particulièrement dans la région de "Guelmim", et ce sont eux qui sont responsables de maintenir l'ordre tribal, notamment en rendant des jugements sur diverses affaires concernant le village. Ils

sont également responsables des questions civiles, telles que la fraude ou le vol dans les marchés (Othmani, 2004, p. 93).

Ce groupe d'Inflas est composé de membres distingués par leur sagesse et leur impartialité dans l'accomplissement de leur rôle de juge. Les lois coutumières ont accompagné l'individu amazigh bien avant l'islam, étant étroitement liées à la tribu. Les termes juridiques connus en berbère indiquent l'existence d'un ancien système juridique. Par exemple, le mot "Arra" fait référence à un contrat ou un document écrit, et son pluriel est "Arraten". Selon Bonfour (2010, p. 02), ce terme a un sens général qui désigne tout type d'écrits et peut également désigner des manuscrits. C'est le seul terme qui fait référence aux documents écrits.

Le mot "Luḥ" fait allusion aux lois émises par les notables et approuvées pour application sans possibilité d'appel (Othmani, 2004, p. 93). Le terme "Azref" désigne le droit ou la loi, ce qui montre que nous possédons un langage juridique spécifique. Ce vocabulaire souligne également l'existence de documents liés à la coutume et au droit, rédigés en arabe et en berbère, comme le terme "Arra" l'indique, bien avant la naissance des textes juridiques berbères traduits de l'arabe.

Cette langue spécialisée utilise des termes spécifiques aux jugements et à ce système juridique. Par exemple, le juge qui rend un verdict est appelé "Amsay", et au pluriel "Aamsayn". Le mot "Amqun" fait référence au serment, et son pluriel est "imqan", désignant une grande alliance entre tribus (Chafik, 1996, p. 285), ce qui est souvent observé entre les tribus, comme l'ont illustré les manuscrits des tablettes de Guezoula (voir annexe n° 01). Le terme "Azref" fait référence à la loi ou à la coutume, ce qui explique pourquoi les experts en droit sont appelés "Ayt Azref" ou "Inzurfa". Mohamed Chafik a expliqué que le mot "inzarfu" désigne le juge (p. 318). De nombreux verbes sont également utilisés dans ce domaine, comme le mot "yetfuy" qui signifie « a été jugé ». Tous ces termes berbères utilisés dans le cadre de la coutume montrent l'enracinement de la langue juridique avant l'apparition des manuscrits juridiques traduits en berbère.

Cependant, la jurisprudence occupe une place particulière dans les conseils d'Anflas. Il apparaît que le processus de jugement des affaires implique un rôle pour ce qu'on appelle le « Faqih » ou les « Talib » (étudiants en sciences religieuses), comme mentionné dans certains manuscrits coutumiers. Le jugement s'effectue en deux phases : la première se déroule entre

les membres d'Anflas, puis le jugement est soumis au Faqih ou au Talib pour s'assurer que celui-ci ne contredit pas la religion. Certains manuscrits attestent du rôle du Faqih dans la société berbère, où il est officiellement reconnu par les membres d'Anflas ou par les personnes jugées. Cette reconnaissance est consignée dans un document officiel rédigé par la tribu, comme illustré dans l'annexe n°2. Ce document comprend la reconnaissance du jugement qui sera rendu contre les parties concernées, lequel est un jugement religieux à appliquer selon la décision du Faqih nommé Sidi Mohammed Al-Yaacoubi. Sa décision est exécutée. Le document a été rédigé durant le mois de Ramadan de l'année 1285 de l'Hégire, correspondant à 1868.

Il semble que, dans la région de Jazoula, les savants religieux (oulémas) se chargent de régler les affaires personnelles, les problèmes fonciers et la répartition des héritages par le biais de l'arbitrage et du consentement mutuel entre les deux parties (Othmani, 2004, p. 93). Les jugements et les fatwas sont ensuite exécutés par les notables (ibid, p. 100). La présence d'un Faqih (juriste islamique) au sein du conseil des notables, ou sa participation à certaines affaires, marque l'entrée de la jurisprudence islamique dans le domaine coutumier. Il se produit également le phénomène inverse, où le Faqih place la coutume au premier rang pour résoudre une affaire ou orienter la décision.

Awzal, dans son chapitre sur la vente, mentionne une phrase qui renvoie à l'importance de la coutume en premier lieu, et il dit :

"ويسين ، لْمُوَزَيْدُ إِغْرَا يَسْغُ ائِدَالْلُ يَنْبِرَا غَوَان تَيْنْتَرِيدَان اِغْرَايَزْنَسْن مَفَارُ فِلَاس
ازيدُ وياض الزمت ماش لابُد انمنيدُ لْعُورُب تَنْمِزْرَتْ"

Traduction:

"Le surenchérisseur dans une transaction, s'il souhaite acheter avec l'intervention d'un courtier, et si celui-ci veut conclure l'affaire, il augmentera le prix de la transaction. Si l'acheteur souhaite vendre à son tour, une nouvelle hausse peut lui être imposée, et il en sera responsable. Cependant, il est indispensable de se référer à la coutume du pays."

Comme il le dit également :

" ايغ اور ايمنك لحاق ابيلي سؤودمنسي ، كراس يسكين يان ايلطن ايجوز نيتي "

"Si l'application des peines prévues par la charia telle qu'indiquée dans le Coran et la Sunna n'est pas possible, alors il est permis de pacifier la population par tous les moyens disponibles".

Cela signifie que, en cas d'impossibilité de mettre en œuvre la charia, il est possible de maintenir l'ordre et la tranquillité par d'autres moyens, comme la coutume.

3- La terminologie juridique

Les textes juridiques sont parmi ceux qui doivent être précis dans la transmission des significations et garantir la clarté. Grâce à la terminologie, toute possibilité d'erreurs dans les discours juridiques et légaux peut être éliminée. La terminologie cherche toujours à proposer des termes techniques spécialisés dans le domaine. Cependant, la langue courante (langue quotidienne) porte parfois des mots ayant un sens appartenant au domaine juridique (reference). Selon Dubuc, « la terminologie s'inspire d'autres disciplines linguistiques qui l'ont précédée, en particulier la sémantique, la lexicologie et la lexicographie » (Dubuc, 1978, p. 09 ; Osman, 2014, p. 42), ce qui place le lexique de la langue quotidienne parmi les sources dont la terminologie tire ses termes.

Avant d'entamer une présentation détaillée des termes juridiques, il est important de souligner deux points essentiels : la langue générale et la langue spécialisée. Ces deux types de langues se manifestent à travers des termes et du vocabulaire lexical, et une distinction claire existe entre elles. Pour les différencier, Cabré (1998 : 193) propose cinq critères. Fonctionnellement, la langue générale remplit plusieurs rôles et est principalement descriptive, alors que la langue spécialisée se concentre essentiellement sur la fonction spécifique qu'elle remplit. Sur le plan du domaine, la langue générale couvre des champs larges et variés, tandis que la langue spécialisée se limite à des domaines spécifiques. Le lexique général s'adresse au grand public, alors que la langue spécialisée est destinée aux experts et aux personnes ayant des connaissances spécifiques. Par conséquent, le lexique général est plutôt informel, tandis que les termes spécialisés ont un caractère plus officiel et organisé. Ainsi, le discours spécialisé est à la fois professionnel

et scientifique, contrairement à la langue générale, plus inclusive et accessible (Olivera Vušović, 2013, p. 213).

Ainsi, la ligne de démarcation entre la langue spécialisée, représentée par des termes techniques créés pour un objectif et un public spécifiques, et la langue générale, représentée par le lexique commun, est claire. La langue spécialisée, avec ses termes plus limités en nombre, est parfois contrainte, en raison de son manque de vocabulaire, de recourir aux termes de la langue générale, couramment utilisés au quotidien, pour les adapter et les intégrer dans un contexte juridique, créant ainsi des termes juridiques spécifiques. La terminologie, en effet, s'appuie souvent sur la langue générale dans les discours juridiques et légaux, alors que la langue peut parfois se passer de la terminologie. Par exemple, la langue berbère souffre fréquemment d'un manque d'études terminologiques et de terminologues capables de créer des dictionnaires spécialisés, tels que les dictionnaires fonctionnels, avec l'aide des linguistes. C'est pourquoi il est souvent nécessaire de faire un retour en arrière pour mieux progresser, en examinant attentivement l'histoire de la langue elle-même.

Les textes berbères étudiés au cours des dernières décennies constituent une excellente matière scientifique, en particulier en ce qui concerne le vocabulaire ancien, aujourd'hui disparu ou sur le point de disparaître. Cela nous amène à réfléchir sérieusement à la possibilité de créer de nouveaux termes spécialisés en ajoutant des lettres au début ou à la fin des mots, entre autres procédés. Plus important encore, il est essentiel d'étudier comment les Berbères ont suivi le progrès culturel parallèlement à l'évolution de leurs sociétés, et comment ils ont souvent inventé de nouveaux termes. Grâce aux textes disponibles, tels que le manuscrit du Ḥawḍ, il est possible de révéler la fonction et l'évolution de la langue. Awzal est l'un des premiers auteurs à avoir écrit en droit islamique, en traduisant un manuscrit juridique arabe, à savoir le manuscrit du Ḥawḍ, posant ainsi les bases d'un discours juridique berbère. Ce travail peut être considéré comme les premières étapes de la production berbère spécialisée, qui a ouvert la voie à la création d'une langue spécialisée et a contribué à l'émergence d'un nouveau domaine terminologique.

Cette langue et cette matière juridique étaient destinées principalement au grand public, en raison du besoin de la société dans son ensemble pour des jugements juridiques exprimés dans une langue simplifiée, issue de la langue d'origine de la communauté. Le discours s'adressait ainsi en

priorité aux masses et aux étudiants débutants, ce qui constituait le principal objectif de l'écriture en berbère (voir Medlaoui, 2016, p. 252). Par conséquent, le texte contient de nombreux termes simples qui expliquent le droit et les lois dérivées de la charia de la manière la plus accessible possible. Pour cette même raison, la forme poétique a été adoptée comme genre littéraire pour cette matière, afin de faciliter sa mémorisation, sa compréhension et son assimilation dans un temps réduit.

Malgré les efforts déployés pour fournir un texte entièrement en berbère, le document étudié contient de nombreux termes juridiques que l'auteur n'a ni modifiés ni remplacés par des termes issus de la langue générale pour rapprocher les concepts, préférant probablement les conserver tels quels, comme ils apparaissaient dans le texte original. Ces termes sont donc traités comme des mots juridiques essentiels appartenant à la langue juridique arabe, tels que : al-jou'1 (récompense), al-mawzouna (poids mesurable), satr al-'awra (couverture des parties à cacher), l-ħukām n-chahada (témoins), al-jizāf (dommages non intentionnels). Ces mots, conservés dans leur langue source, sont restés tels quels probablement en raison de la nouveauté de leurs concepts, qui n'étaient pas encore couramment utilisés dans les sociétés berbères, ou parce que l'auteur considérait ces termes comme relevant d'un champ juridique islamique spécifique et ne souhaitait pas modifier leur langue, afin d'éviter tout conflit avec le concept original.

Ce phénomène n'est pas propre à la langue berbère ; on observe des cas similaires dans de nombreuses langues où le lexique juridique emprunte des termes à une autre langue (référence). Cela est particulièrement visible dans le cas des termes latins intégrés aux langues juridiques anglaise et française. Par exemple, le terme "ab initio", signifiant "depuis le début", est utilisé dans des contextes tels que "la cour a décidé de réexaminer l'affaire ab initio". Ce terme a été introduit dans la langue anglaise au XVIIIe siècle, tandis que son adoption en français a été plus tardive, au XXe siècle (voir Picotte, 2018, p. 23).

La langue berbère n'a pas été épargnée par ces emprunts linguistiques, notamment dans plusieurs domaines, comme le montre le chapitre sur les pratiques religieuses. Ces dernières années, de nombreuses études berbères se sont penchées sur les termes empruntés, tels que "ṣṣalāh" (prière), "ṣṣawm" (jeûne), "azzākā" (aumône). Ces études ont mis en évidence la manière dont ces mots ont été adaptés pour correspondre au contexte linguistique local. La "berbérisation" des

termes, en leur attribuant des formes dérivées des noms berbères, a conduit à l'émergence de termes arabes "berbérisés", comme "ṭsalt" (prière), "azummi" (jeûne), "zaka" (aumône). Cela reflète un autre aspect de l'évolution des termes au sein de la société berbère en général, et en particulier des termes religieux, qui ont suivi les transformations culturelles liées à l'introduction de la nouvelle religion dans leur vie.

Le vocabulaire juridique existait déjà dans la langue berbère avec l'apparition du concept "d'Azref" ou la coutume, qui représente un ensemble de lois régissant la vie sociale entre les membres de la communauté. Ces lois étaient appliquées par un groupe choisi par la tribu ou le village pour représenter la loi et faire respecter les jugements. Ces termes juridiques, ou disons plutôt coutumiers (la forme traditionnelle du droit berbère), étaient bien connus de la communauté et du peuple, et n'étaient donc pas étrangers. La société a évolué accompagnée d'un système juridique qui régissait la vie des individus et de la communauté, basé sur des coutumes ancestrales. C'est ainsi que des termes et des vocabulaires sont entrés dans leur lexique, formant généralement une partie de leur système social.

Par exemple, le mot "Tiwizi", qui signifie "coopération" ou "travail collectif", était principalement utilisé dans le contexte de la coopération agricole, comme la construction de barrages et d'autres activités agricoles dans les villages et les hameaux. Avec le temps, ce terme a évolué pour inclure la coopération dans la construction de routes, de barrages et d'autres projets d'intérêt général, y compris dans les domaines de la construction et de l'urbanisme.

L'utilisation des termes coutumiers dépasse généralement le domaine agricole et social pour inclure également le domaine judiciaire coutumier. Par exemple, le terme bien connu "Asrus ufus" ou "Isrus afus" (Chl) fait référence à l'opposition judiciaire à un jugement (droit du contentieux), tandis que dans d'autres régions, il exprime la prise de responsabilité dans une affaire quelconque (droit de la responsabilité). À l'inverse, "Akes fus" (Cha) et "Isti afus" (Chl) signifient renoncer à une affaire ou à une question (droit des contrats).

La langue utilisée dans le cadre juridique et coutumier se distingue par l'usage de métaphores juridiques, autrement dit l'emploi de deux mots métaphoriques pour exprimer un terme juridique. Par exemple, l'expression "Uddem tiṭt" (Cha) est utilisée dans son contexte juridique

pour désigner le terme "public" (droit procédural), tandis que l'expression "F uddem n titt" (Chl) est employée pour signifier "apparent" dans un contexte juridique.

Le mot "**Agdl**" (racine GDL) signifie "interdire" (Chl) et fait aussi référence à un endroit réservé (kab). En chleuh, le terme est utilisé pour désigner une "terre mise en réserve", et dans d'autres régions, on trouve le mot "**Ajmu**" (Cha) dérivé du verbe "**Yejjumi**", signifiant "sevrer" ou "interdire" (Cha) .

4. Les caractéristiques de la terminologie juridique

4.1. Termes juridiques polysémiques

Les termes juridiques sont souvent perçus comme désignant principalement les actions ou les personnes impliquées dans le système judiciaire (juges, avocats, etc.), ce qui conduit à négliger d'autres formes de mots et de verbes complémentaires dans les textes doctrinaux et juridiques. En d'autres termes, les dimensions plus larges du langage juridique, comme les mots simples compréhensibles à la fois dans un contexte quotidien et juridique, sont parfois ignorées. Pourtant, entre usage courant et usage spécifique, les connotations des termes jouent un rôle essentiel, facilitant la compréhension pour le lecteur ou l'auditeur. Ce point de vue est cependant contesté par les défenseurs de la théorie traditionnelle du langage spécialisé, qui appellent à limiter la polysémie juridique pour privilégier les termes techniques spécifiques au domaine.

La polysémie est reconnue comme un aspect essentiel des langues universelles, comparable à un processus de croissance constante, où le nombre d'unités lexicales augmente progressivement, comme l'a décrit... Dubois (p.)la définit comme suit : « la propriété d'un signe linguistique qui a plusieurs sens ». D'après Cornu (2005, p. 369), ce phénomène est également un marqueur fondamental du vocabulaire juridique. Cette observation de Cornu correspond à certains cas que nous avons analysés dans le manuscrit. Cette étude vise à comprendre les caractéristiques sémantiques de certaines unités lexicales dans ce texte doctrinal traduit, unités qui présentent une pluralité de sens. Puisque la fixation terminologique ne suffit pas, à elle seule, pour saisir le sens réel des unités lexicales en contexte juridique, il est essentiel d'aborder la polysémie pragmatique.

Cela nous conduit à examiner la caractéristique majeure du langage juridique ou du lexique juridique tiré de textes doctrinaux, comme dans notre cas d'étude. Nielsen (2004, p. 55) distingue deux types de polysémie : la polysémie sémantique traditionnelle et la polysémie pragmatique contextuelle. Dans les deux cas, le manuscrit d' Al-Hawḍ présente ces types de polysémie, utilisés par le traducteur dans le choix de ses termes. En dehors de la comparaison entre la langue source et la langue cible — c'est-à-dire entre le texte original et la traduction d'Awzal —, nous remarquons l'intégration de plusieurs mots berbères quotidiens dans le discours juridique, qu'il s'agisse d'un texte doctrinal, comme celui que nous étudions, ou d'un discours usuel qui comporte des termes à usages multiples, qu'il s'agisse de noms ou de verbes, est utilisé de manière métaphorique, et cela se manifeste à travers le polysémie d'un mot ou à travers un terme ayant un sens réel sous forme de monosémie.

Par exemple, nous observons que le verbe "yumz" (attraper) (Haddadou, 2007, p.137), couramment utilisé dans la vie quotidienne ou dans le lexique général chleuh avec le sens de « saisir quelque chose » (prendre) (Justinard, 1914, p. 15). Cependant, dans ce texte, il a été employé dans plusieurs contextes, avec des significations variées. Par exemple, " yumz ras lmal-nns "(droit commercial) signifie « récupérer son capital », "yumzn tabrdi" (droit civil) signifie « emprunter un chemin », "yumz idriman" (droit commercial) veut dire « recevoir de l'argent », et "yumz nafaqt " (droit civil) signifie « recevoir une pension ». Le verbe peut aussi signifier « tomber dans un piège » (prendre à un piège) (Kaoui, 1907, p. 36) ou encore désigner une situation où l'on est attiré pour être piégé.

Cette extension sémantique du verbe "amz" renvoie au même concept que (détention) "imiz "et "amz" (arrêter) .

- Ad i yamz lhq (jurisprudence islamique) → je fais appel à dieu pour qu'il me rende justice, pour qu'il me venge(Taifi ,1991 , p 449)
- tumz lhq n rebbi (jurisprudence islamique) → elle est en deuil, elle est en période de viduité (ibid , p 449)

Quant au verbe "ifka", qui signifie « donner », il a été employé dans divers contextes avec des sens multiples couvrant plusieurs domaines. Par exemple, "ifka lkra" signifie « payer le loyer », tandis que "asifk đaman" signifie « accorder une garantie ». Ces expressions varient selon leur sens, et un mot supplémentaire est souvent ajouté pour préciser le concept juridique de manière exacte. Cette caractéristique essentielle n'est pas propre à la langue berbère, mais se retrouve dans les terminologies juridiques de toutes les langues du monde.

L'exemple suivant concerne le verbe "irzm", qui signifie « ouvrir », mais qui est utilisé ici pour signifier la résiliation d'un contrat ou une action similaire. Ainsi, "irzm" prend le sens de « dissoudre » ou « annuler », remplaçant les termes « rompre » et « résilier ». Au lieu de dire « rompre un contrat », on dit « ouvrir un contrat », ce qui exprime la notion de dissolution ou de résiliation, au lieu du sens premier de « ouvrir » associé à "irzm".

D'autres verbes sont employés de manière variée en raison de leur polyvalence sémantique dans différents champs lexicaux. Par exemple, le verbe "yaɣ", qui signifie généralement « prendre », est utilisé dans divers sens. Parmi eux, "yaɣ lijart" signifie « recevoir un paiement de loyer », et "yan yaɣn lkra" pour « percevoir un loyer ». Dans un autre contexte, "yaɣ" signifie « toucher » ou « atteindre », comme dans l'expression "ar-taɣ tamara" , qui signifie « subir le malheur ». Le verbe "yuɣa" signifie ainsi « atteindre », et "tawayit" signifie « calamité ».

À noter que le verbe "yaɣ" dans certains dialectes berbères prend des significations tout à fait différentes de « prendre » ou « toucher ». Par exemple, "yuɣa" peut signifier « emprunter un chemin », « visiter un lieu ou une personne », et également « épuiser » au sens de « pénétrer ». Le terme "yuɣa" peut aussi désigner une couleur sombre, et dans un contexte commercial, comme dans "yuɣa ajenna", il signifie « le prix a augmenté » (Cha).

Nous avons également observé l'existence de polysémies internes entre différents domaines. Par exemple, le mot "'amrwas" a deux significations différentes : la première est « dot », qui relève des droits civils et familiaux, et la seconde est « dette », qui appartient au domaine commercial. De plus, le terme "yabða" est utilisé pour signifier « serment » (en droit commercial) ou « destitution » (en droit civil)..

Le mot "udm", qui signifie à l'origine « visage », est utilisé dans des expressions figurées, telles que "udmawen", qui signifie « multiple facettes » ou « de différentes manières ». Par exemple, on peut dire : "*lqasmt tllat f kraḍ udmawn yan gis-sen tin n lintifae* " ce qui signifie « la division se fait sur trois facettes, dont l'une est l'usufruit » (en droit civil, en droit commercial). C'est un terme bien connu dans le contexte coutumier, notamment dans le sens "d'honorable " ou de " respect "(Yeou, 2016, p 99).

Ces termes, qui possèdent un sens réel ou un sens fondamental, ont été étendus sémantiquement pour nous donner des significations multiples. Certaines d'entre elles appartiennent au domaine juridique, d'autres ont deux appartenances, tandis que d'autres encore ont deux sens distincts dans le langage juridique. Le manuscrit d' Al-Ḥawḍ se distingue par ces termes généraux qui ne peuvent être compris que dans le contexte de la phrase ou par le biais de leur utilisation, ce qui leur confère une signification et un terme adaptés à un usage juridique. Il est observé que le langage juridique regorge de ces mots qui ont une double utilisation. Les termes juridiques techniques ne représentent qu'une petite fraction des mots ayant des significations multiples utilisés dans le langage juridique. Il est clair que cette caractéristique du langage juridique se retrouve dans de nombreuses langues à travers le monde, y compris en berbère, en ce qui concerne l'utilisation de la polysémie ou la pluralité de sens d'un même mot, comme l'illustre la catégorie « C1 ».

Catégorie « C 1 »

Mot en berbère « Al-Ḥawḍ»	Sens en français
Amrwas	dette – la dot
Ixf	la tête – le soit
Fsus	léger – faible
Adusi	correct (validité de l'affirmation) - en santé
Mrurd	ramper – ralenti

Awal	le mot – langue (langue de dieu)
Akal	la terre (parcelle de terre) – le sol
tayawsa	affaire – chose

4.2 les emprunts arabe et berbérisant

L'emprunt linguistique apparaît plus intensément au niveau lexical dans la langue berbère lorsqu'il s'agit de religion et de spiritualité. Ces mots empruntés ont été transmis au fil des siècles aux étudiants et aux membres de la société berbère par les imams et les cheikhs qui enseignaient la religion, ou par les juristes qui écrivaient en berbère. Ces ouvrages ont ainsi introduit de nombreux termes. Il est important de distinguer ici entre l'emprunt d'une autre langue, comme l'arabe vers le berbère, et la substitution linguistique qui a marqué certaines œuvres berbères.

L'emprunt linguistique est souvent un moyen de combler un manque au sein d'une langue, en particulier au niveau lexical, lorsque la langue "A" a besoin de puiser dans la langue "B". Cependant, l'emprunt peut aussi prendre la forme de l'introduction de néologismes issus d'une autre langue afin de développer la langue en question. Il arrive que des termes étrangers entrent dans une langue, comme le berbère, lorsqu'il s'agit de concepts religieux provenant d'une langue étrangère, ou lorsque des termes introduisent des concepts nouveaux pour cette société. La forme linguistique nouvellement intégrée dans le lexique peut être modifiée ou adaptée de différentes manières, si bien que l'emprunt ne devient apparent qu'à travers la recherche de la racine linguistique.

Dubois le définit ainsi : « une unité lexicale constituée par un mot d'une langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue » (DUBOIS, 2007 : 512).

Dans ce texte, qui comme de nombreux ouvrages religieux berbères contient des mots empruntés, nous avons trouvé plusieurs termes religieux empruntés à l'arabe classique, en particulier les noms de Dieu. Un nombre important de ces termes avait déjà été publié par Ahmed Boukous en 1989, qui les avait extraits du manuscrit Al-Ḥawḍ dans sa première partie consacrée aux pratiques religieuses. L'étude fait mention de termes empruntés ayant conservé la même

structure phonétique et morphologique que l'arabe, notamment ceux utilisés par les juristes, alors que la plupart d'entre eux ont été partiellement intégrés aux structures phonétiques et morphologiques du chleuh. Les noms qui n'ont pas changé se rapportent aux noms de Dieu et à ses attributs (1989, p. 09.). Ces noms sont restés dans les ouvrages religieux et parmi les attributs donnés à Dieu, mentionnés dans leur forme originale, on trouve ceux appelés emprunts intégraux :

Al-Muhaymin, Al-Mujīb, Al-Ghaḥfār, Al-Jabbār, Allāhal-Wāḥid, Rabbi, qayum, al-basit, Al-mueiz, ya tawwāb, ya mughūth, Al-sattūr, Al-Raḥīm

Ces termes, ayant conservé leur forme originale, sont utilisés dans des contextes de prières et non pour désigner Dieu dans le texte. On retrouve également l'usage de "البَرّ" et "باب اينو", signifiant "mon Seigneur", la seule expression berbère pour nommer Dieu dans ce texte. Par ailleurs, on observe la présence d'emprunts hybrides dans de tels écrits. Ce phénomène linguistique persiste encore aujourd'hui chez les locuteurs berbérophones, et il semble être apparu plus tôt que l'on ne le pensait, remontant à des œuvres datant du XVI^e siècle.

En outre, le lexique religieux berbère comprend de nombreux mots arabes "berbérisés", qui ont pris la forme de mots berbères, connus dans plusieurs études, tels que *tazallit, uzum, luḍu, tamzgida*. Ces termes ont subi des modifications phonétiques comme (ṣ = z), (j = g).

ṣalat الصلاة = tazallit

Sala صلي (v) = zull

al-sawm الصوم = uzum

al masjid المسجد = tmzgida

al wudu' الوضوء = luḍu

Zakat الزكاة = zaka

Les anciens écrits berbères contiennent des emprunts lexicaux éloignés du domaine religieux, révélant une infiltration notable de termes arabes dans certains domaines agricoles, commerciaux et même sociaux, en particulier dans les textes où le discours moral ou juridique est prédominant. Certains auteurs ont intégré des mots arabes classiques dans ces domaines, soit dans le but de développer la langue berbère, puisque la vision traditionnelle des érudits religieux

valorise l'arabe comme une langue prestigieuse, soit pour préserver le discours religieux et juridique via ces termes. Ces emprunts se divisent en deux catégories :

- 1- La première catégorie fournie dans le manuscrit Al-Hawḍ se rapporte au droit islamique ou à la législation, où l'usage de ces termes est indispensable.
- 2- La deuxième catégorie regroupe les mots étrangers qui ont remplacé des mots existants dans la langue du manuscrit, comme l'indique la catégorie (02). Ces emprunts complets sont un type d'emprunt imposé, souvent en raison de l'absence d'équivalents dans la langue cible lors de traductions.

Catégorie (01)

AC (arabe classique)	la forme dans le texte	sens
Al-jizāf الجزاف	Ljizaf	vente en détail
Al-mahjūr المهجور	Imahjur	tutelle
Al-ʿ Al ʿawra العورة	awrah	« Un mot arabe utilisé dans le domaine religieux qui désigne les parties intimes du corps et les zones qui doivent être couvertes. »
Al-nafaqa النفقة	anafaq	pension alimentaire
Al-mukalaf المكلف	Imukalaf	obligé
Al-dhāmin الضامن	ḍamn	garant
Lwaliy الولي	Lwali	Le responsable

Catégorie (02)

Emprunt	AC	B
Dunit (la vie)	al-dunyā الدنيا	Tudrt -tamddurt
Lqalb (le coeur)	al-qalb القلب	ul
Lɛdu (l'ennemi)	al-'aduw العدو	amagzar (chafik , 83)
Iqrb (s'approche)	Iqtaraba اقترب	yaz , yuds
Ikml (complite)	Akmala اكمل	ismd
Sshem (la part)	al-sahm السهم	amur

Le phénomène de substitution linguistique domine largement les œuvres berbères traitant de sujets religieux, tels que le droit islamique, en particulier dans les textes traduits ou inspirés d'œuvres arabes. Dans ces écrits, de nombreux termes berbères sont remplacés par des mots arabes, car les auteurs ne se focalisaient pas sur la langue elle-même, mais visaient à transmettre le message de manière simple aux non-arabophones. L'objectif de ces œuvres était d'offrir des sermons et des enseignements religieux dans une langue compréhensible pour le public, même si certains mots arabes connus y étaient intégrés. Par exemple, on trouve :

"لمشترى" au lieu de "amsay" (pour l'acheteur)

"ليبيع" au lieu de "azenzi" (pour vendre)

Ces termes ont pourtant des équivalents en berbère et font partie du langage quotidien. De même, des termes montrent cette substitution comme:

"atifel" pour **tiskr** (il le fait),

"cehrin" pour **sin iyarn** (deux mois),

"laqwal" pour **awaln** (les paroles),

"al baɛd" pour **kra** (quelques),

"lajdid" pour **amaynu** (le nouveau),

"itansan" pour **ittwatun** (ils l'oublient),

"lyusl" pour **arda** (l'ablution),.

Dans l'ensemble, le manuscrit *Al-Hawḍ* utilise les chiffres berbères de 1 à 19, mais les nombres suivants sont en arabe. Ce qui est particulièrement remarquable, c'est que les chiffres relatifs au calcul des parts successorales sont écrits en arabe, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Numéro	Berberes	Le calcul des parts succes orales (arabe)
01	Yan	--
02	Sin	niṣf
03	kraḍ	ṭuluṭ
04	kuz	rube
05	Smus	lxumux
06	sḍis	sudus
07	ṣa	--
08	tam	ṭumun
09	tza	--
10	Mraw	--
15	Smus d mraw	--

Tab.4.2 : Les chiffres berbères et les parts

4.3. Les termes d'appartenance juridique

Les termes juridiques constituent des outils fondamentaux dont le système juridique se sert pour organiser et interpréter les relations entre individus et groupes au sein de la société. Ces termes, appartenant principalement au langage juridique, se caractérisent souvent par la complexité et la précision de leur signification, chaque terme étant soigneusement défini pour refléter un concept juridique précis. Toutefois, ces termes ne se limitent pas à un usage dans les cadres juridiques officiels ; ils ont également imprégné la vie quotidienne de la société, grâce à l'évolution du langage juridique et à son interaction avec divers autres domaines.

Historiquement, les termes juridiques ont émergé d'une interaction prolongée entre les lois écrites et coutumières. Les sociétés anciennes ont ainsi vu se développer un lexique régissant la

vie sociale, que ce soit dans les domaines civil, commercial ou pénal. Dans ce contexte, il est notable que nombre de ces termes sont passés du cadre restreint réservé aux spécialistes (tels que les juges, les juristes, les notables de la communauté) au langage courant utilisé dans la vie quotidienne. Ce phénomène s'est opéré grâce à un transfert oral, dans lequel les anciens et les sages racontaient des récits et des affaires juridiques dans des contextes sociaux et éducatifs, contribuant ainsi à ancrer ces termes dans l'esprit du public.

De plus, l'impact des manuscrits coutumiers et des tablettes (lluḥ) rédigées au fil des siècles a joué un rôle important. Grâce à l'écriture et à la documentation, les termes juridiques ont pu s'ancrer dans la mémoire collective des individus, et sont devenus des éléments tangibles dans les modes de communication quotidiens. Par exemple, de nombreux termes utilisés dans les anciens textes coutumiers, tels que *azrf* (droit) ou *arra* (acte) (Destaing, 1920, 06), sont désormais des termes couramment employés par les individus, même en dehors du cadre formel des tribunaux ou des communautés. Cet impact a joué un rôle clé dans le développement de la compréhension collective du droit et des droits des individus, facilitant ainsi le transfert des connaissances juridiques des couches spécialisées vers la population générale.

D'autre part, il est impossible de négliger le rôle essentiel joué par les systèmes coutumiers dans ce transfert. Dans de nombreuses sociétés, les conseils coutumiers ou les comités d'anciens et de sages étaient les lieux où les questions juridiques étaient discutées et où les conflits étaient résolus en utilisant le langage juridique qui leur était familier. Grâce à ces assemblées judiciaires informelles, les termes juridiques ont pu circuler et s'ancrer dans l'esprit populaire, les gens les utilisant dans leur vie quotidienne pour résoudre leurs problèmes ou interpréter leurs situations.

Étant donné que le langage ordinaire évolue continuellement, cela s'applique également aux termes juridiques et juridiques berbères. Toutefois, cette évolution varie selon les contextes. Il est nécessaire d'étudier ces développements pour révéler la dynamique des termes dans la langue berbère. Certains linguistes juridiques suggèrent de classer les langues juridiques parmi les familles de langues, tout comme les langues ordinaires. Cela s'explique par le fait que l'origine des termes constitue un point central pour comprendre ces mots et leurs usages, ce qui nous permet d'avoir une meilleure compréhension des unités lexicales, surtout lorsqu'on étudie les termes depuis leurs racines linguistiques, en particulier dans le cas de leur évolution continue.

De plus, on peut affirmer que le système coutumier et juridique ont progressivement unifié et développé ces termes, en clarifiant et simplifiant de nombreux mots pour les adapter aux besoins de la société ordinaire. Ces termes ont été intégrés dans le lexique berbère, consolidant ainsi leur place dans la langue. De telles études spécialisées peuvent révéler l'ampleur de l'influence berbère dans le langage juridique, notamment dans le contexte où l'on étudie l'unité ou la diversité de la langue. Cela ouvre également la possibilité de déterminer s'il existe une seule langue juridique.

Ci-dessous, nous avons extrait certains termes étroitement liés au droit dans ses divers domaines. Nous avons fourni la signification exacte de chaque terme pour clarifier le concept dans lequel il est utilisé, en nous appuyant principalement sur le manuscrit *Al-Hawḍ* tel qu'il a été extrait.

Idram (périr) , √**DRM**

Ce terme s'inscrit dans les domaines du droit pénal et civil. Il désigne : **derrem** , qui signifie « intrusion », **aderrem** pour « apparition soudaine », et **edrem** pour « émergence » (ZG) (Haddadou, 2007, p. 42). Il peut également être interprété par **derram** comme « bousculer », « se précipiter » ou « entrer de façon impromptue » (Taifi, 1991, p.73). De plus, **adrum** (Cha) fait référence à un attaquer ou à une intrusion, notamment en temps de guerre, et il est fréquemment utilisé sous la forme de répétition rhétorique « **adrum adrum** »³³, soulignant ainsi la violence ou l'intensité de l'action.

Tugga (témoignage) √**NG**

Parmi les termes juridiques et de jurisprudence spécifiques, « الشهادة » (témoignage) est utilisé dans les domaines du droit civil, du droit pénal et même dans les sciences juridiques. Dans le texte, il apparaît sous la forme du nom verbal **tugga** (témoignage) et du terme **inig** (témoins). Il semble que le verbe associé à ce terme ait cessé d'être utilisé depuis le 16e siècle dans les écrits berbères. Toutefois, Ibn Tunart présente le verbe dans son Livre des noms sous les formes **ggan** (ils ont témoigné) et **ggiy** (j'ai témoigné) (Ibn Tunart, p. 30).

³³ Information personnelle

Isntl (se dissimuler), √NTL

Le verbe **intl** signifie « se dissimuler » (Chafik, 1990, 234). **Isntl** signifie « couvrir » ou « cacher », tandis que **ssental** et **ssentel** signifient « dissimuler, cacher ou abriter ».

Si l'on utilise **antal** ou **anettul**, cela désigne l'action de dissimuler, de se cacher ou de s'abriter (MC) (Taifi, 1991, p. 504). Ce terme est généralement utilisé dans le domaine du droit pénal ou des sanctions, mais dans le contexte du manuscrit *Al-Hawd*, il est employé dans les questions financières, notamment dans les affaires liées à la gestion des biens sous tutelle.

Tayssi (héritage), √KS

La racine linguistique **KS** apparaît dans plusieurs mots berbères, dont le plus notable est **ekes**, qui signifie « enlever » de manière générale et est utilisé dans de nombreuses variétés berbères. Le terme **tayssi**, signifiant « héritage », provient de la même racine et appartient au même champ sémantique de l'action d'enlever. L'héritage désigne l'acquisition de biens appartenant à une autre personne après sa mort, sous réserve de lien de parenté, qu'il soit proche ou éloigné. Ce terme relève du droit civil et apparaît sous plusieurs dérivés dans le texte, comme indiqué ci-dessous sous forme de verbe, sujet et nom :

- Tayssi : l'héritage (nom verbal)
- Ikussi, ikuss : hériter (verbe)
- Ur kkussin : ils n'ont pas hérité (le verbe avec négation)
- Imksan : héritiers (sujet)

Le même terme est utilisé dans plusieurs dialectes berbères, par exemple sous les formes féminines **temekkasut** et **timekkusa** (To), avec une prononciation phonétique différente pour le nom de source tel que **tekasit**, **tikusa** (to), **tukussin** (MC) (Haddadou, 2007, p. 104). Ce terme commun est également utilisé dans d'autres ouvrages berbères, tels que le livre d'Ibn Tunart, où le terme **taysi** signifie « héritage » et **amksa** signifie « héritier » (Ibn Tunart, p. 5). Il apparaît aussi dans le livre "La mudawwana" sous la forme amakasu (Ould Braham, 2008, p. 61).

Zlint (séparation , isolation) , √**zly**

Le terme **izli** signifie « isolement » et **azlay** signifie « ils ont isolé » (Chafik, 1990, p. 101). Ce terme appartient au domaine du droit pénal, mais il est utilisé dans le manuscrit *Al-Hawd* dans un contexte de droit civil, plus précisément dans un cadre juridique pour expliquer l'isolement des femmes des hommes. Le mot **azlay** (cha) prend un sens différent, signifiant le déni, c'est-à-dire nier la connaissance de quelqu'un ou nier la survenue d'un événement. Ce terme est aujourd'hui utilisé dans ces deux contextes et il est entré dans la langue courante. Il peut aussi signifier « séparer » (Haddadou, 2007, p. 235).

Izla , (perdre) √**ZL**

Signifiant « perdre » ou « perdre une affaire » (Chafik, 321), ce terme fait partie du domaine juridique dans son ensemble, notamment en ce qui concerne la perte d'une affaire judiciaire, la perte commerciale et la perte d'un gage.

Tiyrad (salaire) √**yrd**

Ce terme signifie « l' argent payé au travailleur » et **tiyrad** (Chafik, p. 137) fait partie des termes utilisés dans le domaine du droit commercial et civil. **War tiyrad** signifie « incapable de travailler » ou « invalide » (Taifi, 1991, p. 202).

Beṭṭu (partager) √**Bḍ**

Le terme signifie en général « diviser » ou « partager ». Il est surtout utilisé dans le contexte de l'héritage. Le verbe associé à l'acte de division est "yibḍa", qui désigne le partage des biens entre les individus ou la division d'un objet en deux parts ou plus, signifiant ainsi la fragmentation.

Tazdext (la résidence) √**Zdy**

Ce terme signifie « lieu de résidence » ou « logement ». Le verbe **zdy**, qui est le même racine dans plusieurs variantes berbères (notamment en chleuh), signifie « habiter » ou « résider ». Le nom dérivé **tazdext** désigne donc la résidence. Dans le contexte du droit civil, on utilise aussi le nom de l'agent **imzday** pour désigner les habitants ou les résidents.

Tagalit (jurer) √GL

Tagalit est un nom verbal qui signifie prêter serment devant un juge ou une communauté, en particulier dans des situations où l'on assume une responsabilité ou donne un témoignage dans une affaire. Dans son sens traditionnel religieux, le serment est fait au nom de Dieu pour affirmer la véracité des propos. Son utilisation apparaît dans Al-Ḥawḍ à travers l'expression **yan igulan**, signifiant « celui qui a juré », et **ad t-issgal**, ce qui signifie « il le fait jurer devant la communauté ou devant l'imam », avec le verbe **ggal**. Ce terme juridique et religieux est commun dans plusieurs variantes berbères (Cha, Kab, To), ainsi que dans des dialectes comme **jall** (Mzb et Cha).

Asidrf (libérer) √DRF

Ce terme signifie « affranchir » ou « libérer » (Destaing, 1920, p. 08). Il est souvent utilisé dans le contexte de l'émancipation des esclaves, comme dans l'expression **ismgan** (esclave) ou **yat sdarfan ismag** (celui qui a affranchi l'esclave).

4.4. La précision terminologique

Les auteurs des lexiques juridiques et jurisprudences cherchent à atteindre une précision terminologique, ce qui signifie l'utilisation de la langue de manière précise et spécifique pour transmettre les informations de manière claire. Cette précision aide à résoudre l'ambiguïté juridique et contribue à fournir des termes précis qui clarifient les identités des individus, y compris leur sexe, leur âge et leur statut social. Certains termes berbères reflètent cette précision dans la description des situations qui préoccupent la jurisprudence, car ils déterminent certaines circonstances juridiques qui influencent les droits et les devoirs, telles que "awsar" (vieillesse) (Chafik, 2000, p. 345), "afqir"(Homme agé)(Amahan 1998, p. 289) et "tamyart" (vieille femme), souvent utilisée pour désigner (l'épouse), "kz" et "lbez" (enfant chétif) (Chafik, 2000, p. 653,), "ilmzi-lmzin" (enfant) (Chafik, 1996, p. 221), et "Tayččin" (femmes). "Midn" fait référence aux gens ou aux individus.

Concernant le statut social, on trouve des mots comme "targalt" (veuve), "tamdult" (femme divorcée), "taezrit" (femme célibataire), "aezri" (homme célibataire), "taslit" (la mariée), et "Tawmt-nnes" (son épouse dans un sens métaphorique, en opposition à femme dans son sens

littéral). En ce qui concerne le sexe, "awtm" est utilisé pour l'homme, "tawtmt" pour la femme, tandis que "Tutmin" pluriel. Pour le statut social dans un cadre juridique, des termes tels que "tawyya" (servante), "ismg" et "ismgan" (esclaves), "lḥur" (homme libre) et "lḥurt" (femme libre), ainsi que "aglid" (sultan, roi ou responsable) sont utilisés, comme dans l'expression : "aglid nljic" (le roi des armées).

Dans le corpus scientifique à notre disposition, il est évident que la précision terminologique se manifeste dans divers contextes juridiques (concernant les sujets), chaque contexte ayant des termes produits à partir d'actions quotidiennes ou de noms verbaux courants dans le vocabulaire quotidien. Des dérivations sont généralement ajoutées pour extraire des termes spécifiques à un domaine particulier, comme le montre la catégorie (01), qui a été réalisée par dérivation à partir du suffixe "am".

Catégorie (01)

- Amrwal = le fugitive
- Inig = témoin
- Amsay = acheteur
- Amuklf = Le responsable / La personne chargée
- Amakar = Le voleur
- Amuddu = Le voyageur
- Amksi = L'héritier

Etats de santé représenté par la catégorie (2)

Catégorie (02)

- aḍrḍur = Le sourd
- adryal = L'aveugle
- Aḍahun = Le fou, l'idiot
- Amaḍun = Le malade

Cependant, bien que des noms verbaux existent, de nombreux termes n'empruntent pas cette forme et sont exprimés par des constructions composées telles que "yan inyan", "yan imutn", "yat ilfn", "yan iznzn".

Il convient également de noter les indices verbaux présents dans le texte, qui constituent des termes juridiques fondamentaux pour la formulation des jugements juridiques. Concernant les permissions ou autorisations, on retrouve le terme "izgr", signifiant "autorisé" ou "permis", un mot également utilisé par Ibn Tunart (p. 33, vol. 2). Le refus est exprimé par la négation de ce même terme, "ur izgr", bien que les expressions arabes "yajuz" et "la yajuz", ayant la même signification, soient couramment utilisées. Ces termes sont intégrés dans le fiqh islamique, tout comme ceux exprimant des concepts comme l'obligation, par exemple "ilzm", l'interdiction, tel que "iḥrm Rabbi", ou ce qui est indésirable, tel que "it-yaw krah", signifiant "makruh". Il semble que certains termes arabes aient été remplacés par des équivalents berbères, comme le montre Ibn Tunart dans son texte, avec "cyaki" pour "makruh" et "yatyz", signifiant "recommandé", un terme d'importance en fiqh islamique.

5. Les remarques linguistiques

5.1. Unité et stabilité de la terminologie juridique berbère

La description et la collecte des données linguistiques ont longtemps constitué une partie essentielle du travail dans le domaine lexicographique. De nombreuses études ont contribué de manière significative à la compilation du vocabulaire berbère utilisé dans la langue courante, en particulier celui qui est utilisé au quotidien. Aujourd'hui, plusieurs recherches portent sur la diversité dialectale du lexique berbère, un sujet qui a suscité beaucoup de curiosité pendant longtemps. Bien que de nombreuses données aient été publiées dans des articles, des livres, des thèses et des mémoires, beaucoup de ces travaux manquent d'une attention particulière à l'origine des mots et à leur histoire, ce qui est dû à la difficulté d'accès à des textes anciens écrits. Ainsi, l'exploitation des sources écrites est essentielle pour dévoiler l'âge des mots berbères écrits et leur évolution au fil du temps, ce qui nous permet d'avoir un aperçu du passé des termes et de leur circulation écrite.

Les premiers textes berbères sont les seules preuves à partir desquelles il est possible de remonter à l'origine des mots et à leurs contextes d'utilisation.

Le lexique d'Ibn Tunart fait partie des rares sources qui ont accordé de l'importance à la langue berbère en dehors des sujets religieux abordés dans les manuscrits berbères.

Ce lexique arabe-berbère, rédigé au XIII^e siècle, contient une grande quantité de vocabulaire berbère qui est aujourd'hui tombé en désuétude, notamment les termes spécialisés qui ont été remplacés par des emprunts à l'arabe.

La "*Mudawwana*" figure parmi les premières sources ibadites berbères à notre disposition, datant du XIII^e siècle, et portant de nombreux termes juridiques importants. En plus de cela, le lexique "*Kitab al-Asma*" d'Ibn Tounart (XIII^e siècle) offre un bon nombre de termes et leurs équivalents en arabe, se distinguant par leur précision linguistique. Le "*Kitab Aqidat ad-Din*" d'Ibrahim Aznag (XVI^e siècle) et le "*Kitab Al-Hawḍ*" (XVII^e siècle) sont également des sources dont des termes partagés ont été extraits.

Terme	Lexique d'ibn tunart	Kitab al barbariya	L'aaqida n ddin	Al-Ḥawḍ
Emprunt	artṭal (f.03)	artṭal	artṭal (f.115)	artṭal (f.89)
Divorcer	Ilf	Ilf – uluf (f.354)	Ilf	Ilf (f.71)
encaisser	iṭf	iṭf	yumz (f.115)	yumz (f.76)
Affranchir	Adrf	yessedref (il affranchir) (ould brahem, 2009,p13)	Asdrf	Isidref
Dette	Amrwas (f.05)	amrwas	Amrwas(f.118)	Amrwas(f.108)
Héritage	Tayssi(f.05)	ekeseṭ (hériter) (Vermendo , 2016, p 71)	tayssi (f.130)	Ikussi (f.158) (V)
La capacité	----	izḍar	izḍar(f.27)	izḍar(f.71)

Tab. 5.1 : Les exemples de l'unité et stabilité de la terminologie juridique berbères

6. Elaboration d'un lexique jurisprudence

Le présent lexique amazigh-français vise à fournir une liste de termes amazighs utilisés dans le contexte juridique et religieux. Notre source unique pour la matière scientifique repose sur l'extraction de ces termes à partir du manuscrit d' *Al-Hawd*. Cinq copies de ce manuscrit ont été utilisées afin de vérifier l'existence des termes et d'éviter toute altération, erreur ou arabisation qui pourrait affecter les termes. Cette méthode est couramment utilisée pour garantir l'authenticité du texte exploité.

Le choix des termes s'est limité à ceux utilisés spécifiquement dans le contexte juridique , car tel était l'objectif principal de notre étude. Nous avons évité les mots ordinaires appartenant au vocabulaire général et qui n'apportent rien au discours juridique, comme les conjonctions, les noms et les verbes qui n'ont pas été utilisés dans un contexte légal. En revanche, le lexique inclut les termes ordinaires qui possèdent un sens dans le discours juridique, tel qu'employé par le traducteur Awzal. Ces termes prennent souvent des significations multiples, internes et externes, qui servent le contexte juridique. Ce phénomène se retrouve dans tous les lexiques juridiques à travers les différentes langues du monde.

Le lexique terminologique contient des termes juridiques sans fournir de définitions ni d'analyses phonétiques, car son objectif principal est de présenter des termes techniques spécialisés, en mettant l'accent sur l'aspect linguistique plutôt que sur l'aspect spécialisé des termes. Dans ce lexique berbère-français, les termes sont présentés tels qu'ils ont été extraits du texte, sans décomposition ni analyse, afin de préserver leur authenticité. Les termes ont été classés selon les domaines juridiques reconnus et utilisés dans les grands lexiques, tels que le droit civil, le droit commercial, le droit pénal. Le traducteur du manuscrit a divisé celui-ci en chapitres, chaque groupe de chapitres relevant d'un domaine juridique spécifique. Par exemple, le droit commercial comprend sept chapitres, tels que la vente, l'emprunt, l'hypothèque, etc. En fonction de cela, nous avons extrait les chapitres de chaque domaine juridique et compilé les termes qui leur sont associés. Lorsque le même terme est utilisé dans différents domaines avec des significations distinctes, cela est clairement signalé. Pour garantir la précision de la traduction en français, nous nous sommes basés sur les Lexiques / Dictionnaires (Kaoui 1907, Destaing 1920, Taifi 1991, Haddadou 2007) , comme nous avons utilisé les livres de Chafik 1990, 1996, 2000.

Lorsque le même terme est utilisé dans différents domaines avec des significations variées, cela est clairement indiqué.

Concernant l'analyse que nous avons réalisée sur les caractéristiques des termes juridiques, nous nous sommes appuyés sur plusieurs références pour vérifier l'explication des mots et la révision linguistique. Nous avons utilisé le lexique d'Ibn Tunart (XIIe siècle) en raison de son souci de fournir des synonymes en arabe tout en donnant le terme en amazigh. De plus, nous avons consulté le dictionnaire de Mohamed Chafik (1990, 1996, 2000) car ses explications sont particulièrement précises, et nous avons constaté une grande correspondance entre les concepts et les significations en arabe et en amazigh dans ses termes.

Enfin, pour identifier la diversité dialectale au niveau sémantique et les dialectes qui utilisent ces termes, nous nous sommes référés aux travaux de Mohand Akli Haddadou (2006-2007), qui constituent une œuvre unique spécialisée dans l'étude des racines linguistiques communes entre les dialectes berbères.

6.1. Extrait de lexique : Amaziɣ – Français

•Droit comercial

Abrs = echange , troque

Adwsi = correct

Afus y ufus = main a la main

Ay = prendre, pris

Ayaras = chemin

Agr = plus

Akal = terre, parcelle

Algay = mou

Amrwas = dette

Amrwas = la dot

Amsay = acheteur

Amzir = engrais animal

Anas = cuivre

Antta = la division

Aqburi =de l'antiquité

Arar = rembourser la dette

Arttal = prêt

Bab = propriétaire

Bab = propriétaire de la chose

Bab-nns = son propriétaire

Bdrn = ont mentionné

Biε ljizaf = vente au detail

Bla yat = sans prix

Cid = condition

Drus = peu

Fsus = faible, leger

Gut = plus

Ibɔu = diviser

Idfr = suivre

Idrimn = monnaies

Ifka = donner

Igal = jure

Igran = les champs

Iyza = creuser

Iɥud = a limité le prix

Ikks = arracher

Ilha = s'est occupé

Ilkm = est arrivé

Imndi = semence

Imun = collection, rassemblement

Imut = décider

Imutti = transfert

Inwa = cuit

Irɔl = emprunter

Irra = a rendu

Irra = écrire

Irɣm = dissoudre, dissoudre le contrat, dénouement, résilier

Isya = acheter

Iskr = acte, action

Ismuql = regarder attentivement

Isn = connaître

Istqsa = questionner, demander

Istsumn = négociier

Izgr = permis

Iznz = vendre

Iɛbbr = mesurer

Lufa = abandon

Mkd = comment

Mnact = combien

Mnnaw = plusieurs

Niṣf = moitié

Nuqrt = argent

Rrhaḍ = genre, type

Sizdar = moins de

Slet = marchandise

Ssif = force, obligatoire

Ssum = prix

Sugrḍ = au-dessus de cela

Tamara = la difficulté

Tamzirt = pays, localité

Tayrza = le labour

Tazdxt = residence, hébergement

Tbḍu = s'est dispersé

Tfk = donner

Tflt = rester

Tigmmi = maison

Tiki = don

Tinawin = navires

Tsiy = a apparu

Twala = la crise

Ur izgr = ne doit pas

Ur izgr = ne permis pas

Ury = or

Urtan = jardins

Yay = a pris

Yaw = pris

Yiğğa = ceder

Yswa = son prix

Yufa = a trouvé

Yumid = a expiré le délai

Yumiz = recoit, saisit

• **Droit civil**

Adis = grossese

Aglid = roi, souverain

Amaḍun = malade

Andi = a laissé

Asdrf = affranchi, libéré

Asigl = cherche, s'efforce

Aytma-s = ses frères

Bḍan = ils ont divisé

Bu shm = le propriétaire de la part

Kuyan = chaque individu

Fsus = léger

Gma-s = son frère

Ify = sorti

Ikcm = entrer

Ikus = il a hérité

Ilf = a divorcé

Imksan = les héritiers

Imqur = grand

Ilzmen = indispensable

Yan = individu

N yan = individual

Irgm = satire

Isft = a envoyé un prétendant

Ismun = rapport

Itfar = a suivi

Izdar = pu

Izri = passé

Ismmun = joindre

Kkusn = ont hérité

Lalla = maîtresse

Laz = faim

Mma-s = sa mere

Sshm = part

Tamdawlt = fille

Tamyra = mariage

Tamzla = corruption

Tarwa = les enfants

Tawtmt = femelle

Tawya = servante

Taytmatin = sœurs

Tyawsa = quelque chose

Tigmmi = maison

Tikrkas = mensonge

Timizar = pays

Timlist = vêtement

Tislit = mariée

Tuga = témoignage

Ur beṭṭun = inseparable

Uluf = divorce

Yelli-s = sa fille

Yeẓr = la vision légal

Yuly = eloge

Yuru = a eu une naissance

Yus = fils

Yut = frappe

Zlint = elles isolent

• **Droit pénal**

Ajnwi = couteau

Amuklf = judiciaire

Argam = injure

Asayn n tugga = définition du témoignage

Bab n idrimn = propriétaire d'argent

Bab n uryi = propriétaire d'or

Diyt = la diya

Ecreε = judiciaire

Ergem = injurier

Ibbi = couper

Ibdr = mâle

Idamn = le sang

Iddr = ressuscite

Igrut = se rassemble

Ijlu = s'est égaré

Imut = il est mort

Ny ixf-nns = s'est suicidé

Inya = a tué

Ingan = les témoins

Irgm = a maudit

Irwal = s'est échappé

Irws = ressemble

Izld = nu

Izwr =antécédent

Laɛfu = le pardon

Lgherm = l'amende

Lmurtad = apostat

Lqisas = la vengeance

Lɛucur = un dixieme

Makar = le voleur

Niɣf = moitié

6.2. Extrait de lexique : Français –Amaziy

• **Droit comercial**

Abandon = lufa

Acheter = isya

Acheteur = amsay

Acte = iskr

Action = iskr

Antiquité = aqburi

Apparu (a apparu) = tsiy

Argent = nuqrt

Arracher = ikks

Arrivé (est arrive) = ilkm

Ceder = ydja

Champs = igran

Chemin = ayaras

Collection = imun

Combine = mnact

Comment = mkd

Condition = cid

Connaitre = isn

Correct = adwsi

Creuser = iyza

Cuivre = anas

Decider = imut

Demander = istqsa

Dénouement, résilier = irzm

Dessus = sugrd

Dette = amrwas

Disperse = tbdu

Dissoudre (dissoudre le contrat) = irzm

Diviser = ibðu

Division = antta

Doit = izgr

Don = tiki

Donner = ifka

Donner = tfk

Echange = abrs

Ecrire = irra

Emprunter = irðl

Engrais animal = amzir

Esclave = ismg

Expiré (le délai) = yumid

Faible = fsus

Force = ssif

Fugitif = amrwal

Genre = rrhað

Hebergement = tazdxt

Inwa = cuit

Ismuql = regarder attentivement

Izgr = permis

Jardins = urtan

Jure = igal

La crise = twala

La difficulté = tamara

La dot = amrwas

Labour (le labour) = tayrza

Limité le prix = iħud

Localité = tazdxt

Logement = tazdxt
Main a la main = afus y ufus
Maison = tigmimi
Malade = amaḍun
Mensonges = tikrkas
Merchandise = slət
Mesurer = iɛbbr
Misère = tamara
Moins de = sizdar
Moitié = nişf
Monnaies = idrimn
Mou = algay
Navires = tinawin
Ne doit pas = ur izgr
Négociier = isttsumn
Obligatoire = ssif
Occupé (s'est occupé) = ilha
Œil = tiṭ
Ont mentionné = bdrn
Or = ury
Parcelle = akal
Payé la dette = arar
Pays = tamzirt
Peu = drus
Plus = agr
Plus = gut
Plusieurs = mnnaw
Prendre = ay
Prêt = artṭal

Prêt = arṭal
Pris (a pris) = yay
Pris = ay
Pris = yaw
Prix = swa, (son prix) = yaswa
Prix = ssum
Propriétaire de la chose = bab
Propriétaire = bab
Questionner = istqsa
Ralenter = mrurd
Rassemblement = imun
Rassembler (ils se rassemble) = mun
Reçoit = yumiz
Rendu (a rendu) = irra
Résilier, dénouement = irzm
Rester = tflt
Réunir = tmun, (se réunir) = ytmun
Réunissent (ils se réunissent) = mun
Saisit = yumiz
Sans prix = bla yat
Se taire = ifs
Semence = imndi
Serviteur = ismg
Son propriétaire = bab-nns
Suivi = idfr
Terre = akal
Transfert = imutti
Troque = abrs
Trouvé = ufa, (a trouver) = yufa

Type = rraḥ

Vendre = iznz

Vente au détail = biε lǧizaf

• **Droit civil**

A envoyé un prétendant = isft

A eu des enfants = yuru

A laisse = andi

A suivi = iṭfar

Affranchi = asdrf

Chaque individu = ku yan

Cherche = asigl

Corruption = tamzla

Divisé (ont divisé) = bḍan

Divorcé = ilf

Divorce = uluf

Eloge = yuly

Enfants = tarwa

Entrer = ikcm

Faim = laz

Femelle = tawtmt

Fille = tamdawlt

Fils = yus

Frappe = yut

Grand = imqur

Grossese = adis

Hérité = ikus

Héritiers = imksan

Indispensable = ilzmen

Individu = yan

Individual = n yan
Inseparable = ur beṭṭun
Isolent (elles isolent) = zlint
Joinder = ismmun
La vision légale = yeẓr
Léger = fsus
Libéré = asdrf
Maison = tiggmi
Maîtresse = lalla
Malade = amaḍun
Mariage = tamyra
Mariée = tislit
Mensonge = tikrkas
Ont hérité = kkusn
Part = sshm
Passé = izri
Pays = timizar
Première = tamzwarut
Propriétaire de la part = bu shm
Pu = iẓdar
Quelque chose = tyawsa
Rapport = ismun
Roi = aglid
S'efforce = asigl
Sa fille = yelli-s
Sa mère = mma-s
Satire insulte = irgm
Servante = tawya
Ses frères = aytma-s

Sœurs = taytmatin

Son frère = gma-s

Sorti = ify

Souverain = aglid

Témoignage = tuga

Vêtement = timlist

• **Droit pénal**

Aide = yus

Amende(l'amende) = lgherm

Antecedent = izwr =

Apostat = lmurtad

Coudée = tardast

Couper = ibbi

Couper la main = ubbay n ufus

Couteau = ajnwi

Définition = asayn

Définition du témoignage = asayn n tugga

Dinars = adinar

Dirhams = timnit

Diya(la diyat) = diyt

Douze milles = sin d mraw ufɗan

Echappé (s'est echappé) = irwal

Ecrit écrit sur lui-même = yura f ixf-nns

Egaré (s'est egaré) = ijlu

Frappe = yut

Igrut = rassemble

Injure = argam

Injurier = ergem

Insulté = irgm

Jeûne = izum

Judiciaire = ecree

Judicieux = amuklf

Le vol = tikrða

Mâle = ibdr

Mois = iran

Moitié = nişf

Mort = imut

Nu = izlq

Pardon (le pardon) = laefu

Propriétaire de l'argent = bab n idrimn

Propriétaire de l'or = bab n uryi

Ressemble = irws

Ressuscite = iddr

Sacrifice = yyrs

Sang = idamn

Se suicide (le suicide) = iny ixf-nns

Témoignage = tuggi

Témoins = ingan

Tiers (1/3) = tuluţ

Trois = krað

Tué (il a tué) = inya

Un dixieme = leucur

Vengeance = lqisas

Voleur = makar

Conclusion générale

Avant d'aborder ce sujet, nous étions pleinement conscients des défis que pose la recherche dans les manuscrits berbères, d'une part à cause de la complexité du système d'écriture, et d'autre part en raison du choix d'un texte jurisprudence (également juridique) comme source d'extraction de termes berbères. Cette étude visait à élaborer un lexique juridique en s'appuyant sur l'œuvre Al-Ḥawḍ d'Awzal. Bien que certains travaux aient déjà abordé le vocabulaire juridique en berbère, la plupart ont intégré des développements et des ajouts par le biais de dérivations et de compositions. Étant spécialisés en histoire de la langue, il nous est apparu essentiel d'exploiter ces textes anciens, d'abord pour retracer l'histoire des termes juridiques berbères du XVIII^e siècle, puis pour établir la datation de ces termes, permettant ainsi aux chercheurs de suivre l'évolution de la langue depuis ses premières attestations écrites. Nous avons souligné ce point crucial dans notre étude.

Le travail sur les manuscrits berbères nécessite l'accès à des copies de ces derniers. Heureusement, nous avons pu obtenir une version papier du manuscrit Al-ḥawḍ dans l'ouest Algérien, dans la région de Tiout, auprès d'une famille possédant une bibliothèque de manuscrits anciens. La présence d'un manuscrit berbère rédigé en langue chleuh indique un fait important : l'échange culturel et historique entre deux grandes régions, d'une part Figuig au Maroc, et d'autre part Tiout en Algérie, qui fut une région berbérophone. La présence d'un tel manuscrit berbère suggère une longue histoire de relations culturelles et sociales entre les deux régions, ce qui nous a permis de procéder à une nouvelle documentation numérique de la copie. Cette expérience de numérisation constitue également un des objectifs de la thèse.

Notre étude aborde plusieurs questions, explorées dans des chapitres distincts, où chaque chapitre répond à une question principale ainsi qu'à des questions secondaires liées au thème de recherche. Concernant l'histoire de l'écriture berbère, notre analyse a permis d'identifier plusieurs points essentiels : les conditions dans lesquelles les textes berbères, qu'ils soient ibadites ou chleuh, ont été produits révèlent qu'ils servaient à remplir diverses fonctions. D'abord, une fonction politique, visant à établir des bases structurées par le biais de directives adressées au public autour de figures historiques importantes. Ces écrits avaient aussi pour but de fonder une pensée indépendante des entités politiques islamiques de l'époque, renforçant l'autonomie des communautés berbères et portant ainsi une signification identitaire forte.

Deuxièmement, la fonction religieuse visait à introduire l'islam à la communauté berbère. Cela a été réalisé à travers des textes berbères ibadites, centrés sur l'histoire religieuse doctrinale, qui ont atteint cet objectif avec succès. En ce qui concerne l'autre dimension religieuse, présente dans les écrits connus sous le nom de Al-mazighi (c'est-à-dire les textes rédigés en dialecte chleuh), l'objectif principal était de simplifier les concepts religieux pour les personnes ne parlant pas l'arabe. Ces écrits jouaient également un rôle dans la compétition religieuse entre les étudiants des zaouïas et leurs maîtres, leur permettant ainsi de gagner une certaine reconnaissance sociale au sein de la communauté berbère.

Ces fonctions politiques, religieuses et sociales remplies par les manuscrits berbères écrits en caractères arabes occupaient une place particulière dans l'esprit de la communauté berbère, ce qui a encouragé leur reproduction répétée. L'importance de ces manuscrits est attestée par leur nombre dans différentes bibliothèques mondiales, notamment le manuscrit Al-ḥawḍ, qui figure parmi les plus copiés, selon les catalogues publiés.

Les manuscrits berbères et arabo-berbères ont fait l'objet de nombreuses études aux XXe et XXIe siècles. Plusieurs catalogues ont été établis au Maroc, en France et aux Pays-Bas, recensant les titres des manuscrits berbères et fournissant des données les concernant. Par la suite, plusieurs plateformes en ligne ont vu le jour, permettant de consulter certains de ces manuscrits, parfois en plusieurs exemplaires, ce qui facilite considérablement leur étude .

En parallèle, d'importantes campagnes de numérisation ont été menées par des institutions reconnues dans les pays précités. Ces avancées nous ont encouragés à entreprendre la valorisation numérique de la version d'Al-Ḥawḍ que nous avons étudiée à Tiout en Algérie. Cela souligne l'importance d'effectuer des enquêtes de terrain dans les régions réputées pour la richesse de leurs manuscrits.

Notre expérience nous a permis de tirer plusieurs conclusions :

Les régions où nous avons mené des explorations –Boussemgoun (El Bayadh), Ghardaïa et Tiout (Naâma) – présentent des particularités en matière de conservation des manuscrits .

- **À Boussemgoun**, les manuscrits sont principalement des archives familiales comprenant des documents fonciers, des actes de partage des terres et des textes juridiques relevant du droit coutumier du ksar. Tous ces documents sont rédigés en arabe .
- **À Ghardaïa**, les manuscrits recensés sont déjà bien connus du milieu scientifique. Les bibliothèques privées et celles des ksour conservent de nombreux textes rédigés par des érudits de la région. Un élément notable est la présence de manuscrits berbères, dont certains nous ont été accessibles grâce à l'Association Abou Ishaq Ibrahim Atfayech, spécialisée dans la numérisation des manuscrits ibadites. Toutefois, ces manuscrits n'ont pas encore fait l'objet d'études approfondies et restent pour l'instant archivés sous format numérique. Il est également envisageable que d'autres manuscrits berbères existent encore dans cette région mais demeurent inexplorés, faute d'intérêt académique suffisant .
- **À Tiout**, notre recherche a abouti à une découverte significative : nous avons obtenu une copie du manuscrit *Al-Ḥawḍ* . Cette trouvaille laisse supposer l'existence d'autres manuscrits berbères dans la région ou dans des zones voisines, notamment Aïn Sefra, qui est réputée pour détenir de nombreux documents encore méconnus et non étudiés à ce jour .

Ces résultats montrent l'importance de poursuivre les enquêtes de terrain pour mieux comprendre l'étendue du patrimoine manuscrit berbère et valoriser ces textes, qui constituent une richesse inestimable pour l'histoire et la linguistique.

En ce qui concerne le contenu du manuscrit, notre analyse montre qu'en le comparant avec le manuscrit dont il a été traduit, à savoir *Mukhtaṣar al-Khalīl*, l'auteur n'a pas effectué une traduction littérale de l'ouvrage juridique. Il s'est plutôt limité à rédiger les règles les plus importantes présentes dans le livre, lequel est divisé en deux parties : l'une traitant des pratiques religieuses (ibadates) et l'autre des interactions sociales (Mu'āmalāt) entre les membres de la société .

On peut dire que l'auteur a puisé les informations dans la langue source (l'arabe classique) et les a traduites dans la langue cible (le berbère sous sa variante chleuh), tout en y ajoutant sa propre touche personnelle. De plus, il est évident que l'auteur était imprégné de soufisme, ce qui se reflète dans les bénédictions qu'il adressait à son maître, le Cheikh Banaser de la Zaouïa Nasiriyya de Tamgroute, qui l'a encouragé à écrire *al mazghi*.

À travers l'analyse des différentes versions que nous avons comparées dans notre étude, nous avons constaté que la langue du manuscrit est restée inchangée et qu'aucune modification majeure n'a été apportée au texte lors des différentes copies, bien que ces versions datent de périodes différentes .

La seule variation observée concerne l'écriture et la qualité de la calligraphie, qui diffèrent d'une copie à l'autre. Bien que la plupart des manuscrits berbères aient été rédigés en écriture maghrébine, la clarté et la qualité du tracé jouent un rôle essentiel dans la compréhension et la lecture du texte .

En dehors de ces différences graphiques, les règles d'écriture varient selon le copiste, notamment en ce qui concerne les signes diacritiques ainsi que les voyelles longues (alif, ya et waw), qui peuvent être ajoutées ou omises selon le scribe et remplacées par des voyelles brèves (fatha, damma, kasra) .

Malgré ces légères différences, toutes les copies conservent les mêmes lettres spécifiques introduites dans l'alphabet arabe pour retranscrire le berbère, telles que "ض" et "پ"

En ce qui concerne le lexique berbère extrait du livre , notre étude a révélé plusieurs caractéristiques spécifiques aux termes juridiques berbères, répartis en différentes catégories terminologiques :

- Premièrement, il existe deux types d'échanges linguistiques entre la langue courante et la langue spécialisée (juridique). La langue juridique a emprunté un grand nombre de termes du langage quotidien et les a adaptés à des contextes juridiques et religieux. Cet usage ne se manifeste pas uniquement dans le manuscrit Al-ḥawḍ, mais aussi dans le langage utilisé dans les coutumes orales et écrites, comme les tablettes de Djazoula. En retour, la langue spécialisée a introduit plusieurs termes juridiques dans la langue courante, lesquels sont désormais bien intégrés dans la langue générale et ne posent aucune difficulté de compréhension pour les locuteurs berbères.

➤ Deuxièmement, les termes juridiques se répartissent en trois catégories principales :

- Les termes polysémiques : Cette catégorie se caractérise par une forte présence de la polysémie, phénomène naturel et universel propre à toutes les langues employées dans le domaine juridique. Cette polysémie repose sur l'extension sémantique, qui augmente le nombre de sens attribués aux termes et qui se comprend dans le contexte pragmatique des textes ou discours. Cependant, cette approche rencontre parfois des oppositions, notamment de la part des théoriciens favorables aux termes techniques exclusifs à la langue spécialisée. Dans notre étude, cette catégorie apparaît sous deux formes : la polysémie interne, regroupant des termes qui restent dans le domaine juridique, et la polysémie externe, où un terme commun prend deux significations différentes dans deux domaines différents, comme "amrwas", qui désigne à la fois la dot et la dette, utilisé dans le droit familial ainsi que dans le droit civil et commercial.

- Les termes empruntés : Cette catégorie est incontournable car ces emprunts font désormais partie intégrante du lexique et sont considérés comme des unités lexicales à part entière. Ces termes sont principalement empruntés à l'arabe et sont adaptés pour les besoins du domaine juridique, notamment dans les contextes religieux et pour l'accomplissement des devoirs religieux, ainsi que dans les domaines liés à la jurisprudence et à la législation islamiques.

Ces emprunts se divisent en deux formes : la première reprend la forme arabe d'origine, où le traducteur conserve le terme tel quel car il porte des significations législatives islamiques spécifiques ; la deuxième est une forme amazighisée, introduite dans le lexique berbère dès avant le XI^e siècle, et encore présente dans divers textes berbères sous des formes comme "tazalit", "tamzgida", "azumi".

D'autres termes empruntés existent dans des domaines variés, comme "sadaqa", "ḍamn", "lwadiɛa", "lḥukm", bien que des équivalents berbères existent, tels que "imrkidu" pour "sadaqa", "titmi" pour "lwadiɛa", et "aḍkkud" pour "lḥukm", mais ils semblent avoir disparu des écrits postérieurs.

- Les termes techniques juridiques spécifiques : Il s'agit de termes techniques précis appartenant au lexique juridique, qui font également partie du lexique général, ayant été intégrés par la tradition, les coutumes et l'usage oral. Ces termes se distinguent par leur précision linguistique, comme la catégorisation des groupes d'âge, des statuts sociaux, et les verbes indiquant les actes permis ou interdits par la loi, tels que "izgr", "ur izgr". De plus, on trouve des sujets dérivés de verbes par ajout du préfixe "am", comme "amsay", "amrwal", "amaḍun", "amksi", désignant l'agent dans des affaires juridiques. En plus de ces rôles judiciaires, notre analyse a révélé une certaine stabilité et unité dans l'emploi des termes berbères juridiques, tels qu'extraits de textes datant du XIIIe au XVIIIe siècle, à partir de quatre ouvrages, dont trois sont juridiques et un est un lexique.

En guise de conclusion et perspectives, on peut affirmer que l'hypothèse selon laquelle des termes berbères courants ont été employés dans un contexte juridique, leur conférant ainsi une spécificité linguistique, est validée par les résultats obtenus. Deuxièmement, il apparaît que les termes juridiques varient selon les domaines. En effet, de nombreux termes ont simplement été importés par l'auteur tels quels depuis la langue source, sans tenter d'en créer de nouveaux ou de les adapter à la langue cible. Il en va de même pour les termes relatifs à la charia islamique, qui ont été conservés sans modification.

En revanche, dans des domaines bien connus de la société berbère, comme l'agriculture, le commerce et les transactions économiques, la majorité du lexique est composée de termes berbères authentiques, avec seulement quelques emprunts lexicaux.

En conclusion de ce travail, il me semble pertinent de formuler quelques recommandations issues de l'expérience acquise tout au long de ce parcours de recherche. L'étude des manuscrits berbères demeure un domaine encore émergent, notamment en comparaison avec les traditions bien établies d'analyse des manuscrits orientaux ou occidentaux. Si le chemin parcouru reste modeste, les recherches, les études et les manifestations scientifiques menées jusqu'à présent constituent un socle de connaissances essentiel. Ce corpus initial contribue à jeter les fondements nécessaires à une exploration future plus approfondie, reposant sur une démarche rigoureuse, scientifique et méthodologique.

À partir de ce constat, il convient de souligner trois axes prioritaires qui méritent une attention particulière dans le cadre du développement de la recherche sur les manuscrits berbères :

- **Renforcer les investigations de terrain en vue de l'identification de nouveaux manuscrits berbères**

Il apparaît fondamental de promouvoir les recherches de terrain visant à repérer et collecter de nouvelles copies de manuscrits berbères. Cela suppose une coordination étroite avec les centres de recherche et les institutions nationales en charge de la sauvegarde et de la numérisation du patrimoine. Ces structures sont appelées à jouer un rôle central en lançant des appels à contribution à l'attention des détenteurs de bibliothèques privées ou familiales, dans l'objectif de numériser ces documents. Une fois numérisés, ces manuscrits devraient faire l'objet d'un traitement scientifique rigoureux (classification, description, analyse), assuré par des chercheurs spécialisés en linguistique, en philologie ou en histoire.

- **Améliorer l'accessibilité aux manuscrits numérisés**

L'accès limité aux copies officielles des manuscrits représente un obstacle majeur à l'avancement de la recherche dans ce domaine. Il est donc impératif de mettre en place des plateformes numériques spécialisées, ou d'enrichir les bases de données institutionnelles existantes, afin de rendre ce corpus documentaire disponible à la communauté scientifique. Une telle démarche favoriserait non seulement la diffusion du savoir, mais permettrait également une exploitation plus large et plus efficace de ce patrimoine écrit.

- **Valoriser scientifiquement les manuscrits berbères**

Il est recommandé de constituer des équipes de recherche pluridisciplinaires dédiées à l'étude des manuscrits amazighs. Ces équipes auront pour mission de valoriser ces documents en les intégrant dans des projets scientifiques concrets, tels que l'élaboration de dictionnaires spécialisés, l'analyse lexicale diachronique, ou encore la reconstitution d'éléments de l'histoire linguistique amazighe. Cette valorisation scientifique contribuera à une meilleure compréhension de l'évolution de la langue amazighe et à la mise en lumière de son héritage scripturaire.

Bibliograpie

Bibliographie

- Afa, O., & El-Maghrawi, M. (2007). *Le calligraphie marocaine : histoire, faits et perspectives*. Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, Imprimerie Al-Najah Al-Jadida.
- Afa,O, 2004, *Akhbar Sidi Brahim al-Massi 'an tarikh sus fi lqarn attasi' 'ashar* (relation de sidi brahim al-massi sur l'histoire de Souss au XIX e siècle,Rabat,éditions de I 'IRCAM.
- Afa,O. (2009), *Bahr al dumu ' en deux langues amazigh et arabe*. Mohamed ben Ali awzal. éd. Afa,Omar, traduit par Charaf EDDINE.Casablanca..
- Al Bakri,Al Masalik wa al Mamalik.(2003). Ed, Djamal talaba.Dar al Kotob al-ilmiyah. p,1.Liban..
- AL-DARJĪNĪ, Abū 'l-'Abbās Aḥmad b. Sa'īd, 1974, Kitāb Ṭabaqāt al-mashā'ikh bi lMaghrib, taḥqīq Ibrāhīm Ṭallāy, Constantine, 1974, 2 vol.
- Al-Huḍayki, M. B. A. (2006). *Les Tabaqat de Al-Huḍayki* (Vol. 1, édité par Ahmed Boumzgo). Imprimerie Al-Najah Al-Jadida, Casablanca.
- Al-Manouni, M. (1991). *Histoire de la calligraphie au Maroc : La fabrication des manuscrits marocains du Moyen Âge à l'époque contemporaine*. La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, Série de recherches et d'études n° 2.
- Al-Othmani, M. (2004). *Les tablettes de Jazoula et la législation islamique*. Publications du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.
- Al-Wanshirisi, *Al-Mi'yar al-Maghribi wa al-Jami' al-Maghribi fi Fatawa Ahl Ifrikiya wa al-Andalus wa al-Maghrib*, Rabat, 1981.
- Haji, M et Al-Akhdar, M. (1983).*wasf Ifriqiya* .(Al-Wazzan, Hassan ben Muhammad, surnommé Léon l'Africain).Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2e édition, vol.1.
- Amahan, A. (1998). Lexique des mots berbères et arabes. In *Mutations sociales dans le Haut Atlas* (1-). Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
<https://doi.org/10.4000/books.editionsmsmh.6447>
- Askan, H. (2004). *Histoire de l'enseignement au Maroc durant le Moyen Âge (7-15 siècle)*. Éd Irkam, Rabat.

- Awzal, M. (18^e siècle). Al Hawd. Copie n° 3. Département des manuscrits, Bibliothèque Nationale de France
- Awzal, M. (18^e siècle). Al Hawd. Copie n° 6. Département des manuscrits, Bibliothèque Nationale de France.
- Awzal, M. (18^e siècle). Al Hawd. Copie n° 3 . Département des manuscrits, Bibliothèque Nationale de France.
- Awzal, M. (18^e siècle). Al Hawd. Copie n° 13. Fond Roux (Aix en Provence) France.
- Aznag, I. (16^e siècle). ‘Aqa’id ad-Din. Copie ,MS_024. Collection du Arsene Roux , Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Cité numérique de la Méditerranée (Cinumed).
- Belagoun, A. A. (2019). *Mukhtasar de Khalil et son importance dans la jurisprudence malikite. Al-Ihyaa*, 19(1), 445-464.
- Belaid, A. (2007). Arabic Manuscripts and Spanish Arabists: The Gayangos Collection at the Royal Academy of History (Madrid) (1st part).
- Benhima, Y. (2011). Quelques remarques sur les conditions de l’islamisation du Magrib al-Aqṣā : aspects religieux et linguistiques. In D. Valérian (éd.), *Islamisation et arabisation de l’Occident musulman médiéval (viie-xiie siècle) (1)* . Éditions de la Sorbonne.
- BOOGERT, N, D.(2002). The catalogue of Berber manuscripts in the Library of Leiden University Leide.
- BOOGERT, N. (1995). Catalogue des manuscrits arabes et berbères du Fonds Roux (Aix-en-Provence), Aix-en-Provence, 1995. (Travaux et Documents de l’IREMAM no 18).
- Bouassbana, O. (2009). *Siyar al-Wassiani li Abou al-Rabi’ Slimane ben Abd al-Salam ben Hassan al-Wassiani*, vol. 1. Mascate, Sultanat d’Oman.
- Boukous, A. (1989). L’emprunts linguistique en Berbère dépendance et créativité. *Etude et documents berbère*, 6, pp 5-18.
- Bounfour A. (2010), s.u. Manuscrits berbères (en caractères arabes) . *Encyclopédie Berbère*, XXX, Aix-en-Provence, p. 4554-4563.

- Brugnatelli, V. (2016) . Un témoin manuscrit de la « Mudawwana d'Abū Ġānim » en berbère. *Études et Documents Berbères*, N° 35-36(1), 149-174.
<https://doi.org/10.3917/edb.035.0149>.
- CABRE, M. (1998). La terminologie. Théorie, méthode et applications. Armand Colin.p 193.
- Chafik, M. (1990). *Dictionnaire arabe-amazighe*, vol. 1. Académie du Royaume du Maroc.
- Chafik, M. (1996). *Dictionnaire arabe-amazighe*, vol. 2. Académie du Royaume du Maroc.
- Chafik, M. (2000). *Dictionnaire arabe-amazighe*, vol. 3. Académie du Royaume du Maroc.
- Chaker, S. et Hachi, S. (2000). A propos de l'origine et de l'âge de l'écriture Libyco-berbère. *Etude berbère et chamito-sémitique*. p,95-111.
- Chaker,S. (2008). Libyque : Ecriture et langue. *Encyclopédie berbère*.v.28-29. p.4395-4409.
<https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.344>
- Chaker,S.(1988).Annexion (état d' ,linguistique).*Encyclopédie berbère*.p686-695.
- Clercq, M. Jules .(1880-1917) *Recueil des traités de la France*. Collection numérique : Histoire diplomatique .vol. 5. *Bibliothèque nationale de France*.
- COHEN ,M. (1958) . La grande invention de l'écriture et son évolution, Paris, Imprimerie nationale 02.
- Cornu, Gérard. 2005. Linguistique juridique. Paris: Editions Montchrestien. EJA.
- Déroche,François.(2005). Manuel de codicologie des manuscrits en écriture arabe, édité par François Déroche,traduire par Ayman Fu'ad Sayyid.
- Destaing ,E.(1920).Vocabulaire Français –Berbère. Bibliothèque de l'école des langues orientales vivantes. Vol. 7.
- Dubois , J (1994).polysémie dans dictionnaire de linguistique et des sciences du langage , Larousse.
- Dubuc, Robert (1978), Manuel pratique de terminologie. Montréal, Linguatex.
- El khatir , A. Afulay (2020)*l'héritage écrit amazigh en alphabet arabe pendant la période du protectorat : L'expérience de Lahcen Bouanamani en tant que modèle. Manahil*. N 100. P.66-97.

- El Khatir, A.(2021). Tamegrout et le développement de la tradition de Imazghi.*Asinag*.n 16, pp31-46.
- El Manouni, M. (1991). *Histoire de la calligraphie marocaine, la fabrication du manuscrit marocain du Moyen Âge à l'époque contemporaine*. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat.
- El Mokhtar ,al-Susi.(1966).*Iligh anciennement et actuellement* .(commenter par Mohammed ben abdullah al-Roudani),Rabat.
- El Mokhtar al-Susi.(1960).Sus Al 'alima.ed Fadala, Mohammédia, Maroc.
- EL Mounadi, A. (2015). *Le manuscrit amazigh à la bibliothèque de l'Université de Leiden*. *Revue Asinag*, n. 10, pp. 89-100.
- El Mounadi, A (2020). La création littéraire moderne en langue amazighe : Bilan de décennies d'écriture. *Manahil* .N .100.p 97-112.
- EL Ouafi, N. (2020). Le patrimoine amazigh manuscrit au Maroc : Regards sur la genèse et l'évolution. *Manahil*. 100,pp.66-96.
- EL Ouafi, Nouhi (2021). La langue amazighe au Maghreb al-Aqsā à travers les sources du Moyen Âge. *Asinag* .pp.29-62.
- El Saidi, A. (2020) . *Les manuscrits amazighs en Souss : Étude de la catalogage et de la publication*. *Manahil*, 100, 136-159.
- ELMEDLAOUI, M. (2016). La tradition 'almazghi dans le Sous(Maroc) : Caractéristiques linguistiques et fonction socioculturelles du code. *Etude et documents Berbères*. N 35-36, pp 243-262.
- Elsadig Osman . A.(2014).Description terminologique et description lexicographique *lang et trans*, riyadh , vol 26 . p 37-51.
- Ferhati , F.(2007) *Numidie : du règne du roi Juba à début de la conquête romaine, la vie politique et civilisationnelle*. Éditions Abic.
- Ghazal, A. (2012). *La numérisation des manuscrits arabes : méthodes et techniques*. *Al-Turath*, 2(2), p.197-215.

- Ghouirgate, M. (2015) . Le berbère au Moyen Âge. Une culture linguistique en cours de reconstitution. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 70e année(3), 577-606. <https://shs.cairn.info/revue-Annales-2015-3-page-577?lang=fr>.
- Ghouirgate, M. (2021). Al lisān al ġarbī ou la langue des Almohades. In D. Valérien (éd.), *Les Berbères entre Maghreb et Mashreq (viie-xve siècle) (1)*. Casa de Velázquez.
- Gutova,E.(2016).The sanusi creed in Kabyle Berber:Manuscript KA 21 from the Lmuhub Ulaḥbib library(Béjaia,Algeria). *Études et documents berbères*.N° 35-36 , p 263-294.
- Haddadou,M,A.(2006-2007), dictionnaire des racines berbère communes.HCA.
- Hodgson,W.B.(1837). Translation of a Berber Manuscript. *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain & Ireland*.04, 07.pp. 115-129.
- Ḥurasānī, Bišir Ibn Ġānim al-Ḥurasānī.(12 siècle).collection, bulac; additional_collections.
- Ibn Khaldūn, *Kitāb al-‘ibar*. (2009). ed Abu Sayb Al-Karmi,*al-Afkar al-duwalia*.
- Ibn Khalkan, Abou al-‘Abbas. (d. 681 H / 1282 M). *Wafayāt al-A’yān wa Anbā’ Abnā’ al-Zamān*, édition d’Ihsān Abbas (1968-1977), Beyrouth, Dar Ṣādir, vol. 7.
- Ibn Tunart, Abu ‘Abdallah Muhammad, ibn Ja‘far an-Nahwi . MS_088_a. *Glossaire d’Ibn Tunart*, cité numérique de ma méditerranée ,Aix en Provence ,France.
- JUSTINARD, C. (1914). Manuel de Berbère marocain (dialecte chleuh). *Librairie orientale américaine*.
- Kamaysine, K. (2021). *Le phénomène de la rédaction religieuse en amazighe à Souss*. *Revue Asinag*, n. 16, pp. 75-103.
- Kaoui,S.(1907).Dictionnaire Français-tachelhit et tamazirt.Erenst Leroux,Editeur.
- Laoust,E. (1921).Cour de berbère Marocain dialectes du Sous du Haut et de l’Anti Atlas. *Librairie Martine et coloniale*.ed,Augustine Challamel .
- L’érudit Mohammed ben Ali Akbil Awzali, pionnier de la traduction des sciences religieuses en amazigh (Le 9 avril 2010). chaine youtube : "attanani mohamed " ,
le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=syV0w8ve8Rg&t=287s> .
- LEWICKI, T. (1934). De quelques textes inédits en vieux berbère provenant d’une chronique ibādite anonyme. *Revue des Etudes islamiques*, vol.18, pp.275-286.

- Lhote H., Lihoreau Michel.(1968). Découverte d'une nouvelle station de gravures rupestres à Thyout (Sud oranais). *Journal de la Société des Africanistes*, tome 38, fascicule 1. pp7-14.
- Mechehed,D. (2016).La codicologie et les manuscrits de tamazight. *Étude et documents berbère*.35-36.pp,315-330.
- Melouki, A.(2009).Le Voyage Nassirien .(Ben Nacer , A.d.1709-1710).(édité par Melouki Abdelhafid). Ed.Dar al-Souidi,Abu Dhabi.
- NEWMAN, F.W., 1848, “The narrative of Sidi Ibrahim Ben Muhammed el Messi el Susi in the Berber language with interlineary version and illustrative notes”, *Journal of The Royal Asiatic Society*, IX, pp. 215-266.
- Nielsen, Marina. 2004. La polysemie et le mot coup. Pargas: ABO Akademy University Press.
- Olivera. V.(2013). Vocabulaire du droit pénal français : cas de polysémie externe. Université du Monténégro. p.213.
- Ouahmi,Ould braham (2008). « la mudawwana d’abu Ganim al hurasani traduite en berbère au moyen age »*Etude et documents Berbères*.n 27.p 47-71.
- Ould braham,O.(2009). Lemmes en berbère ancien provenant d’un glossaire berbéro-arabe et d’une œuvre ibâdite-berbère médiévale. *Études et Documents Berbères*, 28, pp. 7-22.
- Ould braham, Ouahmi. (2016). Des manuscrits maghrébins en général et des manuscrits berbères anciens en graphie arabe en particulier. *Études et Documents Berbères*, n° 35-36, pp9-30.
- Ouzar,K. (2007). La schématisation dans l’art rupestre et la naissance d’un système alphabétique. « *Acte de colloque du colloque international,Le LIBICO-BERBERE OU LE TIFINAGH : de l’authenticité à l’usage pratique.* » HCA, Alger. p 125-131.
- Paul, M Love Jr.(2016). Ecouter le conte d’un manuscrit penser avec une copie d’une chronique ibadite de la bibliothèque Barouni à Djerba. *Études et documents berbères*. N° 35-36, p 301-313.
- Picotte,J.(2018). Juridictionnaire , recueil des difficultés et des ressources du français juridique.Faculté de droit. Université de Moncton.p ,23.
- Saad, Khadidja.(2017). *La toponymie berbère : noms et lieux de l’Aurès, édition Anzar*, partie 01.

- Saadouni et Stroomer. (2020). *Manuscripts amazighs Tachelhit écrits en caractère arabe : Défis et opportunités* (traduit en arabe par El Medlaoui) .*Manahil*, 100, pp,55-65.
- Sahli,A.(2021). « Les textes berbères écrits en alphabet arabe dans les livres des siyyar ibadites ». *Social and human sciences review*.Vol 22,n 2, pp 411-428.
- Stitou, M. (2001.). *Tanbih al-Ikhwan ‘ala Terk al-Bida’ wa al-‘Isyan* (awzal). Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Oujda, n° 13.
- Taifi. M. (1991). Dictionnaire Tamazight-Français (Parlers du Maroc central), Paris: L’Harmat tan-Awal.
- Tixier, E. (2011). Bakrī et le Maghreb. In D. Valérian (éd.), *Islamisation et arabisation de l’Occident musulman médiéval (viie-xiie siècle)* (1-). Éditions de la Sorbonne.p.369.
- Traité de Lalla Maghnia. (1845, 18 mars). *Extraits de la convention de paix entre la France et le Maroc*. (s.d) Article 06.
- Yefsah, N & Escid, R. (2023). *La relation entre l’écriture libyenne berbère et les scènes de l’art rupestre : étude comparative des origines et des significations symboliques*. *Revue Al-Fikr*, vol. 7, no. 2, pp. 7-28.
- Yeou , M .(2016) “Metaphor and Metonymy in Body Parts in some Amazigh Varieties: The Case of the ‘Head’ and its Parts” .*Asinag*, 11, p. 89-113.
- Zakkar, S et Zamama, A.(1979).*Al-Houlal al-Mouchaïa fi dhikr al-Akhbar al-Marrakchiyas* (Auteur inconnu).(Éd . Zakkar et Zamama, 1979). Dar Al-Rachad Al-Haditha.Casablanca.

Annexes

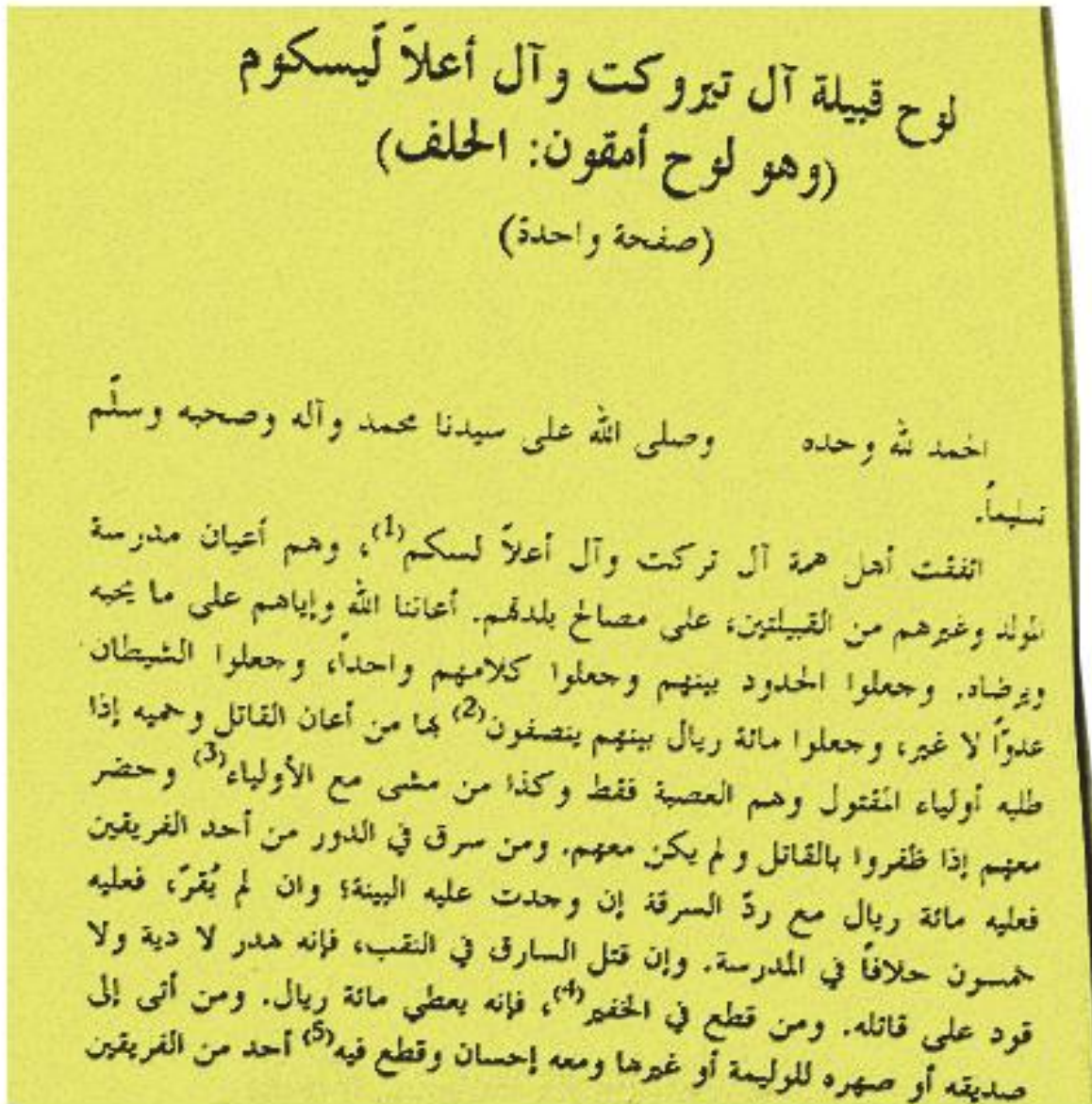


Fig. 1 (1) : Contenu du document "Amqoun" des tribus des Aït Tiroukt et des Aït Aghlal Sekkoum

Source : Professeur Mohammed Al-Othmani, 2004, p. 315, 316

Livre : Les Tablettes de Jazoula et la législation islamique

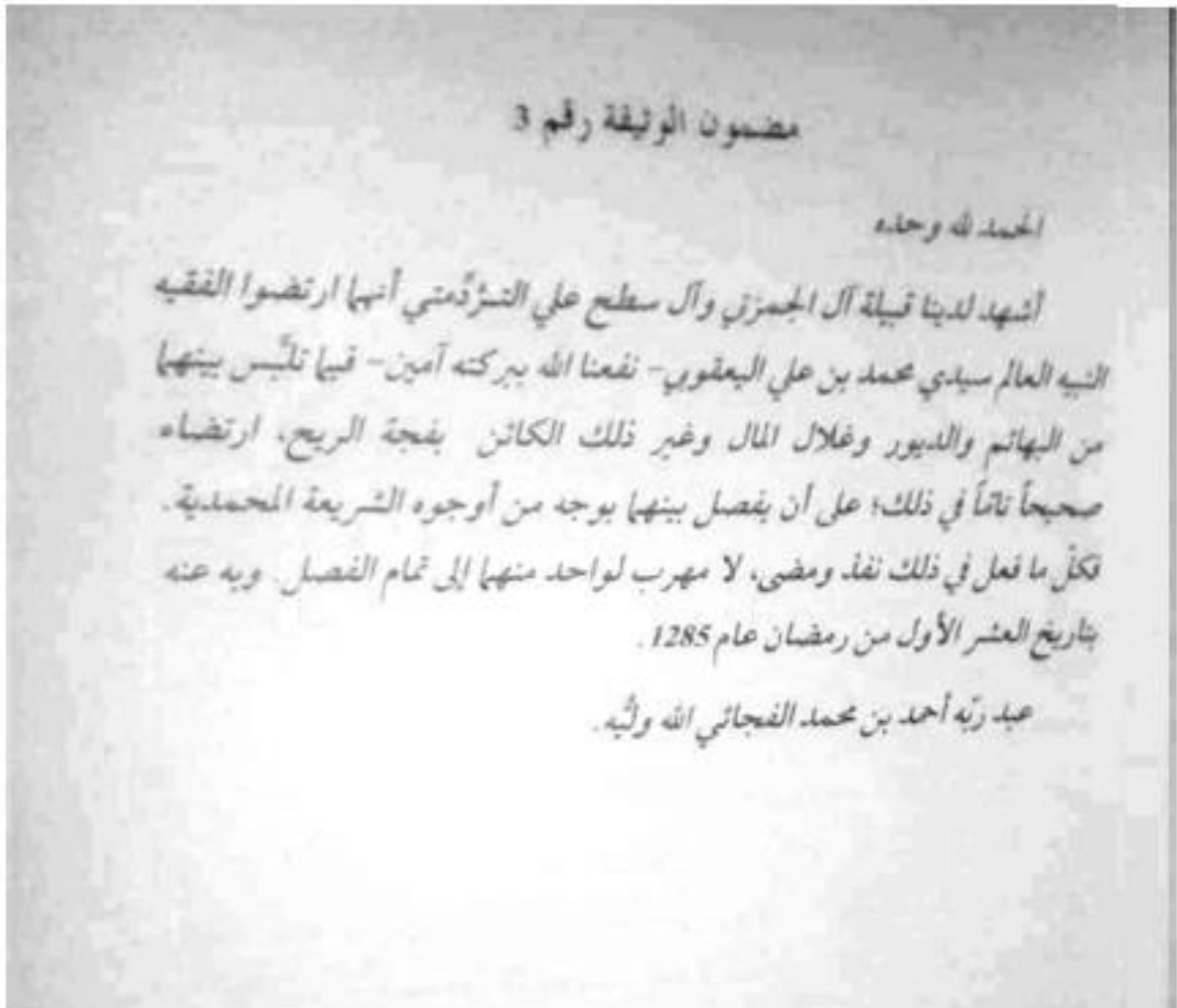


Fig. 1 (1) : Contenu d'un document expliquant le choix d'un juriste pour trancher entre deux parties

Source : Professeur Mohammed Al-Othmani, 2004, p. 91

Livre : Les Tablettes de Jazoula et la législation islamique

Table des matières

Dédicaces	3
Remerciements	4
Résumé.....	5
Sigles et abréviations.....	6
Liste des figures.....	7
Liste des tableaux	9
Sommaire.....	10
Introduction générale	11
1. Contexte de la recherche	12
1.2. Les études antérieures et le manuscrit d'Al-Hawḍ	12
1.3. Sujet choisi et objectifs de la thèse	18
1.4. Problématique de recherche	20
1.5 Les hypothèses.....	21
1.7 Organisation de la recherche :	24
Chapitre 1 La dimension berbère dans les manuscrits arabo-berberes.....	28
1. Introduction.....	29
1.1. La dénomination de la Langue berbère dans les manuscrits	29
1.2. Le berbère.....	30
1.3. L'Ajamie	34
1.4. Llisan al zanati, al sanhaji, al masמודi et llugha Nafousia.....	34
1.5. Le parler occidental (<i>al-lisān al-ġarbī</i>).....	35
1.6. Al mazighi – le parler mazigh – Awal Amazigh	35
2. En marge des vieux livres : à la recherche des manuscrits perdus documentés.....	36
Chapitre 2 Les manuscrits berbères : aperçu historique.....	43
Introduction	44
1. Aperçu sur l'écrit en berbère.....	45
1.1 Ecriture libyco-berbère	46
1.2 - L'écriture de la langue amazighe à l'époque contemporaine	53

2. Histoire des manuscrits berbère.....	55
2.1. Les manuscrits berbères du moyen âge.....	55
2.1.1. Les manuscrits ibadites.....	55
2.1.2 - Les Manuscrits chleuhs	60
2.2. Les manuscrits berbères de l'époque moderne (du XVIe au XX siècle)	62
2.2.1. L'écriture al mazighi.....	62
2.2.2 -Le rôle des zaouïas dans l'enrichissement de la production al mazghi.....	67
3. Le contenu des manuscrits berbères.....	68
3.1. Problématique de la classification typologique des manuscrits berbères.....	68
3.2. Différents types des manuscrits berbères.....	74
3.2.1.les manuscrits religieux	74
3.2.2. Les manuscrits linguistiques	77
3.2.3. Les manuscrits de médecine et chimie.....	78
3.2.4. Les manuscrits historiques	78
Conclusion.....	79
Chapitre 3 Enquête de terrain et établissement des données et des metadonnées	81
Introduction	82
1-Enquête de terrain	83
1-1-Le choix du terrain d'étude.....	83
1-2-Aperçu sur Tiout	83
1-2-1-Toponymie	85
1-3-L'étude de terrain	87
1-3-1-Première sortie à Tiout.....	88
1-3-2-Deuxième sortie à Tiout.....	88
2-Méthodologie d'enquête.....	89
3-Histoire du fond bibliothécaire	91
4- Le contenu de la Khizana	91
5. L'état de conservation	93
5.1. L'état de conservation au musée	93
5.2. L'état de conservation chez le propriétaire	94
5.3. L'état de conservation du manuscrit Berbère ' Al Ḥawḍ '	95
6. Les dommages infligés aux manuscrits de la khizana.....	96
6.1. Les dégradation physique d'origine humaine.....	96

6.2. Les dommages dus à la nature et à l'environnement	96
6.2.1. Dommages biologiques.....	97
6.2.2. Dommages physico-chimiques.....	97
7. Un échantillon de quelques manuscrits de la Khizana	98
8-La numérisation du manuscrit <i>al Hawd</i>	100
8-1-Les raisons de la numérisation du manuscrit	101
8-2-Les objectifs de la numérisation.....	102
8.3. Phases de la numérisation	102
8.3.1. Étapes préliminaires à la numérisation	102
8.3.2. Etape de photographie du manuscrit.....	103
8.4. Phase de traitement des images	104
8-5-Phase de Stockage.....	105
Conclusion.....	105
Chapitre 4 Le manuscrit Al-Ḥawḍ : Présentation et variantes	106
Introduction	107
1-Histoire et origine du manuscrit <i>Al-Ḥawḍ</i>	108
2-Biographie de l'auteur.....	111
2.1- Les ouvrages de l'auteur	112
2.1.1- Les ouvrages en langue Berbère	113
2.2- Ses œuvres en Arabe.....	113
2.2.1- Tanbīh al-Ikhwān 'alā Tark al-Bida' wa al-'iṣyān.....	113
3-Contenu du manuscrit	114
3.1-Début du manuscrit.....	114
3.2-Introduction du manuscrit.....	115
3.3-Première partie du manuscrit (jurisprudence des actes d'adoration).....	119
3.3.1- La liste des rubriques (liste et explication)	119
3.4- La deuxième partie du manuscrit (jurisprudence des transactions).....	122
3.4.1-Les chapitres : La liste des rubriques (liste et explication)	123
3.5. Conclusion.....	127
4- Provenance du manuscrit de Tiout.....	128
5-Notice du manuscrit de Tiout	130
5.1- Signalisation rapide du manuscrit.....	130
5. 2-Support.....	131

5.3- Encre.....	131
5.4-Qualité de la copie.....	131
5.5- Organisation du volume.....	132
5.5.1-Système de numérotation.....	132
5.5.2--Cahiers	133
5.6- Écriture	133
5.7-Mise en page	134
5.8-Colophon du manuscrit de Tiout.....	135
5.9- Reliure	136
5.10-Importance et intérêt du manuscrit	137
5.10.1- intérêt historique.....	137
5.10.2- intérêt dans la recherche académique	137
6-La présence des copies du manuscrit El Ḥawḍ à travers le monde	137
6.1-Algerie	137
6.2- Maroc.....	138
6.3- France	138
6.4-Pays-bas	139
6.5- Espagne.....	139
6.6- Etats Unis.....	139
7- La dynamique de la production des copies (reproduction manuscrite).....	140
7.1. Graphiques représentant la dynamique de reproduction	141
8- Comparaison des différentes copies du manuscrit Al Ḥawḍ.....	142
8.1- comparaison des copies examinées	142
8.2- Les annotations des copistes	143
8.3- symbole.....	145
8.4 – Tableau descriptif des manuscrits examinés.....	146
8.5-Les colophons	148
Chapitre 5 La notation en graphie arabe choix et caractéristiques.....	150
Introduction.....	151
1. L'alphabet berbère en caractère arabe	151
2. La calligraphie Maghrébine	155
3. La méthode de transcription berbère en graphie arabe	156
3.1- Les lettres non traditionnelles	158

3.2 -Transcription du lettre « f » et « q »	159
3.3 -Les voyelles	159
3.4 - Spécifiés orthographiques	159
3.5 - Les noms	160
3.6 - La liaison des mots	161
3.7 - Les constructions complexes.....	161
3.8 - Les emprunts arabes	162
Chapitre 6 La dimension amazighe dans le manuscrit	164
Essai d'extraction d'un lexique Juridique	
Introduction	165
1- Les domaines de la jurisprudence.....	166
2- La jurisprudence et la juridique : Interactions et distinctions.....	168
3- La terminologie juridique.....	171
4. Les caractéristiques de la terminologie juridique.....	175
4.1. Termes juridiques polysémiques	175
4.2 les emprunts arabe et berbérisant.....	179
4.3. Les termes d'appartenance juridique	183
4.4. La précision terminologique	188
5. Les remarques linguistiques	190
5.1. Unité et stabilité de la terminologie juridique berbère	190
6 . Elaboration d'un lexique jurisprudence.....	192
6.1. Extrait de lexique : Amaziy – Français	194
6.2. Extrait de lexique : Français –Amaziy	201
Conclusion générale	209
Bibliographie.....	218
Annexes	226
Table des matières	228